

Fédération **FO** de la Métallurgie

Les métallos

150 ans d'avancées syndicales sous
la bannière du ré**FO**rmisme

en leur**S** siècle**S**

Dépôt légal : Mai 2024

© Copyright PMV Editions - Fédération FO de la métallurgie

Tous droits réservés

Reproduction interdite par quelque procédé que ce soit

ISBN 978-2-913781-74-0

Les métallos en leurS siècleS

Tome 2

**150 ans d'avancées syndicales
sous la bannière du réFOrmisme**

Les métallos en leurS siècleS

est publié par

la Fédération confédérée FO de la métallurgie

La rédaction a été réalisée par l'agence Temps Forts
(Didier Husson et Mathieu Jonquères),
avec le concours de l'équipe fédérale FO de la métallurgie
et son secrétaire général Frédéric Homez

Fédération confédérée FO de la métallurgie
9, rue Baudoin
75013 Paris
www.fo-metaux.org

Avertissement

Ce livre, rédigé par l'équipe en charge de l'information à la Fédération FO de la Métallurgie sous la responsabilité de l'équipe fédérale, constitue la suite d'un précédent, publié en 1996 sous le titre *Les Métallos en leur siècle*.

Ce premier tome avait été rédigé par l'équipe de recherche de l'Institut Supérieur du Travail (IST) avec le concours d'un collectif de métallos militants FO.

Il retraçait l'histoire du syndicalisme réformiste dans la métallurgie depuis ses origines, sous le Second Empire, jusqu'aux préparatifs du XVII^{ème} congrès fédéral de FO Métaux, qui allait se tenir à Toulouse du 22 au 24 mai 1996.

Il est en accès libre sur le site de la Fédération, onglet « publication » puis « autres publications FO Métaux ».

La première partie du présent ouvrage résume ce tome I.
Les trois suivantes relatent les épisodes marquants de la vie de la Fédération et du syndicalisme réformiste dans la métallurgie de 1996 au début de 2024, c'est-à-dire lors des préparatifs du XXIV^{ème} congrès fédéral prévu à Amiens du 19 au 21 juin 2024.

Sommaire

p 10	Préface de Frédéric Homez
p 13	1^{ère} partie <i>Des origines à la fin du XX^{ème} siècle</i>
p 75	2^{ème} partie (1993 - 2006) <i>Des victoires et des combats plus rudes</i>
p 131	3^{ème} partie (2007 -2014) <i>La fin d'un monde</i>
p 195	4^{ème} partie (2015-2024) <i>La résistance</i>
p 247	Conclusion <i>L'histoire ne s'arrête pas là...</i>
p 249	Postfaces <i>Michel Huc, secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie (1982 - 2004)</i> <i>Jean-Claude Mailly, secrétaire général de la Confédération FO (2004-2018)</i> <i>Yves Veyrier, secrétaire général de la Confédération FO (2018-2022)</i> <i>Frédéric Souillot, secrétaire général de la Confédération FO (depuis 2022)</i>
p 257	Annexes <i>Les bureaux fédéraux de 1948 à 1996</i> <i>Les instances fédérales depuis 1996</i> <i>Courriers du président de la République Nicolas Sarkozy à la Fédération FO de la métallurgie</i> <i>Courrier du candidat à la présidence de la République François Hollande à la Fédération FO de la métallurgie</i>
p 284	Bibliographie

Préface

Le syndicalisme, une belle aventure humaine

La Fédération FO de la Métallurgie, sous la houlette du secrétaire général Michel Huc et de l'équipe fédérale, a publié en 1996 un livre intitulé *Les métallos en leur siècle*. Il retrace toute l'histoire des métallos de son origine à 1993, tant sur le plan industriel que syndical, avec nos actions et celles de nos syndicats qui ont traversé les différents siècles sur les valeurs qui sont les nôtres, à savoir l'indépendance et le réformisme. Ce livre a permis d'éclairer les initiés du monde syndical, et il a surtout pu faire découvrir à ceux et celles qui ne connaissent pas le mouvement syndical l'utilité d'une organisation syndicale qui défend les salariés en améliorant les conditions de travail, les rémunérations et l'ensemble du tissu social tout en tenant compte des évolutions industrielles et en prouvant son attachement à l'industrie.



En 2022, nos instances fédérales ont décidé, à l'occasion de notre congrès fédéral à Amiens, ville de la célèbre charte d'Amiens, de publier la suite de cet ouvrage pour la période de 1993 à 2023, soit trois décennies supplémentaires. Les premières pages sont consacrées à une synthèse de notre premier livre en ouverture au récit des décennies suivantes. Ce nouveau volume nous permet d'avoir dans un même livre l'histoire du mouvement « ouvrier » tout en traversant les différentes évolutions et révolutions industrielles. Et il permet également d'avoir tout l'historique de notre Fédération avec les différentes générations d'hommes et de femmes qui ont traversé au fil du temps tous les changements sociaux et professionnels,

de l'ouvrier jusqu'à l'ingénieur et au cadre, et avec toutes les conséquences liées aux changements industriels, législatifs. Ce qui n'a pas été facile au regard des politiques qui ont non seulement délaissé l'industrie mais s'acharnent aussi à diminuer le rôle des organisations syndicales pour affaiblir la défense et les droits des salariés.

Notre Fédération, avec ses militantes et militants, n'ont jamais dévié de leurs valeurs et ont toujours agi en faveur de l'indépendance syndicale et d'un réformisme exigeant. Comme nous pouvons nous en rendre compte à la lecture de ce livre, nos valeurs ont nourri notre sens de l'anticipation pour défendre les salariés et notre industrie, pour obtenir des avancées et faire bouger les lignes vis-à-vis des politiques et de patrons récalcitrants au dialogue social, pensant même pour certains que le rôle d'une organisation syndicale n'est pas d'être une force de proposition ou de contre-proposition industrielle face à leurs projets purement financiers qu'ils s'essayaient d'imposer. Heureusement, avec nos représentants dans les entreprises, nous avons réussi à plusieurs reprises à imposer la partie industrielle nécessaire à défendre nos fleurons industriels, les sites et les emplois.

La pratique contractuelle et conventionnelle, par le biais d'un dialogue social constructif, est porteuse d'avenir. Elle permet aussi de s'adapter aux changements et évolutions

Préface

industrielles tout en apportant du progrès social aux salariés. Nous l'avons vécu dernièrement avec la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, entrée en application le 1^{er} janvier 2024. Nos différents slogans sont toujours d'actualité : « Revendiquer, négocier, contracter et faire appliquer » ; « La défense de notre industrie et de nos emplois » ; « L'efficacité réformatrice » ; « Fiers du passé, sûrs de l'avenir »...

Le syndicalisme est une belle aventure humaine avec un collectif et des équipes car seuls, nous ne sommes rien. La force, ce sont nos adhérentes et adhérents qui nous permettent de créer le rapport de force et de nous faire respecter. En ce sens et en tant que secrétaire général de cette belle et grande Fédération FO de la métallurgie de juin 2004 à 2024 et plus de 26 ans à la Fédération, je tiens à remercier tous les anciens qui ont contribué à tous les niveaux à notre histoire et plus particulièrement mes prédécesseurs que j'ai connus : Antoine Laval, Bernard Mourgues et Michel Huc. Sans oublier au fil des années les membres de nos instances fédérales : la CA fédérale, le Bureau fédéral, et nos militantes et militants de nos différentes structures. Des femmes et des hommes qui portent haut les valeurs de notre Fédération. Dans ce livre, nous n'avons malheureusement pas pu citer tout le monde, mais un grand merci à celles et ceux qui, par leur militantisme et leurs convictions, ont permis de contribuer à l'histoire des métallos et d'obtenir des garanties pour les salariés, que ce soit au niveau national, régional, local ou dans les entreprises.

L'utilité du syndicalisme n'est plus à démontrer et FO Métaux, au travers de ses valeurs, apporte et apportera toujours par anticipation son expertise pour la défense de notre industrie, de ses différents secteurs industriels, des sites et d'une industrie verte qui doit tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques et environnementaux. Car contrairement à certains collectifs qui font croire que les organisations syndicales ne se préoccupent pas de ces enjeux, le syndicalisme que nous portons à FO Métaux agira toujours pour concilier l'industrie et l'environnement. Tout comme nous devons veiller, face à l'intelligence artificielle, au respect des femmes et des hommes qui font la richesse des entreprises et de notre économie.

Avec ce livre, plusieurs pages se tournent et nous reprenons à cette occasion notre slogan : Fiers du passé, sûrs de l'avenir. Notre Fédération a toujours eu la même ligne, n'a jamais changé et a toujours veillé à l'image de sa Confédération. Au passage, merci aux secrétaires généraux de la Confédération pour leurs contributions et avis sur notre Fédération. Sur le plan fédéral, bon courage à celles et ceux qui vont contribuer, sur nos valeurs et toujours en étant une force de proposition et de progrès social, à écrire non pas le passé mais l'avenir pour défendre notre industrie, nos emplois et ses salariés.

Paris, le 14 février 2024

Frédéric Homez
Secrétaire Général

Première partie

Des origines à la fin du XX^{ème} siècle

De la naissance des mouvements syndicaux et de la conscience ouvrière et jusqu'à l'aube du deuxième millénaire, l'histoire des métallos et de notre organisation avait fait l'objet d'un travail de recherche historique publié dans l'ouvrage « Les métallos en leur siècle », édité par la Fédération FO de la métallurgie à l'occasion de son congrès de Toulouse, en 1996. C'est un condensé de ce livre qui est proposé au lecteur dans les pages qui suivent. Depuis, FO Métaux n'a eu de cesse de défendre les salariés et l'industrie dans un environnement économique et social toujours plus contraignant.

Par le dialogue social et la négociation, et parfois jusque dans le rapport de force, elle a poursuivi avec ferveur et détermination sa mission, fidèle à son réformisme exigeant. L'histoire de ces 30 dernières années est la raison d'être de ce nouveau tome de l'histoire des métallos.

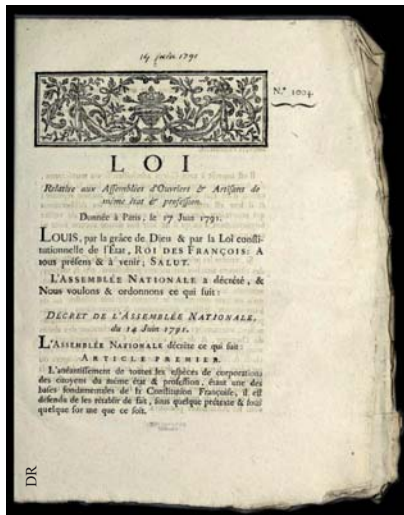
I. Aux premiers temps du syndicalisme

Si elle a connu bien des évolutions, souvent voulues et parfois subies, des adaptations à un contexte politique, industriel et social sans cesse en mouvement, et à travers les chocs imposés par l'histoire, la Fédération FO de la Métallurgie puise ses origines, comme l'ensemble du mouvement syndical, à la fin du Second Empire. Mais ce sont naturellement les premières années de la Troisième République qui permirent son essor, grâce notamment à la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884 établissant la liberté syndicale. Des associations ouvrières jusque-là plus ou moins informelles, avec souvent un objectif de secours mutuel, purent alors se constituer en véritables organisations syndicales avec le but affiché de défendre face au patronat les intérêts matériels et moraux des salariés. Très vite, une de leurs préoccupations majeures fut d'établir un peu de solidarité entre les candidats à l'embauche pour empêcher que le « maître », comme on disait encore tandis que le terme de « patron » commençait à se répandre, ne les mette en concurrence en pratiquant sur les salaires une surenchère à la baisse.

Il n'est pas étonnant que dès cette période les ouvriers métallurgistes aient joué un rôle essentiel dans les premiers balbutiements du syndicalisme. Les activités liées au travail

des métaux étaient en effet si nombreuses et variées qu'un décret du 8 mars 1890 réorganisant les conseils de prud'hommes de Paris en six catégories de métiers leur en réservait pratiquement cinq. La plupart de ces entreprises étaient ce qu'on appellerait aujourd'hui des PME, voire des TPE, en fait des ateliers occupant autour du patron quelques compagnons qui passaient facilement de l'un à l'autre. Contrairement à la situation d'aujourd'hui, c'est dans ces petites structures que le mouvement syndical trouvait le plus facilement à s'organiser car les militants y étaient moins en butte à la répression. Outre la première transformation des métaux (forgerons, affineurs, découpeurs, etc.), ces salariés travaillaient pour des secteurs aussi divers que l'horlogerie, la serrurerie, la sellerie, la bagagerie ou l'armurerie.

1. Les pionniers : trois tentatives



*La première loi
anti-syndicats.*

C'est pourtant dans un autre domaine, la bijouterie, que l'on trouve trace à Paris du plus ancien groupement professionnel : l'*Association de secours mutuels entre les ouvriers bijoutiers, joailliers, polisseurs et graveurs chez les bijoutiers*. Sans doute un esprit corporatif resté vivace et un niveau culturel plus élevé ont-ils favorisé cette émergence. L'intitulé de l'association indique assez qu'il n'était pas question alors, en tout cas officiellement, d'autre chose que d'entraide : nous sommes encore sous la Monarchie de Juillet, en 1833, et surtout sous le règne de la loi Le Chapelier issue de la Révolution, qui avait interdit non seulement la grève, mais l'association des « ouvriers d'un même métier et industrie ». Pire, les statuts de cette association prévoient un maximum de vingt membres par division élisant un délégué parce que la loi prévoit qu'au-delà de ce nombre toute réunion nécessite une autorisation de la police. Ces statuts précisent aussi les buts de l'organisation, en particulier

le placement des chômeurs. Elle tente en effet de réguler le marché du travail en venant en aide aux travailleurs privés d'emploi et aux malades : 9 francs par semaine pour un chômeur au bout de deux semaines sans ouvrage et 1,50 franc par jour pour un malade, tout cela pendant trois mois maximum. Outre les cotisations, elle tire quelques revenus de la vente d'outillage, les ouvriers étant alors tenus d'apporter leur propre matériel sur le lieu de travail. Une autre organisation du même secteur, la *Société de paix et d'assistance mutuelle, société des bijoutiers en doublé or*, créée en 1849, étend l'indemnisation des chômeurs à ceux qui auront refusé un emploi parce que le salaire proposé se situait au-dessous de la norme. Avec ce type d'action, on n'est déjà pas si loin du syndicat moderne.

Cependant, si les premières tentatives pour créer une véritable chambre syndicale datent de 1867, la guerre franco-prussienne et la Commune vont en retarder l'aboutissement. C'est le 29 mai 1872, lors d'une assemblée générale réunissant un millier d'ouvriers, qu'est officiellement créé le *Syndicat de la bijouterie or, joaillerie et parties s'y rattachant*. Dès cette époque, hélas ! il faut faire face aux premiers ferments de division, en particulier parce que se pose la question qui allait animer tant de débats au sein du mouvement syndical et affaiblir durablement les premiers groupements ouvriers : celle des rapports avec l'action politique. Les tenants du syndicalisme pur, pour qui l'organisation ne devait se reconnaître d'autre but que la défense au jour le jour des intérêts des ouvriers, leurs salaires et conditions de travail, se heurtaient en effet, d'une part aux tenants de la formule coopérative qui voulaient jeter les bases d'une association ouvrière de production destinée à terme à éliminer la sujétion au patronat, d'autre part et surtout à l'influence grandissante du socialisme, notion qui se dégage à cette époque du flou de ses origines pour devenir peu à peu synonyme de collectivisme. C'est ainsi qu'un graveur sur métaux et militant très en vue, Charles Chabert, fonde en 1875 une organisation politique, le *Cercle de la Bijouterie*, pour influencer sur la Chambre syndicale, qu'il parvint à faire représenter à la *Fédération des travailleurs socialistes*. Or celle-ci se déchire bientôt entre les tenants de la ligne marxiste, les « guesdistes » (du nom de Jules Guesde), et les réformistes qu'on appelle plutôt « possibilistes » ou encore « broussistes » (du nom de Paul Brousse), ce qui entraîne une hémorragie d'adhérents à la Chambre syndicale. Celle-ci tente de rétablir la situation en réaffirmant son caractère apolitique et en se recentrant sur des revendications purement syndicales -en particulier, point important à l'époque, la suppression du travail aux pièces-, mais cette ligne devait par la suite l'éloigner de l'Union fédérale des métaux qui, elle, subira l'influence socialiste.



Henri Tolain, pionnier
du réformisme syndical.

Les années 1860 voient également l'émergence du syndicalisme parmi les ouvriers du bronze. Elle doit beaucoup à Henri Tolain, un ciseleur sur bronze, disciple de Proudhon, qui développe des idées auxquelles les tenants du réformisme et de l'indépendance syndicale se doivent de reconnaître une grande modernité : s'organiser, faire ses affaires soi-même, ne pas déléguer la défense de ses intérêts à une autorité supérieure, surtout politique. L'ouvrage *Les Métallus en leur siècle* (1996) lui rend hommage en ces termes :

Tolain ne fut pas seulement le fondateur véritable de l'Association internationale des Travailleurs -dont Karl Marx manœuvra astucieusement pour prendre la direction. Il ne devait pas seulement, vingt ans plus tard, jouer un rôle décisif dans le vote de la loi du 21 mars 1884 reconnaissant la liberté syndicale. Il fut aussi l'un des fondateurs du premier syndicat des ouvriers du bronze, un syndicat dissimulé sous un titre qui ne trompait personne : *Société de crédit mutuel et de solidarité des ouvriers du bronze*.

Les statuts fixent clairement comme objectif la défense des salaires et des conditions de travail, en particulier la limitation à dix heures de la journée de labeur afin de permettre aux ouvriers, précisent-ils, de « donner plus de temps à leur famille et à la culture de leur intelligence ». À cette fin, et alors que Napoléon III n'a pas encore abrogé la loi interdisant le « délit de coalition » (il ne reconnaîtra la grève, et encore, seulement sous certaines formes, que le 25 mai 1864), le texte fondateur de la société définit deux pratiques, la baisse de salaire et l'allongement de la durée quotidienne de travail, qui vaudraient au patron reconnu coupable de ces faits une mesure de rétorsion immédiate de la part des adhérents : « ils quitteront l'atelier » en n'acceptant « aucune transaction ni injustice ». Si le ton est déterminé, les statuts organisent avec discernement ce recours à la grève, qui ne doit être décidé qu'après consultation des sociétaires et tentative de médiation.

Mais comment fixer le « juste » salaire ? Le point faible de cette position tient évidemment à l'absence de discussion paritaire et a fortiori de convention collective. Aussi une partie de bras



Le 25 mai 1864, la loi Ollivier abolit le délit de coalition, dépénalisant ainsi le droit de grève.

de fer va-t-elle rapidement s'engager, qui va obliger la société à mener une action plus radicale. Comme dans beaucoup de professions, les patrons du bronze se sont eux aussi organisés, en l'occurrence dans une *Association des fabricants du bronze pour assurer l'indépendance et la liberté du travail*, et plusieurs d'entre eux renvoient purement et simplement les ouvriers qu'ils savent adhérents à la Société des ouvriers du bronze. Renouant avec une pratique remontant au compagnonnage, ils décident alors la mise à l'index de

tout atelier dont un seul ouvrier serait renvoyé de ce fait. Décision qui provoque un grand mouvement de solidarité se traduisant par des adhésions massives, d'où de nouveaux renvois et une seconde riposte : le 23 février 1863, la société fait présenter aux ouvriers dans tous les ateliers une déclaration revendiquant l'adhésion. Devant la réaction négative de l'organisation patronale, les bronziers lancent un appel à la solidarité d'autres corporations, qui est largement entendu. Non pas, d'ailleurs, un appel aux dons, mais à des prêts d'argent dont le remboursement est promis, et qui sera effectif. Pour la petite histoire, les prêteurs devaient déposer les sommes au siège parisien de la société... rue de l'Oseille (aujourd'hui rue de Poitou, dans le III^{ème} arrondissement). Deux militants se rendent même à Londres pour solliciter l'Internationale, initiative peu féconde sur le plan financier, mais dont les patrons, si l'on en croit le récit fait par l'un des syndicalistes, allaient s'exagérer l'importance au point de prendre peur et retirer leur ultimatum.

Les bronziers avaient gagné, et ne poussèrent pas plus loin leur avantage. Cette attitude certes ferme mais responsable leur valut même les félicitations du préfet de police, qui salua la dignité de leur mouvement. Ainsi se trouvaient jetées chez les travailleurs du bronze les bases d'un mouvement syndical déjà solide. À tel point que malgré la guerre franco-prussienne, la défaite et la Commune qui le mirent naturellement mis en sommeil, il reprit son essor à l'occasion d'une assemblée générale tenue le 24 avril 1872. Et si l'illusion coopérative mena ce syndicat dans une impasse, trois de ses délégués allaient prendre part en octobre 1883 au congrès fondateur de la *Fédération française des ouvriers de la métallurgie*, au sein de laquelle les ouvriers du bronze tinrent désormais toute leur place.

Troisième initiative marquante de cette période, la *Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens* se constitue le 27 septembre 1868 à Paris. Se revendiquant organisation syndicale au plein sens du terme, elle montre dès sa naissance un souci de grouper aussi les professions dites *similaires*. Là encore, les statuts organisent la solidarité financière pour les adhérents en conflit avec leur patron « par suite de réduction sur les prix anciens ou d'insuffisance des prix nouveaux », leur promettent d'intervenir auprès de la chambre patronale et de les assister devant les prud'hommes (les conseils existent sous la forme paritaire que nous connaissons depuis une loi du 27 mai 1848). L'organisation entend également promouvoir et contrôler l'apprentissage. Son succès se révèle rapide, avec quelque 12 000 adhérents, dont, il est vrai, la moitié seulement de cotisants réguliers. Mais les conflits plus politiques de la fin du Second Empire l'éclipsent quelque peu, tandis que se crée parallèlement une *Association de la métallurgie* qui se met au service du gouvernement de défense nationale, puis de la Commune. Le 7 septembre 1873, le syndicat se réorganise comme *Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens du département de la Seine*. Le principe de l'aide aux adhérents en cas de conflit est réaffirmé, de même que la recherche d'une solution amiable. D'ailleurs, en réaction contre les « blanquistes », ces partisans d'Auguste Blanqui ayant multiplié les grèves dans les dernières années de l'Empire, l'organisation assure qu'elle « fera tous ses efforts » pour éviter cet ultime recours en proposant « la création d'un tribunal arbitral » paritaire. Est également affirmée avec force l'idée d'une sorte de cooptation des adhérents à l'embauche : « On ne doit faire les offres de travail qu'aux sociétaires parfaitement en règle. »

La période qui suit se traduit par un certain nombre de clarifications. Alors que les statuts évoquent encore parmi ses buts « l'émancipation des sociétaires par la coopérative », toute référence de cet ordre est abandonnée en octobre 1880, en même temps que l'organisation change de nom et devient *Union corporative des ouvriers mécaniciens et parties similaires*. Et pour cause : l'emprise des socialistes, surtout des guesdistes, devient de plus en plus marquée à l'occasion des congrès ouvriers, auxquels l'organisation envoie des représentants. Au troisième de ces congrès, qui se tient à Marseille en octobre 1879, a été décidée la création, non d'une organisation syndicale, mais d'un parti politique : la *Fédération des travailleurs socialistes*. Circonstance aggravante, elle admettait dans ses rangs, au prix d'une regrettable confusion, tant les *Cercles d'études sociales*, groupes politiques animés par les

socialistes, que des syndicats. Comme cette structure va bientôt être secouée de nouveaux conflits, avec notamment l'exclusion de Jules Guesde en 1882, l'Union décide finalement de se retirer de toute organisation aux visées politiques et de réaffirmer avec force, dans des statuts modifiés à cette fin, qu'elle « se tient en dehors de toute école politique ». Ses rangs seront bientôt grossis par ceux d'organisations dissidentes qui elles aussi s'étaient créées au nom de l'indépendance syndicale, et c'est une nouvelle *Union corporative des ouvriers mécaniciens et parties similaires*, désormais rassemblée, qui voit le jour le 20 février 1898.

2. Syndicalisme ou action politique, il faut choisir

À l'exception d'initiatives politiques plus ambitieuses, mais toujours contre-productives, les groupements dont il a été question jusqu'ici limitaient leur action à une zone géographique, en premier lieu la région parisienne. Or, dès cette époque, nos premières organisations syndicales ont cherché à constituer à l'échelle nationale une vraie fédération de métallurgistes. Pour détailler le difficile cheminement qui allait mener à cette création, il faut commencer par remonter à 1883, précisément au 8 octobre, date à laquelle l'*Union des mécaniciens de la Seine* réunit à Paris 32 syndicats pour fonder ce qui se veut le « Premier congrès national de la métallurgie de France ». Nous sommes encore à quelques mois de la loi Waldeck-Rousseau, mais les syndicats bénéficient déjà du régime de la « tolérance administrative » : ils ne sont plus tenus de se déclarer s'ils renoncent à bénéficier de la personnalité civile. On ne sait dans quelles proportions ils ont opté pour l'une ou l'autre des formules, mais peu avant le vote de la loi de 1884 le ministère de l'Intérieur enregistrait officiellement 73 syndicats d'ouvriers sur métaux pour un total de 9 198 adhérents, dont 7 organisations de mécaniciens comptant 1 456 membres.

Lorsque le congrès se réunit à l'initiative de l'*Union des mécaniciens de Paris*, les plus influents des délégués sont adhérents de la *Fédération des travailleurs socialistes* : un pied dans le syndicalisme et un pied dans la politique, ils multiplient les occasions de contacts dont ne disposent pas les adhérents des chambres syndicales autonomes. On ne s'étonnera donc pas que les textes adoptés par le congrès portent la marque du socialisme (en principe pourtant son aile modérée « possibiliste ») jusque dans un certain style déclamatoire qui rompt avec le langage des premiers militants syndicaux. L'adresse aux travailleurs des métaux rédigée par la commission exécutive aussitôt après le congrès dénonce en des termes presque injurieux l'individualisme de l'ouvrier : « L'abrutissement (disons le mot) que le régime des grands bagnes industriels fait naître fatalement le rend égoïste. Il ne pense qu'à soi et la misère croissante de ses frères le laisse froid. » On y trouve encore des formules comme « esclavage moderne » ou cet « exploiteur qui a droit de vie et de mort sur le malheureux qui le nourrit de sa sueur ».

Pourtant, la modération des résolutions adoptées au congrès tranche avec ce ton révolutionnaire : non seulement il n'y est question ni de socialisme ni de propriété collective, mais elle ne se montre catégorique que sur des revendications qui font alors l'unanimité, comme l'abolition du travail aux pièces et de « toutes les lois restrictives entravant la liberté du

travailleur », notamment le livret d'ouvrier créé par le Consulat (il tombera en désuétude à partir de 1890). Sur des points essentiels comme les retraites, et même la durée quotidienne du travail, il prend acte des « grandes divergences d'appréciation » au niveau national et se borne à proposer de les approfondir au sein des chambres syndicales. Quant à la grève, elle est clairement désignée comme l'arme de dernier recours ; les risques en cas d'échec sont soulignés et, si une caisse de solidarité est prévue (au prix d'une cotisation de 5 centimes par adhérent et par mois), la décision de la déclencher est soumise à un luxe de précautions, notamment l'avis consultatif des instances nationales.

Cette *Fédération française des ouvriers de la métallurgie* choisit de s'organiser en six comités régionaux dont les sièges seront Lille, Grenoble, Nantes, Bordeaux, Marseille et Paris. Rendez-vous est pris pour un nouveau congrès dès l'année suivante à Lille. Apparemment, l'organisation semble sur de bons rails. Un an plus tard pourtant, personne n'en entendra plus parler ; le congrès de Lille ne sera jamais convoqué, aucun numéro de l'organe de liaison projeté, le *Bulletin mensuel de la métallurgie*, ne paraîtra. À l'évidence, les promoteurs de cette première fédération avaient vu trop grand : ni leurs effectifs ni leurs moyens financiers ne permettaient de réunir tous les métiers du métal à l'échelle de la France entière.



Les prémices du syndicalisme chez les métallos ont été marquées par la diversité des organisations ouvrières.

Tirant les leçons de cet échec, les mécaniciens de Paris décident quatre ans plus tard de limiter dans un premier temps leur ambition à la capitale et créent la *Fédération des ouvriers métallurgistes de la Seine*. Un premier congrès réunit les 16 et 17 mars 1889 à la Bourse du Travail de Paris 17 syndicats, dont à peine plus de la moitié avaient déjà adhéré à la Fédération. Profitant du succès prévisible de l'exposition universelle de Paris, le congrès mandate le comité fédéral pour organiser « une conférence nationale des métallurgistes du congrès ouvrier international de Paris à l'effet de poser les bases de la reconstitution de la Fédération nationale de la métallurgie ». Mais les promoteurs de l'initiative parisienne, où dominent toujours les « possibilistes », sont désormais minoritaires dans plusieurs villes de province face aux guesdistes et, au terme d'une lutte homérique entre les deux factions socialistes, ce n'est pas un, mais deux congrès qui se tiennent simultanément : salle Pétrelle celui des plus

radicaux, guesdistes et blanquistes, accueille une délégation allemande et décide de faire du 1^{er} mai une journée internationale de lutte en faveur des huit heures ; salle Lancry celui des réformistes, avec une importante délégation de syndicats britanniques.

Tandis que les *Ouvriers mécaniciens de Paris* rallient ces derniers, la *Fédération des ouvriers métallurgistes de la Seine* finit, mais avec deux ans de retard, par réunir son congrès en



Les mouvements deviennent nationaux.

novembre 1892. Congrès corporatif et non fédéral, d'ailleurs, car des syndicats non fédérés y prennent part. Ils sont donc assez nombreux : 78, issus de 20 départements, et présentent un large échantillon des métiers des métaux. Dans l'intervalle, la Fédération a changé de nom pour renouer avec l'ambition qu'elle n'a jamais abandonnée : elle n'est plus celle des ouvriers métallurgistes *de la Seine*, mais *de France*. Rejetant l'idée de fédérations de métiers, le congrès opte pour une fédération d'industrie réunissant l'ensemble des métallurgistes. Mais ce vote ne va pas sans arrière-pensées. Dans l'esprit d'Arthur Groussier, le secrétaire du congrès, c'est une disposition provisoire, les effectifs ne permettant pas de créer des fédérations de métiers suffisamment nombreuses. Or elle rejoint les vœux plus ou moins secrets de nombreux syndicats, soucieux de défendre d'abord leurs intérêts corporatifs (de mécaniciens, ouvriers du cuivre, ouvriers en voitures, etc.), comme d'ailleurs leurs spécificités locales. On peut estimer qu'à ce moment les syndicats demeurés

indépendants, réservés sinon hostiles à l'idée d'une fédération nationale d'industrie, sont trois fois plus nombreux que les syndicats fédérés.

La volonté de tenir à distance l'action politique fait encore les belles heures du congrès et tout le monde se range à l'idée de l'indépendance. L'ambiguïté demeure cependant puisque, si la Fédération elle-même revendique son caractère apolitique, les syndicats qui la composent restent libres de s'affilier à un parti. Autre trait marquant du congrès : le caractère modéré de l'action qu'il préconise. Là encore, le recours à la grève doit rester exceptionnel, « après avoir épuisé tous les moyens de conciliation possibles ». D'une manière générale, les revendications sont raisonnables : une motion réclamant la grève générale universelle est balayée en séance, la question du salaire minimum est à nouveau renvoyée à des études plus poussées, de même que celle des heures supplémentaires ; dominent parmi les revendications clairement affirmées : l'égalité salariale entre hommes et femmes (mais oui !), l'interdiction du travail des femmes dans les forges, la prise en charge par l'employeur d'une assurance contre les accidents du travail, enfin la suppression du travail aux pièces, encore et toujours. Parallèlement, une évolution se dessine à propos du rôle assigné au législateur : si la résolution évoque encore le souhait d'une loi imposant la journée de huit heures, la Fédération, dira Groussier, « était bien décidée à compter sur elle-même plus que sur les pouvoirs publics ».

Enfin, le congrès décide qu'une délégation se rendra au congrès international des ouvriers métallurgistes qui doit se tenir l'année suivante à Zurich -celui-là même où fut créée la FIOM (Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie), qui ne disparaîtra qu'en 2012 pour donner naissance à une structure plus vaste, IndustriALL Global Union.

Lorsque le congrès se sépare, bien trop de questions ont été laissées sous le boisseau, en particulier l'opposition entre fédération d'industrie et fédération de métiers. Il ne faudra que quelques jours aux ouvriers du cuivre pour créer leur propre fédération, bientôt suivis par les mouleurs, les ferblantiers boîtiers, les mécaniciens, les bijoutiers, enfin la maréchalerie. Peut-être la Fédération des Métallurgistes aurait-elle pu survivre en bonne intelligence avec ces fédérations de métiers existant en son sein si le coup de grâce n'avait été donné par la puissante fédération des mécaniciens, qui entra bientôt en conflit ouvert avec elle.

La cause ponctuelle en sera la fermeture de la Bourse du Travail de Paris, prononcée par les autorités le 6 juillet 1893. Ce local était mis gratuitement à la disposition des syndicats par la ville, mais il commençait, sous l'impulsion d'une autre tendance socialiste, celle des « Allemanistes » du POSR (Parti ouvrier socialiste révolutionnaire), à devenir un lieu d'agitation et de violence, au moins verbale. On est encore à l'époque des attentats anarchistes (Ravachol a été guillotiné l'année précédente) et le gouvernement Dupuy prend peur. Il donne un mois aux syndicats non officiellement déclarés à la préfecture pour régulariser leur situation et se conformer à la loi, sous peine d'être expulsés. Les débats sont vifs entre la Fédération, dont 52 des 55 syndicats veulent jouer l'apaisement pour ne pas se retrouver à la rue, et l'Union des Mécaniciens, qui prône la « résistance ». Aussi étonnant que cela puisse paraître aujourd'hui, beaucoup de militants avaient d'ailleurs combattu la loi Waldeck-Rousseau à cause de cette disposition qui les obligeait à se déclarer en préfecture ; dans le feu des débats, ils n'hésitaient pas à la comparer à la même contrainte imposée aux « filles de rues ». Le conflit trouve finalement son issue le 5 février 1895 lorsque la composante mécanicienne de la Fédération lui adresse une lettre de démission qui, précisément, se termine par ces mots : « Nous ne nous prostituerons jamais. » Toutes les actions humaines sont traversées de petites mesquineries, et la vérité oblige à dire que le militantisme syndical ne fait pas toujours exception : l'affaire de la Bourse du Travail a été un prétexte dissimulant une blessure d'orgueil corporatif de la part des mécaniciens, qui considéraient que le poste de secrétaire de la Fédération leur revenait de droit et avaient mal supporté qu'après les deux premiers, issus de leurs rangs (Groussier, puis Poulain), le troisième appartînt au Syndicat des manœuvres de la fonderie.



Un tournant pour la Fédération des Métallurgistes.

3. Vers la naissance de la CGT

En arrière-plan demeurait la question de l'indépendance vis-à-vis des partis politiques, rendue plus aiguë par la perspective de créer une Confédération réunissant les travailleurs de toutes les corporations, une idée qui commençait à faire son chemin. C'est d'ailleurs un métallurgiste, Joseph Majot, qui entama le processus qui devait mener à la fondation de la CGT. Blanquiste, il avait milité à Vierzon, sa ville natale, puis à Creil et Paris au sein de l'Union des Mécaniciens. Au premier congrès du POSR, à Paris en juin 1891, et qui selon l'usage de l'époque réunit à la fois des politiques et des syndicalistes, il propose d'élire une commission de quinze membres, pris uniquement parmi les délégués des chambres syndicales, pour organiser un congrès national -dont les organisations politiques seraient exclues- afin « d'établir les revendications immédiates des travailleurs et les moyens de les faire aboutir ». L'idée



Quelques-uns des 75 délégués de la métallurgie au congrès constitutif de la CGT en 1895.

est reprise par la Fédération des Bourses du Travail et débouche sur un premier congrès, à Paris en juillet 1893, puis un second à Nantes l'année suivante, enfin un troisième à Limoges : le fameux congrès qui, du 23 au 28 septembre 1895, voit la naissance de la CGT. Quelques jours plus tôt s'est également tenu au même endroit celui de la Fédération des métallurgistes, qui avait décidé l'année précédente d'organiser désormais son congrès juste auparavant et dans la même ville, pour que les délégués puissent participer aux deux en limitant les frais de déplacement. Elle devait rester longtemps fidèle à cette pratique.

Les métallos sont donc nombreux à participer à la naissance de la CGT, représentant à eux seuls un cinquième des délégués. Et c'est encore Joseph Majot qui fait adopter un amendement décisif à l'article 2 des statuts : « Les éléments constituant la Confédération Générale du Travail devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques », une formulation copiée sur celle que, en son article 6, la Fédération des métallurgistes venait pour sa part d'adopter la semaine précédente. La résolution demeure cependant fragile puisque dès l'année suivante, au congrès confédéral de Tours, il faudra batailler ferme contre des militants allemanistes qui voulaient purement et simplement supprimer des statuts l'amendement Majot. De leur côté, les mécaniciens, restés divisés en deux organisations rivales pendant sept ans, vont se

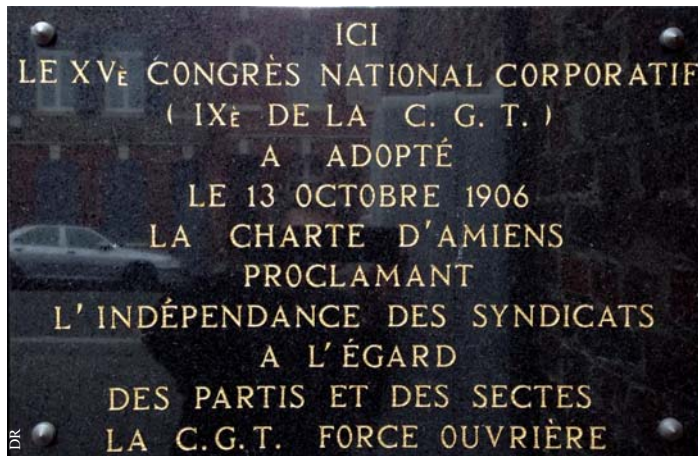
réconcilier en juillet 1899 au sein d'une même organisation désormais baptisée *Union corporative des ouvriers mécaniciens et parties similaires*. Outre des degrés de fermeté différents vis-à-vis de la tentation politique, un autre sujet de discorde avait été le montant des cotisations mensuelles ; l'Union réunifiée accepte de les ramener de 1,50 franc à 1 franc.

Au tournant du siècle, l'apparente concorde qui règne dans le monde syndical laisse cependant intact l'éternel sujet des rapports, évidemment concurrentiels sinon conflictuels, entre la Fédération des métaux et la plus importante de ses fédérations de métier, celle des mécaniciens. Une vraie question, à la fois stratégique et pratique, dépassant les querelles de personnes. Comment en effet défendre le plus efficacement les intérêts des travailleurs ? En les regroupant par spécialités, répondaient les partisans de la fédération de métier. Héritiers d'une vieille tradition corporative, ils invoquaient la connaissance fine des situations, une communauté de culture propre à favoriser l'harmonisation des intérêts, par exemple une plus grande facilité à organiser le contrôle de l'embauche ou à sanctionner par une mise à l'index les patrons qui ne respectent pas les tarifs. Non, plutôt en rassemblant un maximum d'adhérents dans une grande fédération d'industrie, répliquaient les autres, pour lui conférer la puissance du nombre, surtout dans les petites villes de province où les travailleurs des métaux, éclatés en de trop nombreuses spécialités, se condamneraient à faire vivre des fédérations de métier aux effectifs insuffisants. Comme le soulignent plusieurs délégués lors des congrès d'alors, l'évolution industrielle semble donner raison aux seconds : autant la fédération de métier se justifiait dans les petits ateliers où les tâches et les savoir-faire étaient très spécifiques, autant les gros bataillons de la fédération d'industrie paraissent mieux adaptés dès lors qu'en usine des machines commencent à imposer des pratiques standardisées. De ce débat, la politique n'est, une fois de plus, guère absente. La fédération de métier sied mieux aux réformistes, dont le but demeure un ensemble de petites conquêtes au jour le jour, tandis que les syndicalistes révolutionnaires, pour qui le militantisme ne sert qu'à préparer l'objectif ultime, la grève insurrectionnelle qui imposera l'abolition du salariat, trouvent dans la fédération d'industrie, et même dans la confédération réunissant tous les travailleurs, un outil plus adapté. D'ailleurs, la création de la CGT, en unifiant davantage encore la défense des travailleurs, n'allait-elle pas précisément clore le débat en faisant apparaître décidément plus passéiste l'échelon inférieur de la fédération de métier ?

Chez les métallurgistes, cette opposition va se révéler d'autant plus sensible que les mécaniciens évoluent plus vite sur la voie du réformisme que le reste de la Fédération, qui tarde à se défaire du mythe révolutionnaire. En témoigne son VIII^{ème} congrès, qui se tient à Paris les 12 et 13 novembre 1899. Le préambule des statuts modifiés à cette occasion place la Fédération sur un terrain exclusivement révolutionnaire, et il faut noter l'emploi explicite de ce mot, qui jusque-là restait plutôt de l'ordre du sous-entendu. C'est à la lumière de cette position qu'il faut comprendre la réaffirmation de la neutralité politique : si le mouvement syndical demeure indépendant du mouvement politique, c'est parce qu'il entend assumer lui-même la mission révolutionnaire que les socialistes s'étaient assignée. Dans ce cadre,

l'adhésion à un parti reste possible à titre individuel, mais interdite aux syndicats. Mieux, « les secrétaires fédéraux ou tous autres fonctionnaires indemnisés par l'Union fédérale ne peuvent faire acte de candidat à une fonction électorale politique quelconque sans immédiatement se voir retirer leurs attributions ainsi que leurs indemnités ». En établissant ainsi, inspirés d'ailleurs par un antiparlementarisme bien dans l'air du temps, ce que l'on désignera plus tard sous le nom d'« incompatibilités », les métallos se montrent novateurs car la Confédération n'adoptera que plusieurs années plus tard cette interdiction de cumuler mandat confédéral et mandat politique, de député par exemple, ce qui constitue au niveau européen l'une des originalités du syndicalisme français.

Cette opposition entre Union fédérale des métallurgistes et Fédération des mécaniciens allait d'abord se manifester à l'occasion d'une campagne lancée par la Confédération en faveur de la journée de huit heures. Le congrès confédéral de Bourges, en 1904, a décidé des actions fortes qui doivent culminer le 1^{er} mai 1906, les ouvriers étant appelés à tout simplement quitter l'usine après leurs huit heures de travail. La Fédération souscrit au projet tandis que les mécaniciens, en bons réformistes, préféreraient que l'on revendique d'abord la journée de neuf heures, et même l'application des dix heures là où ce n'est pas le cas, avant de passer à l'étape suivante.



La Charte d'Amiens, véritable déclaration des droits du syndicaliste et du citoyen.

Les divergences trouveront surtout à s'exprimer, avant de déboucher sur un accord, lors du fameux congrès d'Amiens de 1906. Presque toutes les tendances socialistes sont désormais réunies au sein de la SFIO créée l'année précédente, ce qui donne des ailes à un certain Renard, secrétaire de la Fédération du textile, pour proposer que la CGT noue avec elle des relations officielles. C'est un métallurgiste de Saint-Étienne, Pierre Coupat, pourtant lui-même socialiste, qui va s'y opposer le premier. La motion Renard une fois repous-

sée, Coupat retire la sienne au profit d'un texte présenté par le secrétaire général, Victor Griffuelhes, qui a son aval. Signé par une quarantaine de congressistes, dont cinq militants en vue de la métallurgie, il va entrer dans l'histoire sous le nom de « Charte d'Amiens », celle qui aujourd'hui encore sert de référence à tous ceux qui s'opposent à l'intrusion de la politique dans la vie syndicale. L'Union fédérale des métallurgistes, qui tient son propre congrès dans la foulée, réaffirme cet idéal, qui figurait déjà dans ses statuts depuis 1899. Cependant,

dominant toujours au cours des débats les options révolutionnaires, anarchistes plus que marxistes, et qui font non seulement la promotion de la grève générale, mais aussi de pratiques comme le boycott des patrons récalcitrants ou même le sabotage. Sur ce terrain, bien sûr, la composante mécanicienne ne suit que très mollement.

On se souvient qu'une première tentative pour réunir tous les métallurgistes dans une fédération d'industrie tolérant des composantes de métier avait échoué en 1895. Les travailleurs du cuivre relancent l'idée en 1901, qui aboutit à un accord applicable au 1^{er} mai 1903 entre eux et la Fédération, assorti d'une sorte de pacte de non-agression. Le sujet est donc redevenu d'actualité, mais qu'en pense la Confédération ? Longtemps, elle se juge trop faible pour prendre parti. Mais au congrès de Montpellier, en septembre 1902, elle se renforce en absorbant la Fédération des Bourses du Travail, et dès le congrès d'Amiens elle opte résolument pour la fédération d'industrie. Elle le consacre dans l'article 2 de ses statuts -en tout cas pour l'avenir, car on ne pousse pas l'audace jusqu'à réclamer la dissolution des fédérations de métier existantes. La situation n'a guère évolué lorsqu'en 1907 les mécaniciens prennent l'initiative d'une rencontre qui, en raison d'une intransigeance partagée, finit dans l'impasse. Il faut l'intervention de délégués métallurgistes au X^{ème} congrès confédéral de Marseille, en octobre 1908, sanctionnée par un vote massif en faveur de la fusion, pour qu'elle s'impose. Les mouleurs la confirment lors d'un congrès unitaire qui se tient à Paris du 28 au 30 mai 1909, auquel la plupart des mécaniciens, se sachant battus d'avance, refusent, eux, de participer. C'est ce congrès qui constitue le point de départ de la série des congrès corporatifs nationaux à laquelle il est fait allusion quand il est dit par exemple que le XXIII^{ème} congrès de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie, qui s'est tenu à Nice en 2020, était le XXXVIII^{ème} congrès corporatif.

En cette année 1909, l'Union fédérale peut donc changer son nom pour celui de *Fédération des ouvriers des métaux et similaires de France* ; son organe mensuel s'intitule *L'Union des métaux*. Les quatre premiers secrétaires fédéraux sont Henri Galantus et Alphonse Merrheim, qui viennent de l'Union fédérale ; Raoul Lenoir pour l'ex-fédération des mouleurs, un siège étant réservé aux mécaniciens. Car le problème, en ce qui les concerne, reste entier. En 1910 à Paris, leur congrès renouvelle le refus d'adhérer à la Fédération tout juste créée. Il faudra encore un arbitrage confédéral au congrès de Toulouse, en 1910, pour que les mécaniciens soient sommés de rentrer dans le rang sous peine d'exclusion. La plupart d'entre eux vont adhérer à partir de 1911 pour demeurer au sein de la CGT tandis que la Fédération des ouvriers mécaniciens, exclue avec son dernier carré d'irréductibles, cesse bientôt toute activité. D'autres fédérations de métier, qui n'avaient pas reçu la même injonction, restent à l'écart mais rejoindront progressivement la Fédération, de sorte qu'au congrès de la CGT de 1912 seuls deux syndicats de métiers autonomes seront encore représentés, ceux de la bijouterie-orfèvrerie et de la voiture.

Incontestablement, l'unité a fait de grands progrès parmi les militants de la métallurgie, mais leurs rangs restent traversés par deux courants opposés : le syndicalisme révolutionnaire et ce qui peu à peu va devenir une pensée affirmée, le réformisme. Or le secrétaire général de

la Fédération est lui-même en train d'évoluer. Né près de Lille en 1871, Alphonse Merrheim a d'abord adhéré au Syndicat des chaudronniers de Roubaix et, en arrivant à Paris pour prendre ses fonctions de secrétaire fédéral, il est encore imprégné de l'idée que l'objectif ultime de la lutte syndicale reste l'abolition du salariat. Mais puisqu'il s'agit d'un but à long terme, ne faut-il pas d'abord travailler à l'amélioration des conditions de travail au quotidien, voire en faire la priorité de l'action syndicale ? Peut-être les premières distances qu'il prend avec les discours insurrectionnels de l'époque tiennent-elles à l'épuisante grève d'Hennebont, dans le Morbihan, qui dura 114 jours et qu'il vécut en partie sur place. Il commence à regarder avec une certaine sympathie le projet gouvernemental de « contrats collectifs du travail ». Face aux anarchistes qui veulent placer l'antimilitarisme, et même l'antipatriotisme, au cœur de la propagande, il veut que la CGT se borne à condamner l'emploi de la force armée contre les grévistes.



Alphonse Merrheim.

Les révolutionnaires, dont le bastion reste le syndicat parisien, ont compris que Merrheim n'était plus l'un des leurs et veulent l'abattre. Sans doute aussi sa rigueur morale, sa rectitude de travailleur obstiné et sa vie privée irréprochable constituent-elles pour certains un reproche vivant. Ses adversaires vont recourir à plusieurs moyens détournés pour se débarrasser de lui, d'abord en essayant d'introduire dans les statuts une clause limitant la durée des mandats, puis en invoquant le fait que l'intéressé, qui avait négligé ce détail de procédure, n'avait jamais été présenté par son nouveau syndicat parisien. À l'occasion du débat sur le statut des dirigeants, il se défend en usant d'une formule malheureuse, comparant les attaques injurieuses dont il est l'objet à celles des « jaunes », terme qui à l'époque déjà désignait de faux syndicalistes à la solde du patron. En colère, les métallos parisiens finissent par réclamer en assemblée générale son exclusion. À chaque fois, Merrheim répond, sur le plan personnel comme sur le plan idéologique, défendant de plus en plus ardemment des convictions réformistes. Il explique qu'une connaissance des réalités concrètes s'avère nécessaire pour étayer les revendications, ce qui ne fait que redoubler la hargne des partisans du « grand soir ».

En août 1913 se tient une conférence dont l'objet se veut l'étude des rapports entre les diverses organisations constituant la CGT. Mais elle est l'occasion d'adopter une « *Déclaration à propos de l'action confédérale* » qui fait sensation en défendant sans ambiguïté Merrheim et en condamnant implicitement le syndicalisme révolutionnaire. Le II^{ème} congrès fédéral consacre cette conversion et souligne la nécessité d'avancer par étapes en constituant un rapport de forces favorable par une pression conjointe sur le patronat et le législateur, sans s'in-

terdire le recours à la grève et aux manifestations. Ce congrès, qui voit le rejet, souvent à une majorité écrasante, de toutes les motions révolutionnaires, est aussi le premier au cours duquel les délégués de province se font rembourser leurs frais de voyage. Ceci explique en partie cela, car faute de moyens pour se rendre au congrès, ils confiaient jusqu'alors souvent leur mandat à des membres du syndicat parisien, nettement moins modérés. La guerre d'usure contre Merrheim prend fin en juin 1914 lorsque le syndicat parisien, qui l'a exclu et refuse de le réintégrer, est lui-même exclu de la Fédération. On est alors à quelques jours du 4 août 1914, la déclaration d'une guerre qui allait bouleverser le paysage syndical.

II. D'une guerre à l'autre

On sait à quel point la « folie nationaliste » qui marque l'entrée en guerre de la France a surpris, notamment dans les rangs socialistes. Les syndicats sont à peine moins pris de court par cet élan patriotique et cet esprit de revanche qui vont se traduire par l'« union sacrée » autour du gouvernement. Cependant, sitôt dissipée l'illusion d'une victoire éclair, la Fédération des métallurgistes, plus pacifiste, jugera exagérée l'attitude « jusqu'au-boutiste », comme on disait alors, de la Confédération. Et si leurs dirigeants respectifs ont toujours à cœur de protéger l'unité de la CGT, ceux que l'on appelle alors les « minoritaires de guerre », comme Alphonse Merrheim et Pierre Monatte (de *La Vie Ouvrière*), qui préconisaient de rechercher les occasions d'aller vers la paix, finirent débordés, au fur et à mesure que la guerre s'enlisait, par la renaissance d'un antimilitarisme et d'un courant insurrectionnel assoupis depuis quelques années, mais que le fracas des armes avait réveillés. L'opposition dégénéra en conflit, au point que la CGT fut à deux doigts de la scission.

1. 14-18 : le syndicalisme quand même

Il faut se souvenir qu'au début du siècle les rangs syndicaux étaient agités de débats sur l'armée, (envoyée à l'occasion, il faut le dire, contre des grévistes) et certaines positions prenaient parfois l'allure d'un antimilitarisme forcené, ce qui d'ailleurs détournait de l'engagement syndical bon nombre de salariés sincèrement patriotes. Le débat avait par exemple rebondi à propos d'une caisse appelée le « sou du soldat », grâce à laquelle la Fédération apportait une aide modeste aux adhérents appelés sous les drapeaux et maintenait ainsi le contact (on en trouve



*Un contact et un soutien
pour les appelés du contingent.*

encore la trace dans des circulaires de la Fédération FO de la Métallurgie des années 1990 ; il n'a en effet disparu qu'avec la fin du service militaire décidée sous la présidence de Jacques Chirac). Au congrès fédéral de 1901, un délégué du Bronze alla jusqu'à réclamer la création en parallèle d'une caisse pour les déserteurs contraints de fuir à l'étranger. La résolution fut même largement votée, il est vrai sans être jamais suivie d'effet. À la veille de la guerre, Merrheim lui-même, tout en protestant contre les outrances de certains syndicats, voulait croire comme beaucoup que la solidarité ouvrière internationale empêcherait un conflit armé. Les premiers jours d'août 1914 allait ruiner ses illusions et il dut se rendre à l'évidence : la CGT, forte alors de presque 500 000 adhérents, poussait à se ranger derrière le gouvernement.

Tout, d'ailleurs, ne fut pas négatif pour le syndicalisme pendant cette période. La Fédération se révéla utile pour pallier le manque de main-d'œuvre, organiser -au prix de grandes difficultés- une certaine rotation entre ouvriers qualifiés engagés dans l'effort industriel de guerre et soldats du front, mais aussi pour freiner les ardeurs de certains patrons qui, au nom de la guerre, voulaient purement et simplement supprimer le repos hebdomadaire. Il serait exagéré de dire que ce fut une période faste pour le syndicalisme, mais la Fédération, en bonne réformiste, fit valoir son poids par son rôle modérateur, notamment pendant les grèves de 1917, obtint des avancées, dont la création, longtemps discutée, de délégués d'ateliers, et au final enregistra un afflux d'adhésions. Une situation qui doit beaucoup au rôle positif et à la personnalité du ministre de l'Armement, le socialiste Albert Thomas, qui plus tard organisera le Bureau International du Travail.

Très vite cependant, Merrheim va juger que Léon Jouhaux, un ancien ouvrier allumettier devenu secrétaire général de la CGT (et qui sera le premier secrétaire général de la CGT-FO jusqu'à sa mort en 1954), s'engage trop avant dans la collaboration avec le pouvoir. Il regrette que la CGT ne cherche pas à rétablir des liens internationaux et qu'elle ne manifeste pas davantage de réserve vis-à-vis du discours dominant « anti-Boches », qui éloigne les chances d'une réconciliation future. Dès 1915, Merrheim, secondé par Alfred Mosmer, un syndicaliste de tendance anarchiste qui passera ensuite au Parti communiste avant d'en être rapidement exclu, prépare dans le plus grand secret un numéro spécial 1^{er} mai du mensuel *L'Union des Métaux* où figure une déclaration destinée à faire sensation : la guerre y est dénoncée comme le « résultat d'une politique de colonialisme et d'impérialisme dans laquelle tous les gouvernements ont leur part de responsabilité ». L'éditorial n'hésite pas à s'en prendre « à ceux des nôtres, à nos amis qui, faisant litière des principes syndicalistes et internationalistes, prétendent mettre au service des gouvernants l'autorité morale de la CGT pour accentuer encore l'œuvre de carnage et de ruine provoquée par la guerre ». C'est évidemment plus que ne peut en supporter la censure, qui surveille alors toutes les publications ; elle impose le retrait des deux passages. Alfred Rosmer racontera plus tard qu'ils ne tirèrent que quelques exemplaires « caviardés », un par paquet pour donner le change. Quelques mois plus tard, du 5 au 8 septembre 1915, Merrheim et un certain Bourderon, secrétaire de la Fédération du Tonneau,

représentent la France à la conférence internationale de Zimmerwald, en Suisse, qui réunit à l'initiative des socialistes italiens 36 militants de divers pays d'Europe, dont l'Allemagne. Lénine aussi est présent, mais il ne parvient pas à convaincre les délégués de suivre son projet : la création d'une Troisième Internationale et le déclenchement de grèves insurrectionnelles menant à la révolution.

Merrheim, qui a beaucoup contribué à cet échec du leader bolchevique, préfère, de retour en France, organiser les minoritaires, tenter de convaincre d'autres Fédérations et des Unions départementales. Le mouvement, au sein duquel il tient avec l'équipe fédérale des Métaux les premiers rôles, crée un Comité pour la reprise des relations internationales, puis un Comité de défense syndicaliste. Lors d'une conférence tenue à Clermont-Ferrand fin 1917, les métallos confirment en termes très durs leur opposition à une direction confédérale passive face à « la succession des fautes, des crimes, des attentats à la liberté d'écrire et de penser, à la mutilation du droit de coalition » imputées à l'union sacrée. Avec des formules aussi radicales, la discorde guette chez les minoritaires eux-mêmes. Elle s'installe entre, d'une part Merrheim et ses amis, qui malgré leur opposition à la ligne confédérale veulent laisser en place les dirigeants actuels de la CGT et maintenir le cap réformiste d'avant-guerre, et d'autre part les plus radicaux des minoritaires, résolus à chasser de la direction confédérale ceux qui ont entraîné l'organisation dans la politique d'union sacrée, à commencer par Léon Jouhaux. Certains parmi eux, s'enthousiasmant pour la révolution russe qui vient d'éclater, veulent imposer un retour aux formes insurrectionnelles de l'action militante. Le Comité de défense syndicaliste, dont ils prennent le contrôle, se transforme bientôt en une structure autonome qui cherche à se substituer aux organismes réguliers de la Confédération.

La rupture manque d'être consommée lors du congrès confédéral qui se tient à Paris en juillet 1918 dans des circonstances tragiques, au plus fort de la dernière grande attaque allemande, tandis que la « Grosse Bertha » tonne aux portes de la capitale. L'attaque est menée par un secrétaire confédéral, Georges Dumoulin, qui conclut son discours en affirmant la nécessité de « reconstruire la CGT sur des bases vraiment syndicalistes ». Il est alors persuadé de renverser Léon Jouhaux et de prendre sa place. Mais Alphonse Merrheim, dont la volonté d'unité n'a jamais été prise en défaut, vole au secours du secrétaire général : lors d'une rencontre nocturne, il explique à Dumoulin qu'il ne le suivra pas dans cette voie et le contestataire doit remonter à la tribune pour prendre acte du statu quo. Ses convictions comme son tempérament le portaient à l'affrontement, mais, comme il le confiera dans un livre de souvenirs en 1938, les événements ultérieurs allaient le convaincre qu'il avait eu « raison de ne pas accompagner ceux qui prirent



La Conférence de Zimmerwald.

déjà à ce moment-là le chemin de Moscou ». De fait, alors qu'au congrès fédéral des Métaux qui suit immédiatement Merrheim justifie son choix en faveur de l'unité, celle-ci est déjà chancelante. Ceux qui n'ont pas réussi à faire valoir leurs vues révolutionnaires contre Jouhaux vont bientôt se faire inspirer de nouveaux arguments par le pouvoir soviétique.

2. Le premier contrat collectif de la métallurgie



*Affiche en faveur de l'application de la loi
sur la journée de huit heures.*

L'immédiat après-guerre est pourtant marqué par une importante victoire du réformisme : la fameuse journée de huit heures, revendication emblématique des syndicats de l'époque, aboutit enfin dans la métallurgie. C'est la première illustration d'une stratégie que Jouhaux définit en décembre 1918 dans une formule restée célèbre : la « politique de la présence », selon laquelle les syndicats doivent être partout où se décident les intérêts ouvriers, dans les orga-

nismes gouvernementaux comme face au patronat. De fait, les ultimes négociations sur la journée de huit heures se déroulent sur les deux plans. Sans rejeter formellement le recours à la loi, mais craignant son caractère uniforme et restrictif, la Fédération juge préférable de s'adresser directement aux organisations patronales. Ce que fait la commission exécutive des Métaux dans une lettre du 14 mars 1919 en soulignant que les gains de productivité permis par l'effort de guerre rendent cette revendication réaliste. Les métallos se sont associés à d'autres fédérations au sein d'un cartel et, pour créer un rapport de forces favorable, ont suivi la Confédération dans son projet d'une grève générale limitée au 1^{er} mai 1919. Non seulement les organisations patronales accueillent favorablement la démarche, mais les discussions, ouvertes le 5 avril, vont déboucher sur une signature en un temps record, douze jours plus tard, après trois séances de travail. Cet accord du 17 avril 1919 constitue le premier contrat collectif d'ensemble des industries métallurgiques.

Parallèlement était promulguée le 25 mars 1919 une loi conférant pour la première fois une existence juridique aux conventions collectives, tandis que le Parlement achevait de donner un cadre législatif à cette journée de huit heures. Pour préciser certains détails d'application, l'UIMM (Union des Industries Métallurgiques et Minières, l'organisation patronale) et la Fédération se rencontrent à nouveau et adoptent le 24 mai 1919 un « complément à l'accord de 17 avril » qui prévoit plusieurs cas de répartition du nouveau temps de travail et ajoute

ce point important : « Dans les cas où les industriels et les ouvriers désireraient adopter un autre type de répartition, il leur appartiendra de susciter à cet effet un accord entre organisations régionales intéressées. » C'est donc le début d'une reconnaissance explicite de l'organisation ouvrière à tous les niveaux puisque l'accord n'établit que des règles générales, leur adaptation sur le terrain se faisant par accord entre représentants syndicaux des patrons et des salariés. En dépit de cette incontestable victoire, Merrheim devra se justifier au congrès confédéral suivant, qui se tient à Orléans du 27 septembre au 2 octobre 1920, contre des minoritaires qui, hostiles à toute concession, l'accusent de « trahison ».

Sitôt réglée, ou en voie de l'être partout, la question des huit heures, la Fédération s'attaque à une autre revendication contenue dans le programme de la CGT de 1918 : le « contrôle syndical », expression préférée à celle de « contrôle ouvrier », qui s'exercerait au niveau des entreprises et s'appuierait sur des commissions d'atelier ou d'usine désignées par le personnel syndiqué. Concession faite aux révolutionnaires, le projet bannit toute notion de participation aux bénéfices : il ne faudrait pas paraître sombrer dans la « collaboration de classes » ! Laborieusement mis au point en deux ans, le projet est adopté par la Fédération le 25 décembre 1920 et aussitôt transmis à l'UIMM. Cependant, le climat a changé depuis l'adoption de la journée de huit heures : beaucoup de patrons retardent son application, et c'est précisément à cette situation que cherche à remédier la création de commissions syndicales. Dans sa réponse très ferme, et qui ne le cède en rien à certaines outrances verbales de la partie adverse, l'UIMM juge que la Fédération ne préconise rien d'autre que des « soviets », capables de « ruiner l'industrie elle-même et condamner la nation toute entière à la misère ». Sans doute l'organisation patronale est-elle moins portée au compromis depuis que la Fédération a accepté, sous la pression des extrémistes, de participer à la grève générale du 1^{er} mai 1920, qui s'est révélée désastreuse. Mais dès avant cet épisode malheureux elle semblait résolue à rompre



*La grève générale de 1920
ébranle la jeune CGT.*

avec la politique contractuelle naissante. On ne saurait oublier d'ailleurs qu'un an plus tôt, le 2 novembre 1919, le patronat, selon certains historiens, encourageait la création d'une seconde confédération syndicale, la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), reposant sur la doctrine sociale de l'Église et opposée à la notion de lutte des classes. Une façon de contrebalancer la toute-puissance de la CGT.

Unie, la Fédération aurait mieux résisté à cette crispation. Mais elle ne l'est déjà plus. Deux ans après la révolution d'octobre, et sans que le reste de l'Europe sache vraiment ce qui se passe en Russie, les militants les plus opposés au réformisme puisent dans cet exemple un regain d'enthousiasme pour le « grand soir ». Une fois de plus, ce sont les syndicats de la capitale qui déclenchent les hostilités. La Fédération négocie encore la journée de huit heures lorsqu'ils constituent un « Comité d'entente des Métaux parisiens » qui présente ses propres revendications : la semaine de 44 heures, et non les 48 que la Fédération vient de signer par avenant. Le 2 juin, contre l'avis de la Fédération, le Comité d'entente lance un mot d'ordre de grève derrière lequel, outre des revendications justifiées, se profilent déjà des visées politiques : Clemenceau est sommé de laisser le pouvoir à la classe ouvrière et les dirigeants cégétistes sont menacés de destitution s'ils ne relaient pas le mot d'ordre ! C'est apparemment un succès : la grève est massivement suivie et les adhésions affluent. Mais l'enthousiasme retombe vite. Les révolutionnaires n'en restent pas moins mobilisés au congrès fédéral, qui se tient à Lyon du 10 au 13 septembre 1919. Menés par Émile Bestel, l'animateur des grèves parisiennes, et Louis Coron, des Métaux des Bouches-du-Rhône, ils dénoncent dans une motion le peu d'empressement de la Fédération à encourager les grèves, son engagement dans la voie des négociations et son manque de soutien à la révolution russe. Peut-être par tactique, peut-être aussi intimidée par la virulence de ses adversaires, la majorité fédérale présente une motion qui, certes, défend sa ligne réformiste, mais prend soin de clamer haut et fort son refus de toute collaboration de classes. Le texte réunit les deux tiers des mandats et les quatre secrétaires fédéraux sortants sont très largement réélus. Un rapport de forces confirmé au congrès confédéral qui s'ouvre dans la foulée.



Le 4 mars 1919, les membres fondateurs de la III^{ème} Internationale communiste ou Komintern sont rassemblés. Au bout de la table, Lénine, Leonid Krassine et Léon Trotski.

Cependant, les révolutionnaires n'en démordent pas et le conflit va se cristalliser sur trois points : la défense de la révolution russe, la grève générale de mai 1920 et l'indépendance des syndicats face à la création du Parti communiste et de l'Internationale syndicale rouge. Autant la quasi-totalité des dirigeants syndicaux ont accueilli avec joie la révolution russe de février 1917 et la constitution du gouvernement « bourgeois » de Kerenski, autant, moins d'un an plus tard, ils redoutent que la prise du pouvoir par les bolcheviks ne sonne le glas de la démocratie naissante. Mer-

rheim restera quelque temps dans l'expectative, faute d'informations fiables sur la situation en Russie. Mais fin 1920, les témoignages qui lui parviennent, en particulier sur les atteintes

à l'indépendance syndicale, lui ouvrent les yeux et il dénonce alors la déviation despotique du nouveau pouvoir, tout en continuant à défendre la révolution elle-même. Cette dernière position dépassera pourtant peu les proclamations verbales car des initiatives lancées contre la fabrication d'armements et de munitions susceptibles d'être envoyés aux armées « blanches » tourne vite au fiasco : ce n'est pas, à l'évidence, un sujet mobilisateur.

Pendant ce temps, la Fédération des Cheminots est elle aussi en proie aux dissensions. Pour s'être opposée à un mot d'ordre de grève générale début 1920, la direction est débarquée et remplacée par des syndicalistes révolutionnaires, qui aussitôt arrêtent le principe d'une nouvelle grève. Les autres fédérations sont invitées à tour de rôle à s'y joindre en un mouvement « tournant ». Les métallurgistes répondent à l'appel, plus par devoir que par conviction, et l'échec est là encore au rendez-vous. L'épisode laisse d'autant plus d'amertume que beaucoup de grévistes subissent la répression patronale. S'ensuit une chute du nombre des adhérents : après avoir atteint 201 875 en avril 1920, il va vite redescendre jusqu'à 76 742 en mars 1921.

3. Le drame de la scission

C'est surtout la question de l'indépendance syndicale, donc de l'application de la charte d'Amiens, qui va conduire à la scission. En mars 1919, Lénine a créé l'Internationale Communiste et invité les révolutionnaires de tous les pays à y faire adhérer leurs partis socialistes respectifs, débarrassés des dirigeants trop tièdes. Pour la France, c'est à la veille de Noël 1920 qu'au congrès de Tours la majorité du Parti socialiste SFIO se prononce en faveur de « l'adhésion à Moscou » et prend le nom de Parti communiste. Le congrès a adopté les « 21 conditions » mises par Lénine à l'entrée dans son internationale, en particulier la neuvième, qui fait obligation aux partis de noyauter les syndicats pour les conquérir de l'intérieur. En juillet 1920, Lénine avait constitué l'Internationale syndicale rouge (ISR) pour grouper les syndicats révolutionnaires de tous les pays face à la Fédération Syndicale Internationale constituée l'année précédente à Amsterdam, et dont la CGT française était l'une des organisations fondatrices. Or la « onzième condition » de Lénine fait un devoir aux partis entrant dans l'Internationale communiste de « mener une lutte opiniâtre contre l'internationale des fédérations syndicales jaunes d'Amsterdam ».

Au lendemain du congrès confédéral de Lyon, en septembre 1919, un certain nombre de syndicalistes révolutionnaires constituent donc au sein de la CGT une fraction organisée, les CSR (Comités syndicalistes révolutionnaires), qui possède son pendant à la Fédération des métaux. La situation s'envenime d'autant plus vite que les CSR constituent un comité central, qui est l'équivalent du Comité confédéral national, avec dans chaque branche un sous-comité fédéral. La CGT comme sa Fédération des métaux se trouvent donc doublées de l'intérieur par une seconde organisation qui vise à supplanter à tous les niveaux, du syndicat au bureau confédéral, les directions régulièrement élues. Comme Lénine leur en a donné mandat, les CSR montrent une hostilité farouche à l'égard de l'Internationale syndicale dite « d'Amsterdam » et somment la CGT de s'en retirer tandis qu'eux-mêmes feront adhérer les syndicats



Une scission lourde de conséquences.

qu'ils dirigent à l'Internationale syndicale rouge.

Une telle situation ne pouvait durer. Le comité confédéral national de novembre 1920, puis à nouveau celui de février 1921, rappellent aux fédérations et aux UD qu'elles ont le droit d'exclure de leurs rangs les syndicats qui donneraient collectivement leur adhésion aux CSR. Plusieurs fédérations s'exécutent, mais pas celle des Métaux, de sorte que

tout le monde se retrouve au V^{ème} congrès fédéral qui s'ouvre à Lille le 20 juillet 1921. Au nom de la minorité pro-soviétique, dont il est durant ce congrès le principal orateur, Augustin Quinton, mécanicien-ajusteur à la Société Normande de Métallurgie et secrétaire de l'UD du Calvados, présente une résolution. Elle est combattue par celle de la majorité, et elles arrivent à égalité : 113 voix chacune ; les quatre secrétaires fédéraux sortants sont néanmoins réélus. Mais rien n'est réglé puisque le principal désaccord porte sur l'adhésion à l'une ou l'autre des internationales, point qui relève d'une décision confédérale. C'est donc le congrès de la CGT, ouvert le 25 juillet, toujours à Lille, qui va trancher le débat. La majorité y fait un peu mieux qu'au congrès des Métaux : le rapport moral est adopté par 52,7% des voix. En outre, une résolution condamnant les menées des minoritaires aboutit au même résultat. Battus, ces derniers n'en continueront pas moins à renforcer leur organisation en la dotant d'une commission exécutive avec un bureau permanent. Un ultime vote du CCN, en septembre 1921, les condamne à se soumettre ou à partir. Ils choisissent évidemment la seconde solution et le congrès constitutif de la CGTU (U comme « unitaire » car, hommage du vice à la vertu, c'est le mot que l'on choisit lorsque l'on fait scission) se tient à Saint-Étienne du 25 juin au 1^{er} juillet 1922. Respectant la tradition, au moins sur ce plan, le sous-comité fédéral des métaux l'a devancé de vingt-quatre heures en convoquant dans la même ville un congrès constitutif d'une Fédération unitaire des Métaux, affiliée à la CGTU et à l'ISR. La scission est donc faite au niveau de la Fédération comme à celui de la Confédération.

Elle se traduit comme il se doit par une hémorragie des effectifs. De ses 76 732 adhérents de mars 1921, la Fédération demeurée fidèle à la CGT n'en conserve qu'environ 10 000, chiffre qui dépassera 21 000 en 1927 pour retomber un peu au-dessous de 15 000 avec la crise économique en 1933 et 1935. Le nombre de syndicats représentés aux congrès oscille

entre 97 et 106. La Fédération constitue cependant une force, qui ne doit rien au nombre, mais tout à la qualité de ses militants, à l'autorité morale de ses dirigeants, à leur obstination. Au niveau de l'entreprise, les militants ne sont pourtant qu'une poignée, multipliant les tâches à accomplir en plus de leurs heures de travail. Quant aux quatre secrétaires fédéraux, outre la gestion de la Fédération, leur travail dans les différentes institutions, l'élaboration et le suivi des revendications, le soutien des grèves, la rédaction de *L'Union des Métaux*, ils trouvent encore le temps d'aller tenir des réunions publiques en province : plus de 300 du 1^{er} mai 1927 au 30 juin 1929, soit en moyenne quatre réunions par mois pour chaque secrétaire. Réélus au congrès de Lille, Alphonse Merrheim, Marius Blanchard, Raoul Lenoir et Henri Labe demeurent à la tête de la Fédération jusqu'en 1923. Cette année-là, Raoul Lenoir, élu secrétaire confédéral, n'est pas remplacé tandis que Merrheim, dont la santé physique et mentale s'est dégradée, se retire (il mourra deux ans plus tard), remplacé par Léon Chevalme, secrétaire du syndicat des Métaux du Territoire de Belfort. Le triumvirat Labe, Blanchard, Chevalme est réélu à l'unanimité aux congrès de 1925 et 1927. Puis Henri Labe, qui démissionne en septembre 1928 « pour des raisons d'ordre personnel et familial », est remplacé par Henri Galantus, ancien secrétaire de l'Union fédérale des ouvriers métallurgistes, désormais secrétaire des syndicats des Métaux du Doubs, du Jura et de l'Ain. Marius Blanchard meurt le 30 octobre 1931, quelques semaines après sa réélection au X^{ème} congrès ; il est remplacé par Raymond Bouyer, secrétaire de l'Union des Mécaniciens de la Seine. Cette équipe réduite, remarquablement homogène, se multiplie de 1922 à 1935 pour défendre un syndicalisme réformiste qui commence seulement à formaliser sa doctrine et ses méthodes. À ce premier obstacle d'un certain dénuement idéologique s'en ajoutent aux moins trois autres : un entêtement patronal qui contraste avec son esprit d'ouverture de l'immédiat après-guerre ; une indifférence de l'immense majorité des ouvriers vis-à-vis de l'action syndicale ; enfin, les manœuvres hostiles des scissionnistes de la CGTU, ceci renforçant cela.

Il y a pourtant beaucoup à faire, et d'abord pour les salaires qui, avec la fin de l'effort de guerre et l'irruption sur le marché de l'emploi de tous les démobilisés, se trouvent tirés vers le bas. Dix ans plus tard, la crise mondiale commence à faire sentir ses effets et touche la France à partir de 1930-1931 : la baisse de la production industrielle et l'aggravation du chômage entraînent à nouveau la chute des salaires. Dans son rapport d'activité pour le XII^{ème} congrès, en 1935, la Fédération estime que la baisse totale du taux nominal des salaires atteint de 16 à 18% de juin 1930 à juillet 1935. La résistance des syndicats n'a donc pas complètement réussi à mettre en échec les prétentions patronales, même si elle les a freinées. Au milieu de cette période, les militants syndicaux sont confrontés à une difficulté inédite en temps de paix : la fin de la stabilité monétaire, la permanence de l'inflation. Le plus souvent accordées sous forme de primes de vie chère, les hausses de salaires sont plutôt des rattrapages, qui font quelque temps illusion. Cette situation conduit les militants à élaborer des concepts nouveaux en matière de salaires et à faire partager l'idée, banale aujourd'hui, qu'il faut tenir compte, pour apprécier un salaire, non seulement de son taux nominal, mais de sa



Manifestation à Saint-Denis ; la crise de 1929 commence à faire sentir ses effets en France.

« puissance d'achat », comme on dit alors. La part des primes dans le salaire total finit par poser problème, de même que les avantages en nature comme les coopératives ou les maisons ouvrières qui, comme le déplore Labe devant le VII^{ème} congrès, « n'ont d'autre but que d'attacher plus solidement les ouvriers à l'usine ». Si la Fédération ne se sent pas le droit, dans une période où les foyers ouvriers traversent de graves difficultés, d'empêcher les travailleurs d'accepter les indemnités qu'on leur accorde, elle veut leur faire comprendre que c'est là un expédient provisoire et que, dit encore Labe, « la rémunération de l'effort de production [doit être] le principal élément du salaire ». D'où, lancée en novembre 1928 par le comité national, la revendication de l'intégration des primes dans le salaire de base.

4. Et pourtant, on négocie encore...

La Fédération se refuse pourtant à fixer des objectifs uniformes : elle prête main-forte aux

syndicats en cas de besoin, mais les laisse libres de formuler leurs revendications comme de choisir leurs moyens d'action, y compris la grève si nécessaire. Ce n'est qu'à partir de 1933 qu'apparaîtra la revendication d'un salaire minimum garanti. Par ailleurs, le patronat ayant pratiquement rompu la pratique contractuelle peu après l'accord sur la journée de huit heures, la Fédération se rabat sur le recours à la loi. Dès avant la guerre, d'ailleurs, l'antiparlementarisme systématique professé par les syndicalistes révolutionnaires commençait à passer de mode. « Toutes les revendications énoncées ci-dessus doivent faire l'objet de lois sociales », dit la résolution générale adoptée au IX^{ème} congrès (1929), tout en réaffirmant le primat d'une action syndicale « toujours plus vigoureuse et énergique des syndicats fédérés ».

Autre terrain de lutte, la loi des huit heures. Elle a été obtenue si l'on peut dire trop facilement, sans nécessiter de réelle mobilisation, et l'UIMM se sent d'autant plus forte pour revenir dessus que la plupart des ouvriers, plus motivés par les questions salariales que par le temps de travail, ne rechignent pas à faire des heures supplémentaires, quand ils ne les réclament pas. Le patronat essaie d'obtenir un accord de la Fédération qui porterait de 100 à 200 ou même 300 heures pendant trois ans les dérogations prévues dans l'accord initial. Plusieurs rencontres ne permettent pas de rapprocher les points de vue et la dernière,

le 20 avril 1920, conduit à la rupture des relations. L'organisation patronale se tourne alors vers le gouvernement et obtient le 6 août un règlement d'administration publique lui donnant satisfaction. La CGT lance alors une pétition qui, recueillant un million de signatures, amène le ministère du Travail à procéder à une enquête pour connaître l'opinion des intéressés. Devant la réponse unanime des salariés, toute idée d'annuler la loi est abandonnée, mais elle s'accommode finalement d'une dérogation exceptionnelle de 200 heures pour quatre ans.

La « bataille des huit heures » n'est pas encore terminée quand survient la grande crise économique de 1929, qui va amener nombre d'entreprises à descendre sous la barre légale des 48 heures hebdomadaires. Les heures sup' sont alors d'autant moins justifiées que des cohortes de chômeurs ne demandent qu'à travailler. En accord avec la Fédération internationale des ouvriers des Métaux, sa branche française milite alors pour la semaine de 40 heures payées 48. De multiples rebondissements, tant sur le plan légal que syndical, aboutiront finalement à la loi du 8 avril 1935 limitant ou interdisant le recours aux heures supplémentaires dans de nombreux secteurs ; dès le lendemain est pris un premier décret d'application qui les supprime totalement dans la métallurgie. Il faut bien dire que, l'organisation dissidente s'étant murée dans une attitude passive, voire hostile, pendant cette longue bataille, le mérite de la victoire revient à la seule Fédération des Métaux, appuyée par la CGT.

Les métallos avaient réclamé en 1920 l'institution de « commissions syndicales de contrôle et d'application des conventions de travail » dans les entreprises, proposition que l'UIMM avait balayée d'un revers de main. La Fédération revient à la charge peu après, secondée par la Confédération. Or l'immense majorité des patrons d'alors refusent de discuter avec le syndicat professionnel, préférant le dialogue avec des élus du personnel. Le projet de commissions syndicales de contrôle que finit par mettre au point la Fédération fait un pas dans leur direction puisqu'elles seraient formées de délégués élus dans l'entreprise, mais par les seuls syndiqués ; voire, dans une version ultérieure, élus par tout le personnel tandis que seuls des syndiqués seraient éligibles. Ces concessions se révèlent cependant insuffisantes, d'autant que dans le même temps communistes et syndicalistes révolutionnaires font de la surenchère et revendiquent carrément des conseils d'usine, que les patrons ont beau jeu d'assimiler à des soviets.

Devant tant de difficultés, la Fédération reste sans illusion sur le fait qu'une telle revendication doive mettre des années pour aboutir. Aussi reprend-elle la vieille formule des « possibilistes », celle de la conquête par étapes successives. S'inspirant d'une institution dont jouissent depuis 1890 les ouvriers des mines, le Syndicat des Métaux de Joeuf, en Meurthe-et-Moselle, suggère au congrès fédéral de 1923 de revendiquer des délégués à la sécurité dans les industries métallurgiques. Le congrès approuve, sans renier la revendication finale, à laquelle elle déclare attacher un grand prix. La Fédération, se tournant à nouveau vers le pouvoir -nous sommes sous le Cartel des Gauches-, finit par intéresser un ministre de Travail, Antoine Durafour (dont le fils Michel occupera les mêmes fonctions un demi-siècle plus

tard, notamment sous Mitterrand) en limitant le périmètre de la réforme à la grosse métallurgie. Mais l'UIMM traîne toujours les pieds et le débat tourne longtemps sur le point de savoir si l'Inspection du Travail dispose de moyens suffisants pour remplir les mêmes missions ; en 1928, elle allume un contre-feu en organisant un « service de prévention des accidents du travail ». Parallèlement, des parlementaires socialistes reprennent l'idée en l'étendant à d'autres branches, hélas sous la forme d'une loi unique, centralisatrice et, il faut bien le dire, assez bureaucratique. La considérant comme un moindre mal, la Fédération s'abstient de la bloquer et s'organisera pour l'appliquer du mieux possible en ce qui la concerne.

La question de la main-d'œuvre étrangère alimente également pendant cette période de nombreux débats, qui témoignent d'un véritable cas de conscience. Le mouvement syndical se veut en effet internationaliste et la Fédération comme la CGT veulent perpétuer une tradition généreuse d'accueil ; mais elles ne peuvent ignorer que l'arrivée sur le marché du travail français d'une main-d'œuvre étrangère, fragile et peu combative, permet de peser sur les salaires. Le recours à ces travailleurs a été, par la force des choses, massif pendant la guerre, puis encore au lendemain de l'armistice du fait de l'épouvantable saignée dans la population française. Le débat se fait ensuite plus vif, et la Fédération a beau jeu de souligner que son action passée plaide pour elle et ôte toute portée à l'accusation de nationalisme lorsqu'elle émet simplement l'opinion que « la main-d'œuvre française [doit] être protégée dans une large mesure contre un afflux inusité de la main-d'œuvre étrangère ». La CGT obtient la création, le 7 avril 1925, d'un Conseil national de la main-d'œuvre pour organiser le recrutement et la répartition des travailleurs immigrés ; Labe y siège au titre de la Confédération. Les résultats ne seront cependant pas à la hauteur des espérances.

Éminente conquête ouvrière, la protection sociale fait irruption ces années-là dans les débats syndicaux, d'autant plus que l'Alsace-Moselle redevenue française conserve le système d'assurances sociales hérité de la période prussienne. Le président de la République Alexandre Millerand fait déposer par le gouvernement un premier projet de loi visant à instituer dans le reste du pays un système analogue. Tout en émettant certaines réserves, la CGT soutient le projet et accepte notamment le « versement ouvrier » qu'elle avait combattu à propos de la loi de 1910 sur les retraites ouvrières. Sa Fédération des métaux restera sur la même ligne jusqu'au vote de la loi du 14 mars 1928, puis celle du 30 avril 1930, qui en scelleront le principe. Les deux organisations profitent des dispositions dont elles ont obtenu l'introduction dans le texte « pour faire en sorte que les travailleurs aient leur caisse d'assurances en dehors de toute ingérence patronale », comme le proclame le congrès fédéral de 1929. Aussi étonnant que cela paraisse aujourd'hui, elles étaient donc fermement opposées à toute gestion paritaire.

Quant à l'assurance-chômage, on a vu qu'elle était une préoccupation très ancienne des syndicats. Au lendemain de la guerre, la Fédération prend en charge la caisse de chômage des mécaniciens pour en faire une caisse fédérale, à laquelle l'adhésion des syndicats fédérés est

facultative. En 1921, cinq d'entre eux sont affiliés : celui des métallurgistes parisiens, trois dans le Nord (Lille, Tourcoing et Feignies), enfin celui de Trévoux dans l'Ain. Le congrès de Lille rend l'adhésion théoriquement obligatoire pour une mise en œuvre le 1^{er} janvier 1923, mais la décision sera surtout appliquée par la persuasion. Les adhésions arrivent lentement : 48 syndicats en 1922 et 63 en 1925, soit un peu plus de la moitié des effectifs fédéraux. La caisse fédérale atteindra sans difficulté ses objectifs jusqu'à l'arrivée de la crise au début des années trente, période où elle se maintiendra encore, mais devra réduire ses prestations. À côté de cette caisse chômage existent plusieurs autres institutions fédérales de secours : la caisse de grève, le « secours de route » (pour les travailleurs contraints de changer de localité), la caisse de solidarité (pour des secours exceptionnels), le « sou du soldat » déjà mentionné, enfin la caisse de réserve pour l'organisation des congrès.

5. Les congés payés, bien avant le Front Populaire

Les congés payés fournissent l'occasion de réparer une injustice et de corriger un point d'histoire : non, ils ne constituent pas un acquis des grandes grèves et manifestations de 1936 qui ont suivi la victoire du Front Populaire.

Ou plutôt, si la majorité de gauche élue cette année-là leur donne une traduction législative, l'affaire était déjà bien engagée, et ceci grâce à la Fédération de la Métallurgie. C'est en effet à la demande de Gabriel Lafaye, secrétaire du syndicat des Métaux de Bordeaux, que la revendication est soumise en 1923 au VI^{ème} congrès, qui en adopte le principe. Quelques professions « privilégiées » en bénéficiaient déjà, comme les employés de mairie ou les cheminots, mais très peu d'ouvriers de l'industrie. Malgré cette injustice, l'idée de réclamer au patron des vacances payées comme des journées de travail reste insolite et peu répandue

parmi ceux qui, comme le déclare Labe au congrès, « ne bénéficient pas de vacances, n'ont jamais pensé que les travailleurs manuels pourraient en bénéficier » et « trouvent tout naturel de regarder partir les autres en villégiature ». C'est encore Antoine Durafour qui va donner un élan décisif à cette revendication. À son arrivée au ministère du Travail, où il demeurera du 17 avril 1925 au 18 juillet 1926 (le temps, tout de même, de voir défiler cinq chefs de gouvernement !), il se rallie à l'idée et concocte le 11 juillet 1925 un entretien secret avec les représentants de la CGT et des deux fédérations qui portent la revendication : les Métaux et les Mineurs. Cette année-là, 628 établissements auront accordé des vacances à leur per-



2. La première page du journal *Le peuple*, 10 juin 1936.

À l'origine des congés payés, la Fédération de la Métallurgie, bien plus que le Front Populaire.

sonnel, dont 25 seulement, pour un total de 5 290 salariés, appartiennent à la métallurgie. Malgré ce chiffre dérisoire, le ministre se fait fort d'obtenir une loi dès 1926. Plus réaliste, Labe n'y croit guère, même s'il défend l'idée d'améliorer ses chances en doublant la démarche législative d'une action sur le terrain : dans chaque entreprise, tous les salariés déposeront en même temps une demande de congés payés. L'idée d'en passer par une convention collective semble absente des esprits, sans doute jugée trop irréaliste compte tenu de l'attitude de l'UIMM. En fait, c'est seulement en 1931 que la Chambre des députés (qui ne s'appelle pas encore Assemblée nationale) adopte une loi donnant à tout salarié ayant un an d'ancienneté dans l'entreprise un congé ininterrompu d'une semaine, et de deux semaines ou plus après trois ans d'ancienneté ; elle reconnaît à l'employeur le droit de réclamer le remboursement des jours de congé s'il prouve que le salarié en a profité pour travailler dans une autre entreprise. Le projet devait dormir dans les cartons au palais du Luxembourg jusqu'aux grandes manifestations de mai-juin 1936 qui allaient soudain y accélérer le train de sénateur. Le 20 juin 1936 était promulguée la loi qui dotait les salariés du commerce et de l'industrie de deux semaines de congés payés. Mais, preuve que cette conquête sociale majeure n'est pas pour l'essentiel à porter au crédit du Front Populaire, elle ne figurait même pas à son programme.



*Frederick Winslow Taylor,
dont la doctrine sur
l'organisation du travail
sera âprement combattue
par les syndicats.*

Si faire avancer les revendications constitue évidemment le cœur de l'activité syndicale, elle ne saurait négliger la réflexion sur les avancées techniques. C'est ainsi que la naissance de ce que l'on commence à appeler le « taylorisme », autrement dit la rationalisation de la production en usine, avec en particulier un travail à la chaîne fractionné en tâches distinctes et chronométré, va alimenter bien des débats. Si le fameux livre de Frederick Winslow Taylor « The Principles of Scientific Management » est accueilli avec hostilité lors de sa publication en français en 1913, le ton a changé au lendemain de la guerre. À ceux qui dénoncent la déshumanisation du travail, les gestes répétitifs et les cadences infernales, d'autres répondent que de ces gains de productivité doivent sortir une production accrue, des prix en baisse et, pourquoi pas, des salaires en hausse. Les 24 et 25 juillet 1925, le VIII^{ème} congrès fédéral se saisit de la question et l'on y peut entendre Raymond Bouyer, futur secrétaire fédéral, regretter que l'on puisse « s'insurger contre un principe intelligent de l'organisation du travail », tout en soulignant que la question sociale ne se réduit pas aux aspects matériels et qu'il faut prendre en compte la dignité du travailleur. Le débat rebondit deux ans plus tard avec « l'affaire Dubreuil ». Forgeron, puis mécanicien, Dubreuil a pris sa première carte syndicale en 1900, à 17 ans. Élu en 1912 secrétaire de l'Union des mécaniciens de la Seine,

il s'est lié d'amitié avec Alphonse Merrheim. Tout en dirigeant depuis 1920 le service de documentation nouvellement créé à la CGT, il reste membre de la commission exécutive de la Fédération des Métaux. Il décide d'aller voir comment cela se passe aux États-Unis et y passe dix-huit mois, travaillant notamment chez Ford. Au retour, son enthousiasme pour ce qu'il n'hésite pas à appeler « l'un des instruments de travail les plus admirables du monde » provoque un malaise dans les milieux syndicaux. Dubreuil devra quitter ses mandats à la Fédération comme à la Confédération pour aller occuper un poste au BIT.

Nous sommes alors en 1931 et le krach de 1929 commence à produire ses effets. Lors du congrès fédéral suivant, les 24 et 25 septembre 1933, la crise s'est approfondie, la crainte de la guerre renaît, Hitler assoit solidement son pouvoir en Allemagne. Il y est arrivé légalement, ayant réussi à entraîner les masses par le caractère anticapitaliste de son discours, ce qui jette d'autant plus le trouble qu'il vient d'interdire et laisser sans réaction l'AGDB, l'homologue de la CGT outre-Rhin. Malgré le bilan flatteur que les réformistes peuvent tirer des années écoulées, le doute saisit le congrès. À la tribune, Jeannin dit craindre que la classe ouvrière, dans son désarroi, n'en vienne « à l'acceptation de la poigne, de la dictature ». Plusieurs autres orateurs dénoncent comme inutile, voire porteuse d'illusions dangereuses, la « politique de la présence » et réclament un retour à l'action révolutionnaire ; leur motion demande que la CGT se retire de toutes les instances internationales. En réponse, Chevalme défend sa ligne réformiste et demande au congrès de voter la résolution telle quelle en écartant l'amendement ; il rallie à lui les quatre cinquièmes des syndicats.

6. Une erreur funeste : la réunification

C'est dans ce contexte que va intervenir l'une des plus funestes erreurs stratégiques du syndicalisme réformiste : la réunification de la CGT et la CGTU. Depuis la scission de 1921, la seconde s'aligne de plus en plus ouvertement sur le Parti communiste et l'URSS, « la patrie des prolétaires », ce qui conforte la première dans la conviction qu'aucune entente n'est possible avec des gens aussi éloignés de la notion d'indépendance syndicale. Beaucoup, cependant, gardent la nostalgie de l'union perdue, persuadés à juste titre qu'elle est la condition de l'efficacité. De leur côté, les « organismes dissidents », comme on les appelle à la Fédération CGT de la Métallurgie, ont vu fondre leurs effectifs car les syndicalistes révolutionnaires, sincèrement attachés à l'indépendance, ont bien vite constaté qu'ils avaient été trompés ; quelques-uns retournent à la CGT, mais le plus grand nombre, écœurés, abandonnent toute action militante. Aussi les « unitaires » ne cessent-ils, congrès après congrès, de lancer à la CGT des appels à la réunification qui ne laissent pas toujours les adhérents indifférents, notamment à la Fédération des Métaux.

À l'occasion de son congrès, les 14 et 15 septembre 1927, celle-ci clarifie ses positions en dressant une liste de conditions impératives, que le congrès confédéral qui suit reprendra presque mot pour mot, tout en demandant aux syndicats, UD et fédérations de s'attacher

à « créer une atmosphère d'apaisement et de réconciliation ». De fait, des actions communes ont lieu sur le terrain, parfois même des syndicats affiliés à la CGTU rentrent au bercail. Cette situation eût-elle duré, le camp de l'indépendance syndicale se serait renforcé de tels apports au fil des ans. Mais les événements se précipitent avec les émeutes anti-parlementaires du 6 février 1934, qui font 14 morts parmi les manifestants. Au nom de la défense de la démocratie, la CGT appelle pour le 12 à une grève générale, qui est couronnée d'un immense succès. L'événement redonne confiance à l'organisation, qui se croit assez forte pour appeler à un processus de réunification, aussitôt imitée par sa Fédération des Métaux. Il sera d'autant plus rapide que dans le même temps Moscou, pour qui « sociaux-traîtres » et réformistes demeuraient les pires ennemis (c'est l'époque du désastreux mot d'ordre « classe contre classe », qui a favorisé l'accession d'Hitler au pouvoir), change complètement de stratégie et prône l'union. Comme le PCF l'a fait au parti socialiste SFIO quelques jours plus tôt, le bureau confédéral de la CGTU fait le 8 juin 1934 des propositions d'action commune à celui de la CGT. Le 5 juillet, sans attendre l'accord entre les confédérations, la Fédération unitaire des Métaux propose à son homologue, d'une part l'organisation en commun de meetings et de manifestations sur la base de diverses revendications, d'autre part la tenue d'assemblées communes pour constituer des « syndicats uniques ».



Les confédéraux après le congrès de réunification de 1936.

Une rencontre a lieu le 7 octobre, au terme de laquelle la Fédération des Métaux réaffirme ses conditions, en particulier l'interdiction de tout travail fractionnel. Les unitaires font mine d'accepter, mais c'est un piège : ce n'est pas au sein des organes syndicaux que les communistes mettront au point leurs manœuvres, mais à l'extérieur, au sein des cellules du PCF, ce qui ne changera strictement rien. Le principal argument des adversaires de la réunification tombe donc, et les choses vont dès lors aller très vite. Dès juillet, une déclaration commune est prête. En septembre 1935, les deux confédérations tiennent leur congrès à la même date à Paris, adoptent une même résolution d'unité, tiennent séance commune. Le congrès d'unité se tient à Toulouse du 2 au 5 mars 1936. Les métallurgistes des deux bords font de même et tiennent dans la même ville un comité national inter-fédéral d'unité, qui pourvoit paritairement aux postes de direction de la Fédération réunifiée : le secrétariat est

formé de deux ex-confédérés, Léon Chevalme et Marcel Roy, et deux ex-minoritaires, Ambroise Croizat et Raymond Sémat. La Fédération réunifiée tiendra son véritable congrès constitutif plus tard, du 25 au 27 novembre 1936.

7. Vers la Seconde Guerre mondiale

À cette date, la situation a profondément changé. À elle seule, la réunification a fait passer le nombre additionné des adhérents de 40 000 à 100 000. Puis les grandes grèves du printemps 1936 le portent à 600 000, regroupés en 725 syndicats. La Fédération est donc « envahie » par une masse de non-syndiqués, sans aucune expérience, aisément portés à croire, selon une formule du temps, que « tout est possible » et plus sensibles aux actions spectaculaires qu'à l'ingrat et opiniâtre travail quotidien qu'est le réformisme. C'est sur cette masse facile à abuser que les communistes s'appuient pour s'assurer une majorité confortable et prendre en main la direction de la Fédération, sans tenir compte des engagements de parité pris huit mois plus tôt. Sur tous les points importants des « principes fondamentaux » portés en tête des statuts, c'est leur vision qui s'impose : sur l'objectif ultime d'abolition du salariat, qui est maintenu ; sur l'indépendance syndicale et le travail fractionnel, qui fait l'objet d'une rédaction ambiguë ; sur la possibilité de détenir un mandat politique, qui n'est pas formellement interdite. À chaque fois, les réformistes sont largement battus au congrès, et les organes de direction traduisent ce nouveau rapport de forces : le communiste Croizat, secrétaire général, est assisté de trois ex-unitaires : Semat, Vrigneaud et Borne, et de deux ex-confédérés : Chevalme et Roy. Deux tiers, un tiers. Les plus lucides comprennent dès ce moment qu'ils ont été joués. Comme écrit dans le livre *Les Métallus en leur siècle*, « désormais, les confédérés ne sont plus tout à fait chez eux dans leur propre maison. »

L'Histoire de la Fédération des Métaux, comme celle de la CGT, se confond à partir de mai 1936 avec celle du Front populaire. Les grèves de mai-juin sont un mouvement largement spontané qui prend tout le monde de court, la Confédération, la Fédération et les partis politiques, les uns et les autres essayant sans grand succès d'y mettre de l'ordre. On a pourtant dit que les ouvriers métallurgistes en avaient été le « fer de lance ». Non sans raison : la première grève avec occupation d'usine (ce qui ne s'était jamais vu) a lieu chez Breguet, au Havre, le 9 mai ; le mouvement se développe à partir du 13 dans les autres usines d'aviation, à commencer par Latécoère à Toulouse ; puis les ouvriers de la Métallurgie prennent la plus grande part au mouvement. Semat fait partie de la délégation cégétiste lors de la fameuse rencontre du 7 juin à l'Hôtel Matignon, dont sortira l'accord du même nom, avec en particulier la création dans les entreprises de délégués d'atelier élus. Cette avancée importante ne suffit pas à mettre fin aux occupations, et il faut que Maurice Thorez, secrétaire général du Parti communiste, donne de la voix le 11 juin avec sa célèbre formule : « Il faut savoir terminer une grève » pour que les ouvriers, métallurgistes en tête, commencent à reprendre le travail.



Le Front Populaire, période faste pour le syndicalisme.

À l'heure du bilan, la Fédération des Métaux peut se réjouir d'un gonflement inouï de ses effectifs, multipliés par quinze en l'espace de six mois, ce qui incidemment améliore beaucoup la situation financière de la Fédération, désormais propriétaire de son siège au 94 rue Jean-Pierre Timbaud (alors rue d'Angoulême). La loi du 24 juin 1936 sur les conventions collectives améliore ses moyens d'action tandis que celle du 8 juin a gravé dans le marbre la liberté syndicale. Une organisation au potentiel renforcé, donc, mais si le nombre est impressionnant, la qualité militante fait défaut. Cette masse de nouveaux adhérents que les communistes peuvent facilement manœuvrer se laisse embringuer dans des actions au parfum nettement politique, à commencer par une campagne en faveur des républicains espagnols ; de toutes les industries, c'est d'ailleurs la métallurgie qui, sous l'impulsion des militants communistes, fournit le plus de recrues aux brigades internationales allant combattre les troupes de Franco.



Le trouble jeu des communistes et de l'URSS au début de la Deuxième Guerre Mondiale chamboule le monde syndical.

Le Front Populaire et ses deux gouvernements successifs (Blum, puis Chautemps) appartient déjà au passé et la décrue des effectifs est plus qu'amorcée lorsque paraît, le 12 novembre 1938, le décret Daladier-Reynaud qui enterre de fait les 40 heures. Les ex-unitaires de la CGT lancent un mot d'ordre de grève pour le 30, qui se solde par un échec retentissant. La déroute s'accélère et l'on estime que le nombre d'adhérents à la Confédération

tion, après avoir culminé à 5 millions, retombe en 1939 à son niveau d'avant 1936, soit 1,2 million. La Fédération des Métaux est elle aussi affectée par ce reflux, mais semble-t-il dans une proportion un peu moindre. C'est donc une CGT affaiblie et divisée qui doit affronter le coup de tonnerre du pacte germano-soviétique le 23 août 1939, suivi le 17 septembre par l'invasion de la Pologne, que se partagent Hitler et Staline. Il n'est plus temps alors de tergiverser : dès le lendemain, une réunion commune du Bureau Confédéral et de la CA, à laquelle les communistes s'abstiennent de participer, dénonce la « trahison préméditée contre la paix, [...] trahison contre les prolétaires que l'on avait appelés à se dresser contre le nazisme », et déclare qu'« il n'y a plus de collaboration possible avec ceux qui n'ont pas voulu ou pas pu condamner une telle attitude, brimant les principes de la solidarité humaine qui sont l'honneur de notre mouvement ouvrier ».

Léon Chevalme participe à cette réunion en tant que membre de la CA et signe le texte. Dans les fédérations où les ex-unitaires sont en minorité, ils sont sommés de rallier cette position sous peine d'exclusion ; dans les autres, les non-communistes abandonnent le bureau fédéral. Tel est le cas pour les Métaux : Marcel Roy et Léon Chevalme le quittent pour fonder une autre fédération. Celle qui demeure entre les mains des communistes devra disparaître peu après en application du décret Daladier du 26 septembre, portant dissolution du Parti communiste et de « toute organisation ou tout groupement de fait qui s'y rattache, et tous ceux qui, affiliés ou non à ce parti, se conforment dans leur activité à des mots d'ordre de la troisième internationale ». La réunification des métallos aura duré trois ans et demi. En mai 1940, à la veille de la débâcle, le nombre des adhérents à la Fédération des Métaux se situe aux environs de 30 000 ; elle en a compté 800 000 en 1937. Le 7 octobre, Raoul Dautry, ministre de l'Armement, réunit des représentants du patronat et des salariés -pour la CGT, Jouhaux et Chevalme. Il les amène à signer un accord préconisant la collaboration confiante entre les patrons, les cadres et les ouvriers dans tous les établissements du pays concourant aux fabrications d'armement.

8. Sous l'occupation

Très limitée pendant la « drôle de guerre », l'activité syndicale se réduit encore après le vote des pleins pouvoirs à Pétain. La loi du 16 août 1940 portant organisation provisoire de la production industrielle prévoit la dissolution des organisations interprofessionnelles nationales d'employeurs et de salariés. C'est en application de cette loi que, le 9 novembre 1940, un décret ordonne notamment la dissolution de la CGT, de la Confédération générale du Patronat français (CGPF) et du Comité des Forges. Il est signé du ministre du Travail, René Belin, un ancien postier qui, anti-communiste et proche de Léon Jouhaux, était considéré comme le numéro deux officieux de la CGT. Promulguée le 4 octobre 1941, la Charte du Travail essaiera d'imposer au syndicalisme, maintenu en dépit de pressions contraires, un statut en forme de carcan : le syndicat sera unique, obligatoire, catégoriel (employeurs, ouvriers, cadres, etc.), local (et non d'entreprise) mais pourra former des unions et fédérations professionnelles. Pratiquant une forme de résistance passive, les syndicats traditionnels freinent ces créations et se maintiennent dans un provisoire qui durera jusqu'à la fin de la guerre. Privés de leurs tâches habituelles (les salaires ne sont plus de leur compétence et nulle convention collective ne peut être conclue), ils continuent à gérer les caisses d'assurances sociales et contribuent à la mise en place des comités sociaux d'établissement, les prédécesseurs immédiats de nos comités d'entreprise. Le parapluie légal du syndicat permet aussi des actions illégales liées au ravitaillement, au STO, voire à la résistance. De leur côté, les communistes, à travers leur presse clandestine, poussent les salariés à réinvestir les syndicats.

La Fédération des métaux continue donc d'exister tant bien que mal, domiciliée dans l'immeuble de la CGT (en fait, d'une société immobilière qui le lui loue, raison pour laquelle les locaux n'ont pas été frappés par la dissolution), situé à Paris, 211-213 rue La Fayette. Au conseil d'administration ne figurent plus que des militants ex-confédérés, dont les uns s'accrochent tant

bien que mal du gouvernement de Vichy et de ses expériences sociales tandis que Raoul Lenoir et Léon Chevalme forment en liaison avec Léon Jouhaux et Robert Bothereau l'ébauche d'une opposition qui se groupera autour de Résistance Ouvrière, dont l'un des fondateurs est Raymond Bouyer, secrétaire fédéral des Métaux. Chevalme et sept autres ex-confédérés signent un manifeste rappelant, contre l'esprit de Vichy, les principes essentiels du syndicalisme et fondant le Comité d'études économiques et syndicales. Pendant l'élaboration de la Charte du Travail, ce comité multiplie critiques et suggestions, et finit par la condamner. En 1942, quand vient le tour de la Métallurgie d'être constituée en « famille professionnelle » à base de syndicats uniques, Chevalme donne sa démission de secrétaire fédéral.

La situation est totalement modifiée depuis que le 22 juin 1941 l'Allemagne a envahi l'URSS et que les communistes, opérant un nouveau virage à 180 degrés, changent aussitôt de camp. Et plus encore depuis qu'en février 1943 la lourde défaite des nazis à Stalingrad permet d'entrevoir la victoire des alliés. C'est deux mois plus tard, précisément le 17 avril 1943, que les ex-confédérés et les ex-unitaires, représentés les premiers par Saillant et Bothereau, les seconds par Raynaud et Tollet, se rencontrent au Perreux, près de Paris. Ils y concluent un accord, purement verbal, concernant d'une part la coordination des forces syndicales engagées dans la Résistance, ce qui est alors indispensable, et de l'autre la réunification de la CGT à la Libération, ce qui l'est beaucoup moins. C'est pourtant Bothereau qui propose ce second volet et insiste pour le faire accepter, ce que dès 1945 il reconnaîtra comme une erreur.

Car les communistes, sous les ordres du parti, continuent de réinvestir les syndicats et commencent une épuration dont le critère n'est pas la participation ou non à la Résistance, mais la complaisance ou l'opposition à leur mainmise sur la CGT. Une nouvelle direction unitaire de



*Léon Jouhaux libéré de sa captivité
par les Américains en 1945.*

la Fédération des ouvriers des Métaux est reconstituée dans la clandestinité sur le modèle de 1938 : la majorité est communiste, mais Léon Chevalme y retrouve sa place. Elle tient sa première réunion légale le 18 septembre 1944 rue La Fayette et met en place un secrétariat et un bureau exécutif de 14 membres, où figurent, à côté de douze communistes, Léon Chevalme qui, excusé, n'a pas pris part à la réunion, et Georges Delamarre, dont on est sans nouvelles : arrêté le 28 juillet précédent, il a fait partie du dernier train de déportés pour les camps. Direction remaniée trois mois plus tard avec une domination communiste encore renforcée, Chevalme étant réduit à un rôle de figurant. Elle sera parachevée au lendemain du XV^{ème} Congrès fédéral qui se tient du 12 au 16

mars 1946, à l'issue duquel sera désigné un secrétariat de huit membres, où ne figureront que deux non-communistes, André Hamon et Georges Delamarre. L'organisation change de nom à cette occasion pour devenir Fédération des Travailleurs de la Métallurgie de France et des colonies, le mot « travailleurs » remplaçant celui d'« ouvriers » pour tenir compte de l'ouverture des syndicats aux ingénieurs et cadres. La politique de la Fédération de 1944 à 1947 suit très exactement celle du PCF et des ministres communistes, d'autant plus que son secrétaire général, Ambroise Croizat, tout en conservant, au moins en titre, ses fonctions à la tête de la Fédération, sera durant toute la période un ministre du Travail quasi inamovible. Jamais organisation syndicale n'était apparue à ce point comme l'instrument d'une politique gouvernementale.

9. À nouveau sous le joug communiste

Son action consiste d'une part à recruter de nouveau massivement, comme après la première réunification syndicale, une masse d'adhérents peu formés, facilement manœuvrables, d'autre part en une participation très démonstrative à l'effort de guerre et à ce que les communistes appellent alors « la bataille de la production », qui dans la métallurgie se décline en « bataille de l'acier ». C'est l'époque des slogans aussi pittoresques qu'inattendus de la part d'une organisation syndicale : « Produire d'abord, revendiquer ensuite », et cette perle restée dans les mémoires : « La grève est l'arme des trusts ». C'est que les communistes, ayant renoncé pour diverses raisons à une prise de pouvoir insurrectionnelle en 1944, cherchent désormais à rassurer, à se montrer bons patriotes, pour le conquérir légalement par une double action syndicale et parlementaire. Mais dans cette période de privations et de course toujours perdue des salaires derrière les prix, le message passe mal et la CGT a beau tout faire pour empêcher les grèves et à imposer silence à leur propos, elles n'en existent pas moins.

Le PCF et ses relais sont sur le point d'abandonner cette position intenable lorsque la grève qui éclate le 25 avril 1947 à l'usine Renault Billancourt précipite leur décision. Une grève sans doute politique, déclenchée par des trotskistes, des anarchistes et des jeunesses de la SFIO, mais qui s'alimente d'un mécontentement réel dû en particulier à l'inflation qui demeure deux ans après la fin de la guerre. Le syndicat CGT de Renault commence par essayer d'y mettre un terme et dénonce dans le vocabulaire sans nuances du parti « les bandes d'anarcho-hitléro-trotskyistes ». Mais sans qu'il le sache encore, le parti, précisément, a déjà changé de tactique. Craignant que leur opposition à une grève chez Renault, et plus généralement leur participation à un gouvernement contesté, n'ébranle leur influence, les communistes sont résolus à quitter le pouvoir. Le 30 avril, en conseil de cabinet, les ministres communistes, virant brusquement de bord, se déclarent hostiles au blocage des salaires que vient de décider le gouvernement et leur groupe parlementaire refuse de voter la confiance au gouvernement. Ils ne veulent cependant pas partir, ils veulent qu'on les chasse pour rejeter sur leurs partenaires de l'alliance nouée à la Libération, socialistes de la SFIO et démocrates-chrétiens du MRP, la responsabilité de la rupture. Le 4 mai 1947, le président du conseil Paul Ramadier les écarte du gouvernement.

Pensant alors qu'il s'agit d'une simple parenthèse, les communistes s'imaginent bientôt revenir au pouvoir (ils ne le feront en fait qu'en 1981), mais n'en suscitent pas moins sous les apparences de la spontanéité les nombreuses grèves qui éclatent, notamment à Marseille, dans la métallurgie parisienne, la sidérurgie du Nord Pas-de-Calais et de l'Est, ceci à la fois pour accroître leur emprise sur les syndicats et pour se poser en force politique incontournable. Sans l'accord du bureau confédéral, les Fédérations à direction communiste constituent un Comité national de grève pour diriger le mouvement à l'écart des instances régulières de la Confédération. La Métallurgie y est représentée par un secrétaire fédéral, Henri Jourdain.

Depuis le milieu de 1946, des militants ex-confédérés ont créé, avec les encouragements de Robert Bothereau, secrétaire confédéral, des groupes d'affinité, dits « groupes Force Ouvrière », du nom du journal qui leur sert d'organe, pour maintenir au sein de la CGT les valeurs du syndicalisme traditionnel. Quand il devient évident que la cohabitation sera impossible, les groupes Force Ouvrière tiennent à Paris, les 8 et 9 novembre 1947, une première réunion nationale. Les plus jeunes militants, dont André Bergeron, réclament que sans plus tarder on se sépare des communistes. Bothereau et les plus anciens préfèrent temporiser. Une seconde rencontre se tient les 18 et 19 décembre, alors que l'échec des grèves insurrectionnelles, l'alourdissement de la mainmise stalinienne et le découragement des ex-confédérés, dont certains quittent la CGT pour créer des syndicats autonomes ou abandonnent tout simplement le syndicalisme, rendent la rupture plus urgente.

Malgré les dernières hésitations de Léon Jouhaux, mais avec cette fois l'accord complet de Robert Bothereau, la conférence demande aux syndicats de quitter la CGT pour constituer une organisation respectant les valeurs du syndicalisme indépendant et aux secrétaires confédéraux qui lui sont demeurés fidèles de démissionner du bureau confédéral. Le jour même, cinq des six secrétaires confédéraux non communistes, Jouhaux, Bothereau, Bouzanquet, Delamarre et Neumeyer, remettent leur démission à Benoît Frachon et quittent leur bureau de la rue La Fayette. Delamarre était également secrétaire fédéral de la Métallurgie, au côté d'André Hamon ; leur démission est imitée par celle de deux membres du Comité exécutif fédéral, Bourbonneux et Kléhammer. Avec Léon Chevalme, écarté par les communistes de la direction fédérale lors du XV^{ème} congrès en 1946, ils constituent une nouvelle organisation, qu'ils font connaître par le communiqué suivant :

En raison de la position prise par la majorité confédérale au cours des derniers événements, les représentants des groupes « Force ouvrière » se réclamant de l'indépendance absolue du syndicalisme ont dû quitter la CGT.

En conséquence, les militants métallurgistes confédérés, s'associant aux décisions prises, ont pris l'initiative de regrouper, dans un syndicalisme libre et indépendant, l'ensemble des salariés de la Métallurgie.

Ils ont décidé de faire revivre la vieille Fédération des Métaux sous le titre de : Fédération confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie de France et d'Outre-mer.

III. Le premier demi-siècle de la Fédération FO Métallurgie

1. Le congrès fondateur

Le siège de la Fédération est provisoirement fixé au 44 rue d'Amsterdam à Paris IX^{ème} tandis que la Confédération, elle, s'installe rue Mademoiselle. Quoique unis dans un même refus de la domination communiste, les partisans de l'indépendance ne constituent pas un groupe homogène : les premiers à avoir quitté la CGT pour créer des syndicats autonomes regardent avec méfiance ceux qui au sein du groupe « Force Ouvrière » ont trop longtemps cru la ré-

former de l'intérieur. Dans plusieurs fédérations, le regroupement s'opère facilement, mais tel n'est pas le cas au sein de la Métallurgie. Dans le département de la Seine par exemple, un protocole a été signé entre l'Union syndi-



Le congrès constitutif de la Fédération confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie de France et d'Outremer se tient à Paris les 10 et 11 avril 1948.

cale Force ouvrière et les autonomes du Comité d'action syndicaliste, mais le congrès qui doit le ratifier sous la présidence de Chevalme, le 21 mars à Puteaux, vire à la foire d'empoigne. Différences de sensibilités entre réformistes et autonomes souvent séduits par le vieil anarcho-syndicalisme ; hostilité à la personne de Léon Jouhaux, plus ou moins ouvertement accusé d'être depuis trop longtemps en place et d'avoir par deux fois laissé les communistes s'emparer de la vieille maison ; enfin action négative des groupes socialistes d'entreprise qui, à l'inverse de ce qui se passe généralement en province, refusent en région parisienne de prêter main-forte à FO : ces différents facteurs ont pour conséquence de laisser hors de la nouvelle organisation syndicale des militants qui auraient pourtant dû y trouver toute leur place. Le congrès fédéral se poursuit cependant avec les autres et réaffirme dans une résolution le principe de « l'indépendance absolue à l'égard des gouvernements, quels qu'ils soient, des partis politiques, des sectes philosophiques ou religieuses », assorti d'une interdiction de cumuler mandats syndical et politique. En même temps que les groupes FO, la plupart des sections du Syndicat des Cadres de la Métallurgie quittent la CGT et constituent

une organisation autonome : le Syndicat national des ingénieurs et cadres de la Métallurgie (SNICM). Le 20 mars 1948, par 368 mandats contre 48 et 6 abstentions, son congrès se prononce pour l'affiliation à la fois à la Fédération des ingénieurs et cadres supérieurs et à la Fédération des Métaux de la Confédération FO en construction. Il y met toutefois certaines conditions et se montre réservé sur l'appellation CGT-FO.

Le congrès constitutif de la Fédération confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie de France et d'Outremer se tient à Paris les 10 et 11 avril 1948 ; celui de la Confédération suit aussitôt, les 12 et 13 avril. Sur les 377 syndicats connus de la Fédération, 149 seulement se font représenter au congrès fédéral par 125 délégués disposant de 451 voix. La première tâche des deux congrès est de doter l'organisation de statuts définitifs, ce qui donne lieu à d'âpres débats, notamment, au congrès confédéral, sur le préambule. La première passe d'armes porte sur l'éventuelle rédaction d'un article précisant qu'en dépit de l'indépendance syndicale réaffirmée l'organisation « se réserve [...] le droit de prendre l'initiative de [...] collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques comme les réformes en vigueur ou à conquérir ». Renvoyant à des circonstances tout à fait exceptionnelles, la formule porte peu à conséquence, mais comme elle reprend à peu près celle adoptée à l'occasion de la réunification de 1934, ce mauvais souvenir suffit à faire élever des objections. Finalement, la rédaction est adoptée.

La seconde pomme de discorde concerne à nouveau le nom de CGT-FO. Les opposants sont à la fois les anciens des syndicats autonomes, qui se froissent de voir niée l'antériorité de leur rupture d'avec les communistes, et, sur un tout autre plan, de la part des ingénieurs, cadres et techniciens, la crainte que le mot « ouvrier » inscrit au fronton de la Fédération et de la Confédération n'écarte nombre de leurs collègues du personnel d'encadrement. Comme on le sait, le nom est finalement validé, et même très largement : l'unanimité moins cinq voix. Par ailleurs, les statuts fédéraux réaffirment l'autonomie des syndicats (art. 3) et -souvenir de la domination communiste- précisent que les délégués au congrès « rapporteront fidèlement les voix des courants d'opinion qui se seront exprimés au sein de leur organisation », y compris, donc, les opinions minoritaires (art. 13).

Les statuts adoptés conservent à peu près sans changement les organes de direction : Comité fédéral, formé de représentants des 22 groupes régionaux et se réunissant tous les huit mois ; Commission exécutive de 26 membres, choisis par le congrès ou par « consultation épistolaire » (souvenir du temps où il était impossible financièrement de faire venir trop souvent à Paris des délégués de province) ; Secrétariat fédéral, avec un secrétaire général et trois secrétaires fédéraux, tous permanents. Le premier secrétariat comprend Léon Chevalme, secrétaire général, Paul Bourbonneux, André Hamon et Gaston Hervé dit Lelièvre, chargé plus spécialement des cadres (il démissionnera sur un désaccord en 1949). Le congrès décide en outre que la Fédération diffuserait un organe mensuel, *La Métallurgie syndicaliste*, « délivré gratuitement ». Le premier numéro porte la date de juin 1948.

2. Le secrétariat de Léon Chevalme

La Fédération FO de la Métallurgie va devoir se reconstruire presque sans moyens, de surcroît en un moment de reflux qui touche tout le mouvement syndical : au congrès de 1950, le trésorier fédéral, Hamon, fera état de 73 730 cartes payées en 1948 et 52 500 en 1949. La division et les grèves insurrectionnelles sans lendemain de novembre 1947 ont largement découragé les salariés. La situation est aggravée par les hésitations doctrinales propres à la Fédération. On a condamné l'attitude des communistes en raison de la mainmise du parti sur le monde syndical, mais l'idéologie elle-même ne fait guère l'objet d'une critique de fond. Peu de militants osent se dire « réformistes ». Le mot passe mal, bien qu'il désigne encore à cette époque un processus lent et non violent devant aboutir à une transformation fondamentale de la société, en somme une révolution progressive, mais révolution tout de même. Plus tard seulement, il désignera ceux qui bornent leur action à réformer la société présente, empiriquement, sans chercher à lui en substituer une autre définie à l'avance par des idéologues. « Modérés » et « radicaux »



Léon Chevalme.

se retrouvent par exemple pour applaudir à la création des comités d'entreprise, mais parce qu'ils y voient l'amorce du fameux « contrôle ouvrier » qu'ils continuent de prôner, tout en regrettant qu'ils se limitent à la gestion des œuvres sociales. Pour le plus grand nombre, l'objectif ultime reste une forme de socialisme, avec pour étape intermédiaire une organisation qui soustrait aussi largement que possible les moyens de production à l'économie de profit. Moins, d'ailleurs, en faveur de l'État que d'une autorité spécifique dont le Conseil économique national serait la préfiguration.

On est donc bien loin encore de ce qu'on appellera plus tard la « pratique contractuelle », et l'idée qu'il faille se tourner vers l'État pour améliorer le sort des travailleurs reste largement répandue. De toute façon, la déclaration de guerre avait entraîné la suspension des lois de 1936 sur les conventions collectives et, le 23 décembre 1946, une loi a redéfini le mécanisme de la négociation collective, mais en excluant les salaires. Comme la France traverse une période de forte inflation, les revendications visent moins une illusoire hausse des salaires qu'un contrôle des prix opéré par la puissance publique. C'est dans ce dessein que, le 28 mai 1948, Force Ouvrière, la CFTC et la CGC constituent un « Cartel de la baisse », auquel la Fédération apporte aussitôt son appui.

Devant la médiocrité des résultats, elle cherche un autre levier, mais ne le trouve qu'au prix de nouvelles controverses à propos de la productivité. Moderniser l'outil industriel (et agri-

cole) pour augmenter la production, n'est-ce pas, en cet après-guerre aux pénuries persistantes, le meilleur moyen de peser sur les prix et d'améliorer le pouvoir d'achat ? On craint cependant que les gains de productivité ne soient qu'un leurre bénéficiant aux seuls patrons ; dans le meilleur des cas, les salariés en profiteraient sous forme de primes, et l'on sait les réticences de l'organisation à tout ce qui complique la feuille de paie sans améliorer le salaire de base. Enfin, si des militants participent à côté de chefs d'entreprise à des « missions de productivité » avec l'aval de la Fédération, se rendent même aux États-Unis au sein de délégations mixtes, certains s'en disent choqués. L'époque n'est pas encore à considérer pleinement les patrons comme des partenaires naturels.



Matignon, 1948. Delamarre, Bouzanquet, Bothereau, Jouhaux, Neumeyer et Lafond vont être reçus par le président du Conseil, Robert Schuman, pour discuter des salaires et des prix.

Reste qu'une autre perspective est ouverte à l'action syndicale, à l'opposé du dirigisme : la liberté de fixer les salaires par des conventions collectives. Le congrès fondateur de 1948 a réclamé leur reconstitution et la Fédération essaie d'obtenir de l'UIMM une négociation d'ensemble sur les salaires, les classifications et les conditions de travail. À l'évidence, la barre était placée trop haut, et une rencontre paritaire,

le 22 février 1949, se solde par un échec. FO Métallurgie avait pourtant choisi de ne pas se lancer seule et, faisant taire de légitimes préventions, avait appelé les autres fédérations, CGT comprise, à agir de concert. Sur cette lancée, les quatre fédérations FO, CGT, CFTC et CGC signent le 1^{er} mars 1949 un document tendant à fixer une position commune en faveur d'une convention collective nationale. L'initiative restera sans lendemain, mais elle aura eu un immense mérite : placer FO sur un pied d'égalité avec les trois autres fédérations de métallurgistes.

Devant cet échec, la Fédération demande à la Confédération « d'intensifier son effort pour la révision de la loi de 1946 », ce qu'elle fait en appelant à une grève générale pour le 25 novembre 1949. Le mouvement est bien suivi et trois mois plus tard est votée la loi du 11 février 1950, qui rénove le système de la négociation collective, autorise d'y inclure des clauses salariales et institue le SMIG, salaire minimum interprofessionnel garanti. Suivront des débats laborieux au sein de la Commission supérieure des conventions collectives, chargée de calculer un budget-type et c'est le 22 août 1950 que le gouvernement fixe par décret le montant

du premier SMIG : 78 F de l'heure en région parisienne et 64 dans la zone où le coût de la vie est réputé le moins élevé, le SMIG mensuel étant calculé sur la base de 45 heures de travail hebdomadaire.

Attachée à l'idée d'une convention collective nationale, la Fédération va pourtant devoir y renoncer, tant en raison du refus opposé par l'UIMM que de l'attitude de ses alliés syndicaux qui, en dépit de l'accord de 1950, commencent à négocier localement. Dès la fin 1950, Chevalme peut saluer des « premiers pas » en région parisienne et dans quelques départements. Mieux, à la fin de 1951, sur les quelque 100 chambres patronales, 70 ont accepté de signer des accords de salaire et dans la plupart des cas la CGT a dû se résoudre à les ratifier pour éviter l'isolement. Mais l'année suivante (1952, année de très forte inflation qui poussera la Chambre à appeler Antoine Pinay à Matignon), le blocage des négociations en région parisienne amènera plusieurs organisations dont la Fédération FO à dénoncer les accords précédents, et même à se retirer de la commission mixte pour l'élaboration de la convention collective régionale. C'est la fin d'une première expérience de politique contractuelle.

3. De Chevalme à Delamarre

Si elle connaît de tels débuts hésitants, c'est aussi que le débat est loin d'être tranché entre ceux qui, avec notamment Léon Chevalme, André Hamon et René Schwob, ont franchement opté pour des négociations apaisées, ne recourant qu'en dernier ressort à la grève, et ceux qu'on appelle les « radicaux », comme Paul Bourbonneux, André Bouché, Gabriel Tharreau ou Antoine Laval, pour qui elle reste une référence mythique à laquelle toute déception, dans cette période difficile, redonne du souffle.

Par tempérament, Chevalme disposait d'un pouvoir fort, et d'une autorité d'autant moins partagée que le comité fédéral, censé gouverner la Fédération entre deux congrès, se réunissait peu. Or les statuts de 1950 ont été modifiés avec la suppression de cet organe, remplacé par une commission administrative de 23 membres élus par le congrès ; au sein du secrétariat, étoffé de quatre à sept membres, a été nommé un secrétaire général adjoint, ce qui ne manquera pas d'empiéter sur le pouvoir du numéro un. Parallèlement, les attaques des « radicaux » finirent par affaiblir Chevalme. En dépit de l'autorité qu'il devait à sa longue carrière et aux services rendus dans des périodes critiques, il aurait sans doute eu du mal à conserver le secrétariat général s'il n'était mort le 22 mars 1952, en pleine réunion du bureau fédéral. Malade depuis août 1951, et secondé pour l'essentiel par Louis Bourbonneux, avec lequel pourtant il entretenait des rapports franchement mauvais, il avait tenu à participer aux derniers préparatifs du III^{ème} congrès fédéral, qui allait s'ouvrir le 4 avril 1952.

La disparition de Chevalme renforce la position des « radicaux » qui, à l'issue du congrès, font élire 14 des leurs à la CA (Commission administrative) fédérale et 5 membres du bureau fédéral sur 7. Ils ne parviennent pourtant pas à imposer un secrétaire général et un compromis est trouvé en la personne de Georges Delamarre, membre du bureau confédéral ; il accepte

de quitter son poste pour « redescendre » à la Fédération et en prendre la tête. Ouvrier chez Renault et largement autodidacte, il se range parmi les modérés, mais les débats doctrinaux ne l'intéressent guère ; on a dit de lui qu'il était un « technicien du syndicalisme » et plus d'un s'amuse de sa passion des chiffres ; il continue de siéger au Conseil Économique. Avec lui, la commission administrative joue pleinement son rôle et tranche les débats qu'il se contente de poser. Il décentralise l'activité fédérale à la fois sur le plan géographique, en découpant le pays en dix secteurs, et sur le plan professionnel en renforçant l'action des branches, du moins les quatre (sur huit) où la syndicalisation FO présente une consistance suffisante : automobile, sidérurgie, aéronautique et construction navale.

Son arrivée à la tête de la Fédération coïncide avec le démarrage, enfin, de la pratique des conventions collectives, dont c'est, de 1952 à 1958, la première grande période. Déblocage dû en partie à un changement stratégique, puisque FO Métaux, consciente que le refus obstiné de l'UIMM interdit la signature d'une convention collective nationale, demande le 29 avril 1953 aux syndicats d'entrer en contact avec les organisations patronales locales. Sans doute la Fédération n'a-t-elle pas perdu tout espoir car en 1953 elle tente de profiter d'une grève massive des postiers et des cheminots pour lancer un mouvement national, mais la Confédération ne suit guère, ce qui d'ailleurs va tempérer les ardeurs des « radicaux », et une ultime demande à l'UIMM se solde par un nouveau refus. De toute façon, les négociations qui s'ouvrent localement traduisent à la fois une grande diversité des situations et l'attachement des syndicats à des discussions menées à cet échelon. En témoigne leur succès rapide : 6 conventions collectives territoriales sont signées dès 1953 (la première à Lille), puis 19 l'année suivante, 42 en 1955 et encore 6 en 1956. Le rapport présenté au V^{ème} congrès, qui s'ouvre le 30 mai 1957 à Lille, peut donc recenser un total de 73 conventions départementales ou locales. Le bureau fédéral dresse à l'intention des syndicats un tableau résumant les textes signés, leur indiquant ainsi les bases minima à proposer dans les discussions et quelques beaux exemples à imiter, comme celui de l'Isère. Sans doute imparfaits, ces textes abordent un éventail de points qu'il serait fastidieux de reproduire ici, mais qui, en créant des ouvertures, des précédents sur tous les aspects de la vie quotidienne des salariés, traduisent l'essence même et la raison d'être du syndicalisme réformiste.

Parmi ces conventions collectives, celle de la région parisienne a été signée le 16 juillet 1954 par le Groupe des Industries Métallurgiques (GIM, la première organisation de l'UIMM) et l'ensemble des syndicats de salariés. Les négociations sur les salaires qui s'engagent aussitôt, trois ans après le précédent accord, traînent en longueur du fait du blocage de la CGT, mais aussi de l'attitude du secrétaire du Syndicat Général FO, qui hésite à s'engager sans elle. Le 22 juillet 1955, l'accord est finalement signé, sans la CGT ; il concerne 550 000 salariés de 5 000 entreprises.

Si ces négociations se déroulent, à Paris et ailleurs, sur fond de grèves rapidement victorieuses, deux mouvements vont prendre une ampleur particulière. Fin juin 1955, puis à nouveau après les congés, les Chantiers de Penhoët à Saint-Nazaire sont le théâtre de grèves

assorties d'émeutes, du sac des locaux de la chambre patronale et de heurts avec les CRS, qui feront un mort. Les communistes ne sont pas seuls en cause car des militants FO participent au combat, Paul Malnoë à leur tête. Un accord intervient le 20 août, mais le 17 le mouvement a gagné Nantes et va y durer 49 jours, jusqu'à ce que deux référendums scellent un accord. L'émotion est considérable et comme, dans les semaines qui suivent, des négociations salariales qui un peu partout traînaient en longueur aboutissent rapidement à des accords parfois substantiels, on parle de « contre-feux » allumés par le patronat pour empêcher la propagation de l'incendie. La Fédération se range à cette analyse et félicite son syndicat de Saint-Nazaire.



Les grèves de 1955 à Saint-Nazaire, dont Paul Malnoë, dit « le grand Paul », sera la figure de proue de FO.

4. La « Fédé » se refait des forces

L'autre fait marquant a lieu à la régie Renault. Le 15 septembre 1955 est signé entre la direction (alors Pierre Dreyfus), FO et trois autres syndicats un accord d'un type nouveau, les syndicats signataires déclarant ne pas recourir à la grève sans avoir épuisé au préalable les solutions conventionnelles, réglementaires ou légales. En contrepartie, les avantages sont massifs : une hausse des salaires de 4% (suivie de deux autres de même proportion en 1956 et 1957) assortie de la création d'une « commission paritaire du coût de la vie » aux réunions mensuelles, le paiement des jours fériés, une retraite complémentaire « maison » et une troisième semaine de congés payés. Cette dernière disposition provoque un mouvement d'ensemble. Le 23 novembre, FO et deux autres syndicats signent avec le GIM un accord qui, outre un ajustement salarial, étend la troisième semaine de congé à l'ensemble de la métallurgie parisienne. Tandis que s'engagent un peu partout, et dans d'autres branches, des négociations dans le même sens, le Président du Conseil Guy Mollet préfère prendre de vitesse les partenaires sociaux et fait voter le 27 mars 1956 une loi qui généralise la troisième semaine de congé. Malgré cette déviation, l'allongement des congés payés reste une conquête de la politique contractuelle réalisée par FO et les autres syndicats libres de la métallurgie. Quant à la CGT, qui n'a pas signé l'accord Renault, elle s'est exclue d'elle-même des commissions paritaires prévues pour suivre l'évolution du coût de la vie et mettre sur pied le régime de retraite complémentaire, deux dispositifs incontestablement utiles aux travailleurs

de la Régie. Il faudra que le secrétaire général de la CGT lui-même, Benoît Frachon, se déplace pour convaincre le syndicat CGT de signer. Dans la foulée, d'autres accords type Renault vont se multiplier dans les grandes entreprises sous l'impulsion des syndicats FO, par exemple chez Merlin-Gerin, Peugeot, Berliet, Snecma et aux Chantiers de l'Atlantique.

Il s'agit là cependant d'accords d'entreprise, et l'on sait que FO préférerait un accord de branche, voire interprofessionnel. La Fédération décide donc, le 21 octobre 1956, de mettre à l'étude l'institution d'un régime général de retraites complémentaires et de le soumettre à l'UIMM comme base de discussion d'une convention collective spéciale. Cette fois, elle passe la main à la Confédération qui, dès novembre 1956, engage avec le CNPF (aujourd'hui Medef) les négociations qui aboutissent le 15 mai 1957 à la création de l'UNIRS, l'Union nationale des institutions de retraites des salariés. Dès le 24 février 1957, la Fédération a demandé à ses syndicats de se préparer à poser la question de la coordination des régimes complémentaires de retraite dans le cadre des discussions paritaires régionales. Dès que ce cadre est créé, les syndicats FO de la métallurgie s'efforcent de faire entrer dans chaque convention collective régionale des clauses obligeant les entreprises à affilier leur personnel à une caisse de retraite complémentaire et d'organiser la plus large coordination et compensation entre les institutions de retraite complémentaire d'origines diverses sous l'égide de l'UNIRS. Malgré les réserves des militants travaillant dans les entreprises les plus favorisées sur le plan démographique, une soixantaine de conventions régionales de la Métallurgie comportent cette obligation fin 1960. Dès le 2 juillet 1958, la Fédération peut se targuer d'un succès d'une grande valeur symbolique : l'entrée dans l'UNIRS de la CRI, la Caisse de retraite complémentaire de la Régie Renault, qui pourrait pourtant se suffire à elle-même puisque la Régie compte alors un retraité pour quelque trente actifs. Bel exemple d'une institution créée sans recours au législateur par les partenaires sociaux, qui en assurent ensuite la gestion.

Par ailleurs, face au chômage qui opère son retour, la Fédération réclame la création de « fonds de régularisation », avec une « compensation nécessaire dans le cadre régional connu sur le plan professionnel ». Là encore, la convention collective qui sera conclue quelques mois plus tard entre le CNPF et les grandes confédérations, à l'exception de la CGT, lui donne largement satisfaction en jetant les bases des Assedic.

Avec un tel bilan positif, l'équipe en place, notamment Delamarre, Laval (qui a remplacé Bourbonneux comme secrétaire adjoint) et Tharreau, est facilement reconduite au congrès de Lille. Lentement, la Fédération s'est refait des forces, ses effectifs remontant en 1956 à 40 182 adhérents à jour de leur cotisation. Surtout, même si ses statuts évoquent toujours « l'émancipation » des travailleurs, elle a de fait adhéré au réformisme et la grève lui apparaît de plus en plus comme l'arme du dernier recours. Dans un manifeste d'avril 1958, elle réaffirme son attachement aux rendez-vous périodiques pour l'étude des salaires selon le principe de la double échelle mobile qui se concrétisera dix ans plus tard : coût de la vie, productivité.

Se sentant plus forte et plus sûre d'elle-même, elle profite de son congrès pour tenter de clarifier ses rapports avec les autres fédérations de métallurgistes. Avec la CGT, qui, au grand

scandale de FO, vient de concert avec le PCF d'approuver l'intervention militaire soviétique en Hongrie, il ne saurait être question d'actions communes autres que ponctuelles et sur des objectifs revendicatifs précis et limités. Ce n'est plus seulement la mainmise du pouvoir politique sur les syndicats qui est dénoncée, mais un régime coupable d'une répression sanglante contre les travailleurs. La Fédération exprime par ailleurs des réticences vis-à-vis de la CFTC, qui vient de poser sa candidature à la FIOM, car sa fédération des métaux s'engage nettement vers la rupture avec les références chrétiennes, choix qui s'accompagne d'un rapprochement avec la CGT. Quant à la CGC, la Fédération laisse le soin d'éventuels contacts à son SNCIM (Syndicat National des Cadres et Ingénieurs de la Métallurgie), en accord avec la Fédération FO des Cadres. Enfin, il existe toujours des syndicats indépendants, avec lesquels la Fédération propose, dans la mesure du possible, d'intensifier les contacts.



Le V^{ème} congrès de la Fédération FO de la métallurgie.

Ce V^{ème} congrès fédéral marque une sorte de sommet pour la Fédération FO de la Métallurgie. Quelques mois plus tard, le pays entre dans un nouveau cycle d'inflation qui contraint les syndicats réformistes à délaisser quelque peu leur œuvre constructive pour donner la priorité à la question des salaires. Parallèlement, une crise politique majeure, qui va bientôt emporter la IV^{ème} République agonisante, accapare toutes les énergies et fait passer l'action syndicale au second plan.

5. Face à la guerre d'Algérie

Ce n'est pas tant la « Toussaint rouge » de 1954 que l'envoi du contingent en Algérie à partir de mars 1956 qui sensibilise la Fédération sur la question algérienne. Soucieuse de s'en tenir au plan strictement syndical, elle dénonce le fait que l'industrie se trouve ainsi privée d'une bonne partie des 300 000 jeunes mobilisés, les entreprises compensant ce manque par l'appel à une main-d'œuvre immigrée, notamment italienne. Plusieurs déclarations de l'époque soulignent également le devoir de solidarité envers le peuple algérien, mais sans aller, au moins au début, jusqu'à prononcer le mot d'« indépendance », du fait de réticences vis-à-vis du FLN (on lui préfère les mouvements laïcs) et bien sûr d'une grande méfiance vis-à-vis de la CGT qui, avec le PCF, relaie l'attitude hostile à la France de Moscou. La Fédération estime de toute façon que si une position plus politique devait être prise, ce serait à la Confédération de s'exprimer. C'est ce qu'elle finit par faire, approuvée par la Fédération, en s'affirmant de plus en plus fortement, d'abord pour le cessez-le-feu et le renoncement à la force, ensuite

pour la consultation démocratique des populations d'Algérie, cette consultation dût-elle déboucher sur l'indépendance.



Les débuts de la V^{ème} République ne seront pas des meilleurs pour le syndicalisme.

Les syndicalistes en général, et FO en particulier, restent encore attachés au régime parlementaire de la IV^{ème} République et se méfient du général de Gaulle, soupçonné de vouloir instaurer un régime autoritaire. Aussi les appels à la vigilance se multiplient-ils de la part de la Confédération, jusqu'à ce que le chef de la France Libre, investi dans les formes, donne assez de gages pour la rassurer. La Fédération peut alors se féliciter d'avoir conservé son indépendance comme son unité et souligne que les problèmes sociaux sont toujours là. Survient à Alger la « Journée des barricades », le 24 janvier 1960, qui relance l'inquiétude de l'opinion et du monde syndical, non plus vis-à-vis du pouvoir gaulliste, mais de certains de ses adversaires, les activistes dont, dira la Fédération, « le mot d'ordre a été et reste : abattre la démocratie et les

institutions républicaines ». CGT, CFTC, FEN et UNEF lancent un mot d'ordre de grève générale pour le 1^{er} février, auquel s'associe FO. Même réaction après le putsch des généraux, le 22 avril 1961 : la Fédération prend part aux manifestations populaires du surlendemain qui appuient l'action du général de Gaulle pour organiser l'autodétermination de l'Algérie. Fidèle à ses principes, elle n'a pris position sur aucun référendum, notamment celui qui va donner une ratification populaire à l'autodétermination en Algérie le 18 avril 1962.

Les métallurgistes FO ont hâte de se retirer d'un terrain où ils ne se sont engagés que par devoir et où toutes les confusions sont possibles. Mais le retour à l'action proprement syndicale va se révéler difficile et, lorsqu'ils feront le bilan des huit premières années de la V^{ème} République, il leur faudra bien convenir que ce ne furent pas pour eux des années fastes. De 1959 à 1966 en effet, la Fédération, régulièrement en désaccord avec le pouvoir, a été le plus souvent sur la défensive. Non en raison d'une hostilité au régime, que FO n'a jamais contesté, mais d'une tentation dirigiste en conflit avec la pratique syndicale. D'ailleurs, la belle réussite de la politique contractuelle qui par exception ouvre cette période, la convention du 31 décembre 1958 créant les Assedic, doit beaucoup à l'influence de FO, en particulier d'André Bergeron, futur secrétaire général de la Confédération à partir de 1963, qui impose le principe d'une gestion paritaire à de Gaulle, lequel, imbu du rôle social de la puissance publique, était d'abord partisan d'un système étatique sur le modèle de la sécurité sociale.

Certes, les institutions paritaires mises en place sous la IV^{ème} République poursuivent leur développement. Ainsi est signé le 8 décembre 1961 entre le CNPF d'une part, FO et la CFTC

de l'autre, l'accord étendant le système des retraites complémentaires pour les non-cadres, ouvriers et mensuels qui ne relèvent pas de l'IRCACIM (Institution des régimes de retraites complémentaires des agents de maîtrise et collaborateurs des industries des Métaux) créée en 1953 ; c'est aussi cet accord qui fonde l'ARRCO pour assurer la coordination de ces nouvelles caisses de retraite. Mais pour le reste, la brèche ouverte par ces deux initiatives paritaires va bien vite se refermer.

6. En butte au dirigisme

C'est dans le domaine salarial que le pouvoir se montre particulièrement autoritaire. Le plan « Rueff-Pinay » accroît la fiscalité indirecte, supprime les subventions limitant certains prix, réduit les remboursements de la sécurité sociale et dans le même temps ouvre plus largement les frontières aux produits étrangers en application du traité de Rome (mesure compensée il est vrai par une forte dévaluation du franc et la création du « franc lourd »). La pire des dispositions est un blocage de fait des rémunérations, à la fois par l'interdiction légale de leur indexation sur le coût de la vie et par le gel des conventions collectives et des accords de salaires. Quand Georges Pompidou prend la tête du gouvernement en avril 1962, il pense répondre au désir des organisations syndicales en suggérant une grande confrontation tripartite : gouvernement, syndicats ouvriers et patronaux. La Confédération rejette cette proposition et la Fédération l'en félicite. Voulant reprendre l'initiative, elle élabore un programme revendicatif dans lequel, à côté des salaires, le temps de travail occupe une place de choix. Le rapport du V^{ème} congrès fédéral félicitera les syndicats pour leur discipline et leur action coordonnée dans les négociations. Les métallurgistes FO apparaissent dès lors comme une force organisée au plan national. Ce sont eux pourtant qui vont signer le moins d'accords en 1960, la CGT se montrant plus (et trop) conciliante, ce qui n'est pas sans rapport avec la venue de Khrouchtchev en France et le réchauffement des relations diplomatiques avec l'URSS. Le 4 juillet 1962, FO est même la seule organisation à refuser sa signature à un accord de salaire « au rabais » en région parisienne et doit s'en expliquer dans un tract massivement distribué à 300 000 exemplaires.

C'est dans ce contexte difficile que la Fédération avance une revendication : la quatrième semaine de congés payés. On en est là en effet depuis que, le 29 décembre 1962, un nouvel accord chez Renault en fait bénéficier les salariés de la Régie. Mais le blocage est tel que FO Métaux, changeant radicalement de stratégie, décide de proposer aux autres organisations, y compris la CGT, une action commune autour de trois revendications : outre cette quatrième semaine de congés payés, la défense de barèmes de salaires uniformes dans les commissions paritaires sur la base des études fédérales FO, l'extension du droit syndical et la reconnaissance de l'organisation syndicale dans l'entreprise. L'accord se fait et, après deux journées de manifestations diverses, les 14 et 21 mars 1963, les accords sur la quatrième semaine se multiplient ; elle est pratiquement acquise partout à la fin de 1964. En revanche, le succès ne sera pas au rendez-vous sur la question des salaires, et ce malgré deux grèves nationales

de 24 heures que les fédérations des métaux CGT et CFDT (nouveau nom de la CFTC) suivent mollement, le 11 décembre 1964 et le 28 janvier 1965. D'autres initiatives ne rencontreront guère plus de succès (on parle alors de « grèves douces » et le VIII^{ème} congrès fédéral, qui se tient du 30 septembre au 2 octobre 1966, mettra un terme à ces « pratiques néfastes ».

Pendant toute cette période, la Fédération, en plein accord avec la Confédération, n'a cessé de critiquer une politique très contraignante vis-à-vis de la pratique contractuelle, qui ne devait pas seulement aux nécessités de la conjoncture, mais aussi à une idéologie dirigiste héritée de la Libération dont l'« ardente obligation » du plan, comme disait le général, fournit une autre illustration. FO ne pouvait tolérer que la maîtrise des salaires soit l'un des moyens de l'orientation des activités économiques par l'État. D'autres aspects de la pensée gaulliste inspiraient des réserves. On peut même parler de franche hostilité à propos de tout ce qui se rangeait alors sous le vocable de « participation » : l'intéressement, l'actionnariat salarié, en somme une sorte d'intégration des travailleurs à l'entreprise, c'est-à-dire tout ce qui tend à faire assumer aux salariés des responsabilités autres que celles résultant de leur contrat de travail. Une forme d'association capital-travail évidemment très éloignée de l'idéal FO, la « politique de la présence ».

7. Le tournant de 1967



Georges Delamarre ne se remettra jamais de sa captivité.

La Fédération est désormais dirigée par un nouveau secrétaire général : Antoine Laval, qui depuis 1952 en était le numéro 2. La commission administrative fédérale des 21 et 22 mars 1964 a en effet pris acte de la décision de Georges Delamarre, dont l'état de santé restait très altéré par les mois passés à Buchenwald, d'être dégagé de ses responsabilités. Il demeura au service du syndicalisme réformiste, mais se retira de plus en plus dans sa ville de Beaumont-sur-Oise où il mourut à la veille de ses 79 ans, le 15 novembre 1986. C'est donc Antoine Laval qui aura en premier lieu la responsabilité d'organiser et faire vivre le réveil de la politique contractuelle, que l'on peut dater de 1967.

En effet, contrairement à la légende, ce ne sont ni les « événements » de mai 1968 ni les « accords de Grenelle » (qui n'en sont d'ailleurs pas, aucune des parties ne les ayant signés) qui ont relancé le dialogue social, mais une initiative du Premier ministre Georges Pompidou. Le 3 août précédent, il avait demandé au patronat et

aux confédérations syndicales de se réunir à Matignon pour étudier la mise en œuvre de plusieurs améliorations sociales. En est sorti un premier accord, sur l'indemnisation du chômage,

le 22 février 1968. Il faut souligner que ce climat nouveau doit beaucoup à la Fédération FO de la Métallurgie, notamment son syndicat de la région parisienne, qui, à l'issue de longues négociations, a signé le 23 mai 1966 un accord sur la révision de sa convention collective. Dans la foulée, des discussions ont repris en décembre au niveau fédéral pour aboutir à la constitution d'un groupe de travail destiné à faire « le point des résultats obtenus dans les discussions paritaires régionales en matière de clauses générales de convention collective déjà réalisées ou en cours de réalisation ». Ce jour-là, il n'est pas exagéré de le dire, la Fédération FO de la Métallurgie est devenue l'interlocuteur incontournable de l'UIMM. Lorsque survient cette invitation de Georges Pompidou aux partenaires sociaux, des progrès ont déjà été réalisés : beaucoup de commissions paritaires régionales se sont réunies, des accords de salaires ont été conclus, d'autres sont signés ou en discussion pour l'indemnité complémentaire aux ouvriers malades ou accidentés, des échanges sont engagés sur la prime de vacances, enfin un accord sur la durée du travail est signé dans la sidérurgie de l'Est le 30 avril, l'avant-veille des premiers incidents à la Sorbonne qui marquent le début des « événements ».



Antoine Laval.

C'est d'un syndicat de métallos FO que part le mouvement dans le monde du travail : celui de Nantes, qui décide le 14 mai l'occupation de l'usine Sud-Aviation (aujourd'hui Airbus) de Bouguenais. Lorsque les grèves prennent une ampleur inégalée, même en 1936, la Fédération combat toute récupération politique tout en cherchant à canaliser le mouvement pour lui donner une issue positive en rappelant ses revendications : augmentation des salaires, retour aux 40 heures, garantie mensuelle de ressources, retraite à 60 ans, mesures pour l'emploi des jeunes, pécule de vacances, rénovation des structures de négociation et plein exercice du droit syndical. Antoine Laval fait partie de la délégation confédérale à la conférence de Grenelle, du 25 au 27 mai, tandis que la Fédération tente d'ouvrir des négociations avec l'UIMM, qui très vite tournent court. Des accords sont néanmoins conclus dans plusieurs grandes entreprises et finalement le 17 juin chez Renault, ce qui marque pratiquement la fin du mouvement.

À la veille de son IX^{ème} congrès, en octobre 1969, la Fédération tirera un bilan contrasté des avancées : incontestables sur le plan salarial, avec une hausse moyenne de 13,8% et un SMIG relevé de 35 %, de même que sur les droits syndicaux ; mais insuffisantes sur le temps de travail et carrément décevantes sur les retraites. À la faveur du mouvement, FO Métaux a élargi son influence et une cinquantaine de nouveaux syndicats se sont créés, surtout dans des PME. Mai 68 a donné un coup d'accélérateur aux négociations et la Fédération y prend sa part, avec notamment une nouvelle réunion de la Commission paritaire de la Métallurgie



Grenelle - 1968 - Antoine Laval, secrétaire général FO Métaux, fait partie de la délégation conduite par le secrétaire général de FO André Bergeron.

le 12 septembre. L'UIMM s'étant désormais rangée à l'idée d'accords conventionnels nationaux, ils seront recherchés sur cinq points : l'emploi (avec la question des concentrations), y compris le sujet des préretraites, la durée hebdomadaire du travail, les classifications, la formation professionnelle, enfin les problèmes particuliers des ingénieurs et cadres. Un accord est finalement signé le 13 décembre 1968 entre l'UIMM et la Fédération FO ramenant la durée hebdomadaire du travail de 54 heures à 53 au 1^{er} janvier 1969 et 52 au 1^{er} janvier 1970. Antoine Laval peut souligner que « pour la première fois, une discussion a eu lieu au plan national entre les Fédérations syndicales et l'UIMM » et qu'« existe maintenant dans la Métallurgie un nouveau niveau de négociation ». Les autres échelons n'en sont pas pour autant négligés et, pendant une dizaine d'années, les conventions se multiplient, soit au niveau national interprofessionnel, soit à celui de la Fédération, soit au niveau des régions, soit encore dans les entreprises.

Ébranlé par mai 68, le pouvoir gaulliste remet sur le métier ses projets de « participation », ce qui ne laisse pas d'inquiéter FO. Si la Fédération approuve un premier projet de loi reconnaissant la section syndicale d'entreprise, heureusement placée sous l'autorité du syndicat, elle annonce qu'elle combattra tout ce qui rappelle de près ou de loin l'association capital-travail et la fusion, qui commence à être évoquée, du Sénat et du Conseil Économique et Social. Le général de Gaulle ayant négligé cet avertissement, le congrès confédéral de mars 1969 demande aux travailleurs d'opposer au référendum « un non salubre parfaitement légitimé par les principes fondamentaux du syndicalisme libre ». Sur les 228 syndicats des Métaux représentés à ce congrès, et laissés libres de se prononcer sans consigne fédérale, 161 votent pour le « non », 50 repoussent la motion et 17 s'abstiennent.

Ébranlé par mai 68, le pouvoir gaulliste remet sur le métier ses projets de « participation », ce qui ne laisse pas d'inquiéter FO. Si la Fédération approuve un premier projet de loi reconnaissant la section syndicale d'entreprise, heureusement placée sous l'autorité du syndicat, elle annonce qu'elle combattra tout ce qui rappelle de près ou de loin l'association capital-travail et la fusion, qui commence à être évoquée, du Sénat et du Conseil Économique et Social. Le général de Gaulle ayant négligé cet avertissement, le congrès confédéral de mars 1969 demande aux travailleurs d'opposer au référendum « un non salubre parfaitement légitimé par les principes fondamentaux du syndicalisme libre ». Sur les 228 syndicats des Métaux représentés à ce congrès, et laissés libres de se prononcer sans consigne fédérale, 161 votent pour le « non », 50 repoussent la motion et 17 s'abstiennent.

8. Relance de la politique sociale

On sait ce qu'il en advint, et dès la rentrée le nouveau président de la République, Georges Pompidou, avec son Premier ministre Jacques Chaban-Delmas (et le conseiller social de celui-ci, Jacques Delors), relance la politique sociale d'une manière audacieuse avec le projet des « contrats de progrès » : un pacte bilatéral comportant des avancées, mais avec pour

contrepartie l'engagement de la part des syndicats signataires de ne pas émettre de nouvelles revendications ni recourir à la grève sur les sujets couverts par l'accord avant la fin de sa période de validité. Si le premier du genre, à EDF, est signé par la CFDT, elle fera les années suivantes cause commune avec la CGT (c'est la grande époque de « l'unité d'action », qui suit l'abandon par la CFTC de ses références chrétiennes) pour en combattre le principe. La Fédération FO, qui au contraire l'approuve tout en dénonçant une certaine récupération politique de la part du gouvernement, se verrait donc isolée si ne se constituait autour d'elle une manière de « front réformiste » avec deux fédérations qui assez souvent mettent leur signature au bas des mêmes textes : la CFTC et la CGC.

Cette sorte de bipolarisation du mouvement syndical s'aggrave à partir de 1972 avec la signature du « programme commun de la gauche » par le PCF, le PS et les Radicaux du MRG. Tandis que FO, fidèle à son idéal apolitique, s'abstient de tout commentaire sur le sujet, CGT et CFDT approuvent cet accord électoral et leur participation à de bruyants mouvements sociaux apparaît dès lors comme une stratégie purement politique pour favoriser l'arrivée aux affaires d'un gouvernement de gauche. Leur refus de signer la plupart des accords d'entreprise et conventions collectives reste de peu de conséquence car l'adhésion des personnels concernés permet de les appliquer, mais la multiplication de journées d'action par la CGT, et surtout l'exploitation politique par la CFDT de conflits d'entreprise nés parfois d'authentiques revendications peuvent placer FO dans une situation inconfortable, tiraillée qu'elle est entre le refus de cette surenchère électoraliste et la volonté de ne pas paraître désertier un combat légitime. Jusqu'en 1978, année de législatives dont la gauche et ses deux relais syndicaux espèrent la conquête du pouvoir, la situation va se prolonger sous l'admiration des médias, séduits par les méthodes d'action et concepts aussi novateurs qu'inefficaces de la CFDT, comme en témoigne l'interminable conflit de Lip. On ne saurait mieux résumer la situation d'alors qu'en citant à nouveau *Les Métallus en leur siècle* :

Bref, alors que la politique contractuelle et son évidente efficacité dissipent peu à peu, dans l'opinion publique, y compris l'opinion ouvrière, bien des préventions à l'égard du mouvement syndical, l'engagement politique de plus en plus évident de la CGT et de la CFDT nourrit au contraire ces préventions et, en cultivant l'illusion qu'un changement politique pourrait bientôt tout changer, détourne toute une élite de salariés de l'action syndicale proprement dite. Encore une fois, l'occasion est manquée de développer en France un syndicalisme réformiste, modéré et efficace, et toujours par la faute des mêmes.

Situation d'autant plus dommageable qu'après les années de prospérité qui ont suivi la fin de la guerre d'Algérie, le « choc pétrolier » de 1974, sans que l'on s'en rende compte encore, ouvre une ère nouvelle qui sera de plus en plus dominée, et l'est encore aujourd'hui, par le chômage. Plusieurs groupes industriels comme Peugeot-Chrysler, Renault, Citroën, Ideal-Standard ou Chaffoteaux et Maury suppriment massivement des emplois tandis que Férisol dépose le bilan et que le constructeur de semi-remorques Titan-Coder est démantelé. Certes, le syndicalisme réformiste joue là pleinement son rôle en négociant pied à pied sur le nombre d'emplois sauvés, les reconversions et l'accompagnement social, mais ce nouveau « grain à

moudre » laisse un goût amer à ceux qui doivent défendre un accord en expliquant que sans lui c'eût été pire.

La crise de la sidérurgie va donner à cette situation un tour carrément dramatique lorsque 15 à 20 000 emplois sont concernés en Lorraine et dans le Nord. Face à un patronat qui considère suffisant le dispositif social existant, FO réclame l'ouverture de négociations tripartites pour par-



Les métallos FO seront nombreux à se mobiliser lors de la crise qui frappera la sidérurgie à la fin des années 1970.

venir à une nouvelle convention sociale. Il faudra toute sa détermination et plusieurs manifestations à Paris pour qu'une première convention soit signée par FO seule, puis une seconde en 1979, cette fois paraphée par la CFDT, enfin une troisième en 1983 rejointe par la CGT. Incontestablement, FO a joué le seul rôle qui convenait malgré l'hostilité des autres fédérations, avant qu'elles ne reconnaissent de fait le bien-fondé de son action. Tout ce qui pouvait être obtenu l'a été pour atténuer la brutalité de restructurations inévitables, le nombre des suppressions d'emplois et leurs conséquences les plus douloureuses. Un résultat qui doit beaucoup à l'action et la personnalité de Bernard Mourgues, un enfant du bassin sidérurgique lorrain, militant dès l'âge de 19 ans à la Chiers de Longwy, devenu membre de la CA fédérale en 1966, puis secrétaire en charge du secteur de la sidérurgie, enfin secrétaire général de la Fédération en 1973.

9. Le bilan de 15 années fécondes

Malgré ces épisodes dramatiques, les quinze années 1967-1981 apparaissent donc comme une période féconde pour la politique contractuelle à tous les niveaux. Parmi les accords d'entreprise, ce que l'on appelle encore « l'accord société » signé à la SNIAS (Société nationale industrielle aérospatiale) une première fois le 20 octobre 1970 en demeure à coup sûr le symbole. Au moment où Sud-Aviation, Nord-Aviation et la SEREB fusionnent pour constituer la Société Aérospatiale, le carnet de commandes est confortable, mais la production est désorganisée par une agitation permanente entretenue par la CGT et la CFDT. Soutenus par la Fédération, les syndicats FO proposent un accord global concernant tous les sites qui serait garant de la paix sociale. Devant les hésitations de la direction, FO décide de prendre

à témoin l'ensemble de ses adhérents et diffuse à 40 000 exemplaires un projet d'accord touchant tous les domaines : rémunérations, mensualisation, prime d'ancienneté, congés payés, congés exceptionnels, préretraites, prime annuelle, garanties en cas de mutation, réduction de la durée du travail, classifications, etc. Non seulement les adhérents l'approuvent massivement, mais dès les élections suivantes FO devient majoritaire dans les deux principaux sites du groupe, Toulouse et Marignane. L'accord ne cessera d'être régulièrement mis à jour grâce à l'action d'une organisation syndicale désormais dominante dans toute l'industrie aéronautique.

Au plan national, l'accord du 13 décembre 1968 sur la réduction du temps de travail sera amélioré en 1971, 1972 et 1973. Autre avancée : la mensualisation, une revendication portée par la Fédération depuis 1952. Se souvient-on qu'alors le personnel était payé à la semaine ou la quinzaine en fonction des heures accomplies ? Compte tenu de la diversité des situations, les négociations doivent se tenir par branche et celles de la métallurgie débouchent



*Le bureau fédéral de 1976, avec à sa tête Bernard Mourgues
(au centre, bras croisés).*

sur un accord âprement discuté le 10 juillet 1970. Huit ans plus tard, un autre entérinera sa suite logique en fixant les modalités de la négociation sur la rémunération annuelle garantie au niveau des conventions collectives territoriales. Enfin, un accord sur la rémunération minimale hiérarchique (RMH) signé le 13 juillet 1983 constitue un nouveau pas vers la rémunération mensuelle garantie (RMG), revendication de toujours de la Fédération. Une négociation-marathon sur les classifications aboutit en 1975 pour remplacer l'ancienne grille, qui ne correspond plus à des métiers profondément renouvelés : elle prévoit cinq niveaux, chacun subdivisé en trois échelons, tous affectés d'un coefficient. Auparavant, l'accord national interprofessionnel sur la formation et le perfectionnement professionnels du 9 juillet 1970 et son avenant cadres du 30 avril 1971 avaient constitué un autre sommet de la politique contractuelle, également marquée par plusieurs autres accords moins connus mais touchant la vie quotidienne des métallos. En revanche, la négociation sur l'aménagement des conditions de travail débouche sur un échec le 8 juillet 1980. Le dossier, on le sait, allait être rouvert dès l'année suivante dans un contexte politique totalement bouleversé.

10. Sous le gouvernement socialiste

Si FO n'a évidemment pris aucune part aux débats de la campagne électorale, l'arrivée de François Mitterrand à l'Élysée, le 10 mai 1981, lui inspire trois motifs d'inquiétude. D'abord la présence de quatre ministres communistes au gouvernement, que la Confédération désapprouve dans un communiqué rappelant « l'attachement de Force Ouvrière aux grands principes qui ont été autrefois et qui continuent d'être à la base de sa constitution et que les communistes ont bafoués partout où ils sont parvenus au pouvoir » ; ensuite la présence dans les allées du nouveau pouvoir de conseillers issus de la CGT et surtout de la CFDT, allant de pair avec une certaine hostilité à FO ; enfin une propension à vouloir réformer par la loi plutôt que par accords entre partenaires sociaux. Cette période qui s'annonce difficile, la Fédération va la traverser sous la conduite d'un nouveau secrétaire général, Michel Huc, élu le 22 octobre 1982 en remplacement de Bernard Mourgues, devenu secrétaire confédéral. À 38 ans à peine, il a derrière lui une quinzaine d'années de militantisme dans plusieurs usines de son Tarn natal puis aux chantiers navals de La Ciotat ; il est secrétaire fédéral permanent depuis janvier 1976.



Michel Huc devient secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie en 1982.

Comme pour justifier les craintes de la Fédération, une sorte de course de vitesse va s'engager entre l'accord et la loi à propos du temps de travail hebdomadaire, ramené de 40 à 39 heures, et sur la généralisation de la cinquième semaine de congés payés. C'est hélas la loi qui l'emporte, ou plutôt une ordonnance, le 16 janvier 1982, et les partenaires sociaux (sauf la CGT) se bornent à signer un accord d'application le 23 février. Dès cette année 1982, la Fédération est contrainte de désapprouver la politique économique et sociale du gouvernement socialiste qui, l'inflation ayant repris de plus belle, annonce le 16 juin un plan de rigueur avec blocage des prix et des rémunérations ; la libre négociation des salaires en fait une nouvelle fois les frais. Opposition redoublée avec le second plan de rigueur, annoncé le 25 mars 1983. La Fédération s'associe au mot d'ordre confédéral d'une journée de protestation le 18 mai 1983. Le rapport au congrès de 1985 pourra condamner en termes vifs le fait que désormais « le respect de la signature, le respect de l'engagement contractuel peuvent, à tout moment, être remis en cause par une décision politique ». Déjà, celui de 1982 avait déploré que la hausse des bas salaires écrase la hiérarchie des rémunérations et que le SMIC devienne le lot « d'un nombre toujours plus élevé de salariés ». Sur les nationalisations en revanche, la Fédération,

qui a peu à peu cessé d'en faire une revendication, estime ne pas avoir à se prononcer sur ce qui relève du pouvoir politique, mais à l'usage elle ne manquera pas de s'interroger sur l'intérêt pour l'État d'acquérir 100% du capital des groupes concernés, surtout si cela ne sert pas à impulser une vraie politique industrielle.

Les lois auxquelles reste attaché le nom du ministre du Travail Jean Auroux reçoivent un accueil plus que mitigé. La première (4 août 1982) comporte deux volets : l'un concerne le règlement intérieur des entreprises, que la Fédération approuve ; l'autre, d'inspiration cégétiste, sur « l'expression directe » des salariés, que la Fédération condamne, mais qui, par manque de motivation desdits salariés, tombera vite dans l'oubli. La deuxième Loi Auroux (29 octobre 1982), « relative aux institutions représentatives du personnel », reçoit un meilleur accueil de la Fédération. La troisième enfin (13 novembre 1982), sur la négociation collective et les règlements des conflits collectifs du travail, contient des dispositions clairement dirigées contre FO, qui de toute façon déplore un nouvel encouragement à la multiplication des accords d'entreprise, donc à la dévalorisation des conventions collectives.



*Jean Auroux, ministre du Travail,
père de trois lois qui portent son nom.*

FO, en ces premières années du gouvernement socialiste, doit non seulement défendre les droits syndicaux contre un déferlement législatif où se mêlent le meilleur et le pire, mais aussi faire face dans les entreprises à des offensives cégétistes d'un style assez nouveau. Les communistes cherchent en effet à profiter de leur présence au gouvernement pour avancer leurs pions, y compris -c'est le sens d'une consigne donnée par Henri Krasucki, membre du bureau politique du PCF et secrétaire général de la CGT- par une politique du fait accompli qui anticipe sur les lois à venir. Un mot d'ordre d'autant plus inquiétant pour les métallurgistes FO que sa mise en œuvre commence dans l'industrie automobile avec des conflits chez Renault Flins et Citroën Aulnay en mars 1982, puis Talbot en juin. L'objectif est d'obtenir la nationalisation de l'ensemble de l'industrie automobile ou à tout le moins d'y conquérir de quoi mieux encadrer le personnel. Le 8 juillet 1982, les responsables fédéraux, avec le concours d'André Bergeron, tiennent une conférence de presse pour dénoncer « la véritable opération de sabotage de l'industrie automobile menée par la CGT avec l'accord tacite des pouvoirs publics ». En juillet 1984, les communistes resteront en dehors du nouveau gouvernement formé par Laurent Fabius, tandis que leur déclin, associé à celui de la CGT, rendra leurs offensives de moins en moins dangereuses.

Le rétrécissement de la voie contractuelle dû à l'hyperactivité législative du gouvernement, dont une conséquence est de voir les syndicats se rabattre sur les accords d'entreprise, ne

condamne pas FO métallurgie à l'inaction. Au nom de la Confédération, son ancien secrétaire général Bernard Mourgues entame le 28 mai 1984 avec le CNPF de nouvelles négociations sur ce que l'on appelle désormais la « flexibilité », qui aboutissent le 16 décembre à un protocole. La Fédération en souligne les aspects positifs et s'engage à fond pour sa signature, d'abord parce qu'il redonne vie à la politique contractuelle, ensuite parce que le progrès technologique entrant de toute façon dans les faits, il vaut mieux qu'il soit introduit avec l'aval des syndicats plutôt que sans eux, voire contre eux. Cependant, à la surprise générale, le bureau confédéral annonce le 20 décembre qu'il ne signera pas. En fait, la Fédération était à peu près la seule à défendre l'accord, contesté pour le risque d'uniformisation qui lui était prêté à tort, mais aussi attaqué par les tenants d'un syndicalisme contestataire qui connaît alors une forme de renaissance au sein de FO. L'histoire se chargera de trancher, les négociations reprenant sur ce thème en... 1995.



*Marc Blondel, Michel Huc et André Bergeron,
au coeur des années 1980.*

Tout en réitérant sa conviction qu'une signature eût été préférable, la Fédération s'incline et se console avec l'issue favorable, le 22 janvier 1985, d'une négociation sur la formation, puis en entame une autre avec l'UIMM, le 12 mai 1986, sur l'aménagement du temps de travail. Le 17 juillet, elle signe un avenant sur « le travail en continu et en équipes successives » et le remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos com-

pensateur. Mais un article va déclencher une nouvelle polémique, qui prévoit la possibilité du travail de nuit des femmes. Avec bien sûr l'accord des intéressées et moyennant des contreparties, ce que beaucoup ne veulent pas voir. Là encore, les adeptes du syndicalisme de contestation donnent de la voix. En décembre, quand paraît l'ordonnance sur la durée et l'aménagement du temps de travail, la Fédération fera remarquer qu'elle « permet aux patrons de faire peu à peu tout ce qu'ils veulent » et que « seuls les 2,4 millions de métallos y échappent grâce à l'accord du 17 juillet ».

Le calme revenu, la Confédération signe le 20 octobre 1986 un nouvel accord national interprofessionnel sur la sécurité de l'emploi qui comble le vide laissé par la loi supprimant l'autorisation administrative de licenciement. Il y a donc, comme le titre le mensuel *FO Métaux* (septembre 1986) en reprenant la fameuse formule de Bergeron, « toujours du grain à moudre », ce que confirment par ailleurs les premières statistiques publiées sur les accords

d'entreprise, dont le nombre est en hausse constante : 1 955 en 1983, 3 849 en 1984 et 5 165 en 1985. FO en a signé les deux tiers, et bien davantage si l'on ne prend en compte que les entreprises où elle dispose d'un syndicat ou d'une section syndicale ; même la CGT s'est vue contrainte d'en ratifier un tiers, les autres organisations un peu plus de la moitié. Il est vrai que certains de ces accords, obtenus à l'issue de grèves très médiatisées, ont permis d'obtenir des garanties à la suite de suppressions de postes ou même, dans le cas de l'industrie navale, de fermetures de sites. Mais des négociations plus positives aboutissent au niveau national, comme celles sur l'adaptation de l'accord interprofessionnel sur l'emploi (12 juin 1987, puis avenant du 23 janvier 1991), les nouvelles technologies (21 janvier 1987) ou encore la prime d'ancienneté dans les services de l'automobile, dont le remplacement par des avantages pourtant au moins équivalents va déclencher de nouvelles polémiques.

11. L'ère des restructurations

En un moment où le syndicalisme se voit attaqué par de nouvelles formes d'action qui font la une de l'actualité malgré leur peu d'efficacité -c'est la grande époque des « coordinations » à la SNCF ou parmi les infirmières-, la succession d'André Bergeron va placer la Fédération de la Métallurgie dans une position délicate. Entre les deux candidats déclarés, son cœur penche pour Claude Pitous, qui se dit « réformiste et fier de l'être », mais c'est Marc Blondel, partisan déclaré du « syndicalisme de contestation », qui l'emporte. Bien que la Fédération ait laissé les instances libres de leur vote, elle est durement sanctionnée, son candidat, Michel Huc, n'étant pas élu à la commission exécutive confédérale, une absence sans précédent pour la première fédération du secteur privé. Elle n'en reste pas moins fidèle à sa ligne et à la politique contractuelle, ce dont témoigne le slogan qu'elle lance en 1990 : « Restons FO ». Elle aura l'occasion d'exprimer cette fidélité dans un débat qui s'ouvre à propos d'actions communes avec la CGT, qui oblige même Marc Blondel à s'expliquer devant le bureau fédéral en une discussion « très franche ». Les tensions seront suffisamment retombées au congrès confédéral suivant (27-30 avril 1992) pour que l'injustice faite à la Fédération soit réparée, Michel Huc étant cette fois élu à la CE confédérale.

Même si le nombre des grèves atteint alors son niveau le plus bas, la Fédération soutient ses syndicats engagés dans de grands conflits, causés presque tous par des restructurations industrielles et leurs conséquences sur l'emploi : en 1989, chez Peugeot et aux Chantiers navals de Saint-Nazaire ; en 1990, chez Alsthom (qui s'écrit encore avec un h), Renault, Jeumont-Schneider, Valéo ; en 1991, chez GEC Alsthom, Usinor, Renault-Cléon, Thomson



Les rapports entre la Confédération et FO Métaux connaîtront des moments de tension à l'arrivée de Marc Blondel.

CSF, Alcatel, SGS Thomson ; en 1992, c'est au tour de GE-CGR, Aérospatiale-Aquitaine, Schlumberger Guebwiller, Citroën Rennes, Sextant ; en 1993, Hoover, Grundig, Chausson, SNECMA, Thomson, Alcatel, GEC Alsthom ; en 1994, Pechiney, encore GEC Alsthom, SOCHATA, Case Poclain, et bien d'autres.

La finalité de ces grèves n'en reste pas moins de rendre possible la conclusion d'un accord, la pratique contractuelle restant, et pas seulement à propos de l'emploi, l'ADN de la Fédération. En témoigne le nombre d'accords signés pour compléter ou remettre à jour ceux de la période antérieure, reconnus insuffisants ou devenus caducs, du fait notamment des innovations technologiques. Les négociations qui reprennent avec l'UIMM en novembre 1989, après deux années d'interruption, se concluent notamment à propos de l'aménagement du temps de travail et du temps partiel (24 juin 1991) ; des qualifications professionnelles (25 janvier 1990) ; de la formation professionnelle (23 janvier 1991 et plusieurs avenants) ; des classifications (25 janvier 1990 et 10 juillet 1992) ; des rémunérations minimales hiérarchiques et du maintien de la prime d'ancienneté (17 janvier 1991) ; sans compter les nombreux accords de branche, par exemple dans la sidérurgie, l'aéronautique, la construction navale, l'automobile, et bien sûr les nombreux barèmes minima de salaires.



*Dunkerque : un congrès fédéral
aussi mouvementé que revendicatif.*

Un nouveau conflit va toutefois surgir avec ceux qui ne se sont jamais vraiment ralliés à la « politique de la présence » à l'occasion d'un point de l'ordre du jour du XVI^{ème} congrès fédéral (Dunkerque, 12-14 mai 1993) : la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GEPC) introduite dans le champ de l'action syndicale par la loi du 2 août 1989, qui prévoit la consultation du comité d'entreprise sur l'évolution des effectifs. Le rapport transmis aux syndicats avec les autres documents préparatoires au congrès

fait l'objet d'une violente attaque signée par des syndicalistes révolutionnaires de Loire-Atlantique dont Yvon Rocton, qui, circonstance aggravante, siège à la CA fédérale -mais ne sera pas réélu dans la nouvelle instance issue du congrès, par ailleurs marquée par son rajeunissement et sa féminisation. Cette équipe va devoir affronter une période encore plus dure sur les plans économique et social, puisque l'année 1993 restera comme celle du recul de la production et d'un triste record : le nombre de plans sociaux, sanctionnés par la perte de 108 000 emplois.





Deuxième partie - 1993-2006

Des victoires et des combats plus rudes

Dans le contexte d'une croissance soudain ralentie et d'un capitalisme de plus en plus globalisé, FO Métallurgie doit rappeler qu'une économie nationale ne saurait exister sans s'appuyer sur une industrie solide. Bataillant lors de conflits sans cesse plus durs, qui traduisent les premières attaques contre le syndicalisme et l'édifice social, la Fédération n'en parvient pas moins à s'illustrer dans plusieurs négociations emblématiques comme celle des 35 heures, qui lui permettent d'exercer un rôle leader.

I. La fin des Trentes glorieuses

Une organisation syndicale réformiste donne le meilleur d'elle-même en période de prospérité économique. Quand la croissance est là, elle est en mesure de négocier une juste répartition de ses fruits en faisant valoir ce que le succès des entreprises doit aux efforts des salariés. Il y a alors, selon la fameuse expression qu'affectionnait André Bergeron, du « grain à moudre ». Or l'année 1993 constitue à cet égard une rupture : si l'on excepte le ralentissement de 1975 consécutif au premier choc pétrolier, c'est la première fois depuis la seconde guerre mondiale que le produit intérieur brut (PIB) se rétracte ; il connaît ce que les experts appellent bizarrement une « croissance négative » de 0,7% sur l'année. L'éclatement de la bulle spéculative au Japon va faire sentir ses premiers effets dans toute l'Asie, puis bientôt en Europe, tandis que le marché immobilier, très florissant depuis trois ans, se retourne brutalement. Les taux d'intérêt demeurent élevés. Sur le plan institutionnel, les élections législatives du printemps 1993 se soldent par une lourde défaite de la majorité présidentielle et François Mitterrand se voit imposer pour la seconde fois une cohabitation avec un premier ministre issu de l'opposition, Édouard Balladur.

Cela fait de toute façon vingt ans que l'économie des pays développés, et de la France en particulier, n'est plus aussi florissante. Après avoir culminé à près de 6% par an au milieu des années soixante, lors de ces « Trente glorieuses » qui avaient fait de notre pays la quatrième puissance économique mondiale, la croissance, depuis le début des années 1990, y dépasse à peine les 2%. De façon très significative, le rapport que le secrétaire général, Michel Huc, présente au XVII^{ème} congrès fédéral, qui se tient à Toulouse du 22 au 24 mai 1996, s'intitule : « Maintenir la politique conventionnelle en dépit des difficultés ». Ces « difficultés » ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel, mais aussi géopolitique. Depuis l'effon-

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

drement du régime soviétique, amorcé fin 1989, le capitalisme n'a plus d'adversaire sur le plan idéologique et se sent d'autant plus libre de rompre avec certaines contraintes. Une nouvelle phase de son histoire s'ouvre alors, marquée par la globalisation croissante de l'économie et souvent la domination de considérations financières de court terme, comme le déplorera Michel Huc dans l'éditorial de *FO Métaux* en mars 1997 :

« La déréglementation et la précarité des emplois qui en découlent, la montée des idéologies néo-libérales, la mondialisation et la régionalisation de l'économie sont autant de sujets qui créent un environnement économique hostile aux travailleurs, qui en paient le coût sur le plan social. Le modèle de croissance économique que nous connaissons aujourd'hui a profité à certains : il suffit d'examiner combien les capitaux spéculent sur les places boursières dans les différents pays du monde, alors que les investissements productifs, eux, sont en régression ou du moins ne se développent pas au niveau auquel ils le devraient. »

Il n'en conclut pas moins que la négociation reste la seule réponse et regrette à cet égard l'immobilisme de l'UIMM.

C'est trois ans plus tôt, en avril 1994, que s'est produit un événement dont la portée va d'abord



La naissance de l'OMC marque une nouvelle étape de la mondialisation.

échapper aux opinions occidentales, mais qui sera lourd de conséquences pour les salariés : la création de l'OMC. Né en 1947 et demeuré jusque-là un accord multilatéral de libre-échange assez peu contraignant, le GATT (en français : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) donne alors naissance à l'Organisation Mondiale du Commerce, avec l'ambition d'en finir avec tous les obstacles, tarifaires et non-tarifaires, aux échanges dans tous les domaines (agriculture, industrie, services et bientôt commerce électronique), mais aussi de fournir un cadre au règlement des conflits commerciaux, y compris sur des questions de propriété intellectuelle. L'événement marque la montée en puissance des

pays en développement, et par contrecoup une certaine perte d'influence de l'Europe, évolution qui sera accentuée avec l'adhésion de la Chine en 2001.

II. Une succession de crises et une victime : l'emploi

Les effets de la crise financière des pays asiatiques s'estompent quelque peu au cours des toutes dernières années du XX^{ème} siècle, en partie grâce au boom de ce que l'on commence à appeler les NTIC, nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cependant, les anticipations sur la création de valeur des premières startups manquent de discernement : l'enthousiasme général devient aveuglement et nombre d'investisseurs, entreprises et particuliers, se ruent sur des sociétés à peine nées qui, faute de pouvoir monétiser leurs services, n'offrent en fait aucune perspective de bénéfices. Après deux années de folie, l'évidence finira par éclater en même temps que la première « bulle internet », avec des effets collatéraux sur un secteur de la métallurgie qui lui est lié, les télécoms : on ne sort d'une crise qu'au prix d'une autre. Michel Huc fait part de son amertume dans l'éditorial du magazine *FO Métaux* de mars 2001 :

« Que de rêves s'écroulent ! L'État devra renflouer financièrement France Telecom comme au bon vieux temps. Dans la nouvelle économie aussi, on aura besoin de l'aide de l'État, quand celui-ci est l'actionnaire principal. Tous ces châteaux de sable construits sur le virtuel, sur le « e-com », sont balayés par la mer de la réalité économique et industrielle. Nous constatons dans les entreprises de ce secteur de la métallurgie les conséquences pour les salariés. C'est déjà le chômage partiel qui s'installe une semaine par mois, le nombre d'intérimaires est divisé par trois et on commence à parler plans sociaux, restructurations. [...] Hélas ! ce sont encore les salariés qui vont payer l'addition... »

Les NTIC n'en jettent pas moins les bases d'une révolution qui touche tout à la fois les processus industriels, les relations des entreprises avec leurs clients et sous-traitants, les méthodes commerciales. Cette révolution n'a pas fini de faire sentir ses effets sur les conditions de travail de quasiment tous les salariés... et même sur les méthodes du militantisme syndical.

Mais décidément les crises s'enchaînent sans répit en cette année 2001 maudite pour la métallurgie : le 11 septembre, ce sont les attentats islamistes qui voient l'écroulement des tours jumelles du World Trade Center de New York et provoquent la mort de près de 3 000 personnes. Au-delà de la sidération qu'ils provoquent dans le monde, leur effet est immédiat sur un autre secteur clé de la métallurgie : l'aéronautique. Le ciel des États-Unis reste totalement fermé pendant quatre jours ; le transport aérien, qui vivait les belles années de sa démocratisation, subit un brusque coup d'arrêt et un recul de 2,7% sur l'ensemble de l'année. Il s'en relèvera en fait assez vite, mais sur le coup les grandes compagnies aériennes réagissent brutalement, avec des annulations de commandes en cascade qui font craindre le pire pour les avionneurs, au premier rang desquels Airbus.



Des attentats aux répercussions mondiales.

Si la violente chute des marchés boursiers qui suit les attentats s'efface assez vite, ils s'enfoncent encore plus bas l'année suivante après une série de scandales liés outre-Atlantique à la sincérité des bilans de plusieurs groupes renommés (Enron, Worldcom) et à la fiabilité des agences de notation. Plusieurs entreprises de premier plan sont acculées à la faillite et la France découvre brusquement que son fleuron du CAC 40 Vivendi, l'ex-Générale des Eaux dont l'origine remonte au Second Empire, n'est plus qu'une montagne de dettes. Le groupe sera bientôt démantelé et son PDG poussé vers la sortie.

Une telle succession d'événements politiques, économiques et financiers crée un climat extrêmement peu favorable aux investissements et, dans cette ambiance générale portant à l'attentisme, les « dégraissages » prennent un tour plus virulent encore, dont les salariés font une fois de plus les frais.

III. Tour de vis sur les finances publiques



Un rassemblement qui fera date.

Pour compliquer encore la tâche des tenants du réformisme, la période se caractérise par des tours de vis de plus en plus sévères sur les finances publiques, largement décidés sous la pression de Bruxelles, et qui touchent en particulier les dépenses sociales. La menace de projets autoritaires se précisant, FO organise le 29 janvier 1995 un meeting monstre à Paris, au palais omnisports de Bercy, qui réunit 12 000 militants, dont une délégation

fournie de métallos. Le secrétaire général de la Confédération, Marc Blondel, y cloue au pilori les « pourfendeurs de la Sécurité Sociale » et avertit solennellement : « Il faudra compter avec Force Ouvrière ; nous nous battons bec et ongles contre leurs projets destructeurs. »

1. 1995, le « plan Juppé »

Les craintes de la Confédération étaient amplement justifiées car le thème de la « fracture sociale », qui avait symbolisé la campagne de Jacques Chirac, ne tarde pas à tomber aux oubliettes. Élu en mai, il organise aussitôt des consultations avec les syndicats qui ne laissent pas présager de décisions douloureuses pour les salariés. Le 15 novembre, changement de

cap. Le Premier ministre Alain Juppé présente aux parlementaires un plan marqué du sceau de la rigueur sur la Sécurité Sociale, avec en outre des mesures concernant l'assurance maladie et les retraites. On y trouve, entre autres, l'établissement d'une loi annuelle de la Sécurité Sociale fixant les objectifs de progression (ou non) des dépenses maladie, assortis de sanctions pour les médecins mordant le trait ; un accroissement des tarifs d'accès à l'hôpital et des restrictions sur les médicaments remboursables ; le blocage et l'imposition des allocations familiales versées aux familles, combinés à l'augmentation des cotisations maladie pour les retraités et les chômeurs. Objectif avoué : réduire trois décennies de déficit cumulé de la Sécurité Sociale en seulement deux ans ! Pour des défenseurs du paritarisme, le premier point -qui, à leur grand scandale, reçoit le soutien de la CFDT- est spécialement intolérable. Non seulement il repose sur cette idée absurde que les dépenses de maladie puissent être décidées un an à l'avance, en l'absence de toute donnée sur la situation sanitaire à venir du pays, mais il revient surtout à dessaisir les partenaires sociaux, gestionnaires des organismes de protection sociale, pour confier ce budget aux politiques.

Dès le 13 novembre, le Comité Confédéral National a décidé de lancer un mot d'ordre de grève interprofessionnelle. Deux jours avant l'annonce officielle du « plan Juppé », donc ? La Fédération de la Métallurgie, qui approuve l'initiative, s'explique sur cette apparente bizarrerie dans sa circulaire du 17 novembre 1995 :

« Si nous ne connaissions pas, au moment où nous avons pris la décision, les mesures qu'allait prendre le gouvernement au sujet du dossier de la Sécurité Sociale, il était évident que la mobilisation sur ce dossier et la dramatisation volontaire que celui-ci avait conduites ne pouvaient qu'entraîner une modification profonde du système de protection sociale des salariés. C'est bien ce qui s'est produit et, en ce sens, la décision qui a été prise par le Comité Confédéral National, même si elle est apparue comme un peu prématurée [...], est justifiée en regard des mesures qui sont prises ou annoncées.

« Sur l'essentiel, le gouvernement a décidé de s'approprier le budget de la Sécurité Sociale. Or, en l'état actuel des choses, ce budget est financé par ce que nous appelons le salaire différé. Force est donc de constater que cet argent, résultat de cotisations salariales et patronales, et qui est inscrit dans une gestion paritaire, va désormais être géré par le Parlement au nom du régime universel.

« Ne doutons pas un seul instant de l'évolution prévisible de ce système, c'est à terme la fiscalisation de l'ensemble de la protection sociale ; le paritarisme sera supprimé. Ne nous leurrions pas, même si aujourd'hui nous ne connaissons pas la totalité des mesures qui vont être prises puisque, pour un certain nombre d'entre elles, c'est par ordonnance que cela se fera. Elles conduiront inéluctablement à un allègement du coût du travail par une réduction des charges patronales qui seront transférées au travers de l'impôt sur le dos des salariés. »

La grève aura lieu le 28 novembre. Tout en approuvant cet appel, le bureau fédéral sait que la situation de l'emploi ne permettra pas à un grand nombre de métallos de cesser le travail, que le prix à payer par eux serait trop élevé. Ils n'en seront pas moins nombreux dans les cortèges. Moment historique, symbole de la gravité de la situation et de l'importance de l'enjeu, le secrétaire général de FO Marc Blondel serre la main de son homologue de la CGT Louis Viannet devant les caméras. Compte tenu de l'histoire des deux organisations, l'événement

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

nement provoque un certain émoi parmi les métallos, déjà troublés par la vigueur du ton employé contre le gouvernement, en rupture avec les années Bergeron. La Fédération s'en expliquera dans sa circulaire du 18 décembre 1995 :

« Quelques militants se sont interrogés sur le comportement de Force Ouvrière, sur les positions que nous avons prises et, s'il est trop tôt encore pour faire le bilan de tout cela, il est important de replacer ces événements dans leur contexte et d'en tirer quelques enseignements.

« Tout d'abord, le choix ne nous a pas appartenu, car c'est de manière délibérée et technocratique que le gouvernement a imposé une décision concernant la protection sociale, et plus particulièrement le devenir de la Sécurité Sociale.

« Notre Confédération Force Ouvrière dit une chose juste quand elle affirme que le gouvernement a décidé le rapt de nos cotisations en nationalisant la protection sociale. En effet, et quoi qu'on en dise, cette dernière est alimentée essentiellement par les cotisations qui reposent sur les salaires, cotisations versées par le salarié et le patron et que nous appelons, nous, le salaire différé.

« La nationalisation de la protection sociale aboutira à ce que dorénavant ce seront les technocrates qui feront rapport au Parlement, lequel, compte tenu de la docilité politique qui le caractérise, suivra ce qu'on lui indiquera. »

Et quant à la fameuse poignée de mains :

« En ce sens, ce qui vient de se passer permet d'éclaircir et de différencier très nettement la ligne de conduite des différentes organisations syndicales. Certes, et il convient de le dire, le fait que nous nous soyons trouvés avec la seule CGT dans un combat a pu poser -et même a posé- beaucoup d'interrogations à l'extérieur comme à l'intérieur de l'organisation et parmi nos militants. Mais avions-nous le choix de nos alliés dans cette bataille ? Ce n'est quand même pas FO qui a demandé à la CFDT d'approuver le plan Juppé pour se retrouver avec la CGT. Pouvions-nous, sous prétexte de cette situation, ne pas mener le combat qui a été le nôtre ? On ne fabrique pas le contexte dans lequel on vit, on le subit, surtout dans la situation présente. »



FO mobilisée contre le plan Juppé.

mouvement social, mais à une polémique sur le prix de son logement. Qu'importe, le mot res-

Cette journée du 28 novembre 1995 change la donne et enracine le mouvement dans la durée, d'autant qu'en même temps un projet de restructuration de la SNCF pousse les cheminots à la grève, bientôt suivis par d'autres agents de services publics : la RATP, La Poste, France Telecom. Le pays est au bord de la paralysie, avec jusqu'à deux millions de Français bravant le froid dans la rue. Le 6 juillet précédent, Alain Juppé avait lancé une formule promise à un grand avenir : « Je reste droit dans mes bottes. » Il ne faisait pas alors allusion à un quelconque

tera, attaché par erreur plus ou moins volontaire à son obstination du moment. Il n'en fait pas moins quelques concessions, notamment dans une lettre adressée à FO le 16 décembre, et finit par abandonner tout ce qui concernait les retraites et les régimes spéciaux du secteur public.

La réforme de l'assurance maladie, elle, est maintenue. En conséquence, FO renonce à présenter un candidat pour la présidence de la Caisse nationale d'assurance maladie, qu'elle détient en alternance avec le patronat depuis 1967. Une page se tourne dans l'histoire du paritarisme. Une partie des projets, défendus contre vents et marées par Alain Juppé, verra le jour, notamment la création d'une LFSS, loi de financement de la Sécurité Sociale. Introduite dans la réforme constitutionnelle du 22 février 1996, elle permet désormais à l'exécutif et, en principe, au Parlement de court-circuiter les partenaires sociaux. Ce ne sera pas, hélas ! la dernière fois.

2. La défense à la peine

Restrictions sur le budget social, mais coups de rabot également dans les budgets de l'État. Chaque année, les « lettres de cadrage » par lesquelles démarre l'élaboration de la loi de finances, et qui permettent à l'exécutif d'imposer à chaque ministère un plafond de dépenses, se font de plus en plus contraignantes -sans d'ailleurs que globalement le déficit s'en trouve allégé. Parmi tous les ministères touchés par ces restrictions, celui qui souffre le plus est aussi celui dont les crédits se répercutent



*FO s'inquiète de la pérennité
du secteur de la défense.*

le plus directement sur le niveau d'activité dans la métallurgie : la défense nationale. Les armées subissent en effet depuis la chute du mur de Berlin des réductions de crédits sans fin, en France comme dans le reste de l'Europe occidentale. Dans une formule restée célèbre, Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée Nationale, avait évoqué dès 1991 l'opportunité d'encaisser « les dividendes de la paix », autrement dit d'économiser sur les dépenses militaires en mettant à profit la fin de la guerre froide qui lui paraissait alors -comme, il faut bien le reconnaître, à beaucoup d'autres- ouvrir une période quasi éternelle de paix. Résultat : si en 1989 la France consacrait 3,4 % du PIB à son budget militaire, cette part descendra jusqu'à 2,2 % en 2014. Dès 1990, le ministre de la Défense, Jean-Pierre Chevènement, lance le plan « Armées 2000 » prévoyant une première baisse des dépenses. Au fil des LPM (lois de programmation militaire), la première pour la période 1997-2002, les crédits poursuivent ensuite leur diminution avant de se stabiliser, voire d'enregistrer une petite remontée du fait de nouvelles tensions internationales et du risque terroriste. Mais il y a souvent loin de la LPM à son exécution, car des annulations de crédits sont plus d'une fois décidées dans l'urgence, et ce sont alors souvent les programmes d'armement qui en font les frais.

Dans ce contexte, la Fédération intervient sans relâche pour défendre tant l'intérêt national que l'avenir de l'industrie et la situation de ses salariés. Elle organise une journée d'action le 20 mars 1996 pour alerter sur la réforme des armées et la future LPM 1997-2002. Quelques jours plus tard, ces inquiétudes seront au cœur des débats de l'assemblée générale des syndicats FO du groupe Aérospatiale qui se réunit les 4 et 5 avril à Bourges. FO portera ce dossier pendant de longues années, par-delà les alternances politiques.

C'est ainsi que le 15 décembre 2000 encore une délégation de la Fédération rencontre le ministre de la Défense, le socialiste Alain Richard (la dissolution manquée de 1997 a ramené la gauche au pouvoir). Elle est composée de Philippe Fraysse, secrétaire fédéral en charge de la branche aéronautique, spatiale et de défense, et Dominique Thébaud, délégué syndical central de la Snecma (qui deviendra en partie Safran). Le ministre estime que la LPM en cours « est conforme aux prévisions » et ne fait pas mystère que les engagements de programmes de la prochaine loi, pour la période 2003-2008, dépendront essentiellement du contexte économique ; il reconnaît d'ailleurs que « les charges récurrentes laissent peu de marges de manœuvre pour les dépenses d'équipement ». Enfin, il constate, tout en le regrettant, la réticence des opinions publiques, tant française qu'européenne, vis-à-vis de ces dépenses. La délégation FO revendique toutefois un niveau des crédits de recherche et de développement qui garantisse à la fois la pérennité de nos industries et la crédibilité de nos programmes d'armement. Elle ne manque évidemment pas d'aborder la question de l'emploi et Alain Richard fournit à cet égard quelques assurances.

IV. Dans les entreprises, la tentation de stratégies antisociales

La question, hélas ! s'étend ces années-là bien au-delà du secteur de la défense. Ébranlés par les crises successives, la récession brève mais violente de 1993 comme l'éclatement de la bulle internet en 2000-2001, mais parfois sans urgence particulière, les grands groupes semblent pris d'une frénésie de « dégraissages ». Les thèmes en vogue sont alors le *downsizing* (réduction de taille), la mise en avant de « surcapacités », la volonté affichée de se recentrer sur un « cœur de métier ». Avec à la clé, chaque fois, d'importantes réductions d'effectifs, quand ce ne sont pas de pures et simples fermetures de sites. La métallurgie, qui représente la moitié des emplois industriels, est naturellement en première ligne. Au-delà de ces restructurations, qui prennent souvent l'allure de véritables « meccanos industriels », se profilent de plus en plus souvent la recherche de main-d'œuvre à bon marché, donc des stratégies de délocalisations.

Cela fait plusieurs années que la Fédération dénonce ces dérives et revendique de la part du patronat une conduite plus conforme aux intérêts de la France et de ses salariés. Mais devant l'ampleur prise par le phénomène, elle élève la voix, par exemple dans la résolution votée à l'unanimité au terme de son XVIII^{ème} congrès, du 7 au 9 juin 2000 à Strasbourg. Le texte est très représentatif des revendications qu'elle ne cessera inlassablement de défendre au long des années suivantes :

« La Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie n'ignore pas la mondialisation de l'économie et ses conséquences. Cependant, en opposition aux thèses ultra libérales selon lesquelles la loi du marché représente la seule référence, le congrès considère, en solidarité avec l'action menée par la FIOM, que le développement des échanges économiques doit avoir pour finalité l'amélioration du niveau de vie de toute la population mondiale.

« Le congrès confirme donc son opposition à toute politique d'abaissement du coût de travail dont les effets axés sur l'emploi et la protection sociale sont inacceptables. Le congrès confirme son exigence de prise en compte d'une clause sociale (liberté d'association, de négociation, d'interdiction du travail forcé, du travail des enfants, des prisonniers et la non discrimination pour l'emploi...), dans les traités organisant les échanges internationaux et dans l'activité des institutions financières internationales.

« Le congrès s'oppose à la remise en cause des conventions de l'OIT, dont la convention 103 protégeant la maternité des femmes au travail. »

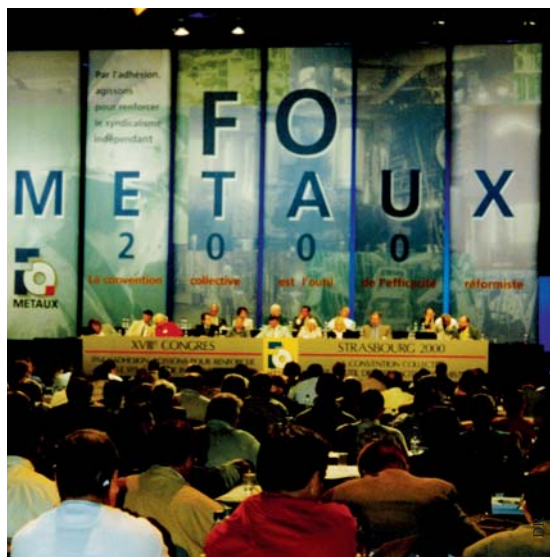
Au cours des débats, plusieurs intervenants soulignent la difficulté nouvelle de devoir négocier avec des directions lointaines, pour ainsi dire anonymes, pour qui l'établissement concerné n'est qu'un point sur la carte. Ainsi ce délégué de Nantes :

« De nombreux fleurons de notre économie dépendent des investissements qui seront décidés bien loin des rives de la Loire. Saunier Duval, qui compte mille salariés, est désormais dans l'orbite d'un groupe allemand après avoir été intégré à un groupe britannique. Il envisage dans un premier temps des licenciements et, peut-être dans un temps plus lointain, la délocalisation de cette entreprise vers les pays de l'est ; il est question de la Slovaquie, où les salaires sont sept fois moins élevés qu'en France. Et ceci au nom des intérêts du capital. Je pourrais développer bien d'autres exemples où les salariés vont être confrontés de plein fouet aux licenciements et aux délocalisations. Nous devons œuvrer pour obtenir une vraie réindustrialisation. »

Ou cet autre, d'Alcatel Space :

« La recherche-développement des logiciels est délocalisée en Inde et la production des centraux téléphoniques en Chine. C'est de cette façon que l'on voit l'avenir chez Alcatel comme dans nombre d'entreprises de pointe avec comme seul objectif de faire toujours plus de profits pour le plus petit nombre. À Force Ouvrière, nous ne voyons pas les choses de cette façon. Nos emplois doivent être préservés et les nouvelles technologies doivent être développées chez nous. »

De son côté, Michel Huc résume ainsi le scénario privilégié par certaines directions, seulement inspirées par des considérations financières à court terme : « Privatiser, restructurer, externaliser, filialiser, fusionner, racheter et vendre. »



FO dénonce les dérives de la mondialisation.

V. Naissance d'un mot d'ordre : réindustrialisation

On aura noté dans la bouche du délégué nantais le mot de « réindustrialisation », qui ne faisait pas encore florès mais était, comme celui de « relocalisation », promis à un grand avenir. En ce sens, il n'est pas exagéré de dire que la Fédération FO de la Métallurgie fut à l'avant-garde d'un combat dont la nécessité apparaît aujourd'hui comme une évidence. À l'inverse, il n'était pas rare que, confrontée à un projet de suppressions d'emplois, la CGT, au lieu de tenter de négocier comme FO pour en réduire l'impact et définir une véritable alternative, mène un combat jusqu'au-boutiste aussi spectaculaire que vain, et qui plus d'une fois aboutit à la fermeture pure et simple du site concerné. Les ex-salariés disparaissant alors dans la nature, personne ne serait plus là pour reprocher à cette organisation son attitude irresponsable. Pendant ce temps, FO, calme et déterminée malgré les attaques et souvent les injures, parvenait à négocier des accords de « moindre mal », évitant au moins, dans la grande majorité des cas, les « licenciements secs », améliorant les conditions de départ et, dans les meilleurs cas, imposant aux élus et pouvoirs publics de nouvelles implantations. C'était certes moins gratifiant qu'un bel et bon accord de salaire ou de conditions de travail, mais c'était encore le rôle d'un syndicalisme attaché à la défense des salariés.



*Le dossier Moulinex,
une négociation emblématique.*

Un bon exemple de cette attitude est fourni par Moulinex, où FO, imitée par les autres organisations syndicales (à la notable exception, donc, de la CGT), parvient au terme d'une négociation marathon de sept mois à signer le 27 janvier 1997 un accord qui s'étend sur pas moins de 78 pages et corrige fortement les effets du plan social imaginé à l'origine pour 2 100 emplois jusqu'à parvenir à zéro licenciement subi. Mesures d'âge, modulations horaires, aides à la mobilité : toutes les armes à disposition des négociateurs

ont été utilisées. Certes, les retards de compétitivité du groupe de petit électroménager sont tels que la fermeture de deux usines, à Mamers (Sarthe) et Argentan (Orne), n'a pu être évitée, mais de nouvelles implantations sont promises à la place de la première. « C'est sans doute le moins mauvais accord possible », estimait Daniel Boulay, délégué syndical central

FO du groupe. Des cas similaires se présentent chez Pechiney, où la direction lance sous le nom de « Challenge », toujours en 1997, un plan social qui ne dit pas son nom et entend générer en deux ans 4 milliards de francs d'économies sur les coûts de production, au prix notamment de 5 000 suppressions de postes, dont 2 700 en France. Même dans une société florissante comme Eurocopter, FO doit batailler pour empêcher des licenciements. La défense de l'emploi ne connaît pas de frontières, et en mars une impressionnante manifestation est organisée dans Paris pour protester contre la fermeture annoncée de l'usine Renault à Vilvoorde, en Belgique.

Capitalisme financier de court terme, délocalisations, désindustrialisation de la France, mais aussi initiatives pour une vraie réindustrialisation restent, dans les années qui suivent, d'une brûlante actualité. La rentrée de septembre 2001 est pour Michel Huc l'occasion de signer un éditorial un peu désabusé dans *FO Métaux* :

« Vous êtes partis en vacances, tout allait bien ; vous revenez, tout va mal. La croissance espérée se réduit, tout le monde est inquiet : patrons, ménages, salariés, tous les Français. [...] »

« “Les plans sociaux sont de retour”, titrent beaucoup de journaux. C'est vrai, ils le sont, en particulier dans le secteur de la nouvelle économie. La chute est rude en bourse, mais rude surtout pour les salariés qui, eux, sont mutés, voient leur emploi disparaître, leurs garanties, leur situation personnelle remises en cause par la vente des entreprises. [...] »

« Il est fort à craindre qu'hélas les choses n'en restent pas là. C'est la raison pour laquelle, au-delà des revendications sur l'amélioration des plans sociaux [...], la Fédération va se battre sur la nécessité de réindustrialiser les régions touchées afin d'éviter des déménagements généralisés de populations. »

Trois ans plus tard, ces préoccupations demeurent parmi les thèmes dominants du XIX^{ème} congrès de la Fédération, qui se tient à Paris, très symboliquement, à la Cité des Sciences et de l'Industrie, dans le Parc de la Villette, les 9, 10 et 11 juin 2004. Le ton se veut plus ferme, assorti, dans la résolution finale, d'un appel au gouvernement pour qu'il prenne ses responsabilités :

« Le congrès constate que le libéralisme économique conduit à une mondialisation effrénée, entraînant toujours plus de délocalisations afin de réduire les coûts de production, d'améliorer la compétitivité et les résultats financiers des entreprises.

« Cette logique, uniquement financière à court terme, conduit à la suppression de nombreux emplois industriels ainsi qu'à la disparition de certains secteurs d'activités.

« Le congrès condamne la logique du “cœur de métier” qui, poussée à l'extrême, remet en cause les acquis technologiques qui ont été développés.

« Le congrès condamne l'abandon d'une politique industrielle entraînant d'importantes pertes d'emplois dans de nombreux secteurs d'activités. [...] »

« Face à une situation industrielle de plus en plus dégradée, le congrès revendique un soutien actif des pouvoirs publics à l'égard de l'industrie qui permettra de maintenir les activités, le savoir-faire et de redynamiser un tissu industriel créateur d'emplois et condamne la multiplication des plans sociaux. »

VI. Confrontés à des « meccanos industriels »

La Fédération FO de la Métallurgie a pourtant prouvé à maintes reprises qu'elle n'était pas par principe hostile aux fusions, acquisitions ou créations de co-entreprises, en somme à tout ce qui participe d'une « respiration » normale de l'industrie. Soucieuse de se tenir à distance de tout ce qui pourrait ressembler à de la cogestion, elle ne se mêle ni des changements d'actionnaires ni des statuts des entreprises où elle est implantée, sinon pour porter toute son attention vers les éventuelles conséquences industrielles et sociales. Dans les années 1990 cependant, ces phénomènes prennent une tournure singulière et, sans s'arc-bouter sur le statu quo, les militants sont souvent amenés à dénoncer de simples prétextes à, encore une fois, « dégraisser ». Des changements de périmètres, oui, mais à condition de refléter une véritable ambition au service de la croissance. Dans cette période où les capitaines d'industrie semblent trop souvent se muer en financiers, il faut aux militants, aidés par la Fédération, une solide connaissance des dossiers pour distinguer entre les initiatives patronales vraiment porteuses et les autres.

Premier coup de semonce de cet ordre, en 1995, avec la sidérurgie. Un véritable cas d'école dont l'histoire mérite d'être rappelée. On se souvient que dès 1979 le plan gouvernemental de « sauvetage de la sidérurgie française » s'était soldé par 22 000 suppressions d'emplois en un an et demi, à Longwy et dans le Valenciennois. Les nationalisations de 1981 n'améliorent guère la situation et l'État organise en 1986 la fusion du nordiste Usinor avec son concurrent lorrain Sacilor. Lorsque l'ensemble retourne en 1995 au secteur privé, 20 000 emplois supplémentaires ont encore disparu. En 1997, Usinor-Sacilor, devenu Usinor tout court, après restructuration et virage stratégique vers les produits plats (l'usine de Gandrange sera cédée en 1999), procède à plusieurs acquisitions qui font de lui le premier sidérurgiste européen et le troisième mondial. Nouveau choc le 19 février 2001, avec l'annonce de la fusion, qui interviendra un an plus tard, entre le groupe français, l'espagnol Aceralia et le luxembourgeois Arbed sous le nom d'Arcelor, dont le siège s'installe... au Luxembourg. Sans juger sur le fond, FO fait part solennellement de ses inquiétudes quant à l'emploi. Inquiétudes fondées puisque dès 2003 sont annoncées de nouvelles restructurations. Le 25 avril, FO participe avec d'autres organisations syndicales européennes au Luxembourg à une manifestation réunissant quelque 5 000 sidérurgistes français, belges et allemands sous l'égide de la FEM (Fédération Européenne des Métallurgistes). « Nous voulons un volet social le plus performant possible pour accompagner ces fermetures et ces arrêts d'installations, revendique Gérard Ramirez, représentant FO au comité de groupe européen. Il est obligatoire de compléter les dispositions existantes. » Au demeurant, si l'objectif de la fusion était, comme toujours, d'atteindre une « taille critique » pour s'imposer sur le marché mondial, il n'est que brièvement atteint, jusqu'en 2004. Mais loin de permettre son indépendance, la création d'Arcelor ne fait qu'ouvrir l'appétit de son concurrent indien Mittal Steel Company, qui l'absorbe deux ans plus tard et assurera bientôt, sous le nom d'ArcelorMittal (société toujours basée au Luxembourg), les deux tiers de la pro-

duction d'acier sur le sol français. Dans les dix années qui suivront, le secteur perdra encore 10 000 emplois, soit 20% de ses effectifs.

Le domaine aéronautique, spatial et de défense est lui aussi l'objet pendant ces années de bouleversements incessants, notamment du fait d'une volonté de coopération européenne et de la privatisation des groupes industriels français nationalisés en 1981, bouleversements qu'il serait fastidieux d'énumérer ici. C'est à se demander comment la Fédération elle-même s'y retrouvait dans tous les changements de nom, d'actionnaires et de périmètres. Pour s'en tenir à l'essentiel, le gouvernement annonce le 8 janvier 1997 la prochaine fusion d'Aérospatiale et Dassault. L'énormité de l'événement justifie qu'une délégation de FO, conduite par le secrétaire général de la Confédération Marc Blondel et celui de la Fédération Michel Huc, soit aussitôt reçue à Matignon par quatre collaborateurs du Premier ministre. Les sujets d'inquiétude sont nombreux sur les modalités de l'opération et ses aspects capitalistiques, industriels et sociaux. La délégation les exprime dans un communiqué : « L'inquiétude des personnels est grande de voir [...] la société Aérospatiale dépecée morceau par morceau, puisqu'elle n'aura pas la capacité financière nécessaire de mener à bien à la fois une fusion avec Dassault, la mise en place de la société Airbus Industrie, sans parler d'une proposition de rachat commune avec Alcatel concernant Thomson CSF. » Toutefois, ce projet présenté par Matignon comme « irréversible » va être brutalement stoppé par la dissolution de l'Assemblée Nationale et le changement de majorité.

L'année suivante, c'est la fusion d'Aérospatiale avec Matra Hautes Technologies qui fait l'actualité. Le nouvel ensemble, fort de 54 000 salariés, prend le nom d'Aérospatiale Matra, dont l'État conserve 48% et Lagardère 33%. Comme prévu, l'opération se poursuit dès octobre 1999 avec la méga-fusion entre ce nouveau groupe, l'allemand DaimlerChrysler Aerospace (DASA) et

l'espagnol CASA pour former EADS, European Aeronautic Defence and Space company (qui sera renommé Airbus Group en 2014 puis Airbus en 2017). Côté missiles, la création en 2001 de MBDA résulte de la fusion de Matra BAe Dynamics (filiale à parts égales



Le cas Thomson mobilisera fortement la Fédération.

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

d'EADS et du britannique BAe Systems), d'Aerospatiale Matra Missiles (filiale à 100% d'EADS) et de l'italien Alenia Marconi Systems (filiale à parts égales de Finmeccanica et BAe Systems). À sa création, MBDA compte 12 000 salariés, dont 5 400 en France.

Enfin, les pérégrinations de Thomson sont d'abord liées à un autre nom, celui du Coréen Daewoo. Encore un cas d'école à ne pas oublier. En octobre 1996 est envisagée la reprise de Thomson par Lagardère, qui conserverait l'électronique de défense et céderait les activités multimédia à Daewoo. Malgré des doutes sur la sincérité de ses dirigeants, le gouvernement veut croire à leurs promesses mirifiques (5 000 emplois créés en Lorraine, pas moins !) et pousse à retenir cette solution. Le Premier ministre Alain Juppé frappe les esprits en déclarant le 23 octobre sur France 3 : « Thomson Multimédia, ça vaut 1 franc ! » Scandalisés, plus de 10 000 salariés se massent le 20 novembre devant le siège du groupe avant de défiler dans les rues de Paris ; beaucoup d'entre eux portent un T-shirt arborant une pièce de 1 franc. Sont notamment présents les deux tiers des 380 salariés de J2T Steli, le site de Tonnerre, dans l'Yonne, qui fabrique des magnétoscopes et où FO est majoritaire. L'opération ne se fera pas, fort heureusement si l'on en juge par le sort des autres implantations du groupe : après avoir reçu l'équivalent de 46 millions d'euros d'aides de l'État français et de collectivités, Daewoo finira par quitter la Lorraine en 1998 en fermant ses trois usines (Villers-la-Montagne, Fameck et Mont-Saint-Martin) et en licenciant tout le personnel.



*Le nom de Pechiney restera comme un symbole
du ratage des méccanos industriels.*

Et que dire de Pechiney ! Encore un fleuron industriel dont l'origine remonte au Second Empire, 1855 exactement, un temps premier groupe privé français, présent dans l'aluminium, la chimie, le cuivre, le combustible nucléaire et les aciers spéciaux. Nationalisé en 1982, puis privatisé, PUK (Pechiney-Ugine-Kuhlmann) tente en vain une fusion à trois avec

ses concurrents canadien Alcan et suisse Algroup, projet refusé par la Commission européenne au nom de la sacro-sainte concurrence. Alcan reprend seul le suisse Algroup en 2001 et tente en juillet 2003 une OPA hostile sur Pechiney, qui, sa situation financière s'étant dégradée, ne peut résister et se fait absorber pour 4 milliards d'euros. Dès ce moment, les sites français dépendent de décisions prises à Montréal. En 2007, pour échapper lui-même à une OPA de l'américain Alcoa, Alcan est à son tour absorbé par le conglomérat

minier anglo-australien Rio Tinto, qui ne tardera pas à subir d'autres assauts. À la fin de ce triste feuilleton ne restera qu'une société démembrée baptisée Constellium, réduite à certaines productions d'aluminium et à un maigre effectif de 5 000 salariés dans toute la France.

Le sort des activités d'électronique et de défense sera meilleur puisque la même année le gouvernement organise une coopération entre Aérospatiale, Alcatel et Dassault qui prévoit, d'une part des apports d'actifs à Thomson-CSF, d'autre part, le regroupement au sein de la société commune Alcatel Space des activités spatiales d'Alcatel, Aérospatiale et Thomson-CSF. En 2000, Thomson-CSF prendra le nom de Thales. Le destin de la branche téléphonie grand public d'Alcatel est moins heureux, qui fusionne en 2006 avec l'américain Lucent avant que l'ensemble, en mauvaise posture, ne soit racheté par le finlandais Nokia en 2015. Quant à Alcatel Câbles, il devient (à l'exception des câbles sous-marins) Nexans en 2000.

À noter encore, et cette fois positivement, la fusion en 2004 de la Snecma et de Sagem sous le nom de Safran. Nationalisée dès 1945, la première est l'héritière d'une longue histoire dans la motorisation des avions, attirant en son sein des noms aussi prestigieux que Hispano-Suiza ou Messier-Bugatti. La seconde, contrôlée par ses salariés, comportait deux branches, télécommunications et défense sécurité. La fusion permet de mener en douceur la privatisation partielle de la Snecma et, malgré des tiraillements initiaux entre les dirigeants issus des deux entités (Bercy les mettra d'accord en les remerciant l'un et l'autre), la constitution d'un groupe industriel performant qui a fait son entrée au CAC 40, compte aujourd'hui 76 800 salariés dont 45 000 en France et s'est même permis le luxe de faire des bénéfices en 2020, malgré le Covid.

On se doit d'ajouter que toutes ces transformations, fusions, acquisitions, modifications de capitaux, changements de périmètres et d'actionnaires ne restent pas sans conséquence sur la vie militante, sur les éléments constitutifs de la Fédération et la Fédération elle-même. Tel grand syndicat, qui dans son entreprise s'était développé au fil des ans et des luttes jusqu'à y conquérir une position de force, a pu se voir du jour au lendemain arraché à son groupe et amarré à une nouvelle entité où dominait une autre tradition syndicale qui la concurrençait rudement, ou encore voir ses effectifs dispersés sur des sites récemment acquis et sa force militante soudain amputée. Dans de tels cas, la seule perspective offerte à ces équipes, chamboulées mais jamais découragées, sera l'obligation de se reconstruire peu à peu, de se faire connaître avec opiniâtreté, de gagner la confiance des nouveaux salariés entrés dans son périmètre en faisant la preuve au quotidien de l'« efficacité réformiste ». À cet égard, les « coordinations FO » de secteurs et de groupes, qui prendront de plus en plus d'importance, leur seront d'une aide précieuse en leur permettant à intervalles réguliers, dans une ambiance fraternelle, de faire circuler l'information entre les sites et d'harmoniser leurs revendications.

VII. FO force de proposition sur la stratégie industrielle

Dans un tel paysage industriel devenu infiniment complexe, la Fédération FO de la Métallurgie se devait d'être force de proposition. L'indépendance syndicale n'a jamais signifié pour elle le refus de toute discussion avec le pouvoir. Elle considère au contraire que si le patronat reste bien sûr, au plan national comme au plan local, l'interlocuteur privilégié dans le cadre de la pratique contractuelle, celle-ci se prolonge avec l'existence d'un inévitable troisième partenaire, l'État. Certes, il n'affiche plus la même volonté interventionniste que dans les débuts de la Cinquième République, ce qui d'ailleurs n'est pas forcément à déplorer car FO n'a pas vraiment eu à se louer d'un tel comportement qui empiétait sur le dialogue entre les partenaires sociaux. Mais il ne faudrait pas que l'État tombe d'un excès dans l'autre et laisse jouer les seuls ressorts du marché dans un libéralisme débridé qui ferait peu de cas de son rôle régulateur. Aussi la Fédération, grâce à sa parfaite connaissance des dossiers industriels et à l'attention qu'elle porte aux informations que les militants lui remontent du terrain, a-t-elle toujours considéré de son devoir d'alerter le gouvernement, les élus et l'opinion publique lorsqu'il lui semblait que des choix néfastes étaient sur le point d'être arrêtés. Elle tente alors d'opposer une vision cohérente de l'industrie et de son avenir face à des décisions de court terme souvent peu compréhensibles. On l'a vu notamment à propos de la Défense et des programmes d'armement, mais d'autres exemples abondent.

1. Dans le secteur de l'espace comme dans l'automobile

Ils sont particulièrement nombreux fin 1994, période qui voit les métallos FO multiplier les audiences dans les ministères, de l'Industrie, de la Défense et jusqu'à Matignon, pour déplorer, non seulement des suppressions d'emplois envisagées dans l'aéronautique, mais plus généralement un manque d'ambition industrielle. Ils se saisissent notamment d'un cas aberrant à propos des satellites. Sous la pression allemande, la France paraît sur le point d'accepter dans ce secteur une alliance à parts égales avec DASA, filiale de Daimler-Benz. Un véritable cadeau sans contrepartie fait à un pays qui n'excelle pas spécialement quant à la maîtrise d'œuvre dans ce domaine et qui trouverait naturel que la société fût de droit allemand, dirigée par un PDG allemand, avec un siège à Munich. Tout cela dans un secteur où n'existe pas de véritable marché sans volonté politique affirmée, et où les profits se réalisent, non pas sur le satellite lui-même, mais à l'occasion de son exploitation. Comment pareille idée a-t-elle pu cheminer dans la tête de nos élites, censées défendre l'intérêt national ? C'est sur ce terrain de pure stratégie industrielle, et non cette fois pour la défense de l'emploi car les implications sociales apparaissent limitées, qu'une délégation rencontre le 20 décembre à l'Élysée Jean-Cyril Spinetta, le conseiller de François Mitterrand pour les affaires industrielles. Pendant deux heures, Jean-Pierre Loubet, secrétaire de la section FO de l'Aérospatiale Cannes (où travaille le millier de salariés, dont 60% d'ingénieurs et cadres, qui s'occupent des satellites et où FO est nettement majoritaire), et Philippe Samson, secrétaire adjoint, par ailleurs responsable de la section syndicale des ingénieurs et cadres FO, argu-

mentent sur ce dossier en compagnie d'un représentant de la CFE-CGC. Auparavant, FO avait été reçue par le ministre de la Défense François Léotard, par celui de l'Industrie José Rossi ainsi que par Jacques Boyon, président de la commission de la défense de l'Assemblée Nationale, et par plusieurs autres responsables politiques. Un message est finalement transmis au Premier ministre juste avant le sommet franco-allemand qui devait entériner cette décision funeste. Un répit arraché de justesse !

D'industrie, notamment d'aéronautique et de défense, il est encore beaucoup question quand, entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1995, la Fédération interroge les deux finalistes sur leurs intentions. Jacques Chirac comme Lionel Jospin se prêtent au jeu et *FO Métaux* publie le détail de leurs réponses, évidemment sans prendre parti. Sept ans plus tard, pour la présidentielle de 2002, le ton de la Fédération se fait plus pressant : dans l'éditorial de *FO Métaux* de mars 2002, Michel Huc n'en est plus à demander aux candidats ce qu'ils proposent, mais à leur intimer de faire les choix que réclame un pays développé, en particulier de rompre avec cette lune trop souvent évoquée d'un pays qui laisserait à d'autres le soin de fabriquer :



FO s'est adressée aux deux candidats du second tour.

« Au moment où s'engage la campagne des élections présidentielles, il est du rôle des organisations syndicales, en particulier la nôtre, de faire valoir nos préoccupations.

« L'une des plus importantes, assurément, porte sur la capacité de notre pays à préserver son industrie. Force est de constater qu'aujourd'hui bon nombre de décideurs, et non des moindres, y compris dans le patronat, ne cessent de proclamer que notre pays doit s'engager exclusivement sur la prestation de services. S'engager sur cette voie sans une industrie solide, c'est aller vers un pays qui vendrait ce que fabriqueraient les autres. Nous ne pouvons accepter cela. Nous allons profiter de cette campagne électorale pour, au contraire, exiger que l'industrie soit et reste l'activité principale. [...]

« Oui, il faut soutenir l'industrie, il faut soutenir tous les emplois industriels de ce pays et prendre pour cela les dispositions indispensables. Nous attendons cet engagement des candidats à la Présidence de la République, mais nous attendons le même engagement de tous ceux qui seront candidats dans la foulée à la députation.

« Il est trop facile de pleurer lorsque les entreprises ferment dans sa circonscription ou sa région et de voter des lois au Parlement qui condamnent à la fermeture ces mêmes entreprises. C'est le contraire qu'il faut faire : soutenir sans cesse l'industrie. C'est ce que font tous les grands pays industriels. »



Après Vilvoorde, les métallos FO sont entendus par les parlementaires français.

Un grand secteur à propos duquel l'éclairage des décideurs politiques par la Fédération n'est pas un luxe : l'automobile. Après le choc provoqué par la fermeture du site belge de Renault Vilvoorde, une délégation est reçue le 4 novembre 1997 par la mission parlementaire constituée sur « la situation et

les perspectives de l'industrie automobile en France et en Europe ». L'occasion pour les représentants de FO Métaux (outre Michel Huc, Michel Mainguy, secrétaire fédéral chargé notamment de la branche automobile ; Lucien Mérel, délégué syndical central de Renault ; et Jean-François Kondratiuk, secrétaire du syndicat FO de Peugeot Poissy) de rappeler bien sûr un certain nombre de revendications, mais d'abord d'exposer l'analyse de FO sur cette branche en pleine mutation. En particulier pour souligner son importance sur le plan social puisqu'elle fait vivre alors quelque 600 000 personnes : les 115 000 salariés travaillant chez les constructeurs proprement dits, plus 380 000 dans les garages et 110 000 chez les équipementiers et entreprises connexes (auto-écoles, experts, récupération, contrôle technique, etc.), tous personnels relevant de la Fédération de la Métallurgie.

La délégation alerte d'abord les 45 députés de la mission sur un point qu'ils pouvaient ignorer : le vieillissement de la main-d'œuvre. L'arrêt de l'embauche depuis de nombreuses années et la succession de plans sociaux ont en effet déséquilibré la pyramide des âges, au point que certains sites sont menacés de fermeture à échéance d'une dizaine d'années par le seul jeu des départs naturels. Autre phénomène qui méritait d'être expliqué, la nouvelle organisation du travail dont en Lorraine l'usine Smart fournit le premier exemple européen : sur les 2 000 salariés du site, 800 seulement dépendent du constructeur, les autres relevant des équipementiers. Ces derniers sont appelés à assurer de plus en plus le montage de sous-ensembles complets, et même à s'occuper de la garantie et de l'après-vente ; une évolution déjà constatée aux États-Unis, en Amérique Latine et en Chine. On ne s'étonnera donc pas que dès cette époque FO Métallurgie voit l'automobile sous le prisme de la filière, ce qui au fil des ans continuera d'éclairer son action, en particulier sa volonté d'associer les équipementiers à toute réflexion sur le secteur. L'autre caractéristique de l'industrie française est son éclatement dans le pays : contrairement à ce qui se passe par exemple en Allemagne ou aux États-Unis, l'automobile est disséminée en nombreux établissements, parfois d'ailleurs

à la suite de décisions politiques liées à l'aménagement du territoire, constat qui interdit de copier des solutions importées de l'étranger.

Cet éclairage apporté, la délégation revient longuement sur les propositions patronales en matière d'emploi, auxquelles elle oppose ses propres revendications. Elle justifie par les sombres perspectives de la branche sa demande d'un véritable « pacte pour l'emploi », incluant une négociation préalable à toute décision pour maintenir le maximum de postes de travail et permettre des embauches de jeunes. En effet, et sur ce point encore il était vital de sensibiliser les parlementaires, la branche annonce des surcapacités dans toute l'Europe et prévoit 25% de gains de productivité au cours des trois années suivantes. On est alors en plein débat sur les 35 heures, et la délégation ne manque pas de rappeler que pour elle cette réforme doit se faire sans perte de salaire ; elle fait valoir enfin la nécessité de mesures d'âge comme ses attentes en matière de formation, de temps partiel, de mobilité et quant à la mise en place d'un observatoire des métiers.

2. « Pour une politique industrielle en France »

En septembre 2003, la Fédération publie un texte majeur intitulé : « Pour une politique industrielle en France ». Titre volontiers provocateur, qui sous-entendrait qu'une telle politique, en l'état, n'existe pas. L'affirmation serait certes exagérée, mais la Fédération juge cependant de son devoir de sonner le tocsin en raison d'une situation industrielle qui se dégrade continuellement. « Notre industrie ne cesse de maigrir, de perdre du muscle et de la substance au travers d'externalisations et de délocalisations », s'alarme-t-elle dans ce texte, publié alors que se multiplient les plans sociaux et que deux années viennent de s'écouler au cours desquelles les effectifs de la métallurgie ont recommencé à chuter après une légère embellie (en 2002, l'emploi industriel a reculé de 2%). Simple phase conjoncturelle ? Pas seulement, car FO persiste à y voir la conséquence de ce courant de pensée décidément dangereux selon lequel la France, se vouant aux seuls services et délaissant le secteur secondaire proprement dit, pourrait abandonner à d'autres usines et fabrications. « Notre industrie, longtemps pivot ou fondation de notre richesse nationale, semble aujourd'hui être regardée épisodiquement comme une réalité encombrante en dépit du simple bon sens », dénonce-t-elle.

La Fédération feint de s'interroger :

« La France peut-elle et doit-elle devenir un pays uniquement producteur de services ? L'industrie est-elle vouée à disparaître en France ? Comment produire de la technologie de pointe sans industrie ? Comment rester ou devenir une grande puissance sans industrie ? Ces questions sont-elles du seul ressort des actionnaires ou une prérogative importante d'un État digne de ce nom ? »

Idéalement ni adepte du laisser-faire ni interventionniste à l'excès, l'État doit donc retrouver sa mission naturelle : inciter, encourager, organiser, en somme voir plus loin et plus haut que les seuls acteurs économiques :

« En matière industrielle, il est du ressort de l'État d'impulser et de soutenir l'industrie par l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique.

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

« On ne peut attendre des entreprises qu'elles suppléent aux fonctions d'intérêt général de l'État, ni individuellement (chaque entreprise regarde naturellement son intérêt propre), ni même collectivement (organisations patronales, chambres patronales), sauf à considérer que le patronat, organisé en tant que patronat, est à même de représenter l'intérêt général, ce qui serait un non-sens économique et démocratique (c'est aux élus de la nation de déterminer la mise en œuvre de l'intérêt général). »

Cependant, fidèle à ses idéaux, l'organisation syndicale rappelle que si à l'État est dévolu ce rôle particulier d'encourager pour contribuer au développement du pays comme à sa richesse, il doit tenir toute sa place, mais rien que sa place, à côté des partenaires sociaux :

« La pratique conventionnelle repose sur la volonté des acteurs économiques et sociaux en présence. Mais elle n'est que partie d'un tout. Que la loi étouffe la pratique conventionnelle, et la liberté de négocier perd de sa pertinence. Que la loi s'efface, et la pratique conventionnelle perd le socle sur lequel elle est assise. Que la politique supprime les acteurs sociaux au moindre prétexte, et la crédibilité de la négociation collective est en cause. Que le politique se réfugie derrière l'inaction, théorisée le cas échéant, et la pratique conventionnelle est appelée à résoudre tous les problèmes, y compris ceux qui sortent de son champ de compétence. »

Le texte de FO Métaux se poursuit donc en détaillant dans quelles circonstances et avec quels moyens les interventions de l'État se justifient :

« Aux secteurs et aux régions intensément touchés doivent être apportées des réponses politiques fortes en terme d'initiative pour soutenir l'activité et limiter le marasme.

« Quand une région entière ou un bassin d'emploi dépend en totalité d'une entreprise, de surcroît en difficulté, la crise est prévisible. Il est du rôle du gouvernement d'œuvrer au maintien de la diversité économique. En principe, toute une série d'organismes est dévolue à ce rôle (DATAR, DRIRE, CIRI, etc.) Manque une réelle volonté politique ou des moyens financiers substantiels...»

À quoi elle ajoute des propositions sur le soutien, jugé insuffisant, à la recherche et le rôle de l'Éducation nationale, qui ne valorise pas assez les métiers de l'industrie. En revanche, la Fédération n'hésite pas à faire part de son hostilité vis-à-vis d'une proposition en vogue, les allègements de charges :

« Que produit concrètement l'allègement des charges des entreprises ? Des embauches ou de nouvelles marges de profits assises sur des licenciements supplémentaires ? A qui profitent les allègements ? Aux entreprises qui embauchent ou aux entreprises qui licencient ? Aux entreprises qui se créent ou aux entreprises qui décident de fermer pour investir ailleurs ?

« Le culte de l'allègement de charges pose le salarié en véritable fléau économique que les entrepreneurs cherchent à combattre, quand bien même l'absence de justification économique est avérée. »

Cet appel se conclut sur l'idée qu'une industrie française forte doit reposer sur deux piliers, l'un politique, l'autre syndical. Pas d'industrie créatrice de richesse sans soutien de l'État, mais pas non plus sans une pratique contractuelle assurant une juste redistribution des fruits du travail et une paix sociale durable. La réponse aux questions posées dans ce texte essentiel résulte

« d'une conjonction entre le syndical et le politique, entre la défense des intérêts des salariés de l'industrie organisés syndicalement et l'appréhension politique d'un intérêt industriel national. De la conjonction de ces deux formes de régulation sortira un avenir réel pour notre industrie nationale.

« La pratique syndicale conventionnelle permet de réguler ce système économique depuis 50 ans. Force Ouvrière l'incarne traditionnellement, au point que cette conception des rapports syndicaux représente l'élément fort et structurant de notre existence.

« À ce niveau, l'action syndicale de Force Ouvrière a largement contribué à montrer que la régulation de l'économie par la pratique contractuelle est fructueuse. L'assurance chômage, les retraites complémentaires, les classifications, les salaires mini, la mensualisation, la prime d'ancienneté (dans la Métallurgie), l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi), le principe même du paritarisme... sont le produit direct de la pratique conventionnelle. Ces éléments, déterminants pour les conditions de travail et de vie des salariés, fonctionnent. Ils humanisent la vie économique et participent à la paix sociale, indispensable à toute société démocratique. »

3. Face à l'UIMM, pour évoquer l'emploi

En même temps qu'est publié ce document, Frédéric Homez, alors secrétaire fédéral, conduit le 3 septembre 2003 la délégation FO qui, avec les autres fédérations de métallurgistes, rencontre l'UIMM dans le but d'organiser un groupe de travail sur l'emploi dans chacun des secteurs qui connaissent les plus grandes difficultés : la fonderie, l'électronique et l'aéronautique. « Nous avons passé au crible les entreprises, les effectifs et l'activité à travers les différents chiffres dont nous avons eu lecture, résume-t-il en sortant de la rencontre. Cette première réunion nous a permis d'aller au-delà des sujets évoqués lors des Commissions Paritaires Nationale de l'Emploi, qui se tiennent deux fois par an. Bien entendu, nous ne voulons pas que cette démarche s'arrête là, mais au contraire œuvrer dans la continuité. » Là encore, l'exigence d'une politique industrielle mieux définie est au centre de l'intervention de la délégation FO. Les participants examinent les besoins de recherche et développement, les investissements, la fiscalité et les efforts budgétaires à fournir ; un point est également fait sur les compétences, la formation, le coût du travail, les préretraites et surtout le travail des seniors, qui est d'actualité.

Pour la fonderie, dont les entreprises sont de plus en plus rachetées par des groupes étrangers, Frédéric Homez n'hésite pas à parler de véritable « hémorragie », une situation d'autant plus choquante que les productions se retrouvent dans des pays qui sont loin d'accepter les mêmes exigences sociales et environnementales que le nôtre. De son côté, l'électronique est tombée de 180 000 emplois à 120 000 après l'éclosion de la bulle internet et les prévisions ne sont pas réjouissantes. Là encore, ce sont les délocalisations, surtout vers l'Asie, qui provoquent des saignées dans les effectifs et FO expose une revendication claire : que les entreprises qui s'expatrient dans cette partie du monde voient leurs produits taxés lorsqu'ils reviennent sur le marché national. Enfin, l'examen de la situation de l'aéronautique et l'espace permet de souligner l'importance des grands projets de type Galileo, qui sont à encourager aux niveaux national et européen. Pour ce secteur, certaines détériorations du marché peuvent être compensées par l'émergence de nouvelles technologies dans les télécoms, Internet, le multimédia, les télécommunications de transports, la radio numérique et, dans le domaine de la téléphonie cellulaire, avec l'UMTS (le réseau 3G). « Nous souhaitons faire connaître aux

pouvoirs publics les positions communes que les acteurs sociaux partagent afin qu'ils agissent en conséquence, conclut le secrétaire fédéral. L'État a un rôle important à jouer. Lorsque nous voyons les États-Unis aider à coups de milliards de dollars leurs industries, notamment la sidérurgie ou le spatial, il paraît évident que la France doit faire de même. Tout en sachant que les aides financières ponctuelles ne suffisent pas ; ce qui compte pour nous, c'est le long terme. »

Des « aides ponctuelles » qui, dans l'urgence, ne sont tout de même pas à dédaigner, comme en témoignait, le mois précédent, l'entrée de l'État à hauteur de 21% au capital d'Alstom : même si l'Union Européenne a exigé en contrepartie de lourdes cessions, cette bouffée d'oxygène de 730 millions d'euros était la bienvenue pour un groupe qui avait supprimé la moitié de ses emplois et que son PDG Patrick Kron qualifiait d'« exsangue ». Là encore, FO Métallurgie peut se flatter d'avoir été force de proposition puisqu'une délégation venait d'être reçue le 18 juin par Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, précisément pour l'alerter sur la situation du groupe et réclamer un soutien de l'État. À Frédéric Homez s'étaient joints les délégués syndicaux centraux FO des différentes unités du groupe, Transport, Chantiers de l'Atlantique, Power Conversion et Power Turbomachines. La délégation avait souligné que les difficultés du groupe étaient purement financières et ne remettaient pas en cause la capacité d'Alstom à maintenir ses positions de leader dans ses domaines d'activité.

Enfin, il est une initiative gouvernementale qui répond aux vœux de la Fédération et qu'elle peut même se vanter d'avoir, parmi d'autres, inspirée : ce sont les pôles de compétitivité. Lancés en 2005, ils se définissent comme le regroupement sur un territoire donné, avec le soutien des pouvoirs publics nationaux et régionaux, d'entreprises grandes, moyennes ou petites, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation afin de développer des synergies et des coopérations autour d'un secteur d'activité précis, l'objectif final étant de soutenir l'innovation. Ces entités, qu'ailleurs on appelle *clusters*, peuvent travailler dans des domaines de pointe, comme les nanotechnologies ou biotechnologies, mais aussi des industries matures comme l'automobile ou l'aéronautique. Presque vingt ans plus tard, on comptera encore 54 pôles labellisés en France, rassemblant 2 000 laboratoires et établissements d'enseignement supérieur et 10 000 entreprises accompagnant 2 000 projets innovants. Quelque 7,5 milliards d'euros y auront été investis depuis le lancement des pôles de compétitivité. Le soutien des pouvoirs publics prend la forme d'aides financières directes ou par l'intermédiaire du programme des investissements d'avenir impliquant l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Caisse des Dépôts ou encore, à partir de 2012, la Banque publique d'investissement (Bpifrance, qui fut d'abord le Fonds Stratégique d'Investissements, créé en 2008, avant de devenir la BPI dans un deuxième temps -encore une revendication de FO qui aura fini par aboutir). En ce qu'ils visent d'une part à développer l'innovation industrielle, d'autre part à ancrer recherche et production dans des territoires nationaux avec le soutien des pouvoirs publics, ils ne pouvaient que recueillir l'assentiment de la Fédération, qui reconnaît en eux une de ses propres idées ayant fait son chemin.

VIII. Des luttes nécessaires, des démonstrations de force

Regarder loin, défendre une vision d'avenir de l'industrie, réclamer un État stratège qui joue son rôle et un patronat qui voit au-delà du court terme ne dispense pas, lorsqu'il le faut, de mener des luttes au quotidien, non seulement liées à des restructurations mais aussi sur des thèmes plus traditionnels comme les salaires et les conditions de travail. Pour la Fédération, les deux types d'actions, adaptées à deux échelles de temps, sont parfaitement complémentaires et quelques conflits emblématiques en témoignent. Ainsi lorsque les syndicats FO de Renault jouent un rôle majeur dans la grande grève du printemps 1995 qui à des degrés divers affecte tous les sites. Sur fond de mécontentement qui ne touche pas que le secteur public, le constructeur automobile est confronté à des revendications qu'un dialogue social en panne a trop longtemps ignorées. Un accord de salaires qui pouvait sembler généreux, 4,5% sur l'année (mais nous sommes dans une période où la hausse des prix en grignote déjà plus de 2%), ne permet pas la reprise du travail car sont également sur la table les progressions de carrière, les problèmes particuliers des ouvriers les moins qualifiés ou encore le parcours des nouveaux embauchés de Flins, recrutés pour le lancement de la Twingo. Deux ans plus tard, c'est à l'occasion d'un plan social qu'un conflit rebondira chez Renault, comme d'ailleurs, à peu près pour les mêmes raisons, chez Peugeot.

1. Meetings et défilés : FO Métaux répond présent

De nombreux autres exemples de luttes ponctuelles, au sein des entreprises, pourraient être cités. Mais c'est au plan national qu'ont lieu les démonstrations de force les plus spectaculaires, non pour le plaisir de montrer ses muscles, mais parce qu'à chaque fois elles mettent en avant de vrais enjeux économiques et sociaux. Exemple, le 21 septembre 1996, avec la journée de mobilisation qui, à l'appel de la Confédération, rassemble près de 30 000 personnes à la Bastille pour revendiquer tout à la fois l'arrêt des licenciements, le retour à la pratique de la négociation collective, l'augmentation du pouvoir d'achat et la réduction du temps de travail sans perte de salaire. Les militants FO des entreprises les plus directement menacées par des suppressions d'emplois sont au rendez-vous. La métallurgie, qui en compte malheureusement beaucoup, est largement représentée tandis que toute l'équipe fédérale se retrouve sur place. Parmi d'autres, les militants de Moulinex, de la SNECMA et de Schlumberger se succèdent à la tribune pour exposer leur situation, ac-



Forte mobilisation place de la Bastille.

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

cueillis par Jean-Pierre Spencer, secrétaire du syndicat FO de Chausson, qui a mené la lutte ces dernières années dans son usine de Creil. Des délégations syndicales venues d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique et d'Espagne sont venues dire que leur pays est confronté à une situation comparable. Puis Marc Blondel prend la parole en haut des marches de l'Opéra pour réclamer un changement de politique économique. « Je lance un avertissement solennel à ceux qui gouvernent pour leur dire : ouvrez les yeux, regardez ce qui se passe dans le pays, écoutez ce que dit le plus grand nombre, ne vous enfermez pas dans vos certitudes technocratiques et agissez vite ! », déclare le secrétaire général de FO. Refusant le « chantage à l'Europe », il dénonce « la marche forcée vers la réduction des dépenses publiques et sociales, la déréglementation du marché du travail, la remise en cause des services publics, la multiplication des plans sociaux et des réductions d'effectifs ». Les manifestants défilent ensuite derrière une banderole réclamant l'arrêt des licenciements. Lorsque les premiers rangs arrivent place de la Nation, la fin du cortège n'a pas encore quitté la Bastille.



Place de la Bourse.

Deux ans plus tard, le 21 novembre 1998, nouvelle manifestation organisée par la Confédération FO, et nouveau succès populaire. Plus de 25 000 personnes, dont une solide représentation de métallos, défilent de la place de la Bourse à la République. Ne devant rien au hasard, ce parcours symbolise bien les positions de FO et le thème du rassemblement : le capital humain passe avant la finance, le travail avant la Bourse. Comme le rappelle

Marc Blondel, cette manifestation est l'expression du syndicalisme indépendant et permet de faire entendre la voix de tous les salariés : jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, du privé et du public, travailleurs français et immigrés, militants, sympathisants, actifs, chômeurs et retraités. Les revendications de FO résonnent ainsi sur le pavé parisien : augmentation du pouvoir d'achat, extension de l'ARPE, maintien d'une Sécurité Sociale solidaire et égalitaire, défense du service public. Par la voix de son secrétaire général, FO rappelle que le libéralisme économique n'est pas le seul choix économique possible. Il faut que ça change, que la vie des salariés et des jeunes change. « Oui, clame-t-il, entre la bourse ou la vie, FO a choisi ! »

Ils sont à nouveau 25 000 le 7 octobre 2000, remplissant le stade Charléty à Paris, là encore avec une participation importante et colorée des métallurgistes. « C'est une piste d'élán pour nos revendications », déclare Marc Blondel à la foule des militants venus de toute la France

et représentant tous les secteurs d'activité. Une banderole placée devant la tribune prône « une autre répartition des richesses ». Ce sera le message essentiel de son discours, ponctué par cet encouragement : « Votre présence massive est la preuve que les militants et adhérents FO sont des femmes et des hommes qui ne baissent pas la tête. »

Si la Fédération FO de la Métallurgie a été la première à s'interroger sur l'utilité des



FO remplit le stade Charléty.

grèves et manifs à répétition, qui à la longue finissent par se révéler démobilisatrices, et à lancer une réflexion sur d'autres formes d'action, l'année 2005 a fourni a contrario l'exemple d'initiatives persévérantes qui, menées coup sur coup, finissent par faire avancer certaines revendications. Pour débloquer un dialogue social en panne, dont témoigne un recul de 0,3% du pouvoir d'achat des salariés en 2003, chiffre attesté par l'Insee, la Confédération appelle à manifester le 5 février 2005 sur le thème : « Augmenter les salaires et pas les horaires ». Malgré l'incontestable succès de l'initiative, avec des cortèges réunissant 500 000 personnes dans toute la France, le gouvernement indique qu'il a bien entendu le message et décidé... de ne pas bouger. Qu'à cela ne tienne, on appelle à redescendre à nouveau dans la rue le 10 mars, et le succès est encore plus grand puisque les médias lancent le chiffre d'un million de manifestants dans toute la France. Cette fois, le Premier ministre se sent obligé d'avancer quelques propositions, dont celle d'anticiper de deux mois la sous-commission nationale sur les salaires minimum dans les branches du secteur privé et de relancer une initiative sur l'intéressement et la participation. Des propositions bien timides, que la Fédération promet de suivre avec circonspection -d'autant plus que de son côté le Medef se déclare aussitôt peu concerné-, mais un premier pas qui engage à poursuivre. De fait, c'est aussitôt après la rentrée que la Fédération, en plein accord avec la Confédération, appelle à manifester de nouveau le 4 octobre 2005. Le succès est encore plus massif, avec 1,2 million de manifestants dans les différents cortèges, et se traduit par quelques nouvelles avancées, toujours aussi peu marquées du côté du Medef, dont la présidente renvoie aux négociations de branche, mais un peu plus du côté de Matignon, qui se décide à recevoir une par une les organisations syndicales sur un certain nombre de thèmes, dont plusieurs concernent la métallurgie, comme l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels ; la lutte contre les discriminations et la réduction des inégalités touchant les jeunes, les seniors et les femmes ; enfin les moyens de mieux récompenser le travail et de faire progresser le pouvoir d'achat des salariés. Pour sa part, FO est reçue le 14

novembre. La rencontre aura d'ailleurs peu d'impact dans les médias, surtout préoccupés par les violentes émeutes qui, depuis deux semaines, secouent les banlieues.

2. « Smic jeunes » et CPE : deux projets combattus avec succès

Plusieurs initiatives clairement antisociales, inspirées par le patronat et défendues par le gouvernement, ont été contrecarrées avec succès par la mobilisation des salariés, dans laquelle la Fédération FO de la Métallurgie a chaque fois pris toute sa part. Il faut à ce titre mentionner deux textes voisins, quoique à treize ans d'intervalle, puisqu'ils concernent l'un et l'autre les conditions d'entrée dans la vie active.



Aux côtés de la jeunesse lors de la bataille contre le CIP.

En premier lieu, la bataille éclair autour du « smic jeunes ». Une manière de record : lancée le 24 février 1994, elle se termine un mois plus tard, le 30 mars, par la capitulation en rase campagne de l'exécutif. Sous le règne finissant d'un Mitterrand diminué par la maladie, et disposant depuis les élections législatives du printemps 1993 de la plus écrasante majorité parlementaire jamais enregistrée sous la Cinquième République, Édouard Balladur, qui dirige le second gouvernement de cohabitation, se sent assez fort pour remettre sur le tapis une

vieille revendication patronale ayant déjà fait de timides apparitions dans l'actualité : le « smic jeunes ». Autrement dit un smic qui n'en serait pas un, au-dessous du salaire minimum légal, la négation même du smic. Le pouvoir a-t-il vraiment cru qu'une telle régression sociale imposée par décret pouvait passer sans réaction ? Naturellement, ce n'est pas sous cette appellation provocatrice que le projet est présenté mais sous un sigle d'apparence innocente, CIP : contrat d'insertion professionnelle. En réalité, puisqu'il entend imposer aux jeunes de moins de 26 ans et d'un niveau maximum bac+2 une embauche pour une durée de six mois à un an (renouvelable une fois) pour un salaire égal à 80% du smic, les organisations syndicales sont bien fondées à le qualifier de « smic jeunes », qui devient bientôt son nom quasi officiel. Le dispositif est complété par un tutorat, vague formation au rabais, conclu par un non moins vague « certificat d'expérience professionnelle » comportant des appréciations sur l'intéressé. « Cette mesure discriminatoire est inacceptable pour les jeunes eux-mêmes, bien sûr, mais pèsera également dans les négociations salariales, notamment lors des négociations des barèmes conventionnels, et aura pour conséquence de faire subir une pression à l'ensemble des rémunérations », fait aussitôt remarquer une circulaire de la Fédération. Elle observe par ailleurs

que ce décret entre dans le cadre de la loi quinquennale du 20 décembre 1993 « relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle » qu'elle combat car elle permet à l'exécutif de prendre au total une trentaine de décrets simples ou en Conseil d'État et autant de circulaires, ce qui laisse craindre d'autres mesures autoritaires imposées sans concertation, avec « pour conséquence de détruire le dispositif conventionnel existant ».

La mobilisation va être rapide et spectaculaire. Dès le 3 mars, 10 000 jeunes, étudiants et lycéens pour la plupart, descendent dans la rue à Paris. Le 10, ils sont 50 000 à battre joyeusement le pavé, en province comme dans la capitale, aux cris de « Balladur, enlève ton CIP ! » Deux jours plus tard, tandis que les cortèges atteignent 400 000 personnes, des « casseurs » provoquent pour la première fois de sérieux incidents. Le gouvernement se montre d'abord inflexible en assurant qu'« il n'est pas question de revoir la copie », puis le ministre du travail Michel Giraud tente une ouverture, qui ne convainc pas. C'est la mobilisation syndicale qui va emporter la décision : FO, CFDT et CFTC, rejointes un peu plus tard par la CGT, lancent un mot d'ordre pour le 17 mars. L'on comptera ce jour-là plusieurs centaines de milliers de manifestants dans des cortèges encore ponctués d'affrontements. Une nouvelle manifestation nationale a lieu le 25, avant que le Premier ministre, tirant les leçons de l'impasse dans laquelle il s'est engagé, ne déclare qu'il prendra de nouvelles initiatives pour « répondre à l'appel de la jeunesse ». Le lendemain est annoncée la suspension du CIP pour une semaine, puis son retrait pur et simple le 30.

En 2006, c'est sous une forme à peine différente que le gouvernement, cette fois dirigé par Dominique de Villepin, tente à nouveau de raboter le salaire minimum au détriment des jeunes. Annoncé le 16 janvier, le nouveau dispositif s'appelle CPE, pour Contrat Première Embauche. Il est lui aussi réservé aux salariés de moins de 26 ans et ne concerne que les entreprises du secteur privé de plus de vingt salariés. Comme pour tout contrat à durée indéterminée proposé aux jeunes salariés sans emploi depuis plus de six mois, le CPE se serait accompagné d'une



Même combat, 12 ans plus tard.

exonération de cotisations patronales pendant trois ans. Une « période de consolidation » aurait également donné la possibilité à l'employeur de rompre le contrat de travail sans avoir à en énoncer le motif, comme lors d'une période d'essai. C'est l'une des dispositions qui vont mettre le feu aux poudres. Dans un premier temps, ce sont surtout les étudiants qui se mobilisent, considérant que le CPE faciliterait l'emploi précaire et refusant d'être des « sous-salariés ». La loi n'en est pas moins votée en catimini, à 2 h 35 du matin, par un effectif

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

squelettique de députés : 51 voix contre 23. Très vite, les organisations syndicales de salariés expriment leur hostilité. Le 17 mars, le gouvernement tente de « renouer le dialogue » et les invite à « améliorer le CPE par la discussion » ; mais elles refusent toute négociation, exigeant son retrait pur et simple. Le lendemain a lieu une journée nationale de manifestations, avec plusieurs centaines de milliers de manifestants qui défilent dans 160 villes de France et parfois des heurts avec la police en fin de cortège. Une grève interprofessionnelle est lancée le 28 mars et de nouvelles manifestations rassemblent plus d'un million de personnes. C'est le moment que choisit le Conseil Constitutionnel pour déclarer la « loi pour l'égalité des chances », dont l'article 8 porte création du CPE, conforme pour l'essentiel à la constitution. Dans l'éditorial de *FO Métaux* d'avril 2006, le secrétaire général de la Fédération Frédéric Homez exprime plus que de l'impatience :

« Nous ne comprenons pas l'entêtement du Premier ministre, qui persiste à maintenir ce contrat alors que plus de 60 % des Français le rejettent. C'est vrai qu'il a indiqué plusieurs fois, dans ses interventions, qu'il écoutait les manifestants, mais aussi ceux qui ne manifestent pas. Mais il a tort de croire que ceux qui ne manifestent pas seraient d'accord avec lui ; nous savons très bien que la plupart des Français préfèrent s'exprimer dans les urnes plutôt que dans la rue. [...]

« Nous en appelons maintenant au bon sens et demandons au Premier ministre, ainsi qu'au Président de la République, de retirer le contrat première embauche et d'entamer avec les partenaires sociaux un réel dialogue afin de réduire par la négociation le taux de chômage des jeunes. [...]

« Dans le cas contraire, nous continuerons, au sein de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie, à appeler les métallos à renforcer leur participation aux manifestations à venir, mais en restant sur un seul mot d'ordre : le retrait du CPE. »

Le 31 mars, le président de la République Jacques Chirac, annonce lors d'une intervention télévisée qu'il promulgue la loi mais en demande une seconde pour modifier les clauses qui « posent problème ». Peine perdue, la pression monte encore d'un cran le 4 avril, avec préavis de grève et manifestations. Sur l'ensemble du pays, 32 villes connaissent des débrayages dans les transports publics, 40 % des écoles primaires sont perturbées, 25 % des collèges et lycées. Durant cette journée, les manifestations rassemblent largement plus d'un million de personnes ; le chiffre de trois millions, tout de même exagéré, a été avancé. Le 5 avril, les négociations prévues entre syndicats et parlementaires de la majorité tournent court à nouveau, les premiers donnant au gouvernement jusqu'au 15 avril pour retirer le CPE. Ce sera chose faite le 10 : Dominique de Villepin annonce que « les conditions ne sont pas réunies » pour que le texte entre dans les faits. Il lui faudra encore trouver quelques acrobaties juridiques pour s'opposer à une loi votée et promulguée, ce qui constitue en principe un délit pénal...

Frédéric Homez reprend la plume pour le *FO Métaux* de mai, certes pour saluer l'enterrement du CPE, mais surtout pour élargir le propos aux dangers qui menacent lorsque le dialogue social est négligé :

« Nous caressons l'espoir que les politiques de quelque bord qu'ils soient auront bien compris la nécessité, avant de légiférer, de consulter et de dialoguer avec les partenaires sociaux. Que cette ex-

périence leur serve de leçon et surtout qu'ils se souviennent que le manque de dialogue social ne peut qu'aboutir à des conflits.

« Mais nous ne pensons pas qu'à eux. Car en ce domaine certains employeurs ne font pas mieux. Nous espérons que l'actualité de ces derniers mois les amènera eux aussi à réfléchir. Les exemples tout récents de grands groupes industriels qui, soit annoncent par voie de presse des fusions, des désengagements partiels de l'actionnariat et des fermetures de sites, soit imposent des décisions unilatérales sans aucune concertation ni dialogue avec leurs instances représentatives, nous laissent plus que dubitatifs. »

Il aura donc fallu deux mois pour venir à bout de cette nouvelle version du « smic jeunes ». Le conflit aura fourni l'occasion d'une démonstration de force et d'unité des syndicats de salariés et, côté étudiants, d'un mouvement d'ampleur, pas toujours bien maîtrisé par des initiateurs souvent débordés, avec blocages d'universités, de routes et de trains, parfois aussi des violences et des saccages de locaux qu'on aurait préféré ne pas voir. C'est d'ailleurs à l'occasion de ce mouvement que les « casseurs » ont fait systématiquement leur apparition en marge des cortèges. Ils deviendront au fil des ans un fléau qui jettera un certain discrédit sur les mobilisations syndicales, une partie de la classe politique et des médias choisissant de faire un amalgame fort éloigné de la réalité. Si l'on considère l'énorme dossier de la réforme des retraites, bloquée en 2020 par la mobilisation de ses opposants, mais seulement suspendue par la crise sanitaire et finalement adoptée, la bataille contre le CPE restait début 2024 la dernière victoire syndicale nationale obtenue en France à la suite d'un conflit.

IX. D'autres luttes, à l'issue plus incertaine

Les retraites, précisément, constituent l'enjeu d'une bataille au long cours qui s'étend au moins sur les trente dernières années. À intervalles réguliers, le gouvernement, quelle que soit d'ailleurs sa couleur politique, remet sur le métier ce qu'il persiste à appeler une « réforme des retraites » et qui prend toujours la forme d'une régression. Jouant sans grande originalité sur les différents paramètres, tantôt les taux de cotisation, tantôt l'âge de départ, tantôt le montant des pensions, et souvent sur plusieurs d'entre eux à la fois, sans préjudice d'une remise en cause des régimes spéciaux, le pouvoir cherche, au nom d'un déséquilibre financier à corriger, à récupérer quelques milliards chez les actifs et anciens actifs.

1. Retraites : Balladur, Charpin, Fillon et les autres...

La réforme Balladur est la première offensive de ce genre depuis le « Livre blanc sur les retraites » du gouvernement Rocard en 1991, qui apparaît comme une mise en garde (ou faut-il dire mise en condition ?) sur la situation de l'ensemble des régimes de retraite et leurs perspectives d'évolution. Fruit d'un travail technique interministériel coordonné par le Commissariat Général du Plan, il esquissait différentes réformes pour faire face aux effets annoncés du vieillissement démographique, mais n'a débouché sur aucune mesure contraignante. Tel n'est pas le cas, donc, de la réforme Balladur, qui se traduit par trois dispositions pénalisant fortement les salariés du secteur privé -les seuls concernés.

D'abord, un allongement de la durée de cotisation au régime général nécessaire pour obtenir une pension à taux plein, qui passera progressivement en dix ans (à raison d'un trimestre supplémentaire par an) de 150 à 160 trimestres. Ensuite, une très forte augmentation de la durée de carrière de référence : la pension ne sera plus calculée sur les 10 meilleures années, mais (là encore progressivement, à raison d'une année de plus par an) sur 25 années. Enfin, les retraites seront désormais réévaluées en fonction de la hausse des prix, mesurée par l'indice de l'Insee, et non plus de l'évolution des salaires. Conséquence : une baisse des retraites qui sera chiffrée en moyenne à 6%, mais pouvant atteindre, au sein des générations les plus pénalisées, 15% pour les hommes et même 20% pour les femmes. En revanche, et l'observation mérite aujourd'hui encore d'être soulignée, la réalité du travail des seniors et les différents moyens existants de réduire progressivement leur activité, qu'ils l'aient ou non voulu, font que l'augmentation de la durée effective de cotisation n'atteindra, selon certains experts, que 30% des objectifs assignés à la réforme. FO a souvent souligné ce paradoxe : le gouvernement et le patronat veulent retarder le départ en retraite, mais les entreprises n'offrent que peu de perspectives aux salariés de plus de 50 à 55 ans, et souvent cherchent à s'en débarrasser. La réponse syndicale, il faut bien le dire, n'aura pas été à la mesure de la violence de l'attaque. Comment l'expliquer ? Le secteur public n'était pas concerné, l'année 1993 était marquée par une grave crise conjoncturelle, peut-être aussi le gouvernement a-t-il bénéficié d'un certain effet de surprise dans la foulée d'une écrasante victoire électorale et profité, comme il arrive souvent, des vacances d'été pour agir.

On ne saurait bien sûr en dire autant du plan Juppé de 1995, auquel la mobilisation des salariés, pour l'essentiel, fit obstacle. Comme on l'a vu, la protestation touchait surtout les projets de réforme de l'assurance maladie, et ce sont eux qui ont fait descendre dans la rue des centaines de milliers de manifestants. Il comportait cependant un volet retraites destiné à mettre fin au sursis que le plan Balladur avait accordé aux agents du secteur public, donc à aligner leur durée de cotisation à 40 annuités au lieu de 37,5. De manière paradoxale, c'est sur cette question, certes pas mineure mais moins mise en avant par les manifestants, que le gouvernement, soucieux de ne pas avoir à lutter sur plusieurs fronts à la fois, fit marche arrière. Sur les annuités, donc, mais aussi sur l'épineuse question des régimes spéciaux, qui elle aussi fut renvoyée à plus tard.

On n'a jamais cessé de parler des retraites pendant toutes ces années, et FO n'a jamais cessé d'alerter à la moindre menace, de sorte que la « réforme des retraites » a fini par constituer l'arrière-plan permanent de toute l'actualité sociale. Or en 1999, le péril se précise à nouveau. L'objet de la mobilisation syndicale s'appelle cette fois le rapport Charpin. Nommé à Matignon à la faveur des élections législatives de 1997 et soutenu par une « majorité plurielle » de gauche, le socialiste Lionel Jospin demande à Jean-Michel Charpin, commissaire général du Plan, d'établir « un diagnostic aussi partagé que possible par les partenaires sociaux et les gestionnaires des différents régimes » sur l'avenir des retraites. Le haut fonctionnaire

s'attèle à la tâche, et il en sort un rapport intitulé « L'avenir de nos retraites », remis au Premier ministre puis, le 25 mars 1999, aux partenaires sociaux. Formé aux chiffres, aux prévisions et à la statistique (il sera ensuite directeur général de l'Insee), l'auteur ne craint pas de s'aventurer dans le long, le très long terme : un bond de 41 années dans le futur, jusqu'en 2040. Ce qui inspire à Michel Huc, dans l'éditorial du *FO Métaux* n° 375, un scepticisme teinté d'ironie :

« Voilà qu'un rapport se prononce sur la base d'une projection en 2040, alors que :

« 1/ on estime l'évolution démographique de manière fiable sur à peine 25 ans ;

« 2/ déterminer l'évolution du taux de chômage sur 40 ans est tout aussi hasardeux ;

« 3/ la croissance de l'économie, projetée sur 40 ans, apparaît également sujette à caution, quand d'une année sur l'autre les prévisions sont déjà difficiles.

« En fait, on ne sait pas combien de gens travailleront dans quarante ans. Personne ne connaît le niveau de leur salaire, ni la nature des cotisations qui seront versées, ni leur montant, ni le niveau de croissance. Pourtant, le résultat de toutes ces inconnues aboutit à augmenter la durée de cotisation à 42,5 ans pour une retraite décente mais diminuée ! [...]

« Nous vivons un moment formidable. Tous les experts en futurologie sont formels : on connaît le monde futur, notre devenir dans 40 ans sur le plan de la démographie, des revenus salariaux, des retraites et de la rentabilité de la bourse. [...]

« On ne soulignera jamais assez la différence qui existe entre ces spécialistes et ceux des sciences exactes, qui, au contraire, cultivent le doute. »

Telle est en effet la proposition phare du rapport Charpin : 170 trimestres de cotisations pour tous, dans le public comme dans le privé (sans décote, tout de même, pour un départ anticipé après 65 ans), avec une augmentation progressive du nombre d'annuités finissant par une application totale en 2019. Cependant, sans doute instruit par l'expérience de son prédécesseur, Lionel Jospin se garde bien de reprendre l'idée à son compte. Le rapport lui-même, d'ailleurs, conserve le ton mesuré de l'expert et s'abstient de livrer au gouvernement un plan « clé en main ». Les 42,5 annuités ne sont en effet qu'une « recommandation », et trois autres solutions alternatives sont proposées : constituer des provisions financières assez considérables, élargir l'assiette du financement ou encore modifier les règles d'indexation des pensions. En clair, la première consiste à retarder le départ en retraite, la seconde à augmenter les ponctions sur le revenu des actifs et la troisième sur celui des retraités. Rien de très original, donc, et s'il ne s'agit que de « pistes », selon les termes de M. Charpin, il n'en reste pas moins persuadé qu'en l'absence de toute mesure la catastrophe serait au rendez-vous en 2040 puisque l'on comptera cette année-là 7 retraités pour 10 actifs au lieu de 4 pour 10 en cette fin de XX^{ème} siècle.



Une attaque de grande ampleur contre les retraites.



FO prend la Bastille.

La Confédération comme sa Fédération de la Métallurgie jugent la menace assez précise pour décréter la mobilisation à l'occasion du 1^{er} mai. C'est donc à l'appel de FO, avec le rapport Charpin en vedette, que 30 000 manifestants se rassemblent à nouveau devant la Bourse, avant de prendre cette fois le chemin de la Bastille sous un soleil éclatant, pour sauvegarder les retraites et prévenir toute velléité de remise en cause du système.

C'est même la première fois de toute son histoire que FO organise nationalement un 1^{er} mai avec pour revendication la défense des retraites. Devant la foule, dont encore une fois quelques milliers de métallos, Marc Blondel dénonce en un discours vigoureux les menaces pesant sur les retraites d'aujourd'hui et de demain. « Nous refusons ce que nous pourrions appeler le kit Charpin, qui revient pour l'essentiel à modifier quelques critères pour faire entrer la retraite dans la boîte comptable, lance-t-il. Nous refusons l'allongement de la durée de cotisation. Ce que nous défendons, nous, en tant que confédération, c'est l'amélioration des retraites actuelles et futures. »

L'appel est entendu et Lionel Jospin, qui a déjà l'Élysée en ligne de mire, ne prend pas le risque d'un affrontement. En janvier 2000 est même présenté au Conseil Économique et Social un rapport de l'ancien ministre socialiste et ancien président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française René Teulade qui cause une certaine surprise en soutenant qu'au contraire le financement du régime serait assuré pour les dix années à venir. Comme quoi Michel Huc n'avait pas tort de rappeler à quel point les prévisions sont difficiles, surtout, comme dit l'autre, lorsqu'elles concernent l'avenir. Le Premier ministre se borne à créer, d'une part en 1999 le Fonds de réserve pour les retraites dans le but d'amortir le choc prévu du « papy boom », fonds qui sera alimenté pendant quelques années par des excédents provisoires de la CNAV et placés sur les marchés financiers avec les aléas que cela suppose, d'autre part en 2000 le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), directement rattaché à Maignon avec pour mission d'éclairer les choix gouvernementaux dans ce domaine. Bref, le climat est à l'apaisement.

Le 25 janvier 2001, une journée d'action s'avère cependant nécessaire, et cette fois c'est sur le patronat que la pression est mise. Engagées depuis le 3 mars précédent, les négociations sur l'avenir des retraites complémentaires se sont soldées par un échec en raison de l'inflexi-

bilité du Medef, qui a refusé de participer aux travaux du COR (comité d'orientation des retraites), menace de se retirer des organismes de retraite complémentaire et d'arrêter de financer l'Association pour la structure financière (ASF). Celle-ci est pourtant essentielle puisqu'elle permet aux salariés du secteur privé de faire liquider leur retraite complémentaire dès l'âge de 60 ans, sans abattement, dès lors qu'ils remplissent les conditions de durée d'assurance exigées par le régime général. Or, créée en 1983, elle a été renouvelée par accords en 1990, 1993 et 1996, le dernier expirant au 1^{er} mars 2001. FO a le sentiment que le patronat veut donner une leçon au gouvernement et démontrer qu'une marche forcée vers les 45 annuités s'impose, tant dans le secteur public que dans le privé. Le Medef exprime par ailleurs une lassitude, pour ne pas dire une hostilité, croissante vis-à-vis du paritarisme, qu'il semble souvent tenir pour un



Le 25 janvier marque le coup d'envoi de plusieurs journées de mobilisation.

concept usé. Grâce à cette mobilisation, qui se traduira par plusieurs journées d'action jusqu'au mois de mai, FO va sauver l'ASF (qui prend le nom d'AGFF, Association pour la Gestion du Fonds de Financement, le 1^{er} avril 2001). La négociation sur les retraites complémentaires se conclura positivement le 13 novembre 2003.

Mais cette même année 2003 est aussi celle d'un nouveau combat sur l'éternel dossier, à l'occasion cette fois de la réforme Fillon. Le ministre des Affaires sociales du gouvernement Raffarin présente les contours du projet gouvernemental le 3 février, consulte les partenaires sociaux dans la foulée, confirme le 24 avril, lors d'une émission télévisée, les grandes lignes de son projet et entend le faire adopter au pas de charge avant la fin juin, assenant que sa réforme est tout simplement « la seule possible ». Les principales mesures sont :

- L'allongement de la durée de cotisation à 40 ans dès 2008 pour les fonctionnaires, donc alignés sur le régime général, avant que l'ensemble des actifs n'évoluent progressivement vers 41 années en 2012 ;
- Un dispositif pour carrières longues qui donne un droit au départ anticipé avant 60 ans aux salariés ayant commencé à travailler jeunes, à condition d'avoir cotisé 43 ans et demi ;
- Un minimum de 85 % du SMIC net à partir de 2008 pour toute pension d'un ancien salarié ayant accompli une carrière complète à ce niveau de salaire ;

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

- Une possibilité de rachat de trimestres pour les années d'études et années incomplètes, avec étalement possible des paiements jusqu'à trois ans ;
- Un ensemble de mesures visant, les unes à favoriser l'activité des seniors, notamment un système de surcote/décote, d'autres facilitant la retraite progressive (cumul emploi/retraite) mais durcissant les conditions d'octroi de préretraites ;
- Enfin, la création du Plan d'épargne pour la retraite populaire (PERP) et du Plan d'épargne retraite collectif (PERCO), premiers pas vers une retraite par capitalisation.

Naturellement, aucune des organisations syndicales de salariés n'approuve le projet, qui recueille seule l'adhésion du Medef. Il faut certes combattre cette nouvelle réforme, mais comment ? La situation pose une vraie question stratégique à la Fédération, qui va nettement s'opposer à la Confédération. Cette dernière n'hésite pas en effet à lancer le mot d'ordre, totalement irréaliste, de retour à 37,5 années de cotisation pour tous, appelant à faire grève et à descendre dans la rue pour le soutenir. Un mouvement unitaire, le 13 mai, connaît certes un certain succès, avec un à deux millions de manifestants dans les différents cortèges, mais il repose surtout sur le secteur public. « C'est pas la rue qui gouverne ! », tonne le Premier ministre. Au fil des journées d'action, la mobilisation sera de moins en moins spectaculaire, surtout à partir du moment où, le 15 mai, la CFE-CGC et surtout la CFDT lâchent le mouvement -ce que cette dernière paiera d'ailleurs d'une grave crise interne et du départ de plusieurs milliers d'adhérents. La Fédération FO des Métaux n'est pas longue à tirer les leçons de cette impasse et à dénoncer en des termes inhabituellement durs les positions confédérales, notamment dans sa circulaire interne du 5 juin :

« Nous ne parlerons pas des manifestations organisées à la queue leu leu qui conduiront fatalement un jour à ce qu'il y ait beaucoup de banderoles et de drapeaux mais peu de manifestants pour les suivre. [...] »

« Vous connaissez notre opinion sur ce slogan de 37,5 ans pour tous, que nous considérons toujours comme une ineptie. Nous avons dit à l'époque que ce slogan nous diviserait, la démonstration en est faite, hélas, et cela nous rend tristes. Quant à ceux qui apparaissent maintenant, (retrait du plan Fillon, retrait des lois votées, etc.), ils nous conduisent droit au mur. Dans tous les cas, l'incompréhension s'est instaurée entre militants dans FO. Mais parfois, il y a pire, les affrontements sont là, les pressions, l'intimidation, des méthodes qui sont loin de respecter les hommes et les femmes et qui sont indignes d'un mouvement syndical comme Force Ouvrière, qui se réclame des valeurs de liberté et de démocratie. »

« Nous voulons aujourd'hui, de manière solennelle, tirer le signal d'alarme. »

Aussi la Fédération appelle-t-elle ses adhérents et militants à rompre avec une pratique plus proche de la CGT que de sa tradition réformiste et, la cause paraissant entendue sur le plan politique, à négocier ce qui peut l'être pour amender le projet. À cette fin, elle s'assure le renfort de deux fédérations amies, la FGTA (alimentation) et la pharmacie. Toutes trois s'adressent aux parlementaires pour défendre deux revendications qui, en effet, sont de nature à largement améliorer le régime des retraites : la poursuite du dispositif CASA/CATS sur la cessation d'activité des salariés âgés, initié par accord quatre ans plus tôt, et le retour au système ARPE (al-

location de remplacement pour l'emploi, c'est-à-dire un départ contre une embauche), ceci « pour répondre au besoin de haut niveau de qualification dans les entreprises face aux évolutions techniques et technologiques ». On verra plus loin que les faits ont amplement donné raison aux métallurgistes, ces deux dispositifs sortant bientôt calmement de la pratique contractuelle, loin du bruit et de la fureur des manifestations. En attendant, François Fillon réussit presque son pari en faisant adopter sa loi le 4 juillet par les députés et le 18 par les sénateurs, avant que le Conseil Constitutionnel ne donne son feu vert.

2. La « refondation sociale », première menace sur les conventions collectives

En marge des attaques contre le régime des retraites, FO doit se battre au tournant du siècle contre un projet de régression sociale plus violent encore, même s'il ne fait alors qu'apparaître assez discrètement, et auquel le Medef a donné le nom de « refondation sociale ». Ce terme séduisant dissimule mal le désir de remettre en cause l'ensemble du système conventionnel français. On sait que celui-ci est bâti sur trois niveaux complémentaires : les accords interprofessionnels signés entre les confédérations syndicales et le patronat, incluant tout ce qui relève du paritarisme ; les accords de branches, négociés entre les fédérations syndicales et les branches patronales, en l'occurrence l'UIMM pour la métallurgie ; enfin les accords d'entreprises (en pratique, surtout les grandes) pour mettre en œuvre des dispositions complémentaires et négocier les salaires réels. Couronnant ces trois échelons, la loi vient étendre à l'ensemble des salariés telle ou telle avancée conventionnelle. Or, entre ces différents niveaux existe une hiérarchie, qui aux yeux de tous paraissait solidement établie : l'accord de branche s'impose a minima dans toutes les entreprises concernées, aucune d'entre elles ne pouvant, sauf rares exceptions dûment négociées, y déroger en imposant un accord moins favorable aux salariés. C'est toute cette logique que le Medef veut détruire. Du moins commence-t-il à en manifester de plus en plus clairement l'intention. Aussi Michel Huc conclut-il l'éditorial de *FO Métaux*, en juin 2000, par ces mots :

« On voudrait tuer la convention collective que l'on ne s'y prendrait pas autrement, cela au nom de la modernité et d'un monde nouveau. Alors attention ! Il y a danger, celui d'aller vers l'individualisation des garanties et l'atomisation de la négociation collective. Un certain patronat souhaite ne plus avoir face à lui des syndicats qui, comme Force Ouvrière, sont attachés à la pratique conventionnelle et aux garanties solidaires et collectives inscrites pour les salariés noir sur blanc.

« Nous, nous souhaitons que vive et se renforce la politique conventionnelle. Alors oui, nous nous battons contre la refondation sociale telle que la veut le Medef. »

Intervenant peu après lors du congrès de la Fédération qui se tient à Strasbourg du 7 au 9 juin, Marc Blondel revient sur le sujet et, pour évoquer les dangers de cette « refondation », cite le cas de l'Australie, où, explique le secrétaire général confédéral,

« il n'y a pas longtemps 90% des salariés étaient couverts par une convention collective, tandis qu'aujourd'hui ils ne sont plus que 30%. C'est le rêve du Medef. Aiguillonnés par les idées de Davos et les sirènes de la mondialisation, ils désirent permettre aux entreprises de s'installer là où il y a le moins de réglementation possible. Ainsi, la refondation sociale remet en cause morceau par morceau tout notre système de négociations collectives. »

Il reprend en conclusion une image que Michel Huc avait employée pour s'opposer à ses interlocuteurs patronaux : « Vous voulez remonter le fleuve à l'envers, de la mer vers la source. »

Il se trouve que parallèlement des attaques sont menées contre l'assurance chômage, qui vont avoir pour effet de mettre du plomb dans l'aile de la « refondation sociale ». En effet, les organisations patronales d'un côté, la CFDT et la CFTC de l'autre signent le 14 juin 2000 un accord très défavorable aux demandeurs d'emploi, que pour sa part FO a condamné sans appel. En vertu de cet accord, explique la Fédération dans une circulaire du 29 juin, la solidarité collective qui caractérisait le système d'indemnisation

« se transforme en un droit individuel au travers duquel le salarié licencié, devenu chômeur, passe un contrat pour qu'on puisse faire un bilan de ses connaissances, lui faire suivre une formation et lui proposer un emploi. Et s'il refuse l'emploi qu'on lui a trouvé, il est sanctionné, voit ses droits réduits, voire supprimés ».

L'accord est applicable aux nouveaux chômeurs le 1^{er} janvier 2001. Leur proposer un bilan de compétences, leur faire suivre une formation, pourquoi pas, mais si c'est pour les conduire de force, sous peine de réduire leurs droits, vers des emplois qu'ils ont de bonnes raisons de ne pas accepter, non. Tandis que FO se bat pour que soit retirée du texte la possibilité de sanctions, la position intransigeante du Medef apparaît de plus en plus comme une offensive politique face au gouvernement socialiste. Finissant par reconnaître l'inconfort de sa situation, le Medef ira négocier à Matignon un décret prorogeant le système actuel et revenant sur les dispositions les plus contestées de l'accord du 14 juin. « Comme les bourgeois de Calais, la corde au cou », raille Michel Huc dans l'édito de *FO Métaux* d'octobre 2000, en soulignant que le patronat a reconnu par là « la prééminence de la loi et du règlement sur le résultat d'un accord qu'il avait signé avec la CFDT ». Et de conclure non sans plaisir : « Il ne reste plus au Medef qu'à mettre au fond du tiroir la refondation sociale. Elle est morte et bien morte, et tous les discours ou sourires n'y changeront rien. »

X. Accords nationaux : un bilan impressionnant

En dépit de ce contexte difficile, des crispations du patronat comme celles du gouvernement, le bilan qui peut être tiré de toute cette période par des syndicalistes réformistes se révèle bien loin d'être anecdotique. Certes, à quelques exceptions près, ils n'ont guère retenu l'attention de la presse : comme toujours, ce sont des négociations menées loin des micros et caméras, qui aboutissent à des accords dont le retentissement médiatique est inversement proportionnel à l'impact sur la vie quotidienne des salariés. Tel est par exemple le cas de celui du 3 février 1994 sur l'apprentissage ou celui du 3 novembre de la même année sur l'alternance.

1. L'ARPE

L'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi) a fait davantage de bruit, et ce n'est que justice. Aboutissement d'une revendication de FO Métallurgie exprimée à son congrès fédéral

de Dunkerque, en mai 1993, et reprise par la Confédération, elle repose sur un principe simple : l'aide au départ en préretraite d'un salarié âgé de 58 ans totalisant 160 trimestres de cotisations (ou 172 quel que soit son âge) en contrepartie d'une embauche en contrat à durée indéterminée. Cette réforme particulièrement bienvenue dans un contexte où se succèdent les plans sociaux tandis que sévit le chômage des jeunes est mise en place le 1^{er} novembre 1995 ; les possibilités



Le congrès fédéral de Dunkerque.

d'accès au dispositif seront ensuite élargies par deux fois, en décembre 1996 puis décembre 1997, dans le cadre des négociations sur la réduction du temps de travail. Exactement deux ans après le démarrage de l'ARPE, la circulaire *La Voix du Métallurgiste*, régulièrement adressée par la Fédération à ses adhérents, en tire un bilan qui, objectivement, ne prête pas à rougir :

« Depuis novembre 1995 qu'existe ce système, 97 216 dossiers ont été acceptés et 87 340 ont bénéficié d'une admission au système ARPE pour 77 176 embauches. Ce chiffre plus faible s'explique par le décalage dû à la période d'essai des nouveaux embauchés. [...] Le nombre de salariés nés en 1940 pouvant bénéficier du système s'élève à 54 000. Le succès du dispositif conduit à un taux d'adhésion de près de 50%, ce qui impliquerait que 27 000 salariés bénéficieraient à nouveau du système en 1998. Ainsi, ce seront plus de 110 000 salariés qui bénéficieront du système ARPE pour un nombre égal d'embauches. »

Certes, ce succès a une contrepartie : le budget initialement prévu va être dépassé. Mais la circulaire prend un malin plaisir à comparer le coût d'un emploi libéré, et donc créé, avec d'autres dispositifs sortis de la tête de certains ministres et de leurs experts sans avoir forcément fait l'objet de négociations avec les partenaires sociaux :

« Le coût moyen pour l'ARPE se situe à 220 000 F pour les deux ans d'application, de 58 à 60 ans pour chaque bénéficiaire, soit une somme de 110 000 F par an et par emploi. Comme nous l'avons souvent écrit, ce système ne coûte pas plus cher que tous les autres (loi de Robien, divers types de contrats, d'aide à l'emploi, etc.), qui se situent tous autour de 100 000 F, si ce n'est qu'il conduit à des embauches en contrats à durée indéterminée et permettra, sur la base des accords de 1995, 1996 et 1997, à 110 000 jeunes et moins jeunes de trouver du travail en contrat à durée indéterminée. »

2. Les 35 heures

Autre négociation vedette, dont la notoriété doit aussi à son arrière-plan politique, l'application dans la métallurgie de la réduction du temps de travail à 35 heures voulue par la nouvelle ministre du Travail, Martine Aubry. On sait en effet qu'après la dissolution surprise

(et ratée) de 1997 la « gauche plurielle » revient aux manettes sous la forme d'un gouvernement de cohabitation dirigé par Lionel Jospin, avec toujours Jacques Chirac à l'Élysée. Or la nouvelle majorité a fait de la réduction du temps de travail hebdomadaire à 35 heures un thème majeur de son programme. Par la loi, ou autrement ? Le président du CNPF, Jean Gandois, affirme avoir reçu l'assurance du nouveau Premier ministre qu'il n'y aurait pas



*Après le départ du «patron des patrons»,
le ton se fait plus dur.*

de loi obligatoire et paraît d'autant plus serein qu'il connaît personnellement Martine Aubry, son ancienne collaboratrice à la tête de Pechiney. Il participe donc le 10 octobre 1997 au sommet social sur l'emploi et les salaires organisé par Lionel Jospin à Matignon, mais c'est pour l'entendre annoncer la préparation d'une loi-cadre sur les 35 heures. Furieux, il claque la porte de la réunion et déclare sur le perron avoir été « berné » par le gouvernement. Il annonce trois jours plus tard quitter la présidence du CNPF et l'appelle publiquement à choisir à sa place « un tueur » pour s'opposer à la réforme. Un tueur ! Ambiance... C'est Ernest-Antoine Seillière qui prend sa succession en décembre et durcit effectivement le ton à la tête de l'organisation, laquelle prend en 1998 le nom de

Medef (Mouvement des entreprises de France). Si les 35 heures sont alors une revendication syndicale européenne, la forme compte autant que le fond et la méthode, on l'aura compris, n'est pas non plus du goût de FO, qui aurait préféré des négociations de branche et l'avait clairement revendiqué. Cependant, la loi est promulguée le 13 juin 1998.

Reste donc aux partenaires sociaux à organiser concrètement ce texte qu'on s'est souvent plu à considérer comme autoritaire, en tout cas trop systématique, et de toute façon concocté dans le secret d'un cabinet ministériel sans qu'ils aient été consultés. Faute d'avoir organisé la discussion avant, il fallait bien le faire après. Elle aboutit dans la soirée du 28 juillet 1998, après cinq séances, à la signature par FO Métaux, imitée par les seules CFTC et CFE-CGC, d'un texte conventionnel permettant aux entreprises d'adapter leurs horaires effectifs de travail à la nouvelle durée légale de 35 heures au 1^{er} janvier 2000 (et 1^{er} juin 2002 pour les entreprises de 20 salariés maximum). La négociation a été particulièrement ardue, le patronat voulant saisir l'occasion pour remettre en cause les conventions collectives, ce qui de fait est arrivé dans d'autres branches. Devant l'opposition résolue de FO, qui obtient la préservation de l'ensemble du tissu conventionnel, l'UIMM tente d'obtenir une contrepartie au niveau des salaires, et connaît un nouvel échec : dans l'accord, il ne sera nulle part question de « modération salariale », terme alors en vogue, et que d'ailleurs la CFDT ne voyait pas d'un mauvais œil. La récupération des heures de travail résultant du paiement des jours fériés fera encore l'objet d'une semblable offensive, toujours en vain. La seule contrepartie, inévitable, acceptée dans l'accord final tient au contingent d'heures supplémentaires annuelles,

qui sera fixé pour la plupart des salariés à 180 heures (l'UIMM en voulait 220), et donc aussi à la durée maximum de travail quotidienne et hebdomadaire. La question des forfaits et de certaines heures consacrées à la formation professionnelle ont encore occupé les négociateurs pendant de longues heures.

Au total, la Fédération peut se vanter d'avoir organisé pour l'ensemble des métallurgistes la réduction de 39 à 35 heures du temps de travail hebdomadaire et ouvert la voie à des accords dans plusieurs autres branches, ceci sans remise en cause ni des salaires ni des congés. Mieux, dans une déclaration finale, l'UIMM accepte la relance des négociations sur les barèmes conventionnels et répond positivement à la revendication portée par FO de leur majoration minimum de 1%. On peut s'étonner dans ces conditions que les opposants à l'accord, tant la CFDT que la CGT, se soient lancés dans une campagne de dénigrement au prix d'énormes contre-vérités. Elles étaient d'une certaine manière encouragées dans leur entreprise par le ministère, Martine Aubry accueillant cet accord avec la plus grande froideur, commençant par le qualifier de « virtuel » et annonçant qu'il ne serait pas étendu -ce qui d'ailleurs, juridiquement, ne tenait pas. Comment expliquer une telle attitude ? Peut-être par l'éternelle frustration du politique admettant mal que les partenaires sociaux « fassent leurs affaires eux-mêmes » et remettent ainsi la loi et la politique à leur juste place. Pour répondre aux uns comme aux autres, la Fédération éditera à 600 000 exemplaires un 4 pages faisant justice des calomnies en expliquant aux salariés ce qu'ils avaient gagné grâce à FO. Le message passa facilement. En cet été 1998, l'heure était de toute façon à l'euphorie après que la France eut remporté pour la première fois la coupe du monde de football. Pour comble de satisfaction, sous l'impulsion d'un sélectionneur qui avait été dans sa jeunesse ouvrier métallurgiste...

Ce premier accord « 35 heures » devait être complété et précisé au niveau des conventions collectives territoriales, mais surtout suivi d'un autre, en fonction des exigences de la seconde loi Aubry. Ce sera l'objet de l'« avenant du 29 janvier 2000 à l'accord national du 28 juillet 1998 sur l'organisation du travail dans la métallurgie », signé au petit matin après une nuit d'âpres négociations, encore une fois par les fédérations FO, CFTC et CFE-CGC d'une part et l'UIMM d'autre part. S'inscrivant dans la ligne du précédent, il n'introduit que des changements à la marge, sauf pour les cadres, dont les conditions de travail sont profondément remaniées, avec désormais quatre situations au lieu de trois : le forfait mensuel, le forfait annuel horaire, le forfait en jours (combattu par FO, mais imposé d'autorité par la loi) et le forfait sans référence horaire. En outre, si l'on voulait conserver les avantages supplémentaires obtenus par l'accord de branche par rapport à la loi, une stricte adaptation était impossible ; il aurait donc fallu modifier les dispositions conventionnelles, ce que la délégation patronale refusait, menaçant même de dénoncer la convention collective des cadres. Pour sauver le dispositif, Force Ouvrière finit par lancer une proposition qui est adoptée par l'ensemble des organisations syndicales : un accord provisoire établissant une transposition des niveaux et des échelons. Cette fois,

les critiques baissent nettement d'un ton, comme si s'imposait aux yeux de tous l'évidence que l'accord initial et son avenant étaient tout simplement ce que les métallurgistes pouvaient espérer de mieux.

L'arrêté d'extension de l'avenant du 29 janvier 2000 paraît en avril, à la grande satisfaction de la Fédération. Mais le dossier des 35 heures va encore se prolonger sous diverses formes et son adaptation accaparer longtemps les négociateurs. Dans les services de l'automobile notamment, où FO se bat avec succès en 1999 pour maintenir les minima garantis lors de l'adaptation de leur convention collective à la seconde loi Aubry, de même que dans la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie et dans le machinisme agricole, sous l'impulsion de la secrétaire fédérale Denise Peikert, et dans la récupération sous celle de son homologue Florent Clariana. Par ailleurs, les 35 heures font l'objet de négociations dans un grand nombre d'entreprises, souvent à l'initiative des syndicats FO, ou au moins sous leur regard vigilant. Bien au-delà, la Fédération devra encore longtemps batailler contre des projets de loi se proposant, conformément à une sempiternelle revendication patronale, de « revenir sur les 35 heures », par exemple avec les lois Fillon de 2003 et 2004. Lors de sa réunion des 8 et 9 octobre 2004, la CA fédérale frappe ainsi du poing sur la table et déclare que « face à une tentative commune entre le Medef et le gouvernement de revenir sur les 35 heures, [elle] s'opposera à toute remise en cause des règles légales et conventionnelles concernant le calcul et le paiement des heures supplémentaires. » Pour couper court à toute remise en cause de la durée légale du travail comme de la majoration des heures supplémentaires, la Fédération conclura un nouvel accord de branche le 25 janvier 2006, sécurisant les acquis de tous les accords précédents depuis 1998.

3. L'accord CASA

Autre belle avancée que l'on se doit de porter en bonne place au crédit de la Fédération (et déjà évoqué ici à propos de la loi Fillon), l'accord CASA, pour cessation d'activité des salariés âgés, signé le 26 juillet 1999 et organisant la cessation anticipée d'activité contre embauche dans le secteur automobile. Un décret paru au Journal Officiel du 10 février 2000 fournit pour les cinq années à venir un cadre juridique à ce mécanisme permettant de l'étendre à d'autres secteurs. Aboutissement d'une vieille revendication de FO qui remonte aux années quatre-vingt, il est réservé aux métiers classés « pénibles », c'est-à-dire aux personnels ayant travaillé par exemple quinze ans à la chaîne, ou la nuit, ou en trois-huit, et aussi aux personnes handicapées. S'ils remplissent ces conditions, les salariés volontaires peuvent partir en préretraite dès 55 ans, soit deux ans plus tôt que dans le cadre du dispositif d'AS-FNE (dans le cadre de plans sociaux) et trois ans plus tôt qu'avec l'ARPE, tout en bénéficiant de garanties financières similaires. Le 1^{er} mars 2001, les partenaires sociaux étendent par avenant le champ d'application de ce dispositif, qui entend également équilibrer la pyramide des âges, à 14 secteurs de la métallurgie et près de 420 entreprises, soit 20 000 à 30 000 salariés potentiels.

4. Et encore...

En marge de ces accords « vedettes », la Fédération FO de la Métallurgie, ses secteurs associés et ses syndicats ont mené à bien pendant cette période une multitude de négociations qu'il serait impossible de citer en totalité. Pour s'en tenir aux principaux, on se doit de mentionner les suivants.

■ En 1998, un accord national sur la formation professionnelle et un autre sur la santé et la sécurité au travail.

■ Le 2 décembre 1998, une série d'accords garantissant que le statut social existant depuis 1970 à l'Aérospatiale soit reconduit dans son intégralité pour les salariés de chacune des filières qui vont naître en 1999.

■ Juin 2000, début des négociations pour l'harmonisation des trois conventions collectives de la sidérurgie et signature en décembre d'une convention collective unique, là encore une vieille revendication de FO Métaux.

■ Dans les services de l'automobile, l'avenant à la convention collective du 16 novembre 2000 garantit l'application des droits des salariés concernant le capital de fin de carrière.

■ En 2001, la Fédération signe avec l'UIMM un accord sur les contrats de travail pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes ; il faut saluer la cohérence politique de la Fédération, qui organise le rajeunissement de la pyramide des âges dans un secteur connaissant des difficultés de recrutement et inscrit dans son action la volonté de pérenniser l'industrie tout en préservant les compétences.

■ 7 janvier 2002, FO signe un accord sur le travail de nuit ; avec les changements liés à l'organisation du temps de travail, c'était l'occasion de faire reconnaître la pénibilité du travail de nuit, pour les femmes comme pour les hommes.

■ Décembre 2002 : après un an de négociations, signature d'un accord dans les services de l'automobile sur les classifications et les salaires conventionnels.

■ En décembre 2003, l'année se conclut en beauté pour la pratique conventionnelle avec la signature sur les départs en retraite des carrières longues, le prolongement de l'accord CATS/CASA et les barèmes de salaires des cadres.

■ Le 20 juillet 2004, signature d'un nouvel accord national sur la formation professionnelle dans la métallurgie.

■ En 2004 également, début des négociations sur la pénibilité, qui mettront plusieurs années à aboutir, et dans lesquelles FO sera moteur ; c'est à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de décembre 2004 qu'elle présente son analyse et formule ses revendications : mesures spécifiques pour la gestion de la fin de carrière des « seniors », mise en œuvre d'une « boîte à outils » permettant un déroulement de carrière, une amélioration des conditions de travail et un accès à la formation.

À quoi il convient d'ajouter les très nombreux accords d'entreprise, dont le bilan statistique est présenté dans le rapport publié avant chaque congrès fédéral.



Paul Malnoë, une figure historique du syndicalisme de la Loire-Atlantique et de FO.

Ce panorama ne serait pas complet s'il ne mentionnait une longue bataille menée et remportée en grande partie grâce aux métallos FO, même si bien peu de gens leur en ont reconnu le mérite, et à laquelle est notamment associé le nom de Paul Malnoë : l'interdiction de l'amiante. C'est à partir du 1^{er} janvier 1997 qu'est formellement proscrite la commercialisation et l'usage de ce produit revêtant l'apparence d'une poudre inoffensive mais en réalité hautement toxique car ses fibres microscopiques se collaient aux poumons et provoquaient à terme des cancers. L'amiante a longtemps fait partie du quotidien des consommateurs, mais surtout des ouvriers du bâtiment et des chantiers navals. Il disposait

de bien des qualités pratiques et financières pour plaire aux industriels, qui y ont longtemps exposé sans scrupules électriciens, sidérurgistes, dockers, mécaniciens de marine et des centaines d'autres professionnels. Sans doute le danger a-t-il pu être ignoré un certain temps car les cancers mettaient dix ans, et parfois jusqu'à quarante ans, à se déclarer. Dès 1972 cependant, à Bucarest, le Bureau International du Travail sonnait l'alerte, relayé par la FIOM à Oslo en 1976. Mais en face, les enjeux financiers imposaient silence. Pour faire taire les premières inquiétudes, la France a créé en septembre 1982 un Comité Permanent de l'Amiante (CPA), financé par les industriels, où siégeaient des représentants du gouvernement, du patronat, des scientifiques et -hélas !- des organisations syndicales, comité qui ne cessera de produire des rapports rassurants quant à la toxicité du produit. Force Ouvrière était alors la seule organisation à refuser d'y siéger, à dénoncer sans relâche les fausses informations qu'il propageait. Bien avant la France, certains de nos voisins avaient déjà interdit l'amiante, à l'image de l'Allemagne, la Suisse, le Danemark, les Pays-Bas ou encore l'Italie, quand un rapport de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) affirma qu'elle provoquerait la mort de 100 000 personnes en France d'ici 2025 parmi celles qui avaient été exposées entre 1982 et 1995. Les pouvoirs publics se décidèrent alors, enfin, à l'interdire. Lors d'une conférence de presse tenue à la Fédération pour saluer cette décision, Paul Malnoë put déclarer : « Enfin, les événements nous donnent raison ! » Non pour savourer un triomphe qui n'avait pas lieu d'être, mais pour souligner qu'en cette occasion comme en d'autres les intérêts financiers peuvent s'opposer frontalement à la santé des travailleurs. Il parlait d'expérience : employé aux Chantiers de l'Atlantique de 1932 à 1966 avant de devenir de 1973 à 1991, à la demande de FO, vice-président de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) et membre du Conseil supérieur des risques professionnels, « le grand Paul », comme l'appelaient familièrement ses

camarades, a pu raconter ses années passées à alerter les professionnels, les autres syndicats et les pouvoirs publics dans un silence poli. Et rappeler le souvenir, en concluant cette conférence de presse, d'un certain André Corno, électricien aux chantiers de Saint-Nazaire, peut-être le premier mort de l'amiante, le 15 janvier 1973.

XI. Une Fédération en ordre de marche

Le 4 février 1989, l'élection mouvementée de Marc Blondel comme secrétaire général de la Confédération avait été interprétée comme le symbole d'une période de plus grande tension sociale, le nouvel élu, qui se revendiquait d'un « syndicalisme de contestation », apparaissant comme le tenant d'une ligne « dure » face au patronat et plus encore au gouvernement. On a vu que l'événement s'est d'abord traduit par des rapports crispés entre Confédération et Fédération, qui vont assez vite se normaliser, surtout après la réélection de Marc Blondel en 1992.

Cependant, certaines initiatives prises au sein de la Confédération, qu'il n'est pas exagéré de qualifier de fractionnistes, vont à nouveau alourdir le climat. Au printemps 1995 circule à la fois dans les rangs de FO et ceux de la CGT un manifeste, déjà signé par une centaine de militants de chacune des confédérations, pour appeler à « l'unité syndicale retrouvée » entre elles. Le but est rien moins que la réunification (pour la troisième fois !) de la vieille CGT de 1895. On imagine la réaction des anciens qui ont connu la scission de 1947, mais aussi, de tous ceux qui à leur suite ont choisi FO au nom de l'indépendance syndicale. Or il s'agit bien d'une démarche clairement politique car à l'origine de ce texte se trouvent des trotskistes (tendance lambertiste, pour être précis) liés au Parti des Travailleurs. Ils se cachent d'ailleurs si peu que la pétition est à renvoyer rue du Faubourg Saint-Denis, au siège du parti. Problème : certains des initiateurs, notamment au sein de la fédération des PTT, sont réputés proches de Marc Blondel, soupçonné à tort ou à raison de complaisance vis-à-vis de ce courant. Or il vient justement de prendre de court ses éventuels opposants en annonçant un an à l'avance qu'il sollicitera un nouveau mandat au congrès confédéral de mai 1996. À l'évidence, une clarification s'impose : réélire Blondel, pourquoi pas, mais sur quelle ligne ? Au nom des métallurgistes, Michel Huc intervient solennellement lors du comité confédéral national (CCN) qui se tient à Épinal du 20 au 22 juin 1995 et commence par souligner

« l'impérieuse nécessité du candidat Marc Blondel au poste de secrétaire général de clarifier sa volonté de maintenir le cap et l'unité ainsi que la cohésion en permettant à la Confédération d'être la maison dans laquelle nous devons sceller cette volonté de construire ensemble Force Ouvrière. Mais il ne peut le faire que si nous-mêmes nous nous conduisons en respect de ce même engagement.

« Il me semble que les dérives auxquelles nous assistons depuis quelques semaines doivent être l'objet de condamnations sans équivoque ; il faut le dire et l'écrire dès lors qu'il s'agit d'initiative politique rendue publique et dans laquelle des militants de l'organisation se sont engagés.

« Oui, je veux parler du manifeste dit "des 500" et signé par 100 militants de FO et 100 de la CGT. Nous avons, dans un passé récent, connu déjà certains événements de ce type. Vous vous souvenez

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

tous de cette réaction qualifiée de spontanée de certains militants de base qui se rejoignaient en fin de manifestation. Il semble qu'il s'agisse des mêmes. À l'époque, j'avais, au nom de la Fédération, condamné cela, y compris par écrit. Le Parti des Travailleurs n'est pas, que je sache, le bras avancé, doigt tendu, nous indiquant la route obligatoire avec la CGT que nous devons prendre.

« Il y a effectivement des sujets sur lesquels le silence n'est pas permis. »

L'intervention de Michel Huc eut le mérite de porter à la connaissance de tous ce qui se tramait plus ou moins dans l'ombre et d'obliger les trotskistes, sinon à rentrer dans le rang, en tout cas à se faire plus discrets et, dans l'immédiat, à suspendre leurs menées. Dès lors, les métallos pouvaient se dire suffisamment rassurés pour mêler leurs mandats aux 78% de ceux qui approuvèrent le rapport de Marc Blondel le 29 février 1996 au congrès de Paris et le reconduisirent dans ses fonctions. La très grande majorité d'entre eux refusèrent en effet de soutenir Jacques Mairé, qui, fait sans exemple dans l'histoire de FO (et resté unique depuis lors), défia le secrétaire général sortant. L'opposant obtint moins de 20% des voix au CCN qui suivit le congrès. Continuant à dénoncer la radicalisation de FO et l'influence gauchiste sur les instances confédérales, il s'opposa de plus en plus frontalement à Marc Blondel et finit par annoncer son départ au CCN du 28 janvier 1998 avant de rejoindre l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes), constituée pour l'essentiel d'anciens de la FEN (Fédération de l'éducation nationale) qui, devenue autonome en 1948 car refusant de choisir entre FO et la CGT, avait elle-même été en proie à de graves dissensions en 1992. Le syndicalisme français n'a jamais été un long fleuve tranquille.

Jacques Mairé pensait emmener avec lui 15 000 adhérents de FO, on estime qu'ils furent au maximum 3 000. Même dans son bastion de la Région Parisienne, beaucoup choisirent de rester fidèles à leur organisation, comme le firent une majorité de métallos. En attendant, la vivacité des débats au congrès de Paris comme la perspective d'une scission qui paraissait inévitable ne restèrent pas sans conséquences sur la préparation du congrès fédéral, mais le congrès lui-même se tint sous le signe du rassemblement à Toulouse du 22 au 24 mai 1996. Le dernier jour, Marc Blondel y prononça un discours dans lequel il justifia l'action menée contre le plan Juppé, lançant par ailleurs cette phrase propre à balayer les derniers doutes : « Je n'ai aucune envie d'aller vers une réunification quelconque avec la CGT ! » À la faveur du renouvellement des instances fédérales qui suivirent, quelques opposants s'éloignèrent.

Le millénaire se termine donc sur une unité retrouvée aux niveaux confédéral aussi bien que fédéral. À Marseille, Marc Blondel ouvre le 7 mars 2000 un congrès qui pour lui sera, il n'en fait pas mystère, le dernier. Le départ de ses contradicteurs de 1996 lui permet de diriger une confédération à nouveau rassemblée, mais aussi d'en tirer argument pour contenir les prétentions trotskistes. À la tribune, celui que d'aucuns surnomment « le général » reconnaît les mérites de l'accord « 35 heures » signé dans la métallurgie qui, explique-t-il, « a eu pour avantage de relancer la négociation de branche, et a permis la signature des accords successifs ». Et Marc Blondel de conclure : « FO a ainsi fait de la résistance au libéralisme. » Autre preuve de cette bonne entente avec les métallos, Jean-Marc Bilquez, après 18 années passées

dans les instances fédérales, « monte » au secrétariat confédéral pour s'occuper des questions européennes.

De son côté, la Fédération tient son XVIII^{ème} congrès à Strasbourg du 7 au 9 juin, là encore sous le signe de l'unité. Michel Huc est réélu à l'unanimité, lui aussi pour un dernier mandat. « Ce fut un beau congrès, conclut-il à la tribune. Ce vote à l'unanimité prouve que la Fédération a envie d'avancer, dans l'unité, tous ensemble. Je veillerai à ce que cette unanimité s'exprime à travers ce dernier mandat. » Il livre d'ultimes conseils pour les années à venir, avec lui puis sans lui :

« Vous gagnerez en étant unis. Parlez toujours au nom de vos adhérents, c'est avec eux que vous devez décider de votre pratique syndicale. S'ils se sentent concernés, ils militeront. Seul le travail paye. Et pour FO, seule la convention collective paye. Nous allons à la négociation pour aboutir. Je vous engage, dans une période qui va être difficile, à en profiter pour revendiquer, pour le progrès de la politique conventionnelle. »

Les deux dirigeants quitteront leurs fonctions presque en même temps.

Marc Blondel et André Bergeron disparaissent

Marc Blondel succombe le 16 mars 2014, à l'âge de 75 ans, à une insuffisance cardiaque. « *Ce tribun hors pair a su donner à FO et aux militants la fierté de porter les couleurs de leur organisation* », souligne son successeur Jean-Claude Mailly, qui ajoute : « *Il était déterminé, courageux, lucide, très attaché à la liberté et à l'indépendance de FO. Les militants et les militantes qui l'ont bien connu sont tous un peu orphelins aujourd'hui.* »



Né le 2 mai 1938 à Courbevoie (Hauts-de-Seine), il avait grandi à Hénin-Liétard, dans le Pas-de-Calais. Après son adhésion à FO en 1958, il devient dès 1960 secrétaire du syndicat des organismes sociaux de la Région Parisienne, puis permanent de l'union syndicale des employés de la Région Parisienne. En 1974, il accède au poste de secrétaire général de la Fédération des employés et cadres avant de faire six ans plus tard son entrée au bureau confédéral pour prendre la responsabilité du secteur économique. En 1989, à l'issue d'un congrès mémorable, il devient secrétaire général de la Confédération FO, fonction qu'il occupera pendant quinze ans.

La nécrologie que lui consacre *FO Métaux* (avril 2014) rappelle qu'il s'est notamment illustré lors du mouvement social de 1995 contre le plan Juppé sur la Sécurité Sociale et qu'il a été alors un des meneurs de la contestation. « *Marc Blondel n'aimait pas transiger, ajoute l'article, même s'il était parfois obligé de s'y résoudre, et il jugeait que le syndicalisme, celui "du bas de la feuille de paie", n'avait pas à s'adapter aux changements de la société mais que c'était à celle-ci de le faire avec les syndicats, défenseurs intransigeants des intérêts matériels et moraux des salariés.* »

Six mois plus tard, le 20 septembre, son prédécesseur André Bergeron disparaît à son tour, à l'âge de 92 ans. Dans un article où point une réelle tristesse, *FO Métaux* d'octobre évoque son parcours et son héritage.

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

« Né le 1^{er} janvier 1922, il était devenu apprenti typographe dès l'âge de 14 ans, dans une imprimerie du territoire du Belfort et avait très tôt trouvé sa vocation syndicale, participant notamment aux grèves de 1936, écrit le journal. Après la guerre, il est présent lors de la scission de la CGT et la création de FO, en 1948. Il deviendra membre du bureau confédéral en 1956, puis succèdera au premier secrétaire général de l'organisation, Robert Bothereau, en 1963, et restera à la tête de FO pendant 26 ans. Il exercera la première partie de ses mandats de secrétaire général pendant les "trente glorieuses", une époque où beaucoup d'acquis sociaux ont été obtenus par la pratique contractuelle : des retraites complémentaires à la formation professionnelle en passant par l'assurance chômage, autant d'avancées pour les travailleurs par la mise en place de régimes paritaires. Durant toute cette période, il imprimera sa marque à FO et défendra ses valeurs, en particulier celle de l'indépendance, refusant à plusieurs reprises un portefeuille ministériel malgré les sollicitations [...]. André Bergeron incarnera un syndicalisme résolument réformiste tourné vers le compromis, FO s'imposant comme l'interlocuteur privilégié du patronat et de l'État, et comme le pilier de la négociation collective. Il a fait de la pratique contractuelle un outil de l'indépendance syndicale. Surnommé "le père tranquille du syndicalisme", André Bergeron savait aussi être ferme quand il le fallait. »

Le mensuel de la Fédération cite encore l'hommage que lui rend Jean-Claude Mailly : *« Il a épousé son époque, ne transigeant pas avec la liberté et l'indépendance syndicales. Il fut de ceux qui ont grandement contribué au développement de FO. »*

Si Marc Blondel entretient un certain temps le suspense, s'amusant à affirmer que les membres du bureau confédéral « sont tous des secrétaires généraux en puissance », son bras droit Jean-Claude Mailly, promu secrétaire confédéral chargé de la communication, apparaît vite comme « le » successeur. Un mois avant le congrès qui va se réunir le 2 février 2004 à Villepinte, près de Paris, l'autre Jean-Claude, Mallet, ancien président de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), reconnaissant qu'il ne peut réunir de majorité, retire la candidature qu'il avait annoncée l'année précédente pour éviter à FO un duel fratricide comme en 1989. Élu secrétaire général à 51 ans, Jean-Claude Mailly saura vite faire la preuve de son indépendance et apaiser les craintes de ceux qui, en raison de son parcours dans l'ombre de Marc Blondel, redoutaient que son mentor ne continue à exercer une influence occulte.



Frédéric Homez, Jean-Claude Mailly et Michel Huc.

Il deviendra un ami et un soutien de poids pour les métallos, qui lui resteront attachés durant ses quatre mandats, à l'image de Frédéric Homez, qui, de son côté, succède à Michel Huc à la tête de la Fédération lors du XIX^{ème} congrès qui se tient du 9 au 11 juin 2004 à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette. En faisant ses adieux, celui qui dirigeait la Fédération depuis 22 ans insiste sur l'importance de l'une des dernières conquêtes de FO, l'accord sur la formation professionnelle signé par la Confédération le 20 septembre 2003, et appelle les militants

tion professionnelle signé par la Confédération le 20 septembre 2003, et appelle les militants

à veiller à sa complète application. Il dénonce par ailleurs la modification législative sur la signature des accords et la représentativité. Avec cet ultime discours, il reste donc dans son rôle de futur ex-secrétaire général, mais, dominant son émotion, remercie tout de même les nombreux intervenants qui, tous, lui ont adressé des paroles pleines de gentillesse. « Certains ont dit que je me mettais souvent en colère ; bizarrement, je ne m'en suis jamais rendu compte », lance-t-il dans un rire communicatif pour répondre à plusieurs délégués qui viennent d'exprimer leurs regrets de « ne plus pouvoir se faire engueuler avec l'accent du sud-ouest ». Intervenant lui aussi, Jean-Claude Mailly ne manque pas de saluer l'action de Michel Huc :

« Tu as pesé sur l'action de la Confédération durant tes années de militantisme. Certes, nous avons parfois été en désaccord, mais dans une organisation libre et indépendante comme la nôtre, c'est logique de ne pas être uniformes. Au nom du bureau confédéral, Michel, je te dis merci. Durant toute la durée de ton mandat de secrétaire général, la Fédération de la Métallurgie s'est développée. Militer comme tu l'as fait pour rendre l'organisation plus forte est la plus belle preuve de fidélité à Force Ouvrière. »

Prenant pour la première fois la parole en tant que secrétaire général de FO Métaux à l'issue du congrès, Frédéric Homez s'emploie avec humour à rassurer ceux qui s'interrogent sur la future ligne que va suivre la Fédération en les assurant qu'il continuera dans la voie tracée par son prédécesseur :

« Beaucoup d'entre vous se demandent si la Fédération va changer. Je peux vous répondre qu'elle va au moins changer sur un point : elle n'aura plus d'accent du sud-ouest mais gagnera un accent picard. Une origine dont je suis fier car c'est celle de la région de la Charte d'Amiens, garante de notre liberté et de notre indépendance. »

La résolution générale adoptée à la fin du congrès ne manque pas de déplorer une nouvelle fois le peu de cas que le pays semble faire de l'industrie et des emplois, appelant les pouvoirs publics comme les dirigeants d'entreprise à une attitude plus ambitieuse et plus orientée vers le long terme :

« Le congrès condamne l'abandon d'une politique industrielle entraînant d'importantes pertes d'emplois dans de nombreux secteurs d'activités.

« Le congrès considère, en solidarité avec l'action menée par la FIOM, que le développement des échanges économiques doit avoir pour finalité l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble de la population mondiale.

« Le congrès confirme donc son opposition à toute politique d'abaissement du coût du travail dont les effets se traduisent en terme de dégradation de l'emploi et de la protection sociale. [...]

« Face à une situation industrielle de plus en plus dégradée, le congrès revendique un soutien actif des pouvoirs publics à l'égard de l'industrie qui permettra de maintenir les activités, le savoir-faire et de redynamiser un tissu industriel créateur d'emplois, et condamne la multiplication des plans sociaux. »

Ce XIX^{ème} congrès est aussi l'occasion de « toiletter » les statuts fédéraux, qui n'ont pas été modifiés depuis 1982, sauf sur un point : la Commission Administrative Fédérale est passée de 28 à 35 membres quatre ans plus tôt.

Dans le premier édito qu'il signe en tant que secrétaire général dans *FO Métaux*, Frédéric Homez résume la tonalité du congrès et les orientations qu'il a définies :

« Les débats ont été riches et les intervenants ont pu s'exprimer librement, ce qui fait la force de notre organisation. Les délégués ont surtout insisté sur les effets négatifs de la mondialisation en affirmant la nécessité de s'organiser pour apporter une réponse syndicale par la pratique contractuelle et conventionnelle. Ils ont aussi souhaité que la Fédération accentue, face aux menaces sur l'emploi, sa campagne de soutien à l'industrie.

« Les orientations pour les prochaines années ont été définies afin d'apporter des garanties aux salariés que nous représentons, en particulier sur les prochaines négociations à venir : salaires, formation professionnelle, classifications, pénibilité des métiers, déroulement de carrière pour les plus de 50 ans, égalité hommes/femmes et prévoyance.

« Le congrès a marqué une nouvelle fois son attachement à la démarche réformatrice et à son indépendance afin de rester une organisation syndicale forte et libre. Une organisation qui détermine ses revendications au travers de sa propre réflexion et de ses appréciations, qui ne se laisse guider par personne et surtout pas par des mouvements extérieurs.

« Je serai, avec l'équipe fédérale, le garant de ces valeurs. »

XII. De nouveaux outils de développement



La première journée des USM nouvelle formule, le 9 avril 1998.

C'est surtout durant cette période que la Fédération a commencé à multiplier des actions ciblées pour son développement et s'est dotée de nouveaux outils pour renforcer son influence. La création la plus importante en ce domaine est à coup sûr celle des USM, les Unions Syndicales de la Métallurgie. Il en existait bien dans plusieurs départements avant 1998, en fonction d'initiatives locales et sous un format bien différent de celui qui fera par la suite leur succès, mais c'est seulement à partir

de cette date qu'elles sont systématiquement encouragées, pour un lancement effectif en 1999. Ces structures départementales, émanant de la Fédération au plus près du terrain, se proposent de coordonner et amplifier le développement syndical. Des statuts type sont mis au point, ainsi qu'un kit de mise en place, et des permanences instaurées. Elles se dotent rapidement de commissions pour traiter différents aspects de la vie syndicale, comme la formation ou les négociations, avec un objectif clair : créer de nouvelles implantations. Dès le début, la Fédération tient chaque année une journée des USM permettant de faire le point sur leur fonctionnement, leurs réussites et les difficultés rencontrées, le tout dans un esprit d'amélioration continue.

Le développement se révèle rapide, si l'on en juge par le chiffre cité lors de l'une des premières de ces rencontres, le 7 novembre 2000 : Frédéric Homez, alors secrétaire fédéral, peut y annoncer 50 USM existantes, contre une douzaine deux ans plus tôt. Cette croissance ne se démentira pas, en même temps qu'elles évoluent : rapidement, des réunions régionales viennent compléter le dispositif tandis que coordinateurs et délégués syndicaux centraux (DSC) sont associés à la réflexion. Les statuts des USM seront rénovés en 2010 afin d'instaurer un fonctionnement identique pour l'ensemble de ces structures et pour s'adapter aux nouvelles contraintes législatives et sociales. Elles se verront également attribuer de nouvelles missions.

En parallèle, FO Métaux s'attelle à la refonte du parcours de formation fédérale, étroitement lié au développement syndical, créant notamment les journées d'accueil et recrutant une nouvelle équipe de formateurs.

La Fédération prend également des initiatives en direction de publics spécifiques au sein desquels son audience mérite d'être développée : les femmes, les cadres, les jeunes. Une conférence « Femmes » est ainsi organisée les 28 et 29 septembre 1999, qui vise à sensibiliser l'ensemble des militants à l'importance des revendications émanant des salariées. En effet, dans des domaines comme les rémunérations, la formation ou les évolutions de carrière, elles sont encore trop souvent victimes de discriminations. Témoin, l'ex-



*La première conférence « femmes »,
en septembre 1999.*

posé fait par la sociologue Jacqueline Laufer, enseignante à HEC, qui expliquera à quel point l'égalité peine à quitter la théorie pour s'inscrire dans la réalité. Michèle Monrique, secrétaire confédérale en charge du secteur des femmes, intervient également. Enfin, cette première rencontre ne manque pas d'évoquer la syndicalisation des femmes et leur accès aux responsabilités syndicales, sur un rapport de Brigitte Capelle, trésorière du syndicat Eurocopter Marignane. Les quelque 140 participantes confrontent ensuite leurs expériences et leurs propositions.

Le congrès de Strasbourg ayant décidé une campagne en direction des retraités et préretraités, c'est dès le 1^{er} décembre 2000 que la Fédération organise une première réunion qui leur est consacrée. Dans l'intervalle, Marcel Basset, jeune retraité mais militant expérimenté, a été coopté au sein de la Commission Administrative Fédérale pour prendre en charge ce secteur. Une petite équipe est appelée à se constituer autour de lui, et à se réunir régulièrement tout en coopérant avec l'Union Confédérale des Retraités.

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

En 2002, les cadres deviennent une vraie priorité. Deux modules leur sont consacrés à titre expérimental dans le parcours de formation fédéral et FO Métaux accompagne la montée en puissance du SNICM, le syndicat national des ingénieurs et cadres de la métallurgie FO, à la tête duquel est portée Marie-Josée Millan-Noirault, qui vient renforcer l'équipe fédérale.

Les 17 et 18 octobre 2002, FO Métaux organise la première conférence « jeunes », où de nombreux militants juniors viennent s'exprimer sur leur pratique du syndicalisme et leurs attentes.



*Après les femmes et les retraités,
c'est au tour des jeunes de tenir conférence.*

Marc Blondel et Michel Huc y prennent la parole. « Vous êtes jeunes et enthousiastes. Battez-vous pour vos salaires et les conventions collectives », lance le premier, tandis que le second, en réponse à des questions de la salle, évoque l'intérim, les diplômes, la robotisation et bien sûr l'avenir de la métallurgie. « Je ne me satisfais jamais de la délocalisation, déclare-t-il. Nous devons nous battre pour que les entreprises restent dans notre pays car nous avons besoin de ces emplois. S'il est vrai que le monde bouge beaucoup plus

vite, les salariés ne veulent pas que cela se fasse à leur détriment. »

Autre initiative majeure qui a constitué une date dans l'histoire de la Fédération : le 23 septembre 1998, un colloque réunissant les actuels et anciens dirigeants de la Fédération FO Métaux et de l'UIMM sous le titre « 1948-1998, histoire et avenir », a tiré devant 720 personnes le bilan d'un demi-siècle de pratique conventionnelle dans la métallurgie. Un débat de haut niveau témoignant de l'autorité morale et de la considération dont FO jouit auprès des organisations patronales. Après le témoignage de Paul Malnoë, qui en 1947 était présent salle des Horticulteurs à Paris à la création de Force Ouvrière, trois tables rondes animées par des journalistes spécialisés dans l'information sociale réunissent autour de Michel Huc ses prédécesseurs Antoine Laval (de 1964 à 1973) et Bernard Mourgues (de 1973 à 1982) ; Pierre Guillen, vice-président, délégué général de l'UIMM de 1980 à 1995, vice-président du CNPF de 1986 à 1996 ; et Dominique de Calan, délégué général de l'UIMM. Empêché pour raisons de santé, François Ceyrac, ancien président de l'UIMM (1969-1973) et du CNPF (1972-1981), adresse un témoignage en vidéo. Denis Gautier-Sauvagnac, vice-président, délégué général de l'UIMM, et Marc Blondel interviennent également avant que Michel Huc ne conclue le colloque, que les participants quitteront en emportant un livret juridique élaboré par Frédéric Homez, com-

pilant les accords nationaux sur la durée du travail, qui servira de fil conducteur pour les négociations d'entreprise sur la nouvelle durée du travail. Évoquant l'événement dans la circulaire qui suit, le 6 octobre 1998, le secrétaire général estime à bon droit qu'il a mis en valeur « un demi-siècle d'avancées sociales obtenues par l'action quotidienne de militants qui comptent, non sur les majorités politiques, le “grand soir” ou le tapage médiatique, mais sur leurs propres forces ». Et d'ajouter :

« Confortée dans ses convictions, consciente d'avoir eu raison depuis 50 ans quand certains se sont si dramatiquement trompés et quand d'autres n'ont cessé de varier, la Fédération FO des métaux continuera, en dépit des attaques et des mensonges, mais forte de la confiance sans cesse grandissante des salariés, à mener cette politique conventionnelle qui est l'essence même de la lutte syndicale. »

XIII. Une action internationale plus que jamais nécessaire

Depuis leur création, la Fédération FO des Métaux comme la Confédération considèrent que leur responsabilité ne se limite pas aux frontières françaises. Pour sa part, la première est pleinement intégrée aux fédérations internationale (FIOM) et européenne (FEM) de métallurgistes qui regroupent ses homologues des principaux pays et dont elle est membre fondateur. N'y serait-elle pas portée d'elle-même que les questions nouvelles posées par la globalisation de l'économie et la constitution de sociétés et holdings transnationales lui feraient de toute façon une obligation, au moins depuis les années 1990, de prendre une part active à leurs travaux car une partie des réponses aux revendications des travailleurs passent désormais par des actions enjambant les frontières. À cette nécessité s'ajoute, depuis l'effondrement du bloc soviétique, un devoir d'assistance et de conseil envers des populations qui, une fois libérées de la dictature, ont fait leurs premiers pas dans l'aventure syndicale.

Si l'on veut citer quelques-uns des faits marquants attestant cette nouvelle dimension internationale des relations sociales, il faut évoquer en premier lieu les comités d'entreprise européens, qui prennent une importance croissante pour mieux anticiper les restructurations. Ils naissent officiellement en 1994, à la suite d'une directive adoptée le 22 septembre par le conseil des ministres européen. En octobre 1996, les comités de groupe européens sont intégrés au droit national. Dans les grands groupes, par exemple de la sidérurgie, de l'aéronautique ou de l'automobile, les militants FO ne manqueront pas d'y défendre ardemment leurs revendications.

Par ordre chronologique, quelques autres faits marquants...

En mai 1994, la FIOM se réunit en France pour la première fois depuis 1947. Elle adopte à cette occasion une charte des métallurgistes fixant les orientations pour les années suivantes.

Exemple tout à fait parlant de l'action syndicale transfrontières, un conseil mondial de la FIOM de la multinationale General Electric (GE) rassemble les 23 et 24 mars à Washington 120 délégués représentant les activités du géant américain dans ses 13 domaines d'activité

1993 - 2006 : Des victoires et des combats plus rudes

et 17 pays. FO Métaux y est représentée par Dominique Thébaud et Georges Bourtol, de la Snecma, ainsi que Denis Langlet, délégué syndical central FO pour GE Medical Systems (aujourd'hui GE Healthcare). L'occasion pour les représentants FO d'appeler à une action commune pour le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail afin de stopper le « dumping social » pratiqué par ce groupe, l'un des plus prospères du monde. L'occasion, aussi, de dénoncer le chantage à la délocalisation que subissent les 300 000 employés car le groupe a ouvert des sites en Inde, en Chine (avec déjà plus de 6 000 salariés), au Mexique, en Hongrie. Aussi le conseil mondial de la FIOM, constatant que GE oppose les salariés des différentes usines et des différents pays, décide-t-il d'intensifier la coopération et la solidarité syndicale internationale.

En 2001, le congrès de la FIOM se tient à Sydney en présence de quatre métallos FO. En juin 2003, c'est au tour de la FEM de se réunir à Prague. Signe que la Fédération s'implique plus fortement, elle y délègue huit de ses militants.

En 2005, le secrétaire général de la Fédération FO Métaux Frédéric Homez est invité par la FEM à s'exprimer devant une délégation de députés européens. Il plaide pour le soutien à l'industrie. Évitant toute confusion, il tient à distinguer deux types différents de délocalisations :

« Elles représentent d'après les statistiques 5% des investissements français à l'étranger. À travers ces investissements, certaines entreprises recherchent des parts de marchés, ce qui ne pèse en rien sur l'emploi en France, bien au contraire. C'est, par exemple, le cas de l'automobile qui investit en Europe et embauche par ce biais sur notre territoire. En revanche, quand des responsables d'entreprises décident de délocaliser pour rechercher l'abaissement du coût de main-d'œuvre, nous nous y opposons fermement car il s'agit là de lutter contre une logique purement financière et de court terme. »

L'année 2005 est aussi celle où les Français, puis les Hollandais, rejettent le projet de traité constitutionnel européen qui leur est soumis par référendum. La CA fédérale exprime à ce sujet la position de la Fédération :

« La CA Fédérale a pris acte du résultat du référendum du 29 mai dernier. Elle rappelle que la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie n'a pas confondu les citoyens et les salariés, c'est sa conception de l'indépendance syndicale, en ne donnant pas de consigne de vote.

« La construction européenne ne doit pas se réaliser uniquement sur la base de critères économiques et financiers, elle doit prendre en compte la dimension sociale, ce qui suppose de dégager les marges de manœuvre budgétaires nécessaires, y compris en révisant le pacte de stabilité et de croissance.

« Membre fondateur de la Fédération Européenne de la Métallurgie, la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie milite depuis de nombreuses années pour une Europe sociale permettant d'apporter des garanties à l'ensemble des salariés. »

Dans l'éditorial de *FO Métaux* de mars 2005, Frédéric Homez venait de rappeler la position constante de la Fédération sur l'UE :

« Si l'Europe peut paraître une machine très complexe, cela ne justifie pas les critiques systématiques. En effet, par le dialogue social, nous pouvons apporter de réelles garanties à l'ensemble des salariés. Combien de personnes savent que leur droit au congé parental trouve son origine dans un

accord européen entre employeurs et syndicats ? Il ne s'agit que d'un exemple parmi tant d'autres ; à quel point le dialogue social européen, les discussions et les négociations entre partenaires à cet échelon sont méconnus ! »

Puis, en excellent connaisseur de ces dossiers, il entreprend de détailler dans la suite de l'article les différents types d'accords européens pour justifier l'action syndicale adaptée à ce niveau :

« L'intérêt de ces accords est d'apporter des garanties à l'ensemble des salariés européens. La pratique contractuelle et conventionnelle, chère à Force Ouvrière, doit se retrouver au niveau européen et, pour cela, notre organisation syndicale doit non seulement participer aux différentes instances européennes, mais également se battre pour y faire aboutir nos revendications. »

Même si elle n'était pas vraiment en cause dans le texte du referendum, une certaine directive Bolkestein sur le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services s'est trouvée souvent en vedette au cours de la campagne et a fourni aux partisans du « non » matière à argumenter contre une Europe jugée trop libérale et pas assez sociale. Elle prévoyait des mesures concrètes destinées à éliminer les obligations liées à l'établissement des sociétés de services d'un État membre dans un autre. Avec cette directive, dans sa version initiale, seul le pays d'origine pouvait réglementer les activités des prestataires et surveiller leurs activités à l'étranger, tandis que le pays de destination ne conservait que le droit, plus théorique que réel, d'opérer un contrôle. Rendu public peu après l'élargissement de l'UE aux pays de l'ancien bloc de l'est, le projet tourna à la dénonciation d'une nouvelle forme de dumping social avec pour symbole la figure mythique du « plombier polonais ».

Le débat n'est pas clos l'année suivante, et le 14 février 2006, les métallistes participent au mouvement lancé contre cette directive, dont FO Métaux réclame le retrait, en manifestant à Strasbourg dans le cadre de la Confédération Européenne des Syndicats. Dans le cortège des 50 000 manifestants, la délégation de FO Métaux, forte de 4 000 personnes, fait bonne figure. Son secrétaire général Frédéric Homez et un secrétaire fédéral, Éric Keller, de même que les responsables de l'USM du Bas-Rhin, son secrétaire Thierry Maurer en tête, y retrouvent Jean-Claude Mailly. La directive, qui ne porte plus le nom de Bolkestein (privant ses opposants, qui l'appelaient Frankenstein, d'une plaisanterie facile), finira par être adoptée et intégrée à la réglementation communautaire, mais après avoir été largement amendée.



Les métallos FO marchant contre la directive Bolkestein.



Troisième partie - 2007-2014

La fin d'un monde

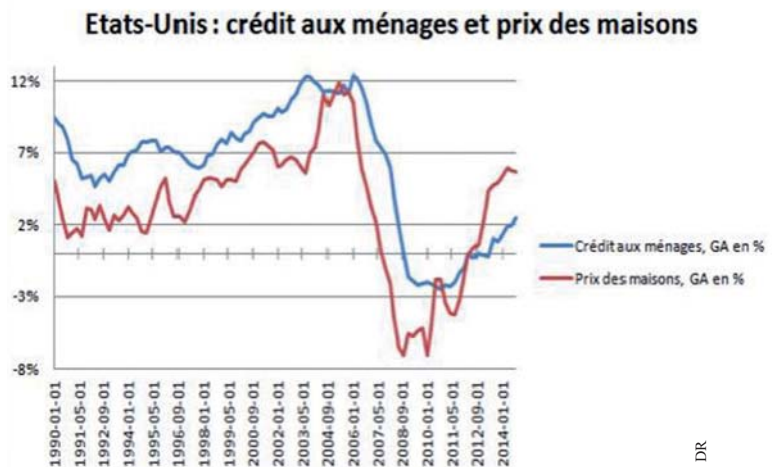
Entre la crise économique due à la faillite de la finance mondiale, dont les entreprises et les salariés sont les premiers à payer le prix, et le dossier de la représentativité qui la transforme en machine électorale tout en menaçant de lui couper les aides, la Fédération a fort à faire. La période est également annonciatrice d'une nouvelle conception du dialogue social, mais aussi du rapport de forces. Personne ne pose alors tout haut le diagnostic d'une crise démocratique, mais de nombreux symptômes n'en sont pas moins là et seule la présence des métaux FO dans les entreprises et autour des tables de négociations à tous les niveaux permet d'éviter le pire.

I. La crise de 2007 change la donne

La crise économique mondiale déferle en 2007 avec pour point de départ l'éclatement de la bulle financière de l'immobilier aux États-Unis dans le courant de l'été, qui débouche sur la fameuse crise des subprimes. La réaction des banques, qui gèlent le crédit, amplifie la crise, qui se propage au reste du monde dans le courant de l'année suivante.

1. Le risque du naufrage

L'année 2008 s'ouvre sur une conjoncture économique mondiale fragile, marquée par l'instabilité financière aux États-Unis, l'augmentation du prix du pétrole et des matières premières ainsi que la forte progression de l'inflation. C'est donc sur un terreau très favorable qu'à l'automne, la crise franchit un nouveau palier avec la fail-



DR

A l'origine de la crise, des produits financiers toxiques.



Les milliards évaporés viennent alourdir la dette publique.

lite de nombreuses banques, la plus emblématique étant Lehmann Brothers, et une intervention massive des États pour sauver les meubles à grand renfort d'argent public. 25 000 milliards de dollars s'évaporent

dans la bataille, qui a gagné l'ensemble des marchés financiers. Dès le début de la crise, le gouvernement français a mis en place, lui aussi, un plan de soutien financier pour aider les banques et l'économie : 320 milliards de prêts garantis par l'État et 40 milliards pour recapitaliser les banques. Pour FO, « cela était capital, car il fallait éviter que l'économie française et les banques ne s'écroulent ». Dans le rapport introductif du congrès de Montpellier, en 2012, Frédéric Homez ajoute : « Face à la crise, le président de la République avait indiqué qu'il faudrait changer de système en évoquant les limites du système financier et libéral. Depuis, nous constatons que les banques se sont refait une santé ; en revanche, la crise ne s'est jamais vraiment terminée. Pire, les marchés financiers continuent de dicter leur loi. » Le transfert massif des dettes privées vers la dette publique a logiquement fait exploser cette dernière.

Les effets de la crise se font aussi sentir sur le front de l'emploi, avec 385 000 destructions d'emploi dans l'année.

La CA fédérale qui se réunit le 24 octobre 2008 s'en alarme : « La crise n'est pas que financière, boursière, virtuelle. Elle touche l'économie réelle, en particulier l'industrie dans notre pays. Des secteurs entiers qui demeuraient fragiles se trouvent aujourd'hui ébranlés. Il en va notamment de l'industrie équipementière, automobile en particulier. Des annonces de réductions drastiques de production trouvent déjà leur traduction sociale en terme de diminution de postes de travail, affectant d'abord les salariés à contrats précaires. Les constructeurs eux-mêmes sont touchés. D'autres secteurs (électricité-électronique, fonderies, sidérurgie, transformation des métaux...) sont également dans la tourmente. »

La Fédération accueille favorablement la proposition du chef de l'État de créer un fonds européen pour protéger l'industrie et déplore que, faute d'unité entre les pays membres, elle n'aboutisse pas. Elle tacle au passage le dogmatisme de la Banque Centrale Européenne (BCE), estimant que « pour que l'Union européenne soit une force pour ses États membres, [elle] n'a pas à refuser d'intervenir pour soutenir la politique économique et industrielle des

États qui notamment, comme la France, luttent contre les effets néfastes de la parité euro-dollar. La BCE doit être, au contraire, un outil de défense de la diversité industrielle en Europe, qui est la garantie d'emplois durables et renouvelables ». Faute d'engagement européen, la CA fédérale retient la proposition du chef de l'Etat de créer un fonds d'investissement purement français et prévient : la crise économique ne doit pas servir d'alibi aux délocalisations et suppressions d'emplois.

Malheureusement, la situation se détériore à grande vitesse et les conséquences ne tardent pas à se faire sentir. Au niveau européen, le marché automobile a chuté de 20%. Les constructeurs ont toutefois un avantage sur leurs confrères américains, puisqu'ils entrent dans la crise en meilleure forme que Ford, Chrysler ou General Motors, déjà en difficulté depuis quelque temps. Même si la France résiste mieux que certains pays voisins, la baisse des ventes ne reste pas sans répercussions. Des groupes comme Renault et PCA (Peugeot), en chute libre à la bourse, ont même recours à du chômage technique en fermant certains sites pendant plusieurs semaines afin d'épuiser les stocks. Renault veut réduire sa production de véhicules en Europe de 20 % au quatrième trimestre, tandis que PCA a déjà abaissé la sienne de 60 000 véhicules pour le dernier trimestre. Au bord de la faillite, le groupe PCA est sauvé des eaux par le « nouveau contrat social » que FO Métaux signe le 24 octobre après de longues et exigeantes négociations. Sauvageant l'emploi et les sites industriels, il engage le groupe à augmenter sa production et ses investissements en France, accorde des conditions avantageuses pour des départs anticipés à 2 500 à 3 000 seniors et promet l'emploi de 2 000 jeunes en alternance sur les trois années suivantes.



L'automobile est durement touchée.

Globalement, d'ici la fin de l'année, l'ensemble des sites de production connaîtront une période de chômage technique d'une à trois semaines minimum. Pour tous les constructeurs, les embauches sont également bloquées et le travail intérimaire revu drastiquement à la baisse. En l'absence d'un redémarrage de l'activité économique dans les six mois, l'automobile risque alors des vagues de suppressions de postes et des fermetures de sites.

La situation ne vaut guère mieux chez les équipementiers, qui traversent depuis une décennie une crise générale. La restructuration de ce secteur en logique de filière, dont l'objectif est de gagner en productivité, est accompagnée de vagues d'externalisations, de sous-traitance et de délocalisations, ce que la Fédération combat depuis plusieurs années. La crise ne fait

qu'accentuer la tendance. Les constructeurs, confrontés au retournement du marché, appuient sur le frein côté production, et l'effet dominos produit des effets dramatiques pour leurs fournisseurs. Face aux interruptions de commandes, la quasi-totalité des sites s'acheminent vers le chômage partiel, avec des salariés contraints de poser dans l'urgence leurs jours de congés. Le pire n'est-il pas pourtant à venir ? L'établissement Valéo de La Suze-sur-Sarthe (Sarthe) est promis à une diminution d'effectifs de 50% et celui d'Abbeville (Somme), qui sort à peine d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), s'en voit promettre un nouveau début 2009. Pour sortir de cette crise et éviter une saignée dans l'emploi industriel, FO appelle les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités et exhorte le gouvernement à se servir de la « Charte de l'Automobile » signée à l'été 2008 par la Fédération, dont l'objectif est de gérer les besoins d'emploi à moyen et long terme.

La violence de la crise, cependant, appelle des actions d'urgence. En aval de la filière, les services de l'automobile savent qu'ils n'ont que quelques mois de répit avant d'être à leur tour touchés. Les salariés s'inquiètent d'autant plus que, depuis quelques années, ce secteur n'est pas épargné par la réorganisation de la filière automobile, qui se traduit, notamment dans les garages, par le non-remplacement systématique des départs en retraite. De plus, et même si sur le fond il faut bien sûr s'en réjouir, l'amélioration de la qualité des nouveaux véhicules et la politique de sécurité routière menée par les pouvoirs publics ont également fait baisser le chiffre d'affaires des garages, dont la situation financière ne leur permet donc pas d'affronter la situation avec beaucoup d'optimisme. Conséquence directe de la baisse de production de l'automobile, les entreprises de mécanique voient leur activité baisser sensiblement. Les diminutions de commandes s'enchaînent et les perspectives d'avenir sont inquiétantes.

Située en amont, la sidérurgie sera dans un premier temps épargnée. Ce qui n'empêche pas les principaux groupes d'annoncer le gel des investissements, et bien souvent un blocage des salaires et des promotions. Le ralentissement de l'activité économique poussera également ArcelorMittal, né en 2006 de l'OPA de Mittal Steel Company, propriété du milliardaire indien Lakshmi Mittal, sur Arcelor, groupe associant des capitaux français, espagnols et belgo-luxembourgeois, à mettre en sommeil trois hauts fourneaux sur le territoire hexagonal pour une période de plusieurs mois. L'aluminium connaît une baisse réduite. Les fonderies, elles, affrontent des situations disparates. Les entreprises travaillant principalement pour le secteur de l'automobile prennent la crise de plein fouet tandis que celles qui ont comme clients des sociétés aéronautiques sont pour l'instant préservées.

Malgré la baisse de la consommation, les salariés des entreprises électriques et électroniques ne sont pas dans les premiers à subir les conséquences de la crise. La plupart de ces entreprises, qui sont au minimum de taille moyenne, semblent avoir anticipé les difficultés. Avec des carnets de commandes s'étirant sur trois ou quatre mois, ces établissements peuvent jouer sur la « variable d'ajustement » qu'est devenu l'intérim (qui peut atteindre jusqu'à 30% des effectifs sur certains sites). Comme pour les constructeurs automobiles, cette stra-

tégie est limitée dans le temps, et à défaut d'une relance de l'activité économique dans les six mois les réductions des coûts menacent de se porter sur l'emploi permanent. Il est vrai que, la plupart des groupes ayant déjà mis en œuvre des plans de restructurations avant la crise financière, leur stratégie en ce domaine demeure inchangée. Seuls les investissements sont revus à la baisse pour 2009. De fait, seul le nucléaire, dont l'activité repose sur des productions très lourdes et à long terme, n'est pas touché par la crise.

Côté aéronautique, l'avionneur Airbus et sa chaîne de sous-traitance sont relativement épargnés. Les yeux sont fixés sur la santé du transport aérien, car des faillites de compagnies auraient automatiquement des prolongements sur les carnets de commandes. La vigilance s'exerce aussi sur les risques de délocalisations et les externalisations de charges de travail souhaitées par certains dirigeants. Le secteur de la défense est également préservé, sanctuarisé par la loi de programmation militaire qui le met à l'abri des turbulences.

Pour le constructeur naval Aker Yards France, ex-Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire passé, lui aussi en 2006, sous pavillon majoritairement étranger -en l'occurrence norvégien, avant de devenir coréen-, même si les carnets de commandes à long terme permettent de ne pas subir les conséquences instantanées de la crise, l'annulation annoncée d'un paquebot aura une portée à moyen terme. En revanche, l'augmentation de capital de 110 millions par l'Etat français, qui le fait ainsi passer d'une participation de 9% à la minorité de blocage de 33%, permet une consolidation de l'entreprise.

Alors que le secteur de la récupération connaît depuis quelques années une période florissante, son activité baisse d'environ 40%, contrecoup direct de la mise en sommeil de plusieurs hauts fourneaux des entreprises sidérurgiques, pour l'essentiel à l'origine de la « récupération ferrailles ». Les entreprises de ce secteur, qui n'utilisent que très peu de salariés intérimaires, se retrouvent pour nombre d'entre elles en situation de chômage partiel. En trente ans, la récupération n'avait jamais connu pareille situation.

Devant cette situation, qui touche à différents degrés l'ensemble des secteurs de la métallurgie, FO Métaux demande au gouvernement la mise en place d'une cellule de crise afin de prendre les mesures nécessaires pour défendre les emplois et les sites industriels. De plus, et en opposition à la réaction du Medef qui ne souhaite pas une relance de la consommation par le pouvoir d'achat, la Fédération met l'accent sur les nécessaires augmentations des salaires pour redonner une dynamique à la consommation, comme elle le rappelle lors d'une Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) le 25 novembre.

2. L'heure de la relance...

L'année 2008 se termine sur un plan de relance économique dévoilé en décembre, qui prévoit 26 milliards d'euros, principalement consacrés à l'investissement. Il se montera finalement, sur 2009 et 2010, à 34 milliards d'euros, des mesures comme les prêts consentis à des constructeurs automobiles ou les aides aux ménages les plus touchés par la crise étant venus

renforcer la mise initiale. Dans la foulée, FO Métaux signe un texte paritaire adressé à la présidence de la République pour revendiquer une nouvelle politique en faveur de l'industrie.



Un plan qui ne convainc pas.

L'annonce de ce plan de relance semble insuffisante pour calmer le mécontentement d'une partie de la population française, qui s'exprime notamment lors de la manifestation interprofessionnelle du 29 janvier, à l'issue de laquelle le chef de l'État promet un sommet social pour le 18 février. Dans l'édito qui suit ces annonces, Frédéric

Homez fait remarquer que si « le plan de relance de 26 milliards d'euros sur l'investissement et les entreprises semble aller dans le bon sens pour l'économie française et l'emploi », les mesures annoncées lors du sommet social, bien qu'alléchantes, « ne profiteront pas pour autant à toutes les catégories professionnelles ». Et de rappeler : « Il ne faut pas se tromper de cible. Pour les salariés du privé, ce n'est pas le chef de l'État qui est responsable de la non-augmentation des salaires, mais bien les patrons, du moins ceux qui refusent d'augmenter les salaires ou qui proposent des augmentations ridicules, à la limite de la provocation. Toutefois, il est vrai que le chef de l'État pourrait faire un effort sur la revalorisation du SMIC et sur les barèmes de salaires conventionnels des différents secteurs d'activités en conditionnant les aides apportées aux entreprises à la signature d'accords. »

Le gouvernement lance également le « Grand Emprunt », présenté en juin 2009 par Nicolas Sarkozy devant le Congrès réuni à Versailles, et qui sera voté le 9 mars 2010 par le Parlement. Sur l'enveloppe de 35 milliards d'euros, la Fédération note avec satisfaction les 6,5 milliards d'euros attribués à l'industrie et aux PME, se décomposant en : 2,5 milliards d'euros pour la croissance des petites et moyennes entreprises ; 2 milliards d'euros pour l'aéronautique et l'espace ; 1 milliard d'euros pour l'automobile, le transport terrestre et maritime et 1 milliard d'euros pour les états généraux de l'industrie, dont le lancement a été annoncé à l'automne 2009 avec pour objectif d'enrayer la désindustrialisation du pays. Pour autant, FO Métaux souhaite que ces aides soient liées à des contreparties en faveur de l'emploi.

3. ... puis de l'impossible redressement des finances publiques

Si le déblocage d'argent public était nécessaire pour éviter le pire, et s'il a bien profité à de nombreux secteurs industriels, l'ensemble des plans, d'une manière générale, participe aussi

à l'endettement de notre pays. Le déficit public s'envole à près de 8,2 % du PIB en 2009, contre 2,4 % en 2008, et les experts prévoient l'identique en 2010. Lors de la crise de 1993, le déficit n'avait atteint que 6,4 %. La principale victime de ce « quoi qu'il en coûte » avant la lettre est le respect de la discipline budgétaire de Bruxelles. D'après les statistiques, la dette de la zone euro dépasserait largement les 60 % du PIB dans tous les grands pays, sauf en Espagne. Le remède est connu : il s'appelle l'austérité. Une partie de l'Europe va le boire jusqu'à la lie, Grèce en tête.

En 2010, la France relève un peu la tête, comme l'Allemagne, mais les pays de l'Europe du sud plongent et se voient imposer des plans extrêmement sévères. Le 29 septembre 2010, FO participe à la journée d'action syndicale européenne destinée à s'y opposer. La France est déjà engagée dans un plan qui ne dit pas son nom depuis le mois de mai, le gouvernement ayant annoncé le gel des dépenses publiques pour les trois années suivantes. Puis la machine s'emballa. Fin août 2011, un premier plan de rigueur assez timide est annoncé. L'une des mesures, le doublement de la taxe sur les complémentaires de santé, est un mauvais coup pour les salariés. Le 7 novembre, le premier ministre François Fillon annonce un nouveau plan d'austérité, destiné à « économiser 100 milliards d'euros pour arriver à zéro déficit en 2016 ». Parmi les mesures à venir : accélération de la mise en place de la réforme des retraites passée en 2010 ; réduction des dépenses de santé ; TVA réduite passée de 5,5% à 7%, puis projet de TVA sociale, gel du barème de l'impôt sur le revenu malgré l'inflation (donc hausse effective) ; projet de contrat compétitivité emploi (négociation à l'échelle des entreprises pour réduire les salaires ou augmenter le temps de travail). Autant de dossiers contre lesquels se battra la Fédération, et autant de décisions dont les conséquences seront durement ressenties longtemps après. Le Premier ministre prévient : « Le budget 2012 sera l'un des plus rigoureux que la France ait connus depuis 1945. » Ce qui n'empêche pas, le 13 janvier suivant, l'agence de notation Standard & Poor's de retirer la note AAA à la France, ce fameux triple A décerné aux emprunteurs qui inspirent le plus de confiance, et de la rétrograder au niveau inférieur, AA+.

Quelques semaines après l'annonce du deuxième plan de rigueur, la Fédération s'inquiète dans une circulaire du 1^{er} décembre « d'assister régulièrement, notamment au travers de la loi de financement de la sécurité sociale, à des remises en cause d'acquis sociaux, ou pour le moins à des tentatives ». Le secrétariat fédéral ajoute :

« Les salariés ne sont en rien responsables d'une crise qu'ils n'ont pas voulue et que les marchés financiers n'arrêtent pas d'amplifier, rendant de fait les riches de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Il est grand temps de mettre fin aux politiques ultralibérales qui menacent depuis plusieurs années l'activité économique et les emplois de la France, ainsi que notre système paritaire et les garanties conventionnelles. Pour mémoire, en 2008, le président de la République avait, lors d'une interview télévisée, indiqué qu'il faudrait changer ce système incontrôlé. Depuis, la crise continue, et le système gouverné par « les rois de la finance » continue de l'alimenter et d'impacter les populations des différents pays. Nous le disons haut et fort, les populations et les salariés ne sont ni responsables, ni coupables. Mais en France comme en Europe, ils sont montrés du doigt, ce sont prétendument des privilégiés ! Et il faudrait, au nom de la crise, réduire "les avantages ou privilèges" et ce, pour rassurer les marchés financiers, dixit le Premier ministre ! »

L'indignation de FO Métaux se comprend mieux en regardant le détail du plan. En accélérant la mise en place de la réforme des retraites passée en 2010, il pénalise les générations nées entre 1952 et 1955, à qui elle va s'appliquer. Le plan augmente également les impôts sur le revenu en gelant leur barème malgré l'inflation, limite la revalorisation des prestations sociales et culpabilise les malades en visant les arrêts de travail. Dans la continuité de ces dernières mesures, il impose aux salariés du privé un quatrième jour de carence et en instaure un pour les fonctionnaires. Ce faisant, il remet en cause une garantie conventionnelle de la métallurgie que les employeurs tentent de dénoncer depuis plusieurs années. Devant le tollé, le gouvernement fait marche arrière et abandonne pour les salariés du privé ce quatrième jour de carence. A la place, il décide de réduire le plafond des indemnités des arrêts maladie !

Pour la Confédération et la Fédération, cette démarche politique, comme celle des autres pays européens, n'a qu'un seul effet : accentuer les inégalités sociales en risquant de conduire tout droit à un processus de récession, de désindustrialisation et d'appauvrissement de la France. Elles remarquent que l'une des autres conséquences du « diktat » des marchés financiers fait que les dirigeants des États européens, à l'instar de la Grèce et de l'Italie, ne sont plus élus mais imposés par « les marchés », ce qui remet en cause dangereusement la démocratie et méprise le choix des populations. Face à ces plans d'austérité qui, selon elles, remettent en cause la solidarité et le progrès social, la mobilisation interprofessionnelle s'impose pour refuser ce qu'elles appellent la « dictature de la dette ». Le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly résume alors la situation dans une formule qui fera florès : « L'austérité est triplement suicidaire : socialement, économiquement et démocratiquement. » Quatre ans après, Jean-Marc Ayrault, alors premier ministre de François Hollande, décidait d'une rallonge de 12 milliards d'euros au « grand emprunt » de Nicolas Sarkozy. Entre-temps, il avait été rebaptisé « programme d'investissements d'avenir » (PIA). En 2016, une troisième enveloppe de 10 milliards d'euros lui sera attribuée.

4. La question de la compétitivité, un marqueur du quinquennat Hollande

Les premiers mois de 2012 sont pour le gouvernement constitué par Jean-Marc Ayrault après l'arrivée du socialiste François Hollande à l'Élysée l'occasion de pousser les feux de la réforme dans de nombreux domaines, souvent en s'appuyant sur des rapports d'experts. Le 5 novembre, Louis Gallois, ancien patron de la SNCF puis d'EADS, remet son « rapport sur la compétitivité française ». Articulé autour de 22 mesures, il pointe la nécessité claire de défendre l'industrie en s'attaquant aux points réellement déterminants, les facteurs « hors coût ». Cependant, ce constat est en quelque sorte gâché par la plus médiatisée des mesures liées au coût du travail, qui préconise un « choc de compétitivité » en transférant une partie significative des charges sociales (jusqu'à 3,5 fois le SMIC) vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique. Un transfert de l'ordre de 30 milliards d'euros, 20 pour les entreprises et 10 pour les salariés.

La Fédération réagit rapidement en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un transfert des charges sociales, mais plutôt des cotisations sociales, avec le risque d'une remise en cause du système

de protection sociale. L'organisation souligne, une fois de plus, que le coût du travail ne représente dans les faits que 20 %, quand les facteurs « hors coût » représentent à eux seuls les 80 % restants. Néanmoins, FO Métaux se félicite de retrouver dans le rapport Gallois plusieurs positions défendues dans ses différents livres blancs « Pour la défense de l'industrie » qui soulignent un état inquiétant et une désindustrialisation qu'il faut stopper. Le 6 novembre, le lendemain même, le gouvernement annonce dans la foulée de ce rapport un « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » avec 35 mesures et 8 leviers principaux, dont la mise en place d'un crédit d'impôt de 20 milliards pour la compétitivité et l'emploi. FO a été entendue : la mesure sur le transfert de charges disparaît de la feuille de route. Celle sur le crédit d'impôt pour les entreprises est jugée nécessaire par la Fédération afin de donner un second souffle à celles qui en ont réellement besoin, avec comme objectif qu'elles investissent. Toutefois, elle regrette que cette mesure prise en faveur de l'industrie aille dans les faits bénéficier à l'ensemble des autres secteurs sans qu'aucune contrepartie soit exigée vis-à-vis des entreprises. « Le conditionnement des aides doit en effet être lié à des contreparties en faveur de l'emploi, les investissements, l'innovation et la recherche sur notre territoire », écrit alors Frédéric Homez.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, qui passera à la postérité sous le sigle CICE, sera l'une des mesures phares du quinquennat de François Hollande. Issu du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, il est destiné à lutter contre le chômage en même temps qu'à aider les entreprises à retrouver leur compétitivité. Il s'agit en fait d'un avantage fiscal dont le principe est simple : rembourser aux employeurs 4 % (en 2013), puis 6 % (à compter de 2014) des salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. Pour 2017, il est prévu de relever le plafond à 7 % de la masse salariale. La somme est payable aux entreprises sous forme de crédit d'impôt, dont elles obtiennent le préfinancement par la Banque publique d'investissement (BPI). SI FO accueille au départ favorablement l'initiative, l'organisation changera rapidement d'avis en voyant le peu d'efficacité du CICE, son coût et son dévoiement par nombre d'entreprises. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) évalue le poids pour la collectivité à plus de 10 milliards d'euros en 2014 et 20 milliards d'euros à partir de 2015, soit plus que l'ensemble des allocations familiales. En 2019, le coût cumulé est de plus de 100 milliards d'euros. Pire, il est financé pour moitié par une recherche effrénée d'économies dans le fonctionnement de l'État, et pour moitié par des hausses d'impôts, notamment de la TVA, qui touchent le quotidien des Français.



*Lancé par François Hollande,
le CICE n'aura que des effets modérés.*

Rapidement, ce dispositif monté à la hâte révèle ses faiblesses. Une étude de l'OFCE publiée en février 2013 livre les premières estimations de l'impact du CICE sur l'économie et l'emploi. Si le gouvernement table sur 300 000 embauches d'ici à 2018 pour un demi-point de croissance supplémentaire, les économistes ne font pas preuve du même optimisme, estimant de leur côté à 152 000 le nombre d'emplois créés grâce à cet outil fiscal. Quant au rôle joué sur la croissance, ils le jugent restreint. L'argent du CICE va en réalité servir à regonfler les bilans et donc les bénéfices des entreprises. Pour éviter que cette manne ne parte dans la poche des actionnaires ou des patrons, la loi précise que le CICE ne peut être utilisé pour grossir les dividendes ou la rémunération des dirigeants. Mais la théorie déraile rapidement puisque le 20 mars 2013, le Conseil d'État rend un arrêt qui bouleverse le calcul de la participation versée aux salariés en tranchant que, contrairement aux instructions fiscales, les bénéfices des entreprises doivent s'entendre après paiement de l'impôt sur les sociétés, mais avant distribution par l'État de tout crédit d'impôt. L'arrêt portait sur le crédit d'impôt recherche, mais s'applique, du fait de la généralité de ses termes, au CICE. Ces crédits n'entrent donc plus dans la formule de la participation, diminuant ainsi celle des salariés concernés. Les détournements purs et simples du dispositif seront légion, sans compter les pressions exercées par certaines entreprises sur leurs sous-traitants pour récupérer les montants correspondant à leurs crédits d'impôt. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) s'en alarmera même dans une note sur « les pratiques de captation du CICE ». FO fait au passage remarquer que, sur le fond, le dispositif réduit une fois de plus la question de la compétitivité au seul coût du travail, oubliant largement des facteurs tels que la capacité d'innovation, les investissements dans la recherche, la taille des services publics. « Il n'a jamais été prouvé qu'une quelconque exonération de cotisations sociales ou niche fiscale ait permis de maintenir un seul emploi », rappelle alors la Confédération.

Le premier rapport du comité de suivi du CICE, un an après sa mise en place, vient conforter les analyses de FO, en particulier sur le manque de ciblage, qui a débouché sur des situations aberrantes. Ainsi de La Poste, qui a touché 380 millions d'euros au titre du CICE alors que les Français paient des impôts pour bénéficier de ses services. Pourtant, le 15 février, le comité de suivi des aides publiques aux entreprises vient confirmer la transformation du CICE sous forme d'exonérations de cotisations sociales, une orientation à laquelle s'oppose fermement FO. Un rapport sénatorial viendra, à l'été 2016, soutenir les analyses syndicales, confirmant que l'industrie, cible initiale du CICE, reçoit à peine 20 % des montants. Le texte montre également que les grandes entreprises ont bénéficié de 30% des crédits d'impôts alors qu'elles ne représentent que 1% des dossiers, et que pour les PME-TPE, le CICE a souvent fait fonction d'outil de trésorerie et a permis de faire face aux difficultés pour les plus fragiles d'entre elles au lieu d'améliorer leur compétitivité. En clair, le CICE est donc un « cadeau » sans contrepartie fait aux entreprises, une rentrée financière supplémentaire qui n'est soumise à aucun contrôle et aura surtout permis, c'est une consolation, d'atténuer l'envolée des défaillances d'entreprises. Il n'en sera pas moins englobé dans le « Pacte de responsabilité » en 2014.

Fin septembre 2016, le rapport de France Stratégie, organisme rattaché à Matignon, s'avère assez critique. Il estime « probable » que la mesure ait permis de créer ou de sauvegarder « 50 000 à 100 000 emplois » sur les années 2013 et 2014, bien loin des 300 000 annoncés. Concernant l'investissement, le CICE n'a eu aucun effet. S'il a permis une « amélioration sensible de la marge des entreprises », il n'a pas débouché sur un réel coup de pouce pour les salaires. Selon l'UIMM, au cours du débat économique paritaire, il a été confirmé que le CICE a en partie permis aux entreprises industrielles de redresser leur niveau de marge. Dans le rapport du comité de suivi, on retrouve cette même appréciation avec en plus, pour certaines entreprises, la confirmation qu'elles ont retrouvé des marges supérieures à celles de 2008. Malgré ce bilan plus que décevant, le gouvernement persiste à voir dans le CICE un dispositif efficace et cohérent avec ses objectifs, et décide donc de son maintien. En 2019, il décidera du basculement du CICE en baisse pérenne de cotisations.

5. Les pactes se succèdent

Après le « Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » en 2012, les pouvoirs publics continuent sur leur lancée avec un « Pacte de responsabilité » annoncé lors des vœux du 31 décembre 2013. Selon les termes du président, il est « fondé sur le principe simple : moins de charges sur le travail, moins de contraintes sur leurs activités et, en même temps, une contrepartie, plus d'embauches et plus de dialogue social. » Détaillé en janvier 2014, le Pacte repose sur trois volets : un allègement des coûts du travail de 10 milliards qui viendraient s'ajouter aux 20 milliards du pacte de compétitivité mis en place à la suite du rapport sur la compétitivité française ; une modernisation de la fiscalité ; des mesures de simplification des normes et procédures.

La Fédération fait vite savoir son opposition à l'initiative du président de la République, constatant que « en proposant de réduire les charges des entreprises, il répond pour la deuxième fois aux revendications du Medef. La première dont celui-ci avait obtenu satisfaction, c'est le crédit impôt compétitivité pour l'emploi (CICE) qui, sauf erreur de notre part, n'a pas aidé à réduire le chômage. » Le Medef ne s'y trompe pas et pousse même l'ironie jusqu'à vouloir faire croire que cela permettra de créer



*Plus un gadget
qu'une promesse sérieuse.*

1 million d'emplois en 5 ans. Ne restera de cette promesse qu'un pin's fabriqué en République tchèque arboré au revers de son veston par le président de l'organisation patronale, Pierre Gattaz. FO Métaux est fondée à grincer : « Sachant que la métallurgie avait déjà un potentiel entre 70 000 et 110 000 par an, le moins que l'on puisse dire du président du Medef, c'est

qu'il ne prend pas trop de risques et qu'il s'agit, au final, de mettre en place un marché de dupes. » Pendant les six mois qui suivent, rien n'est fait, ou à peu près, hormis un relevé de conclusions interprofessionnel du 28 février et du 5 mars, que FO ne signe pas, arguant du fait que ce relevé n'apporte aucune contrepartie aux allègements des charges qui seront accordés aux entreprises et renvoie la négociation au niveau des branches.

Pour la métallurgie, suivent deux séances paritaires les 8 avril et 7 mai, où l'UIMM se borne à vouloir négocier sans obligation de résultats sur des thèmes qui étaient d'ores et déjà prévus dans l'agenda social de la branche. L'UIMM et la CFDT avaient émis le souhait d'arriver à un accord ou un relevé de conclusions de branche sur le pacte de responsabilité. Devant le peu d'enthousiasme mis par l'UIMM à apporter directement des contreparties, le relevé se transforme donc en un simple ajout, intitulé « Complément à l'agenda social en vue d'un pacte social pour les entreprises de la Métallurgie ». Réaction de Frédéric Homez : « Ce complément, et nous n'avons pas besoin d'un pacte pour cela, constitue d'abord et avant tout l'opportunité de réaffirmer notre volonté et celle de la branche de défendre et promouvoir l'industrie en France au niveau national et au niveau des territoires ; volonté aussi de développer les emplois de telle sorte que les entreprises industrielles, et particulièrement celles de la métallurgie, continuent à jouer un rôle essentiel dans le développement économique et social. Avec ce complément, un calendrier de réunions a été mis en place avec trois thèmes prioritaires : le dialogue économique, l'emploi et le développement des compétences et des qualifications. Nous ne pourrions nous engager que si nous trouvons de réelles contreparties pour les salariés. » Et le secrétaire général de conclure : « Le pacte de responsabilité ne marchera pas ».

Un peu moins d'un an plus tard, le 10 septembre, une réunion organisée par le ministre du Travail avec les cinquante principales branches, se tient au ministère des Affaires sociales afin de faire le bilan de la négociation collective, en particulier celui du Pacte de responsabilité. Pressé de relancer une machine qui tourne à vide, le gouvernement compte donner la plus large publicité possible aux « nombreux accords déjà conclus » et inciter les partenaires sociaux à signer au plus vite dans toutes les branches. Pourtant, le résultat est assez maigre : seule la branche de la chimie a signé un accord. FO, qui s'est mêlée de l'affaire en amont de la réunion, a demandé et obtenu que l'objet de ce rendez-vous social soit élargi pour faire un bilan des négociations collectives bien au-delà du Pacte de responsabilité et favoriser un véritable débat. Frédéric Homez, qui participe à l'une des trois tables rondes du jour au nom de FO ne mâche pas ses mots et fusille ce Pacte : « Vu qu'aucune branche n'apporte de réelles contreparties, [il] n'est que poudre aux yeux et sa mise en œuvre se fera au détriment de la protection sociale, ce qui est inacceptable pour nous. Il faut donc tordre le cou à ce mythe qui voudrait que le Pacte fonctionne ! » En 2019, le Conseil d'analyse économique publie une note concluant à l'inefficacité des baisses de charges patronales issues du Pacte de responsabilité pour les salaires supérieurs à 1,6 smic, n'ayant identifié aucun impact sur l'emploi ni sur la hausse des exportations ou la compétitivité, alors qu'il s'agissait pourtant de l'argument mis en avant pour justifier l'intérêt des baisses du coût du travail. Au début des années 2020,

alors que le montant des aides sans contreparties aux entreprises n'a cessé de gonfler, les estimations les plus fiables s'arrêteront à un coût total d'environ 150 milliards d'euros.

II. Sous le signe de l'unité

Dans ce contexte difficile qui appelle des réponses syndicales fortes, tant la Confédération que la Fédération traversent heureusement une période d'unité propice à l'efficacité. Le

XXI^{ème} congrès confédéral s'ouvre à Lille fin juin 2007. Près de 2 600 délégués se retrouvent dans le Nord à cette occasion, afin de débattre de leurs actions quotidiennes et des grands enjeux sociaux à venir. Les retraites, le pouvoir d'achat et les délocalisations tiennent une place primordiale dans les discussions,



L'équipe fédérale au congrès confédéral de Lille.

de même qu'une grave menace qui commence à émerger avec un projet de réforme de la représentativité syndicale. Les métallos, issus de l'ensemble des secteurs, sont nombreux, comme il est de tradition dans les congrès confédéraux. Avec les membres du bureau fédéral de FO Métaux, ils participent activement, notamment en faisant entendre la voix de la Fédération lors des interventions et des résolutions. Ce sera la dernière fois que les trois anciens secrétaires généraux de la Fédération, Antoine Laval, Bernard Mourgues et Michel Huc sont présents ensemble à un tel rendez-vous.

Le rapport d'activité sera approuvé à 97,7% des votants et Jean-Claude Mailly réélu secrétaire général le 30 juin pour un nouveau mandat. Dans ses interventions, il revient sur l'indépendance politique de l'organisation, qu'il a œuvré à maintenir lors des récentes campagnes pour la présidentielle puis les législatives. S'il exprime sa préoccupation concernant les futures échéances, et les projets de lois annoncés, le secrétaire général de FO n'entend pas pour autant préparer un troisième tour social. « Nous ne sommes pas et ne voulons pas être un contre-pouvoir. Mais nous sommes un contrepoids social, nous voulons peser sur les projets, être entendus », précise-t-il avant de rappeler l'opposition de FO à certaines mesures annoncées, notamment sur la « séparabilité » du contrat de travail, la réforme des heures supplémentaires ou la TVA dite

« sociale ». Reprenant l'une des préoccupations majeures de FO Métaux, avec laquelle se sont nouées d'intenses relations de travail mais aussi une solide amitié, Jean-Claude Mailly revient sur l'action de la Confédération pour la défense de l'industrie en France. « Nous avons mis l'accent ces dernières années sur la nécessité d'une stratégie industrielle de la part des pouvoirs publics, tant au niveau national qu'eupéen, déclare-t-il. L'agence d'innovation industrielle a le mérite d'exister, mais c'est encore insuffisant. Une économie ne peut être efficace sans secteurs industriels forts. Ces dernières années encore, dans de nombreux secteurs d'activité, comme l'aéronautique ou l'automobile, des restructurations importantes ont été réalisées avec des conséquences négatives sur l'emploi. » Dans ce cadre, il appelle les pouvoirs publics à défendre l'industrie nationale, à l'instar de nombreux États dans le monde. « J'observe que dans beaucoup de pays libéraux, personne ne fait d'objection à ce que, par exemple, les Etats-Unis protègent le marché de l'acier, mais imposent l'entrée de leurs produits agricoles en Europe au détriment des nôtres. Je crois qu'au lieu de s'acharner à trouver des « trucs » et des « machins » pour rendre le marché du travail, autrement dit l'emploi, plus flexible, il serait préférable d'avoir une vision à long terme sur l'avenir industriel du pays. »



Le congrès fédéral de Marseille.

Un an plus tard, presque jour pour jour, c'est au tour de la Fédération de tenir son congrès, le XX^{ème} du nom, à Marseille. Entre les problématiques liées au pouvoir d'achat, les réductions d'effectifs annoncées juste avant la trêve estivale par Renault malgré de bons résultats financiers ou encore la réforme

des retraites, les sujets de discussion ne manquent pas. S'y ajoute la loi sur la représentativité promise par la position commune du 9 avril 2008 sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme signée par la CFDT, la CGT, le MEDEF et la CGPME, qui va bouleverser le paysage syndical car elle remet en cause la loi de 1884 et de fait la liberté syndicale. La résolution adoptée à l'issue du congrès traduit d'ailleurs en mots d'ordre pour les années à venir ces inquiétudes, réaffirmant la nécessité d'une véritable politique industrielle en France, l'attachement à la hiérarchie des normes et à la pratique contractuelle et conventionnelle, les nécessaires augmentations salariales ou encore la préservation de l'édifice social.

Quatre secrétaires fédéraux quittent les instances de FO Métaux lors de ce congrès pour prendre leur retraite : le trésorier fédéral Jean-François Joberton, Denise Peikert, Alain Seften et Gérard Arnoult, qui seront chaleureusement remerciés pour leur action par l'ensemble des militants. Enfin, ce congrès est l'occasion de fêter le 60^{ème} anniversaire de FO. La Fédération organise un dîner qui donne lieu à des interventions de la salle. L'un des grands moments de cette soirée restera le discours de l'ancien secrétaire général de la Fédération, Antoine Laval, qui retrace l'histoire de l'organisation dans une intervention dont le militantisme est le fil rouge. Le congrès s'achève sur l'adoption du rapport d'activité et d'orientation à 95,89%, du rapport de trésorerie à 98,92% et par la réélection de Frédéric Homez à la tête de la Fédération. C'est à Marseille qu'a eu lieu la dernière apparition d'Antoine Laval, l'un des artisans de la création d'une Fédération FO de la Métallurgie réellement libre et indépendante, après la scission de FO d'avec la CGT.

Antoine Laval s'en est allé...

L'ancien secrétaire général de la Fédération FO de la Métallurgie s'éteint le 5 février 2010, dans sa 89^{ème} année après s'être battu contre une longue maladie. Militant FO de la première heure, il avait participé à la création de l'organisation en 1948, avant de la diriger de 1964 à 1972.

Né le 17 février 1921 à Saint-Julien en Jarez (Loire), Antoine entra dans la vie active à l'âge de 17 ans dans la sidérurgie de la Loire. Tout d'abord aux forges de Lavieu, puis aux Aciéries de la Marine d'Homecourt, enfin à la Fonderie Nouvelle de Saint-Chamond. Devenu très vite un militant syndical actif, il participa, en 1948, à la création de FO, dont il devint le premier secrétaire de l'Union Locale des Syndicats de Saint-Chamond et membre du bureau de l'Union Départementale de la Loire. En 1952, il fut désigné par la Fédération de la Métallurgie délégué régional pour le Sud-est. Son ascension se prolongea par la suite : élu membre de la Commission Administrative Fédérale en 1953, il rejoint le bureau fédéral la même année. Secrétaire général adjoint en 1960, il sera ensuite élu secrétaire général de la Fédération en 1964, succédant ainsi à Georges Delamarre.



Au sein des instances fédérales, Antoine participa à toutes les grandes négociations avec le patronat français. Il fut notamment l'un des acteurs majeurs dans l'obtention des accords et conventions instituant les retraites complémentaires en 1957, l'assurance chômage en 1958, les garanties de l'emploi en 1969, la formation continue en 1971 ou encore l'amélioration des conditions de travail en 1972. En mai 1968, ce fut lui qui représenta le secteur privé dans la délégation confédérale FO lors de la célèbre conférence de Grenelle.

En 1973, il quitte la Fédération pour devenir secrétaire confédéral jusqu'en 1980, date à laquelle il quitte volontairement son mandat à l'âge de 60 ans.

Mais Antoine Laval a également beaucoup œuvré pour le volet international de l'action syndicale. Il représenta FO au sein de l'OIT de 1975 à 1980, années durant lesquelles il fut en charge des relations européennes, internationales et de la coopération avec les pays francophones d'Afrique. Il siégea aussi au sein des exécutifs de la CISL, de la CES, ainsi qu'à la commission syndicale auprès de l'OCDE.

Parmi ses autres responsabilités, Antoine fut membre du Conseil Économique et Social de 1962 à 1973, où il remplit la fonction de vice-président de la section de l'industrie ; membre du Comité Consultatif de la Communauté Européenne Charbon-Acier, de 1967 à 1969 ; membre du Comité Économique et Social Européen de 1974 à 1982. Antoine participa également à la création de la Fondation Européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail à Dublin en 1975, il en assumait la vice-présidence jusqu'en 1980.

Durant sa retraite, Antoine fut élu en octobre 1983 administrateur à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher et élu en 1984 président du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de la Région Centre. Il quitta volontairement ses fonctions en décembre 1994.

Ces dernières années, Antoine a continuellement entretenu ses relations avec la Fédération. De nombreux militants ont pu l'apercevoir lors de plusieurs conférences de branche, où il était invité avec les autres anciens secrétaires généraux. Antoine semblait prendre un grand plaisir à discuter avec les participants, à se souvenir des combats du passé, à dresser un parallèle avec ceux du présent. Tous les délégués présents lors du dernier congrès fédéral, à Marseille en juin 2008, se souviennent de son long discours, lors de la soirée de gala célébrant le 60^{ème} anniversaire de notre organisation. Il avait retracé la création de FO. Pour lui, il ne s'agissait pas d'une simple date historique. Il l'avait vécue, de l'intérieur. Ce soir-là, il avait évoqué de nombreux camarades disparus, ceux de la première heure. Pour les congressistes, le moment fut émouvant. L'occasion d'entrevoir une histoire née il y a longtemps, une histoire qu'ils continuent à écrire aujourd'hui. Antoine conclut son intervention par « vive le syndicalisme libre et indépendant : le nôtre ». Juste avant que la salle ne se lève pour l'applaudir, il ajouta « Bon courage à vous toutes et tous... »

(Hommage paru dans le magazine FO Métaux de mars 2010).

Du 14 au 18 février 2011, c'est à Montpellier, dans l'Hérault, que se retrouvent 3 000 responsables syndicaux FO pour le XXII^{ème} congrès confédéral de l'organisation. Les clivages internes sont mis en sourdine face aux politiques de rigueur, qui font l'objet d'une condamnation unanime, et à la volonté de faire pièce à la CGT et la CFDT dans le contexte de la loi sur la représentativité perçue comme une attaque dirigée contre FO par la plupart des militants. Jean-Claude Mailly condamne « l'attitude coupable de l'ensemble des autres confédérations syndicales » qui, de l'avis général, « a servi à accompagner la réforme des retraites de novembre 2010 ». FO se porte bien, ainsi que le proclame son secrétaire général, et ne compte que sur ses propres forces, comme l'illustre le titre de l'édition de l'hebdomadaire de la Confédération consacré au congrès : « Un seul axe : l'axe FO-FO ». C'est d'ailleurs sans opposition interne que se représente Jean-Claude Mailly, qui obtient un nouveau mandat avec plus de 97 % d'approbation. Plusieurs métallos font leur entrée dans les instances confédérales, dont Frédéric Homez, à la commission exécutive confédérale.

L'équipe fédérale, appuyée par l'ensemble du personnel de la Fédération, revient à Montpellier en juin 2012, accompagnée de près de 600 délégués de la métallurgie pour son XXI^{ème} congrès fédéral. Elle choisit de placer l'événement sous le signe de trois formules fortes, qui résument son action, ses valeurs, ses objectifs et ses résultats qui sont « Notre Force : nos militants », « Notre enjeu : notre développement » et « Notre combat : notre industrie, nos garanties sociales ». L'ensemble préfigure la signature « Notre industrie, nos emplois ! » que la Fédération adoptera quelques années plus tard. De l'avis de l'ensemble des participants

et des invités, dont le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly, ce congrès est appelé à rester dans les annales, en ce qu'il a offert une démonstration magistrale de l'unité et de la fraternité des métallos FO. L'édito qui suivra ce grand rendez-vous sera d'ailleurs intitulé « Un réel esprit de famille ». Salaires, emploi, conditions de travail, retraites, délocalisations, stratégies et politiques industrielles, représentativité... Qu'il s'agisse des interventions à la tribune ou des résolutions qui fixent la ligne de la Fédération pour les années suivantes, aucun sujet n'est oublié. Signe du dynamisme de l'organisation, Frédéric Homez révèle que les adhérents de FO Métaux ont augmenté de plus de 8 % depuis 2000, alors que les effectifs de la métallurgie ont chuté de près de 20 % dans le même temps.

Ce congrès marque aussi la modernisation attendue de la communication fédérale avec la mise en ligne d'un nouveau site Internet. « Ce site a vocation à être davantage au service des adhérents et des syndicats et va devenir une référence, explique le secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot. Il inaugure une nouvelle ère



Le congrès fédéral de Montpellier.

dans notre communication. » Outre la possibilité de suivre l'actualité en temps réel, le nouveau site offre une base de données extrêmement riche que seule une organisation réformatrice pratiquant la politique contractuelle peut se vanter d'avoir à son actif : le détail de près de 800 accords collectifs ou d'entreprises, destinés à être complétés au fil du temps. Ce chantier de modernisation de la communication fédérale avait d'ailleurs débuté l'année précédente avec l'adoption d'un nouveau logo FO Métaux. Reprenant en partie le logo confédéral, il y associe la marque distinctive de la métallurgie. Ce faisant, il s'inscrit dans la tradition de FO Métaux, qui a toujours eu son propre logo, et respecte la culture de FO et du fédéralisme en mettant en avant à la fois l'appartenance à la Confédération et la spécificité de la métallurgie. Il doit favoriser une plus grande lisibilité et une plus grande modernité. Il est aussi le résultat d'un processus initié après le Congrès fédéral de 2008 avec des objectifs clairs : rénover l'identité visuelle de la métallurgie, moderniser les outils de communication existants, mener une réflexion sur la forme et le fond de la presse syndicale et du mensuel *FO Métaux*, construire un nouveau site web plus moderne et plus complet.

Le rapport d'activité et d'orientation est adopté à 98,71 % et le rapport de trésorerie à 100 %, soit des scores supérieurs à ceux du congrès de 2008. Les militants discutent et approuvent également à l'unanimité les modifications statutaires proposées par plusieurs syndicats, renouvellent les instances fédérales et approuvent la résolution à 95 %. La nouvelle CA Fédérale compte ainsi 46 % de nouveaux membres. Les métallos réélisent Frédéric Homez comme secrétaire général pour un troisième mandat, tandis que partent en retraite les secrétaires fédéraux Florent Clariana, Michel Mainguy, Pierre Edelman et Julien Talavan.

III. Un axe majeur : la défense de l'industrie.

1. Contre la casse économique et sociale

Dès 2007, à l'occasion de l'élection présidentielle, FO Métaux publie un Livre Blanc intitulé « Pour la défense de l'industrie », adressé aux candidats. L'organisation s'y inquiète des conséquences néfastes du libéralisme moderne et de la dérive financière du capitalisme. Lors de sa présentation à la presse, le 18 avril, Jean-Claude Mailly, venu soutenir l'initiative, regrette que les questions de politique industrielle figurent parmi les grandes absentes de la campagne présidentielle et présente ce livre blanc comme un remède à la fatalité sur le sujet. Frédéric Homez, lui, après avoir souligné la baisse constante des effectifs de la métallurgie, a martelé que la situation appelait des réponses politiques. Interrogé sur les principales mesures à mettre en œuvre par le futur gouvernement, il revendique la création d'une banque industrielle, l'augmentation des budgets de Recherche et Développement ainsi que le soutien des pouvoirs publics aux entreprises françaises lorsque celles-ci rencontrent des difficultés financières. Son éditorial du mois suivant expliquera plus en détails les motivations ayant amené à la rédaction de l'ouvrage. Outre de nombreuses recensions dans la presse, plusieurs candidats répondront à la Fédération, dont le futur président de la République Nicolas Sarkozy (voir annexe). La crise qui frappera en 2008 viendra malheureusement confirmer les craintes formulées dans le livre et redonner aux propositions de la Fédération une pertinence renouvelée.



Défense de l'industrie : nous lançons le débat

Nous publions ce mois-ci un Livre blanc pour la défense de l'industrie. Celui-ci sera envoyé à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle afin de les sensibiliser sur ce point et les faire réagir au cours de leur campagne.

Car c'est bien pour attirer l'attention des différents acteurs de notre pays, sur la nécessité de se mettre

en ordre de marche pour la bataille de la défense de l'industrie, que nous avons réalisé cet ouvrage.

Cette bataille, il convient de la livrer, tant vis-à-vis de la mondialisation, qui n'est pas une mauvaise chose en soi, à condition de la maîtriser, que de l'évolution de certaines contraintes qu'engendre l'Europe et qui ne sont pas une fatalité.

Pour autant, nous n'oublions pas que nous vivons, grâce à l'Union européenne, dans un espace de paix, qui était l'un de nos premiers objectifs lors de la construction européenne que nous avons ardemment soutenue à FO Métaux.

Aujourd'hui, nous faisons le constat, au niveau tant européen que mondial, d'une guerre industrielle rude dans laquelle les entreprises françaises et les salariés sont engagés.

S'il nous paraît évident qu'il faut relever les défis économiques qui nous sont lancés, faut-il pour autant que cela se fasse au détriment des garanties sociales, en opposant les salariés entre eux, voire en les menaçant de délocalisations comme le font certains employeurs ? A FO Métaux, nous pensons fortement que non. Des solutions peuvent être trouvées, par le biais des négociations et de la pratique contractuelle que nous avons toujours mise en œuvre dans la métallurgie.

C'est pourquoi nous avons entamé depuis plusieurs années une démarche de soutien à l'industrie qui ne peut se faire sans des organisations syndicales responsables et soucieuses de l'avenir de l'industrie, des entreprises, des salariés et des emplois, ni sans des employeurs responsables ayant plus la fibre industrielle que la seule préoccupation financière à court terme. Nous n'avons pas besoin de patrons « voyous » comme Metaleurop ou Daewoo nous en ont donné les exemples ! Ce qu'il nous faut, c'est davantage de grands capitaines d'industrie qui participent au développement de notre pays !

Nous entendons parfois des employeurs dire que l'État ne doit pas intervenir ni s'ingérer dans la vie des entreprises et que le protectionnisme, au nom du patriotisme national, n'est pas forcément bon. Cependant lorsque leurs entreprises sont en difficulté, ils n'hésitent pas un seul instant à solliciter l'État, sous des formes variées.

Que l'État ne souhaite pas trop intervenir dans la gestion ou la stratégie des entreprises, nous pouvons le comprendre. Mais faut-il attendre les difficultés ou des catastrophes avant toute intervention ?

Jusqu'à la crise d'Airbus, nous n'entendions pas beaucoup de candidats à l'élection présidentielle parler de l'industrie, qui est pourtant créatrice de richesses pour notre pays et ses habitants.

Les pouvoirs publics ont pourtant un rôle important à jouer. C'est quand même à l'État qu'il revient de défendre notre pays et les intérêts français en intervenant à tous les niveaux, tant national qu'euro-péen et mondial.

Dans le reste de l'Europe et du monde, nous avons le sentiment que chaque pays défend son industrie à sa façon. Sauf en France, ou à tout le moins de manière bien trop insuffisante, ce que nous regrettons. Certes, des groupes de travail commencent à se mettre en place pour analyser les difficultés et l'avenir de certains secteurs industriels, mais chaque acteur a tendance à travailler dans son coin.

Ces dernières décennies, des millions d'emplois industriels ont disparu et le moins que l'on puisse dire, c'est que la Métallurgie n'a pas été épargnée. Certains métiers ou activités ont également tendance à disparaître ou à être externalisés avec des garanties conventionnelles généralement inférieures à celles existant dans l'industrie. Il est grand temps d'inverser cette spirale infernale. Rien n'est inéluctable et nous osons espérer qu'après la lecture de ce Livre blanc chacun en prendra conscience en agissant pour la défense de l'industrie.

(Éditorial de *FO Métaux*, avril 2007)

Au-delà de la défense de l'industrie au plus haut niveau, FO Métaux, en ce début de quinquennat, occupe aussi la rue. Le 24 janvier 2008 a lieu une forte mobilisation pour le pouvoir d'achat, mis à mal par la crise. Plusieurs centaines de milliers de salariés défilent dans toute la France. Mais la presse ne donne que peu d'écho aux manifestations, car ce jour-là la Société Générale révèle avoir subi une perte colossale de 4,9 milliards d'euros liée aux spéculations d'un jeune trader, Jérôme Kerviel : « l'équivalent de 25 A380 », clairotte alors TF1, qui n'a pas un mot pour les salariés construisant cet avion et qui défilent le même jour dans les rues du pays. Le reste de l'année et la suivante resteront rythmés par les mobilisations des salariés.

Le mécontentement de la population française s'exprime encore plus fortement lors de la manifestation interprofessionnelle du 29 janvier 2009. En réponse, le président de la République réunit un sommet social le 18 février avec les cinq organisations syndicales représentatives et le patronat. Il annonce une série de mesures (fiscalité, chômage, prestations familiales, etc.) pour un montant de 2,6 milliards d'euros. Si la Fédération reconnaît que des efforts sont faits, elle n'en considère pas moins que le compte n'y est pas, en particulier sur les salaires, et note que « ces mesures ne profiteront pas, de toute façon, à l'ensemble des catégories professionnelles ». FO enfonce le clou en appelant d'ailleurs à une nouvelle journée de mobilisation le 19 mars pour la défense de l'emploi et des salaires.

Difficile cependant d'enrayer la casse économique et sociale, comme le déplore la CA fédérale qui se réunit en juin. Condamnant « les réductions du nombre de postes de travail, les licenciements et les fermetures d'établissements, qui vont bon train, affectant les PME comme les grandes entreprises », elle reconnaît cependant « la réalité des efforts entrepris à l'initiative des pouvoirs publics dans certaines filières industrielles, [mais] regrette le manque d'avancée sur les salaires, dont elle continue de défendre le rôle moteur pour l'économie, dans le cadre d'une relance par la consommation qui serait la bienvenue. Car la timidité de la relance générale de l'économie proposée par le gouvernement français ne semble à la hauteur ni des enjeux, ni des attentes ». Dans sa résolution, la CA fédérale pose –déjà– une question que son secrétaire général soulèvera publiquement presque une décennie plus tard. Nourrie par les remontées du terrain, elle note que « si nombre de salariés semblent s'interroger sur les moyens d'exprimer leur inquiétude et leur mécontentement, [elle] estime néanmoins que le bilan des premières journées de manifestations, qui ont rassemblé des centaines de milliers de salariés depuis le début de l'année, est positif. Elles ont incontestablement permis de peser sur le gouvernement et le MEDEF et d'avancer sur certains sujets, comme, par exemple, la reconduction de l'AGFF (garantie de paiement des retraites à 60 ans) ou le rétablissement de l'AER (allocation retraite pour les plus démunis), à l'initiative de FO ». Néanmoins, font remarquer les métallos, « les journées de manifestations à répétition semblent toutefois trouver leur limite et ne plus correspondre aux attentes, comme le démontre la faible mobilisation du 13 juin, ni aux enjeux sociaux. La CA Fédérale souhaite donc la définition d'actions syndicales plus efficaces. C'est d'autant plus important dans un contexte où les provocations succèdent aux remises en cause des éléments fondamentaux de notre

système de protection sociale (durée de cotisation pour la retraite, âge de départ en retraite, équilibre des régimes de sécurité sociale...) ».

Le combat ne se joue pas que dans la rue. Entre la fin 2008 et le début de 2009, alors que les cortèges battent le pavé, plusieurs courriers sont échangés entre la présidence de la République et la Fédération FO de la métallurgie autour des revendications de l'organisation et de l'action des pouvoirs publics dans le domaine industriel. FO Métaux rend d'ailleurs rapidement publique la missive envoyée à l'Élysée le 2 décembre 2008 (reproduite ci-dessous). Face aux difficultés rencontrées dans de nombreux secteurs dépendant de ses champs d'activité, elle y demande notamment la mise en place d'une cellule de crise avec l'UIMM et l'État afin d'analyser les différents secteurs industriels pour apporter des réponses concrètes, ainsi qu'une négociation sur le chômage partiel.

« Monsieur le Président de la République,

Pour faire suite à notre courrier concernant le dossier EADS Airbus, nous revenons vers vous d'une manière plus générale sur la situation industrielle en France.

Tout d'abord, dans le cadre de la mondialisation, il convient de vous signaler que les entreprises sont de plus en plus soumises à une concurrence rude et parfois déloyale. Il devient donc urgent de réagir pour défendre notre industrie et ses emplois tant sur un plan national qu'euro-péen.

De plus, nous remarquons, et ce dans un contexte national difficile, que certains employeurs n'hésitent pas à pratiquer le chantage à l'emploi. Ensuite, les éléments économiques de ces derniers mois impactent à la fois les salariés et les entreprises. Le coût du pétrole, l'augmentation des matières premières, la parité euro/dollar pèsent de plus en plus sur les différents secteurs de la Métallurgie, ce qui amène certaines entreprises à des plans de restructurations.

Monsieur le Président de la République, comme vous le savez, en avril 2007 notre Fédération a réalisé un livre blanc sur la « Défense de l'Industrie » et celui-ci avait attiré toute votre attention. D'ailleurs, à l'époque, vous nous aviez adressé un courrier afin de nous donner votre avis en nous proposant d'en débattre.

Depuis, vous avez entrepris des actions et pris des positions sur certains secteurs, mais malheureusement nous constatons, au travers de plusieurs exemples dont : Safran (Snecma/Sagem), Alcatel-Lucent, Alcan/Rio Tinto/ BHP Billiton, les Chantiers de l'Atlantique, les fonderies, les sous-traitants aéronautiques et équipementiers automobiles, l'électroménager et bien d'autres secteurs, que la situation de l'industrie reste très fragile, avec à la clé des externalisations, délocalisations et des démantèlements de grands groupes.

Concernant Safran, nous nous inquiétons du démantèlement de l'ex-Sagem avec une éventuelle vente du secteur Communications à un fonds de pension américain et des doutes de découpage qui pèsent sur Sagem Défense. Nous entendons de plus en plus parler d'une fusion Safran/Thalès, quel est l'intérêt en terme de stratégie industrielle sachant que EADS pourrait être également impacté ? Nous sommes très inquiets sur les conséquences que cela pourrait également avoir, entre autres, sur l'avenir de ces trois groupes.

Quant à Alcatel-Lucent, et après plusieurs plans sociaux, notre inquiétude pèse sur son devenir et l'avenir de l'emploi.

Sur le groupe Alcan, qui avait lui-même fait une OPA sur Pechiney, absorbé dernièrement par Rio Tinto, ce groupe est en proie à une OPA du groupe BHP Billiton.

Les Chantiers de l'Atlantique, repris par Akers à 75 % risquent, du fait de la prise de participation de 39% de son capital, d'être repris par un groupe coréen.

Les fonderies qui ferment les unes après les autres, les sous-traitants aéronautiques et équipementiers automobiles qui subissent la pression des donneurs d'ordres, avec des diminutions d'effectifs importantes, l'électroménager qui diminue, les composants et le médical, etc.

Comme vous le voyez et pouvez le constater, la situation industrielle devient très inquiétante.

Nous avons, au travers de notre livre blanc, fait un certain nombre de propositions pour défendre l'industrie française et européenne. L'idée de la création d'une banque industrielle nous semble plus que légitime quand nous constatons le risque de la reprise de Sagem Communications par un fonds de pension Américain. A terme, pour cette entreprise, comme pour celles que nous avons citées et d'autres, c'est le risque de transferts et la perte de technologies, de compétence, de savoir-faire.

Monsieur le Président de la République, nous pensons qu'il est plus que temps d'envisager une réunion pour débattre de la protection et du développement de notre industrie, source de créations d'emplois et de richesses pour notre pays.

Nous espérons que notre courrier attirera toute votre attention, et que nous pourrions en débattre avec un interlocuteur qui pourra suivre de très près l'évolution industrielle française, ainsi que le développement des emplois et le maintien des sites à travers une stratégie industrielle définie au niveau national.

Monsieur le Président, nous rendrons publique cette lettre dès que vous l'aurez reçue.

Dans l'attente d'une réponse, etc.

Les demandes de la Fédération sont favorablement accueillies (voir en annexe) et, quelques jours plus tard, une négociation s'ouvre sur la question du chômage partiel, dont certains éléments n'ont pas été revalorisés depuis de nombreuses années, comme le contingent d'heures annuelles. Les échanges se situent dans un premier temps au niveau interprofessionnel. Frédéric Homez fait partie de la délégation FO emmenée par le secrétaire confédéral Stéphane Lardy et c'est en bonne partie son insistance qui permet de parvenir à une meilleure indemnisation. Un second temps s'ouvre en 2009, au niveau de la branche, avec des mesures d'urgence pour l'emploi. Il en ressort, là aussi, une meilleure indemnisation du chômage partiel.

2. Des actions, des réflexions, des revendications

L'opiniâtreté de la Fédération porte également ses fruits dans un autre domaine. Dans le cadre de sa revendication phare en faveur de la création d'une banque nationale de l'industrie, FO obtient en partie satisfaction avec la création du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) le 19 décembre 2008. Initialement, le chef de l'État avait proposé de créer un fonds européen pour protéger l'industrie européenne. Mais face à certaines oppositions, notamment celle du président de la Commission européenne, qui craignait une remise en cause de l'indépendance de la Banque Centrale Européenne, et de certains pays comme l'Allemagne, l'idée tombe rapidement à l'eau. Le FSI marque une première étape sur le chemin de la création d'une banque industrielle, qui ne verra le jour que trois années plus tard.

Après plusieurs mois de discussions et réunions entre les organisations syndicales et patronales des branches de la métallurgie et de la chimie sur la nécessité de défendre l'industrie et de définir une nouvelle politique en sa faveur, FO et les autres participants parviennent à un manifeste commun, ainsi qu'à une lettre paritaire en date du 15 décembre 2009 adressée au président de la République, aux ministres, conseillers et groupes parlementaires concernés, afin de livrer les principales réflexions et orientations des participants. La récente ouverture des états généraux de l'industrie y est favorablement accueillie et le texte formule des propositions qui ont vocation à servir de base aux travaux. Les signataires affirment : « Notre conviction est que, pour éviter certains errements et gaspillages du passé, une nouvelle forme de politique pour l'industrie est à inventer, reposant sur un juste équilibre entre l'intervention directe de l'État, là où elle est nécessaire et efficace, et son rôle de créateur d'un environnement favorable, les espaces de délibération et de négociation collective, et la responsabilité sociale des entreprises. » Ils détaillent ensuite les éléments qui légitiment une intervention politique : l'excellence des compétences qu'il faut maintenir, le poids de l'industrie dans l'économie, le caractère stratégique de plusieurs de ses secteurs et les atouts qu'elle offre dans une économie mondialisée où la concurrence fait rage. Ils y avancent aussi des éléments de réflexion quant aux objectifs que doit avoir une politique industrielle et aux conditions de son efficacité. La lettre se conclut sur la nécessité d'articuler cette politique à créer avec les autres dispositifs et leviers d'actions publiques, tels la fiscalité, la formation ou la préoccupation environnementale. C'est dire si les états généraux de l'industrie vont être scrutés à la loupe.

Le 20 janvier 2009 s'ouvrent à Bercy les États généraux de l'automobile, qui rassemblent près de 1 000 participants et bénéficient d'une forte couverture par la presse. Ministres, représentants patronaux, syndicaux et économistes, le tout en présence du Premier ministre : les interventions se succèdent et FO Métaux y fait entendre sa voix. La veille, l'organisation a rappelé l'enjeu économique, social, politique mais aussi environnemental majeur que constitue l'industrie automobile en France. Elle a également fait une nouvelle fois mention de revendications de



Les états généraux de l'automobile.

longue date pour le secteur, en particulier le nécessaire soutien à l'innovation, l'urgence d'une véritable ambition sur le véhicule électrique, l'impérative priorité qui doit être donnée à des emplois non délocalisables, le besoin d'une fiscalité intelligente pour l'automobile et surtout la mise en place d'une réflexion et d'une dynamique de filière.

Au sortir de l'événement, la Fédération se félicite de la volonté politique affichée des ministres d'aider massivement le secteur de l'automobile, avec l'annonce d'une aide d'environ 5 à 6 milliards d'euros, avec dans un premier temps la signature du protocole créant un « fonds de modernisation des équipementiers automobiles ». Elle note que les constructeurs automobiles ont répondu positivement à la demande des différents ministres, qui ont insisté fortement sur le fait que l'État était prêt à aider l'industrie automobile tout en demandant des contreparties aux constructeurs afin qu'ils ne ferment pas de sites et ne délocalisent plus. « La France n'abandonnera pas l'industrie automobile, mais il ne faut pas que l'industrie automobile abandonne la France », fait valoir le Premier ministre. La Fédération se réjouit aussi de voir que pouvoirs publics et constructeurs ont accepté une de ses revendications principales : travailler ensemble sur la notion de filière en partant de la matière première jusqu'à la récupération en passant par l'écoconception, la recherche, le développement et le choix des consommateurs et des pouvoirs publics dans le cadre du plan carbone et du développement durable. Un bémol cependant : le manque d'engagement des équipementiers sur l'emploi et le maintien des sites en France. Pour le reste, considère FO Métaux, les intentions des pouvoirs publics exprimées lors de ces États généraux sont bonnes, et les déclarations tardives des ministres reprennent enfin des revendications qu'elle porte depuis de nombreuses années, mais l'on ne saurait se contenter de seulement aider les entreprises sans trouver de réelles solutions pour maintenir, tous secteurs industriels confondus, les sites et les emplois. Frédéric Homez résume le sentiment général des discussions d'une formule lapidaire : « Reste à espérer que la mise en œuvre sera plus rapide que la prise de conscience. »

Sur le front de l'emploi, FO Métaux ne se contente pas de participer aux réunions de haut niveau. L'année 2009 la voit participer à d'intenses négociations qui aboutiront à l'accord national du 7 mai relatif à des mesures urgentes en faveur de l'emploi dans la métallurgie. C'est le secrétaire général de l'organisation, Frédéric Homez, qui porte la voix de la Fédération lors de cette séquence, et qui obtient l'inclusion de nombreuses revendications de FO, à commencer par le caractère impératif de l'accord. La mobilisation de l'organisation en faveur d'une meilleure indemnisation du chômage partiel porte ses fruits : après ses démarches auprès du chef de l'Etat et la négociation interprofessionnelle du 15 décembre 2008, qui avait permis de la passer de 50 à 60 % du salaire brut, elle peut maintenant aller jusqu'à 75 %, sous condition de convention entre les pouvoirs publics et l'entreprise, avec engagements de sa part en termes de maintien de l'emploi. En matière de formation professionnelle, l'accord réduit l'impact salarial du chômage partiel en permettant d'utiliser le DIF (droit individuel à la formation) dans des conditions avantageuses pour le salarié. Le DIF peut même se combiner avec du chômage partiel afin de parvenir à 100 % d'indemnisation pendant toute la durée du chômage, sans pour autant se substituer aux obligations de l'employeur, notamment celle d'utiliser en priorité son plan de formation. L'accord encadre également le prêt de main d'œuvre, jusque-là autorisé par la loi mais laissé dans un flou juridique préjudiciable aux salariés. Le texte insiste aussi sur l'emploi des jeunes et sur les mesures de soutien dont ils ont besoin, notamment sur l'attractivité des contrats d'alternance ou

l'amélioration de l'accès au contrat d'apprentissage. Enfin, l'accord met en place un niveau régional de dialogue paritaire pour mieux répondre aux problématiques liées à l'emploi et la formation, sans pour autant se substituer aux CPTE (commissions paritaires territoriales de l'emploi, qui œuvrent au niveau des départements).

3. Semi-composants : l'histoire donnera raison à FO Métaux

Alors que la crise bat son plein, la Fédération n'oublie pas de poursuivre le travail d'observation, d'analyse et de prospective sur l'ensemble des secteurs industriels. Et en cette année 2009, c'est un secteur dont tout le monde ne mesure pas encore le caractère stratégique qui inquiète la rue Baudoin. Pour la première fois depuis six ans, le marché mondial des semi-conducteurs a connu en 2008 un recul de 2,8 %, malgré un chiffre d'affaires qui reste confortable à 248,6 milliards de dollars, et l'année 2009 promet d'être pire, avec une baisse de 6,6 % en Europe et de 16,8 % en France. La baisse de la demande mondiale et la surproduction actuelle forment une bien mauvaise combinaison, qui débouche sur des prévisions de fermeture pour 35 usines de puces avant la fin de l'année, sachant que 19 autres avaient déjà baissé le rideau en 2008. La courbe des investissements suit la même trajectoire, d'où de sérieuses craintes, à court terme, pour l'emploi. En Europe, le secteur représente 215 000 emplois directs et 500 000 emplois indirects. L'industrie dispose d'installations dans plus de dix pays européens, notamment en Allemagne, en France, en Irlande, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Italie et en Autriche.



Les analyses de FO anticipent la crise qui frappera le secteur une décennie plus tard au sortir du confinement.

En France, où le secteur des semi-conducteurs représente 18 000 emplois directs et environ 45 000 indirects, la situation est extrêmement préoccupante. Les décisions stratégiques des grands groupes internationaux ont des répercussions néfastes dans l'Hexagone. Le groupe américain Freescale annonce en avril 2009 la suppression de 1 200 des 1 700 emplois qu'il compte dans le pays. Son site toulousain doit fermer, d'ici 2011, son unité de fabrication de puces électroniques dont l'activité est essentiellement destinée au secteur automobile. Chez Atmel (Bouches-du-Rhône), 1 100 emplois sont menacés. Les activités de production de puces dans des tranches de silicium, ainsi que la conception et la fabrication de circuits intégrés, sont concernées par cette restructuration. La direction américaine se donne jusqu'à

la fin de l'année pour mener son projet de retrait. A Altis, les salariés sont en attente d'un investisseur et d'un plan social. Les salariés de Soitec affrontent un plan de départs volontaires. Dernier représentant européen de cette industrie, STMicroelectronics n'est pas épargné par les difficultés. Après avoir instauré au niveau du groupe le gel des embauches et une importante réduction des dépenses, son entité STE doit subir 1 200 suppressions de postes dans le monde (sur 8 000 emplois au total). En France, 146 postes de travail sont concernés, notamment avec la fermeture du site de Caen, qui regroupe principalement des ingénieurs, en 2010.

A chaque fois, les équipes FO présentes remuent ciel et terre pour trouver des solutions ou, au pire, obtenir de conséquentes indemnisations, tout en se préoccupant déjà de réindustrialisation. Car, sur le long terme, ce qui ressemble à un mouvement de fond risque d'aboutir à une disparition pure et simple du secteur de France, sacrifié sur l'autel de la logique financière. Cette problématique touche d'ailleurs toute l'Europe. Au cours de la décennie qui s'achève, la production européenne a diminué de 40 % et consomme plus qu'elle ne produit (16 % contre 9 %). Cette déperdition peut à terme menacer la compétitivité des entreprises et nuire à l'innovation. Dans un secteur où le prix moyen diminue de 10 % chaque année et où une unité de fabrication coûte entre 5 et 6 milliards d'euros, les délocalisations risquent de s'opposer aux investissements. Pour FO Métaux, la cause est entendue : les semi-conducteurs représentent un secteur stratégique qui doit impérativement être préservé en France, tant il permet de maîtriser l'innovation technologique et de sécuriser l'avenir industriel en toute indépendance de fournisseurs hors Europe. La Fédération, après concertation avec les délégués des entreprises concernées, multiplie les rencontres au ministère de l'Industrie pour tenter de sensibiliser les acteurs politiques.

Hélas ! ses demandes de soutien des pouvoirs publics au secteur et de conception d'une véritable politique industrielle en ce domaine restent lettre morte. Dans la décennie qui suit, la fabrication de semi-composants déserte discrètement le vieux continent pour devenir un quasi-monopole du taiwanais TSMC. Il faudra attendre la crise déclenchée en 2020 par la pandémie de Covid-19 pour comprendre que les avertissements de FO Métaux sur l'affaiblissement de la filière des semi-conducteurs en France et en Europe étaient prophétiques...

4. Les états généraux de l'industrie

Au fil des mois, la crise prend de l'ampleur, et les pouvoirs publics tentent d'intervenir dans tous les domaines, si possible en y associant les partenaires sociaux. C'est ainsi que s'ouvrent le 15 octobre 2009 les états généraux de l'industrie, avec l'objectif affiché de mobiliser un ensemble d'acteurs issus de différents horizons afin de déterminer des solutions pour accompagner, au-delà de la crise actuelle, l'industrie française vers les marchés durablement porteurs de croissance et d'emploi. FO Métaux trouve là une réponse à l'une de ses revendications les plus anciennes, placée sous le signe d'une campagne pour la défense et le dé-

veloppement des sites industriels sur le territoire. Elle participe aux travaux avec intérêt et assiduité, et suit avec d'autant plus d'attention les mesures annoncées par le président de la République à Marignane le 4 mars 2010 pour conclure la séquence.

Une fois n'est pas coutume, l'ensemble des observateurs notent que l'industrie fait l'objet d'un discours très offensif de la part du chef de l'État, qui se traduit notamment dans les objectifs qu'il lui fixe : augmentation de 25 % de la production industrielle française d'ici fin 2015 ; pérennisation de l'emploi industriel sur le long terme ; retour durable à une balance commerciale industrielle (hors énergie) excédentaire d'ici 2015 ; augmentation de plus de 2 % de la part de la France dans la valeur ajoutée industrielle européenne d'ici 2015. Vus comme ambitieux et nécessaires, ces objectifs n'en restent pas moins atteignables, analyse la Fédération, pour laquelle l'augmentation de la production industrielle est possible si l'État montre l'exemple en achetant des produits fabriqués en France dans les différentes administrations et collectivités, et à condition qu'il ne réduise pas les budgets, à l'instar du secteur hospitalier qui voit les siens baisser et qui investit moins, par exemple, dans les appareils médicaux. Le président de la République précise que l'innovation et la montée en gamme doivent soutenir la démarche dans plusieurs secteurs jugés stratégiques, comme le numérique, l'énergie ou les transports. Par ailleurs, il considère nécessaire d'accompagner et de soutenir les autres filières.

Cette ambition industrielle est affirmée par le grand emprunt national qui sera lancé en fin d'année. Dans ce cadre, plus de 10 milliards d'euros seront consacrés à des priorités sectorielles : nucléaire, technologies décarbonées, transports durables, véhicules, aérospatiale, TIC (technologies de l'information et de la communication) et santé. En outre, près de 8 milliards d'euros de l'emprunt national sont consacrés à des problématiques essentiellement transverses touchant directement l'industrie : soutien aux PME, aux pôles de compétitivité, valorisation de la recherche, instituts de recherche technologiques et instituts d'excellence, EGI (états généraux de l'industrie). Les acteurs industriels et les pôles de compétitivité sont censés être des acteurs de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces projets, en lien avec leurs partenaires de la recherche, afin d'assurer leur finalité par une production en France.

La Fédération FO de la Métallurgie se félicite de cette nouvelle implication des pouvoirs publics sur la question industrielle. Elle ne cache pas sa satisfaction de voir le président de la République revenir sur le manque de soutien à l'industrie, les effets néfastes des délocalisations, le nécessaire renforcement du « made in France », la traçabilité, les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, la nécessité de travailler par filières, l'innovation, l'in-



L'affirmation d'une forte ambition industrielle.



Installation de la Conférence Nationale de l'Industrie, le 8 juillet 2010 à Paris.

vestissement, la volonté de se protéger sans obligatoirement se faire taxer de « nationaliste » ou « protectionniste », le rôle des représentants de l'État dans les conseils d'administration, la protection des brevets... Elle note aussi la mise en place d'une instance de réflexion par filière. Mais elle souhaite que les mesures annoncées se concrétisent rapidement. Car derrière les discours, les années récemment écoulées ont été plutôt décevantes concernant l'implication des politiques dans la vie de l'industrie. La Fédération rappelle en effet que, « si certaines mesures ont bien été mises en œuvres ces dernières années, celles-ci n'ont surtout servi qu'à "colmater des brèches" lorsque les circonstances l'exigeaient. L'industrie mérite plus que des décisions partielles et circonstanciées. » La CA fédérale qui se réunit le 26 mars suivant l'exprime avec encore plus de clarté, se demandant « si les décideurs politiques et économiques ont bien pris conscience de la gravité de la situation industrielle en France », avant de trancher : « Au-delà des déclarations, nous attendons encore des actes concrets. [La Fédération] a pu constater qu'une analyse approfondie a été réalisée et que des pistes de travail et des solutions existent. Encore faut-il, d'une part, contraindre les profiteurs de la crise et, d'autre part, aider les interlocuteurs de bonne volonté pour définir ensemble des solutions durables, de manière pragmatique. » Suite à ces états généraux, le gouvernement met en place au mois de juin la Conférence nationale de l'industrie, futur CNI.

Dans ce cadre, le mois de mars est aussi, pour la Fédération, marqué par d'intenses négociations et de nombreuses interventions auprès des pouvoirs publics pour défendre le secteur de l'électroménager, dont la situation s'est considérablement assombrie au cours des années précédentes. Entre 2004 et 2008, le secteur électroménager a perdu 1 500 emplois internes en France. Durant cette période, plusieurs sites ont fermé, notamment Electrolux Reims (240

salariés), Brandt Lesquin (150 salariés) ou Indesit Thionville (200 salariés). A ces chiffres s'ajoutent des destructions d'emplois chez les sous-traitants et le ralentissement du recours à l'intérim. Cette situation est en grande partie due à la montée des délocalisations dans les pays d'Europe de l'Est et en Chine. Le petit électroménager, principalement représenté par le groupe Seb, a subi cette décrue avec une baisse de ses effectifs d'environ 20%. Mais la tendance a commencé bien avant cette période. En France, les restructurations et les fermetures de sites se sont multipliées depuis dix ans, divisant par deux les effectifs du secteur.

Au-delà de la France, c'est toute l'industrie européenne de l'électroménager qui subit une mutation depuis plusieurs années. La pression toujours plus forte des distributeurs n'y est pas étrangère, loin de là. La montée en puissance des fabricants « low cost » représente une concurrence frappant toutes les grandes marques. Pour y faire face, les entreprises « historiques » se sont lancées dans une logique de restructuration. Engagé depuis une décennie, ce processus s'est traduit par de nombreuses fusions ou rapprochements d'entreprises : Whirlpool-Maytag, Fagor-Brandt, rachat de Supor par Seb, rachat de Saeco par Philips, etc. En parallèle, des politiques de réduction des coûts ont été engagées. Si certaines délocalisations ont été réalisées pour se rapprocher des marchés à fort potentiel de croissance, c'est bien souvent le faible coût de la main-d'œuvre locale qui était visé.

Paradoxalement, l'électroménager résiste mieux à la crise économique que bien d'autres secteurs et les perspectives pour 2010 apparaissent assez satisfaisantes au regard de la conjoncture encore marquée par les effets de la crise. Malheureusement, ces « bonnes » nouvelles ne semblent pas pour autant avoir des conséquences sur l'emploi et la pérennité des sites en France. En 2009, la plupart des entreprises mettent en œuvre des politiques d'investissements restrictives, voire un gel des investissements, et s'attachent à réduire les stocks. Pour le gros électroménager, FagorBrandt, qui emploie 2 800 salariés répartis sur cinq sites en France, réduit sa production, a recours à des mesures de chômage partiel et ne remplace pas des départs à la retraite, ce qui conduit à la destruction de 250 postes entre fin 2008 et octobre 2009. Ses sites de Lyon et de la Roche-sur-Yon, en proie à une baisse chronique d'activités, se retrouvent particulièrement menacés. Electrolux, qui compte 1 300 salariés sur quatre sites en France, restructure ses services et ferme un site de logistique qui emploie 14 personnes. Son établissement de Revin est menacé par le déclin du marché du lave-linge et les orientations stratégiques du groupe. Whirlpool, qui emploie 700 personnes en France, a recours à du chômage partiel sur son site d'Amiens, menacé d'une délocalisation... et qui le restera longtemps, puisque l'usine tiendra encore la vedette lors de la campagne présidentielle de 2017 avec la visite des deux candidats du second tour. En ce qui concerne le petit électroménager, le groupe Seb, qui compte 5 200 salariés sur 10 sites en France, réduit fortement le travail intérimaire et procède à des « ajustements » de certains établissements, à travers la réorganisation des sites Calor, la fermeture du siège de la Défense et du centre de recherche de Caen, ainsi que le regroupement des activités marketing et recherche de l'électrique culinaire en Bourgogne. Son site de Mayenne est durement touché en 2009 par le chômage partiel.

Pour la Fédération, le risque existe de voir la production de l'électroménager « blanc » quitter l'Hexagone, comme ce fut le cas de l'électroménager « brun » avec la disparition totale de la fabrication d'écrans plats en France. Elle tire donc la sonnette d'alarme. Pour la Fédération de la Métallurgie, il est encore temps de réagir pour éviter le naufrage. Dans cette optique, des délégations FO sont reçues à cinq reprises au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie pour faire part de leurs revendications et des pistes susceptibles de développer le secteur électroménager en France, comme l'ensemble de l'industrie : mise en œuvre d'une réelle traçabilité des produits pour favoriser l'achat responsable ; obligation d'apposer l'empreinte carbone sur les produits ; promotion du « fabriqué en France » par une véritable campagne de sensibilisation du consommateur ; fiscalité plus avantageuse pour les appareils dits « produit vert » qui consommeraient moins d'eau et moins d'électricité, enfin orientation de la R&D vers le développement durable. Dans ce secteur comme dans beaucoup d'autres, l'urgence est là.

5. Vers une banque industrielle

La revendication posée par FO Métaux en 2007 pour la création d'une banque nationale pour l'industrie continue de faire son chemin. En 2009, un premier pas avait été franchi avec la création du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). A l'automne 2012, la création de la Banque publique d'investissement (BPI) marque une nouvelle étape. C'est lors du conseil des ministres du 17 octobre que le gouvernement en précise les grandes lignes. Il s'agit avant tout d'une banque publique, dont l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) seront actionnaires à parité. Elle sera gouvernée par un conseil d'administration présidé par le directeur général de la CDC et un directeur général exécutif. Cette BPI regroupera les activités d'Oseo (Banque Publique de Financement des PME et de l'innovation), du FSI (fonds qui prend des participations dans les entreprises dites stratégiques) et de CDC Entreprise, filiale de la Caisse des Dépôts. Dotée de plus de 40 milliards d'euros, elle aura pour priorité d'offrir un ensemble d'instruments de soutien financier aux petites et moyennes entreprises et d'assurer des services d'accompagnement et de soutien à l'innovation, au développement et à l'export. Son ouverture est attendue pour janvier 2013, après le vote du projet de loi qui doit intervenir d'ici la fin 2012. Enfin, elle doit être accessible aux entreprises et à l'industrie grâce, localement, à un guichet unique.

Cette seconde étape répond en partie aux revendications de FO, mais il en manque une troisième avec plusieurs objectifs : le soutien financier aux entreprises en difficulté, le contrôle des aides aux entreprises en garantissant les investissements, l'innovation, la recherche et les emplois sur notre territoire, le développement des filières, enfin l'opposition aux fonds de pension et aux fonds souverains étrangers qui rachètent des entreprises françaises pour les liquider en s'appropriant leurs savoir-faire et compétences. C'est à cette condition que, note Frédéric Homez, « nous pourrons enfin avoir une réelle banque industrielle qui ne se comportera pas comme une banque traditionnelle ne pensant qu'à faire des profits. Tout comme, à la tête des entreprises, nous souhaitons avoir de réels capitaines d'industrie et non

de simples actionnaires cherchant toujours davantage les profits. Nous exigeons de la future banque et du gouvernement un capitaine de l'industrie bancaire publique ».

L'annonce de la création de la BPI est également l'occasion d'une passe d'armes entre son futur président, Jean-Pierre Jouyet, et la Fédération, puisque, à la faveur d'une interview, le haut-fonctionnaire a considéré que cette banque n'avait « pas vocation à aider les canards boiteux ». Particulièrement maladroite, la formule répondait à une question sur une éventuelle aide au site sidérurgique de Florange. « Nous attendons donc un soutien accru d'un responsable digne d'une réelle banque publique et d'une fonction où le respect doit être de mise vis-à-vis de l'industrie et des femmes et des hommes qui créent chaque jour, par leur travail, leurs compétences et leur savoir-faire, la richesse d'une nation comme la France », cingle en retour FO Métaux, qui continuera de demander à la BPI de devenir enfin une véritable banque industrielle.



La BPI, revendication de longue date de FO.

Mise en place à la suite des états généraux de l'industrie, la Conférence Nationale de l'Industrie publie son premier rapport d'activité en février 2012. La Fédération a très largement participé aux travaux de cette instance consultative qui rassemble des représentants des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et du patronat afin de réfléchir à la notion de politique industrielle en France et de poser des diagnostics communs sur les forces, les faiblesses et les besoins de ce socle de l'économie nationale. Elle a apporté une importante contribution, puisque six représentants de FO Métaux y siègent, dont son secrétaire général Frédéric Homez, qui y sera porteur d'un mandat confédéral de 2012 à 2022.

A lire le rapport de la CNI, intitulé « ensemble, réindustrialiser la France pour la croissance et l'emploi », la situation de l'industrie en France est des plus préoccupante : recul de l'emploi, dégradation de la position en Europe et sur la scène mondiale, faible dynamique de la R&D et de l'investissement, fragilité du tissu de PME sur lequel s'appuient les grands groupes... Résultat de 18 mois de travail, le rapport dresse un tableau certes alarmant de la situation, mais tempère quelque peu son propos en mettant également en avant les forces de l'industrie française, par exemple sa productivité horaire élevée, ses savoir-faire reconnus, sa culture technique et scientifique... Et ce dans le détail, car il reprend l'ensemble des travaux réalisés par les 12 comités stratégiques de filière (dont l'un, celui sur la filière nucléaire, a été créé suite à une proposition de FO).

Cependant, si les diagnostics posés sont, pour une large part, partagés par FO, le secrétaire général de la Confédération Jean-Claude Mailly rappelle que la CNI est une instance avant tout consultative et qu'il désapprouve l'établissement de propositions générales et économiques dans le rapport. En effet, sur plusieurs points, et en particulier sur le dossier de la compétitivité, il réaffirme son refus de voir le débat réduit aux positions et propositions patronales, « qui ne consistent qu'à attaquer le droit du travail, le niveau des salaires, les prélèvements obligatoires et le financement de la protection sociale ». Il insiste également pour que soit mentionnée la revendication de FO pour la création d'une véritable banque nationale pour l'industrie, en réponse à la faiblesse des investissements de l'industrie française dans les technologies d'avenir que pointe le rapport. FO n'est d'ailleurs pas la seule organisation à avoir vu et dénoncé la tentative d'instrumentalisation de la CNI pour faire passer les thèses patronales sur la compétitivité, puisque son vice-président et plusieurs organisations syndicales se sont élevés, à la suite de FO, contre ce procédé.

En raison de ses faiblesses et de ses contradictions, l'outil risque fort d'être remisé dans les plus brefs délais. Aussi, à la suite du « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » du 6 novembre 2012, il est décidé de « refonder la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) pour élaborer et mettre en œuvre des pactes entre les entreprises d'une même filière » explique le Premier ministre. Le sigle demeure, mais la CNI devient ainsi le « Conseil National de l'Industrie » (le CNI) et s'installe le 5 février 2013, « avec l'objectif de promouvoir des pactes entre les industries qui dépendent les unes des autres ». Plus concrètement, le CNI reprend les objectifs de la CNI, mais « en favorisant les propositions qui conduisent à l'émergence de contrats de filière mis en œuvre par tout ou partie des participants aux comités de filières industrielles ». FO Métaux y verra un nouvel espace pour diffuser ses idées et analyses, et, pourquoi pas, tenter d'aider à construire enfin une politique industrielle nationale.

Pendant quelques mois, l'industrie semble être au centre de toutes les attentions de la part de la classe politique, qui multiplie les manifestations d'intérêt pour le secteur. Une sorte de point culminant est atteint en à l'automne 2013. En septembre, le président de la République François Hollande présente 34 plans d'action avec à la clé, d'ici à dix ans, « un potentiel d'environ 480 000 emplois ». En octobre, pour faire suite à cette initiative, le ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg dévoile le nom des 34 chefs de projet du renouveau industriel, tous acteurs connus et souvent reconnus de l'industrie. Concernant leurs financements, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault précise que le solde du grand emprunt et les 6 milliards restants seront complétés par 12 milliards au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Toujours dans le cadre industriel, Anne Lauvergeon, ancienne PDG d'Areva, qui s'était vu confier une mission avec la mise place d'une commission « Innovation 2030 », rend son rapport au président de la République le 11 octobre. La commission a identifié sept ambitions : stockage d'énergie, recyclage des matières premières dont les métaux rares, valorisation des richesses marines (métaux et desalement de l'eau de mer), protéines végétales et chimie du végétal, médecine individualisée, innovation au service de la longévité et de la valorisation des données (BigData).

Les projets annoncés semblent répondre aux enjeux industriels, économiques et environnementaux de demain : la voiture pour tous consommant moins de 2 litres aux 100 km, les bornes électriques de recharge, l'autonomie et la puissance des batteries, les véhicules à pilotage automatique, l'avion électrique et la nouvelle génération d'aéronefs, les logiciels et systèmes embarqués, les satellites à propulsion électrique, le TGV du futur, les navires écologiques, les nanoélectroniques... La Fédération ne cache d'ailleurs pas son enthousiasme : « Le gouvernement, avec les 34 plans industriels, le rapport Innovation 2030 et les travaux sur l'environnement qui se sont tenus en septembre, démontre son intérêt pour "une nouvelle France industrielle". C'est capital pour notre industrie, notamment parce que notre pays a "loupé" certains tournants industriels, au regard par exemple du secteur de la téléphonie (smartphones ou tablettes numériques). Un pays comme le nôtre ne peut pas se permettre de réitérer ce genre d'erreurs ! Ce résultat industriel est le fruit de toutes nos actions, rappelle Frédéric Homez. Nous avons largement contribué à la mise en place des comités stratégiques de filières et au renouveau d'une politique industrielle. Et nous le savons toutes et tous, avec nos différentes publications, notamment nos livres blancs sur la défense de l'industrie, nous étions bien obligés de constater qu'elle était en grande partie inexistante en France. » Malheureusement, beaucoup de projets resteront dans les cartons et une décennie plus tard, la crise sanitaire viendra souligner nombre d'impasses environnementales pourtant bien identifiées en cette première partie des années 2010, et pour lesquelles aucune sortie n'est encore en vue.

6. FO, une force de proposition majeure

Le développement durable passe aussi par la défense de l'industrie ! Tel est le cri poussé par la Fédération FO Métaux début 2010, au moment des élections régionales, et qui donne son titre à un document qu'elle publie pour faire entendre sa voix dans le débat qui prend chaque jour plus d'ampleur sur le développement durable. « Par définition, le développement durable étant un mode de production cherchant à concilier le progrès économique, social et environnemental, il est tout à fait légitime que notre organisation apporte ses revendications dans ce domaine, fait-elle valoir. Trop souvent, certains opposent le développement industriel au respect de l'environnement. A travers nos propositions, nous démontrons que ces deux aspects peuvent se rejoindre. »

Presque trois ans se sont écoulés depuis la publication de son *Livre blanc sur la défense de l'industrie* et si des avancées notables ont pu voir le jour, notamment les conclusions des états généraux de l'automobile, la création du FSI



L'environnement, au coeur du 2^{ème} livre blanc de FO Métaux.

ou encore la mise en œuvre des états généraux de l'industrie, la situation industrielle reste cependant préoccupante. Si rien n'est fait en profondeur, les suppressions d'emplois risquent de se poursuivre et des sites seront toujours menacés de fermeture ou de délocalisation. FO Métaux demande un renouveau industriel et considère que les changements qui vont s'opérer dans les années à venir en fournissent l'occasion.



La question climatique, un enjeu pour l'industrie.

pour rétablir une concurrence loyale dans le cadre du développement durable. La question est abordée sur les plans sociétal, financier, social et industriel. Importations, transports, externalisations et délocalisations, production « durable », la question du protectionnisme et jusqu'au « Grenelle de l'environnement » organisé en octobre 2007 et dont les créations d'emplois se font toujours attendre : La Fédération adopte une vision large du sujet.

Derrière les propositions, c'est aussi à une analyse critique de la mondialisation dans un contexte qualifié d'« ultralibéral » que se livre FO Métaux, accusant ses principaux acteurs d'une passivité coupable face aux enjeux planétaires du développement durable. « Le défi du changement climatique, avec ses nouvelles règles, doit pousser tous les acteurs économiques à réfléchir sur la réalité industrielle de demain, écrit la Fédération. Plutôt qu'une contrainte, ce défi peut représenter une opportunité de développer notre industrie si l'on sait mettre en œuvre les outils nécessaires. [...] FO Métaux refuse de n'être qu'un simple spectateur des changements qui s'opèrent. En tant que défenseurs des intérêts des salariés et de leur protection sociale, nous ne laisserons pas cette évolution se réaliser sans prendre en compte les problématiques de l'emploi et des sites industriels. » Si la Fédération va considérer que les mesures annoncées lors des états généraux de l'industrie en mars répondent en partie aux revendications qu'elle formule dans son manifeste, le chemin pour une véritable prise en compte des réalités du changement climatique restera encore long à parcourir.

La Fédération poursuit son travail de réflexion au long cours sur l'industrie et la campagne présidentielle de 2012 a été l'occasion d'en présenter le fruit sous la forme d'un nouveau livre

blanc pour la défense de l'industrie, sous-titré « Acte III ». Annoncé au début de l'année, l'ouvrage est publié le 6 mars et adressé à l'ensemble des candidats à l'Élysée, étant entendu que FO, plus que jamais fidèle à son idéal de neutralité politique, ne prendra position pour aucun d'entre eux. Parallèlement, l'heure est à la lutte dans de nombreuses entreprises. ArcelorMittal Florange, l'équipementier automobile Honeywell, le fabricant de cabines d'ascenseur ECS ou encore les Fonderies du Poitou, MBF ou Erhel-Hydris : entre PSE, menaces de fermeture ou même liquidation judiciaire, nombreux sont les sites à ressentir encore les effets de la crise. L'objectif est bien sûr d'amener les candidats, au-delà des débats en cours et de la surenchère des promesses électorales, à faire connaître leurs réelles intentions envers l'industrie et à remettre celle-ci au cœur des préoccupations des décideurs politiques et économiques du pays. Il est d'ailleurs également transmis aux conseillers industriels des candidats, aux médias nationaux, aux ministres de l'Industrie, du Travail, des Transports, aux présidents des conseils régionaux, aux PDG et DRH des groupes industriels car, comme l'écrit la Fédération, « nous entendons mener un dialogue social constructif avec tous les acteurs qui souhaitent réellement défendre l'industrie et l'emploi en France ».

Le Livre Blanc pour l'industrie, troisième du nom, affiche l'ambition de prendre de la hauteur et de voir au-delà du combat quotidien mené par l'organisation pour les salariés et pour les sites. Par cette publication, FO Métaux espère obtenir des réponses sur la problématique « honteuse » de la désindustrialisation, avec tout ce qui en découle : les délocalisations, les externalisations et les stratégies de certains groupes qui, de par leurs décisions, mettent parfois en péril l'industrie et ses emplois en France. Le livre est également le moyen de rappeler que les investissements français à l'étranger sont largement supérieurs aux investissements en France, les grands groupes français mobilisant des moyens colossaux au profit de leur croissance externe et de leur développement industriel à l'étranger, alors que l'investissement dans un outil productif sur le territoire national, qui pourrait servir de base d'exportation, est systématiquement écarté. Le livre blanc est plutôt bien accueilli, bénéficiant d'échos notables, et plusieurs réponses sont reçues par la Fédération, pour laquelle « cela démontre que l'industrie ne doit pas être simplement une “politique” de droite ou de gauche, mais une politique non politicienne de long terme en faveur d'une réelle stratégie industrielle défendant l'emploi en France ». Forte de ces retours positifs, la Fédération amplifiera cette logique de « force de proposition » avec d'autres livres blancs, chaque fois ciblés sur les secteurs dont elle a la charge.



Le 3^{ème} livre blanc de la Fédération.

En 2014 par exemple, FO Métaux en publie un sur l'industrie spatiale, où elle pointe le risque que fait peser la montée en puissance des petits satellites sur l'équilibre de la filière française en ce domaine. De fait, les nombreux projets liés aux constellations de satellites favorisent l'émergence de nouveaux acteurs qui viennent directement concurrencer les savoir-faire tri-coulores, tout en jouant en plus sur le facteur prix. Au-delà, s'impose encore la doctrine qui fait primer l'accès à l'espace via la maîtrise des lanceurs, alors que le marché est en train de changer de modèle industriel et économique, mettant en jeu la survie des acteurs français. Les constats formulés dans cet ouvrage n'auront rien perdu de leur pertinence lorsque FO Métaux publiera en 2019 le deuxième volet de son livre blanc sur le spatial, et ses propositions et revendications demeureront tout aussi urgentes.

IV. « Modernisation du dialogue social et représentativité » : une machine de guerre contre FO

1. Le nouveau visage des relations sociales

Depuis novembre 1999, partenaires sociaux et pouvoirs publics se sont engagés dans un long processus dit de « modernisation du dialogue social », suite à la suggestion du Medef de travailler sur une refondation incluant pratiquement tous les domaines de la vie sociale. Ce chantier, qui s'apparente à tout sauf un long fleuve tranquille, connaît de nouveaux développements début 2007, dans un contexte de fin de règne pour Jacques Chirac à l'Élysée.



La loi sur la représentativité va bouleverser le paysage syndical.

Si l'idée fait consensus que l'établissement de nouvelles relations sociales ne doit pas se faire à coup de lois et de règlements mais être, le plus souvent possible, imaginé par les acteurs économiques et sociaux à travers la négociation collective, la réalité est cependant différente. La loi du 31 janvier 2007 « de modernisation du dialogue social », dite Loi Larcher, en offre une illustration. L'exposé des motifs du projet semble pourtant prometteur. Il indique que ce texte vise « à organiser et aménager des procédures de concertation, de consultation et d'information,

de manière à permettre un dialogue social effectif entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics dans l'élaboration des réformes concernant le droit du travail ». Concrètement, et sauf urgence, les partenaires sociaux peuvent engager une négociation sur « tout projet de réforme envisagée par le gouvernement qui porte sur les relations individuelles et collectives de travail, l'emploi et la formation professionnelle et qui relève du champ de la négociation nationale et interprofessionnelle ». Il est précisé que le gouvernement doit leur communiquer

« un document d'orientation présentant des éléments de diagnostic, les objectifs poursuivis et les principales options ».

Cependant, dès sa première mise en œuvre, pour la modernisation du marché du travail (loi du 25 juin 2008), cette nouvelle procédure montre ses effets pervers. Elle contraint certes le gouvernement à formuler ses objectifs à l'avance, mais oblige également les partenaires sociaux à se situer dans la perspective des réformes voulues par celui-ci. L'État reste donc maître du jeu, conservant l'initiative, fixant l'agenda et pesant sur le contenu. En cas de désaccord avec les orientations gouvernementales, syndicats et patronat peuvent redouter – à juste titre, nombre d'exemples le démontreront par la suite – qu'en ne négociant pas un accord, la loi à venir laisse totalement les mains libres aux pouvoirs publics. En plaçant les négociations sous une épée de Damoclès, les responsables politiques ne vont en fait pas dans le sens de la recherche d'une autonomie collective des partenaires sociaux. Bien au contraire, ils confirment l'autorité de la loi dans la conduite de la politique sociale, tout en intégrant la négociation interprofessionnelle dans le projet de loi négocié. Cette difficulté sera loin d'être la seule pour les syndicats, dont l'histoire va connaître un tournant majeur avec la loi sur la représentativité.

En juillet 2001, une « position commune » du patronat et de quatre confédérations syndicales, avait posé les bases de principes nouveaux des relations du travail, destinés à donner davantage de cohérence et de légitimité à la négociation collective. L'ambition affichée était forte, mais la rédaction du texte la tempérait, introduisant avec précaution le principe majoritaire pour la conclusion des accords, précisant l'articulation des niveaux de négociation et organisant les modalités de la négociation collective dans les entreprises dépourvues de représentants syndicaux. La loi Fillon de mai 2004 est venue entériner l'essentiel de ces dispositions et préciser les possibilités pour les accords d'entreprise de déroger aux textes contractuels conclus à un niveau supérieur.

Plusieurs rapports de hauts fonctionnaires chargés de dresser un diagnostic approfondi des conditions d'amélioration des relations sociales viennent marquer une nouvelle étape en 2006, en particulier celui de Raphaël Hadas-Lebel, intitulé « Pour un dialogue social efficace et légitime : représentativité et financement des organisations professionnelles et syndicales ». Il sert en effet de base à une saisine du Conseil Économique et Social (CES -il ne s'adjoint le terme « environnemental » que deux ans plus tard), lequel adopte l'avis « Consolider le dialogue social » le 29 novembre 2006. Il constitue un infléchissement marqué de la position commune et de la loi Fillon qui va se révéler lourd de conséquences.

Il estime d'abord que la représentativité syndicale « doit se fonder, entre autres mais principalement, sur des élections » et considère que, pour la signature des accords, « il s'agit bien d'affirmer le principe de l'approbation par une ou des organisations syndicales représentant une majorité de salariés en voix et non pas une majorité d'organisations en nombre ». L'ensemble de ces réflexions aboutit à la loi Larcher, tandis que le dossier sensible de la représentativité syndicale est écarté par un président de la République peu désireux d'ouvrir une telle boîte de Pandore pour conclure son mandat.

Si les gouvernements de la présidence Chirac ont fait preuve de prudence sur le sujet, au lendemain de l'élection présidentielle de mai 2007, l'accent est à nouveau mis sur la question de la représentativité syndicale. Le 18 juin, le gouvernement saisit les partenaires sociaux d'un document d'orientation les invitant à négocier sur les critères de la représentativité, les règles de validité des accords et la négociation dans les petites et moyennes entreprises. Motif avancé par le gouvernement : il faut instaurer une véritable « démocratie sociale ». Patronat et syndicats se réunissent donc pour tenter d'élaborer une nouvelle position commune, reprenant largement les propositions formulées par la CGT et la CFDT lors des débats au Conseil Économique et Social début 2007 dans le cadre des discussions sur la loi Larcher. La réaction de FO ne se fait pas attendre : « Ce texte remet profondément en cause à terme la négociation de branche, donc l'existence des conventions collectives nationales, et confirme que l'accord dit majoritaire sert de prétexte pour déroger aux garanties sociales, comme en témoigne déjà la possibilité ouverte dans le texte en matière de durée du travail ; il constitue un recul du droit syndical en remettant en cause la liberté de désignation des délégués syndicaux ; il oublie complètement la question de la représentativité patronale, qui apparaît dès lors comme étant au-dessus des textes et des lois, ce qui n'est pas acceptable. » Derrière le texte, l'alliance CGT-CFDT n'a d'autre but que d'effacer la CFTC et la CFE-CGE tout en marginalisant FO, en attendant de l'effacer à son tour du paysage syndical.

Pour la Fédération, pas de doute : avec ces grandes manœuvres et petits stratagèmes, c'est aussi le paritarisme dont on programme la mise à mort pour « laisser de plus en plus de place au libéralisme afin de réduire, voire supprimer, les garanties apportées par la pratique contractuelle et conventionnelle tout au long de ces dernières années aux salariés, allocataires et retraités ». Le 26 décembre, ce document est complété par un addendum demandant aux partenaires sociaux d'élargir leurs négociations sur le financement des organisations syndicales et sur le temps de travail.

Reprenant pourtant les demandes conjointes de la CGT et de la CFDT ainsi que les orientations fixées par le gouvernement, le texte définitif arrêté le 8 avril 2008 –la fameuse position commune passée à la postérité– fait de la mesure de l'audience dans les élections professionnelles le critère décisif, même s'il n'est pas exclusif, de la représentativité syndicale. Cette redéfinition de la représentativité ferait donc disparaître la notion de « présomption irréfragable de représentativité » des cinq organisations syndicales (FO, CFTC, CFE-CGC, CFDT, CGT) gravée dans le marbre par un arrêté de 1966 en application d'une loi de 1950. Un choix inacceptable pour FO, la CFTC, la CFE-CGC, ainsi que pour l'Unsa et Solidaires aspirant à la reconnaissance de leur représentativité nationale interprofessionnelle. Passant outre à leurs protestations, le gouvernement fait voter la loi du 20 août 2008 retenant l'audience électorale comme critère principal de mesure de la représentativité.

Quatre pourcentages résument son contenu : 10 % des voix dans les entreprises pour y être représentatif ; 8 % par consolidation des élections professionnelles pour le niveau des branches et de l'interprofession ; 30 % pour la validation des accords ; 50 % pour l'exercice du droit d'opposition. Quant aux désignations des délégués syndicaux, la remise en cause de l'implantation syndicale est flagrante, puisqu'elles seraient désormais liées aux résultats des élections professionnelles.

La CA fédérale s'indignera du fait que « deux organisations syndicales (CGT et CFDT) aient échangé avec le MEDEF et la CGPME (dans leur position commune du 9 avril 2008) l'intérêt de leurs appareils syndicaux contre une détérioration des conditions de travail des salariés ». Elle condamnera aussi le fait que, « en acceptant que des accords d'entreprise puissent déroger aux conventions collectives de branche, sur un sujet aussi important pour les salariés que le temps de travail, la CGT et la CFDT brisent le filet protecteur des accords de branche et du principe de faveur ».

Après le passage de la loi sur la représentativité, la Fédération ne perd pas de temps et organise une série de réunions régionales sur l'ensemble du territoire afin d'expliquer les tenants et aboutissants du nouveau système aux militants, qui se posent de nombreuses questions. Présent à chacune des réunions régionales, le secrétaire général de la Fédération Frédéric Homez n'a cessé d'alerter les participants. « Notre organisation a toujours été respectueuse de la démocratie et du modèle républicain, et donc de la loi, même lorsque celle-ci est injuste et met en danger la liberté syndicale, affirme-t-il. Mais il est surtout de notre



Une Fédération réactive.

rôle de nous interroger sur les raisons de ce changement. Que pouvait-on reprocher de si grave à l'ancien système, qui assurait la meilleure couverture conventionnelle au monde, avec une couverture de 95 % des salariés ? Aucune réponse valable n'a encore été apportée sur ce point. »

Si la Fédération a, depuis de nombreuses années, fait de la syndicalisation son cheval de bataille, cette nouvelle situation ne fait que renforcer la nécessité dans ce domaine. Désormais, s'appuyer sur une base importante d'adhérents est tout simplement une question de survie. « La Fédération fera tout pour aider les syndicats et sections syndicales à se développer. Les journées des USM et des DSC, que nous organisons tous les ans, s'inscrivent pleinement dans cette stratégie. Avec ces acteurs centraux, nous allons accentuer nos actions pour que les équipes FO puissent mieux s'organiser et augmenter leur nombre d'adhérents. Nous allons également redoubler d'efforts pour nous implanter dans les entreprises et les établissements où nous ne sommes pas encore présents. » L'organisation élaborera quelques mois plus tard un guide des élections professionnelles et deviendra au fil des ans, une « machine de guerre électorale », dont la vie sera rythmée par les scrutins professionnels. En 2010, la Fédération décide, en guise d'épilogue et face aux dangers présentés par la position

commune et la loi d'août 2008, de protéger juridiquement ses USM. A ce titre et après remise des conclusions d'un groupe de travail composé de responsables d'USM, de nouveaux statuts sont adoptés par la CA Fédérale de juin 2010, et seront également adoptés par chaque USM à mesure que se tiendront les assemblées générales. L'impact sera également conséquent sur l'offre de formation fédérale, qui va inclure de plus en plus de préparation aux élections. Il se traduira aussi par la montée en puissance du service juridique et du contentieux électoral, tant il est vrai que parfois la représentativité se gagne aussi devant les tribunaux...

2. La survie du dialogue social

Le chantier du dialogue social connaît un nouveau développement début 2010. Au terme de longues séances de négociations et d'un travail mené par un groupe technique paritaire, FO Métaux signe le 26 avril l'accord sur les voies et moyens du dialogue social dans la métallurgie. Cet accord, qui rappelle l'importance de la pratique conventionnelle et le rôle prioritaire des organisations syndicales dans la négociation, est à durée indéterminée et la Fédération obtient qu'il ait valeur impérative. Ainsi, la branche ferme la possibilité de prévoir des dispositions moins favorables par accord territorial ou par accord d'entreprise. Est également prévu l'élargissement de la négociation aux conditions de participation des militants aux différentes instances locales et nationales dans la métallurgie. Quant au reste (réunion annuelle d'« agenda social » ; mise en place, au niveau régional, de commissions paritaires de validation des accords conclus par les élus du personnel dans les entreprises de moins de 200 salariés ; création d'un observatoire paritaire de la négociation collective, reconnaissance des interlocuteurs, avec des dispositifs améliorant l'exercice des mandats syndicaux et de représentation du personnel visant à garantir le principe de non-discrimination, etc.), il permet là aussi d'améliorer les outils du dialogue social à ses différents niveaux.

Les débats et loi sur l'avenir du syndicalisme n'empêchent évidemment pas FO Métaux de continuer à se préoccuper de l'emploi. Début 2010, la CA fédérale presse d'ailleurs la Fédération de poursuivre toute action sur le sujet. En particulier, « elle lui demande d'œuvrer pour que soient reconduites, voire amplifiées, les mesures d'urgence en faveur de l'emploi négociées avec l'UIMM le 7 mai 2009, et qui vont bientôt arriver à expiration ». Le 17 mai, c'est chose faite. Après huit séances de négociation, la Fédération FO de la Métallurgie signe l'accord national sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), un accord à durée indéterminée, mais une « clause de revoyure » tous les trois ans est prévue conformément à la loi. Ce texte dispense les niveaux territoriaux de leur obligation triennale de négociation sur ce sujet, sans les interdire. En revanche, les entreprises de la métallurgie soumises à l'obligation triennale de négocier sur la GPEC restent tenues d'ouvrir les négociations. Le texte précise les objectifs et les outils de la GPEC, le rôle de la branche dans cette démarche ainsi que les dispositifs d'accompagnement du salarié, notamment par le biais de garanties applicables en cas de mobilité interne ou externe volontaire.

FO Métaux obtient que soit réaffirmé le but de la GPEC : être un outil pour les salariés leur permettant ainsi d'aborder leur parcours professionnel d'une façon positive, avec l'objectif de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de leur vie professionnelle. L'organisation parvient même à le faire inscrire à la fois dans le préambule et dans le corps du texte, qui a valeur contractuelle. L'accord réaffirme les principes directeurs de la GPEC, notamment le fait qu'elle doit tenir compte des stratégies industrielles, ce qui était demandé par FO, qui considérait ce recadrage « nécessaire car la confusion a longtemps été entretenue entre GPEC et PSE (plans de sauvegarde de l'emploi) à la fois par le législateur et par certaines entreprises ». L'accord certifie ainsi que l'objectif primordial de la GPEC est la « préservation et le développement de l'emploi industriel en France », reprenant là encore une des revendications phares de la Fédération. Le préambule du texte fait également apparaître, à la demande de FO, l'importance de la question de l'écologie et du développement durable, qui est considérée comme un défi que la GPEC doit permettre de relever, en favorisant une adaptation et une évolution des compétences aux technologies innovantes et à la mise sur le marché de nouveaux produits.

Point primordial, l'accord rappelle ensuite, dans une formulation écrite par FO, que la GPEC constitue une démarche à long terme qui doit être entièrement « dissociée de la gestion des procédures de licenciements collectifs et des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que des accords de méthode ». Les négociateurs expliqueront ensuite avoir revendiqué cette formulation afin de promouvoir les GPEC « à froid » plutôt que celles « à chaud », qui, dans ce dernier cas, dédouanaient les employeurs de leur obligation d'anticiper les difficultés. L'accord rappelle enfin que la GPEC doit être menée en concertation avec les institutions représentatives du personnel, et avec les organisations syndicales, dans le cadre de la négociation. Une manière pour l'organisation de dire, chaque fois que l'occasion se présente, que le dialogue social doit garder une place majeure dans le paysage industriel.

3. Après la représentativité

Comme elle l'a fait en 2008 après la loi sur la représentativité, l'équipe fédérale entreprend à la rentrée 2011 de sillonner à nouveau le territoire pour informer les militants des contraintes auxquelles ils vont devoir faire face l'année suivante. Plusieurs questions qui restaient en suspens, faute de décrets d'application, ont été finalement tranchées, ce qui se traduit par deux nouvelles échéances potentiellement lourdes de conséquences : la question de la transparence financière et celle des élections dans les très petites entreprises (TPE). Avec la parution de nouveaux décrets d'application de la loi d'août 2008, le calendrier s'est précisé : pour les syndicats, il faudra appliquer en 2012, en plus des dispositions relatives aux comptes annuels, aux états financiers et aux contrôles en vigueur depuis l'exercice 2009, trois seuils de ressources précis pour leur budget (moins de 2 000 euros annuels, entre 2 000 et 230 000 euros, enfin supérieur à 230 000 euros). Faute de se plier aux règles de certification et de publication des comptes, chacun risquera désormais de voir sa représentativité remise

en cause, la transparence financière en étant l'un des critères essentiels selon la loi. Un changement majeur pour le syndicalisme qui, depuis la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, a connu près de 128 années où la trésorerie n'était encadrée que par les seuls statuts des syndicats. La Fédération, outre de longs échanges avec les équipes syndicales, choisit de mettre à leur disposition un logiciel de trésorerie dont elle a supervisé le développement, afin de proposer « un produit moins complexe et plus précisément adapté aux besoins d'une organisation syndicale ».



La Fédération participera activement à ce premier scrutin dans les TPE.

L'autre sujet de ces réunions régionales, ce sont les élections à venir dans les TPE fin 2012. Jusqu'alors, le calcul de la représentativité se basait uniquement sur les résultats aux élections professionnelles. Mais pour une mesure plus complète, les pouvoirs publics ont décidé de mesurer l'audience des organisations syndicales également dans les entreprises n'ayant pas l'obligation de procéder à des élections professionnelles : les entreprises de moins de 11 salariés, les TPE. Ces résultats seront ensuite utilisés pour un calcul de la représentativité syndicale sur l'ensemble des entreprises. Le vote des salariés de ces très petites entreprises -ils sont près de 4 millions- devient donc un enjeu fort pour les organisations syndicales, qui mèneront toutes une campagne électorale ciblée. A noter que, en pesant sur la représentativité globale, ces résultats auront un impact sur la capacité à négocier, tant aux niveaux national que territorial. Dans les entreprises, les équipes syndicales aussi mènent campagne et passent l'épreuve des urnes.

Le 29 mars 2013, le Haut Conseil du Dialogue Social publie pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2012 les résultats de la mesure d'audience des organisations syndicales. Les cinq confédérations qui étaient représentatives avant la loi le sont toujours. FO se place en troisième position avec un score de 15,94 %, soit 18,23% en poids relatif. FO Métaux s'établit à près de 18 %, est première dans cinq conventions territoriales et arrive deuxième dans onze autres. Dans les branches professionnelles où la Fédération FO de la métallurgie intervient, les résultats sont satisfaisants : 32,37 % dans le froid ; 22,89 % dans le machinisme ; 12,86 % dans la bijouterie ; 18,98 % dans les services de l'automobile ; 10,58 % dans la sidérurgie ; 15,51 % chez les experts automobiles ; 20,62 % dans la récupération. Là où FO Métaux est implantée, le score tourne autour des 27 %. « Il faut savoir que par le passé et avant la loi de 2008, le recueil des élections aux comités d'entreprise par le ministère du Travail plaçait FO Métaux à 12 %, rappelle le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie. Nous l'avions contesté auprès du ministère, estimant que la méthode de recueil des données par sondage ne permettait pas de voir la réelle progression de FO Métaux ! Or, il s'avère que notre score est bien supérieur, et cela grâce au travail accompli par la Fédération et toutes ses équipes syndicales. » Reste que la notion même de re-

présentativité demeure problématique et la Fédération note que malgré un taux de participation bien supérieur aux élections politiques, près d'un quart des salariés n'a pas voté. Il aura également fallu un recours auprès de la Direction Générale du Travail pour que les calculs soient correctement effectués. Autrement dit, le dispositif reste perfectible, bien que sa philosophie générale ne soit pas du goût de la Fédération. « Nous continuons à combattre la loi de 2008, résume Frédéric Homez, mais elle continue pour le moment à définir le cadre dans lequel s'inscrit notre action. Nous devons donc l'appliquer. »

4. Une Fédération toujours prête à dialoguer

Le 3 juillet 2008, la première Charte Automobile est signée au niveau national entre les représentants de l'État, les constructeurs automobiles, les équipementiers, les branches professionnelles et les organisations syndicales. L'objectif affiché : dans la crise qui secoue le secteur automobile, soutenir et accompagner les entreprises et leurs salariés face aux contraintes de la mondialisation, en se focalisant sur la question de l'emploi et des compétences. Il s'agit de l'aboutissement des travaux d'un groupe de travail lancé en mars 2007, réunissant des représentants du gouvernement, des groupes automobiles Peugeot et Renault ainsi que deux organisations patronales et quatre organisations syndicales. L'urgence, si elle touche l'ensemble de la filière, concerne plus particulièrement les PMI et PME qui subissent de plein fouet le redéploiement des grands donneurs d'ordres vers les marchés des pays émergents, doublé d'une concurrence de plus en plus exacerbée sur les marchés domestiques des constructeurs français. Sans oublier les difficultés causées par la hausse du prix du pétrole et les contraintes environnementales. L'un des objectifs majeurs de cette charte est de permettre d'anticiper et d'accompagner, au plus près des bassins d'emplois, les menaces de restructurations. En réalisant un important travail en amont et en analysant les besoins à venir des entreprises, de nombreuses « casses sociales » peuvent être évitées, veut croire FO Métaux. C'est pourquoi une réflexion plus importante sera désormais menée concernant les synergies et les bonnes pratiques à mettre en place au sein de la filière. Autre sujet de satisfaction pour la Fédération, la charte reconnaît le rôle des organisations syndicales, tant au niveau national qu'au niveau régional. La charte, après un bilan, sera prolongée par la signature d'une version 2013-2015.

Les sujets de négociation vont au-delà de la seule question industrielle ou des problématiques d'emploi pour se concentrer également sur les conditions de travail. A cet égard, la notion de risques psycho-sociaux (RPS) occupe un espace croissant dans les débats sur les conditions de travail. Sur ce terrain, FO Métaux continue de revendiquer la prise en charge de la pénibilité. Mais l'ensemble des questions sociales prend un nouveau tour avec la décision de l'Élysée d'organiser les 9 et 10 juillet une « grande conférence sociale » réunissant l'État, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales autour de « sept tables rondes » thématiques intitulées « Réunir les conditions du redressement productif », « Développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes », « Développer les compétences et la formation tout

au long de la vie », « Assurer des systèmes de rémunérations justes et efficaces », « Atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail », « Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale », enfin « Moderniser l'action publique avec ses agents ». Voulue par le président de la République, elle incarne théoriquement la marque d'un nouvel état d'esprit dans la conduite des réformes et des relations sociales. Elle n'a cependant pas pour vocation d'adopter des mesures immédiates ou de signer des accords déjà négociés, mais de mettre au point une feuille de route définissant, pour chacun des domaines appelant des réformes, la méthode suivie (concertation préalable à une initiative gouvernementale, négociation entre partenaires sociaux, recours à une expertise préparatoire, etc.) et le calendrier retenu.



FO lors de la Conférence sociale.

Avant de participer à l'une des tables rondes les plus importantes, celle sur le redressement productif, FO a dû batailler pour qu'elle ne traite ni de la compétitivité ni de l'approche du financement de la sécurité sociale. Elle est marquée par une reconnaissance du rôle et de l'importance de la CNI, ainsi que du soutien au « fabriqué en France », et plus largement par la prise en compte de nombreuses positions de la Fédération : investir

davantage pour la recherche et l'innovation, améliorer l'image de l'industrie, mieux orienter la formation initiale pour répondre aux besoins des entreprises, favoriser les synergies encore trop faibles entre les constructeurs, les sous-traitants et les fournisseurs, regarder le modèle allemand plus objectivement, sans occulter ses défauts et ses limites, capitaliser sur les grands atouts de la France (pôles de compétitivité et d'excellence d'envergure mondiale, recherche de haut niveau, forte productivité, qualité des infrastructures, prix de l'énergie), enfin nécessité de traiter les problématiques industrielles dans leur globalité. « La défense de l'industrie est une préoccupation constante et de longue date pour notre organisation, résume Frédéric Homez. Nous constatons que le Premier ministre reprend nos revendications et l'idée que l'industrie doit faire l'objet d'une vision de long terme déconnectée des agendas politiques. Il faut regrouper les aides et les assortir de contreparties, travailler par filières et enrayer la désindustrialisation de notre pays. Mais il faut aller plus loin, notamment sur la question du protectionnisme. L'État pourrait donner l'exemple en ce domaine, notamment sur les attributions de marchés publics. » Présents au sein des autres tables rondes, les responsables FO parviennent à y faire valoir plusieurs positions qui seront reprises dans les conclusions, notamment sur l'emploi des jeunes, la formation ou encore le maintien de l'APLD (activité partielle de longue durée) et son extension aux PME et TPE.

Si FO salue la démarche et de nombreux points de la feuille de route, notamment par la voix de son secrétaire général Jean-Claude Mailly, elle promet de juger les résultats sur pièces. « Nous avons entendu un discours fort sur l'emploi et sur l'industrie, explique Frédéric Homez, et de nombreuses positions et revendications de notre organisation ont été prises en compte dans le document final. Il faut maintenant que tout ceci débouche sur du concret. » Un point global de la mise en œuvre de cette première feuille de route est prévu pour l'année suivante ainsi qu'une nouvelle conférence.

Au fur et à mesure des éditions, l'utilité de l'événement prêtera à discussion, le dialogue social y étant de moins en moins présent et les décisions de l'Élysée de plus en plus unilatérales. De la seconde édition, en 2013, Jean-Claude Mailly dira crûment : « Tout le monde s'emmerde ! », façon de signifier que l'esprit du débat a déserté le lieu. Elle se tient les 20 et 21 juin, toujours au Palais d'Iéna, toujours avec des représentants de l'État, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales, toujours autour de plusieurs tables rondes thématiques avec pour objectif d'accoucher d'une nouvelle feuille de route sociale. Ce seront les seuls points communs avec 2012. Le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly prévient, à la veille de l'ouverture de la Conférence Sociale : le « ton » sera « plus dur que l'an passé ». Explosion du chômage, recul du pouvoir d'achat, prévalence de « la logique suicidaire de l'austérité », récession et politique d'austérité : un an après la première grande conférence sociale, c'est la déception qui prédomine. Pour FO, l'acceptation par la France du pacte budgétaire européen et sa mise en œuvre ont une lourde part de responsabilité dans l'instauration des politiques d'austérité.

Pourtant, si le pouvoir d'achat est le grand absent des débats, les six tables rondes ne manquaient pas d'intérêt : « Mobiliser pour l'emploi et la formation professionnelle », « Améliorer les conditions de travail, prévenir les risques et protéger la santé des salariés », « Développer les filières et anticiper les emplois de demain », « Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale », « Moderniser l'action publique pour conforter notre modèle de service public » et « Relancer l'Europe sociale » ; autant de thématiques sur lesquelles FO a beaucoup à dire. A l'arrivée, les avancées demeurent faibles et peu nombreuses, bien que les débats aient permis à FO de défendre fermement ses positions. Au final, pour relancer l'emploi, la feuille de route fixe l'objectif d'une entrée en formation de 30 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en quatre mois pour que les emplois non pourvus trouvent preneurs. Une réforme de la formation professionnelle est également lancée. Par contre, le document ne fixe pas encore de cap sur les mesures à adopter pour la future réforme des retraites, sur laquelle la concertation doit débiter le 4 juillet et où FO a déjà fixé ses lignes rouges, comme l'allongement de la durée de cotisation.

Les questions de démocratie sociale, présentes elles aussi au menu de la Conférence, amènent FO à réagir. Après l'inscription dans la constitution de la place des partenaires sociaux et du dialogue social dans l'élaboration des réformes en matière d'emploi, de relations individuelles et collectives du travail et de formation professionnelle, en mars, une loi organique

est attendue pour préciser les modalités d'association des partenaires sociaux, sur laquelle ils seront consultés, et sur laquelle FO exprime sa méfiance. La question du financement des organisations syndicales n'est pas plus rassurante. Sur le chantier de la représentativité, c'est au tour des organisations patronales de passer sur le gril. Alors qu'elles ont exprimé leur refus de se soumettre à des élections professionnelles, la Fédération plaide vigoureusement pour qu'elles y soient elles aussi contraintes.

La qualité et l'intérêt de cette conférence sociale se dégradent au point que, pour l'édition 2014, qui se déroule les 7 et 8 juillet, FO, qui avait initialement décidé de participer, est suivie par d'autres organisations syndicales dans sa décision de boycotter la deuxième journée. A l'origine de la volte-face, une interview du Premier ministre à quelques jours de l'ouverture des travaux, dans laquelle il annonce son intention de reculer sur le dossier de la pénibilité, sur lequel FO porte des revendications de longue date, cédant ainsi aux demandes pressantes du patronat, qui en avait fait une condition sine qua non de sa participation. Il est même question de remettre en cause les seuils sociaux et le code du travail. Considérant que par sa présence elle cautionnerait une conception autoritaire du dialogue social et des décisions unilatérales, FO décide qu'il lui est impossible de participer à l'intégralité des travaux.

Le 7 juillet néanmoins, en signe de respect républicain envers la fonction présidentielle, la délégation FO conduite par le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly, accompagné notamment par le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, assiste donc aux discours d'ouverture de la Conférence : ceux de Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental ; de Jean Pisany-Ferry, commissaire général à l'investissement ; et de Louis Gallois pour le réseau Alerte. Tout comme les représentants du patronat et des autres confédérations, Jean-Claude Mailly échange ensuite avec le président de la République pour lui exposer les positions et revendications de son organisation. Le discours de François Hollande reste pour FO le motif d'une déception marquée : justifications des politiques d'austérité, autoritarisme, incantations quant à la sortie de crise, distribution de bons et de mauvais points aux organisations syndicales, dont les bons élèves seraient ceux qui signent tout... Après la sécurisation de l'emploi en 2012, puis la formation en 2013, il place l'emploi des jeunes au cœur des enjeux, sans convaincre.

La délégation FO n'assiste pas le 8 juillet aux tables-rondes ni au discours de clôture du Premier ministre, mais fait connaître une nouvelle fois ses revendications et fait savoir qu'elle ne se sent « pas engagée » par la feuille de route présentée à la fin de la conférence. « Le dialogue social est interrompu aujourd'hui mais il n'est pas rompu. On a voulu dire "attention, vous prenez un drôle de chemin, un chemin qui est dangereux pour l'économie, un chemin qui est dangereux pour le social, un chemin qui est dangereux pour la démocratie, ça s'appelle l'austérité" », explique Jean-Claude Mailly. « Cette non-participation était nécessaire mais doit rester exceptionnelle », complète Frédéric Homez. Elle le sera puisque le 10 juillet, FO se rend à Bercy pour entendre le ministre de l'Économie, du Redressement pro-

ductif et du Numérique Arnaud Montebourg présenter sa « feuille de route pour le redressement économique de la France », dans laquelle il a notamment été question d'industrie et de pouvoir d'achat. « Nous voulions montrer qu'avec FO le dialogue n'est jamais mort, précise Frédéric Homez, et que nous sommes toujours ouverts aux idées qui sont bonnes pour l'industrie et les salariés, mais pas d'accord pour brader nos valeurs et nos combats. » Difficile de dire si le message est entendu, mais cette troisième édition de la conférence sociale sera aussi la dernière.

L'année 2014 marque en effet une crispation dans les rapports avec les pouvoirs publics, avec un mécontentement social de plus en plus visible contre les politiques d'austérité qui sont appliquées un peu partout en Europe ainsi qu'en France. Le thème sera d'ailleurs un cheval de bataille pour l'organisation, qui l'avait fait savoir dès le 29 janvier, à l'occasion d'un meeting où Jean-Claude Mailly rassemblait plusieurs milliers de militants à la Halle Freyssinet. A l'occasion de ce rendez-vous placé sous le slogan « combattre l'austérité, une urgence sociale et démocratique », le secrétaire général de la Confédération FO tient un discours très offensif. Depuis le meeting qui s'était tenu au même endroit et à la même époque l'année précédente, l'austérité, qui est la ligne de conduite des gouvernements européens, a continué de progresser, avec ses effets dévastateurs pour les populations. Le leader de FO dénonce un des éléments centraux de la logique des politiques d'austérité : une baisse des salaires qu'il apparte à un dumping social dont seuls les salariés paient le prix. « Lorsque nous avons refusé l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 et la loi de sécurisation de l'emploi qui en découlait, tout le monde nous a critiqué, déclare Jean-Claude Mailly. Un an plus tard, la suite des événements nous donne malheureusement raison. Mais nous avons montré qu'il était possible de résister et de lutter contre la résignation. » Pointant une Europe plombée par l'austérité qui s'enfonce dans une crise sans issue, en particulier à cause du pacte budgétaire européen, il appelle à un changement d'orientation qui passe par un plan de relance et d'investissement en faveur de la croissance en Europe, à hauteur de 2% du PIB européen. Répétant le refus de FO de voir le coût du travail érigé en unique variable de la compétitivité des



Un meeting qui donne le ton d'une année de combats.

Un an plus tard, la suite des événements nous donne malheureusement raison. Mais nous avons montré qu'il était possible de résister et de lutter contre la résignation. » Pointant une Europe plombée par l'austérité qui s'enfonce dans une crise sans issue, en particulier à cause du pacte budgétaire européen, il appelle à un changement d'orientation qui passe par un plan de relance et d'investissement en faveur de la croissance en Europe, à hauteur de 2% du PIB européen. Répétant le refus de FO de voir le coût du travail érigé en unique variable de la compétitivité des

entreprises et du pays, il martèle la priorité de l'organisation, la défense et l'augmentation du pouvoir d'achat, avant de donner rendez-vous à l'ensemble des salariés le 18 mars pour une journée de mobilisation et de rassemblement.

Ce jour-là, plus de 200 000 salariés du privé et du public défilent dans les rues de France au sein de 140 manifestations et rassemblements. D'autres journées suivront. Le 15 avril, le patron du Medef Pierre Gattaz fait une sortie remarquée en proposant de « diminuer le smic pour les publics éloignés de l'emploi », s'attirant une réponse sous forme de lettre ouverte de la part de la Fédération, et un tacle plus inattendu de sa prédécesseur Laurence Parisot, qui considère que l'idée s'apparente à « une logique esclavagiste ». L'année se termine comme elle a commencé, sur l'air de la mobilisation avec, le 16 décembre, un nouveau rassemblement à l'appel de FO pour lancer un avertissement aux pouvoirs publics sur les conséquences de l'austérité, alors qu'un nombre croissant de voix se font entendre pour contester qu'elle soit la solution à la crise. En 2016, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) se montrera assez critique sur la question, jugeant que la politique d'austérité menée sous François Hollande a entravé la reprise.

Les dessous d'une perquisition

En novembre 2009, la presse se fait l'écho de perquisitions réalisées par la brigade financière aux sièges des Fédérations FO, CFTC, CFE-CGC et CFDT de la Métallurgie, de même qu'à la Confédération CFTC. Elles font suite à la fameuse « affaire UIMM » née en 2007 lorsque, pour justifier des retraits en liquide, son président avait déclaré que certains fonds avaient « servi à fluidifier le dialogue social ». Ce qui, à l'époque, avait laissé planer des doutes sur les organisations syndicales d'étudiants et de salariés, voire les organisations politiques.

Résumant le sentiment de l'ensemble des militants, Frédéric Homez consacrera son édito mensuel à l'affaire :

« Sur le plan syndical, les faits sont surprenants et parlants : pourquoi seulement quatre organisations syndicales ont été perquisitionnées ? Pourquoi une seule ne l'a pas été ? Et surtout, qu'est-ce que cela veut dire ou laisser entendre ? Comme par hasard, et ce n'est vraiment qu'un pur hasard, les organisations perquisitionnées sont les signataires de la plupart des accords de branche de la Métallurgie, ce qui pourrait laisser entendre ou laisser penser que celles-ci ont été achetées ? Infamie et mensonges, surtout lorsque nous savons, tout comme les salariés de la branche, que nous avons le meilleur des tissus conventionnels.

« Dans cette affaire, et pour ce qui nous concerne plus spécifiquement par rapport à cette perquisition, nous n'avons rien à cacher ni à nous reprocher. Nous avons donc laissé la police faire son travail, malgré les désagréments que l'on peut imaginer dans une telle situation. Nous avons apporté les preuves que les remboursements effectués par chèque correspondent bien aux frais de remboursement des réunions paritaires de la branche et, finalement, ils n'ont rien trouvé de particulier.

« A FO Métaux, nous restons persuadés que dans le cadre de cette affaire, il y a une vraie coalition entre certains politiques, journalistes, et représentants dits "syndicaux". Ce qui repose la question de la neutralité de notre système, car il est vrai que certains acteurs, liés de près ou de loin à cette affaire, ont des moyens persuasifs que nous n'avons sûrement pas. Mais, à un moment donné, nous nous réservons le droit de riposter.

« A FO Métaux, nous ne pouvons que regretter l'acharnement manifesté auprès des quatre organisations syndicales concernées. Pour notre Fédération, cela a pour objectif, et nous n'en sommes pas dupes, la remise en cause de l'indépendance et la liberté syndicales. Pour autant, ces faits ou actes n'entament en rien, bien au contraire, notre détermination ni notre volonté de faire vivre la seule organisation syndicale libre et indépendante qui apporte aux salariés de réelles garanties au travers de la pratique contractuelle et conventionnelle. »

Enfin, Denis Gautier-Sauvagnac, qui avait dû démissionner de la présidence de l'UIMM, est condamné en appel le 1^{er} décembre 2015 à deux ans de prison avec sursis et 100 000 euros d'amende, la Cour expliquant son « indulgence » par « l'absence d'enrichissement personnel ». Aucun élément n'a étayé un quelconque financement occulte d'organisations syndicales alors que celui de partis politiques, lui, est avéré.

5. Au secours de l'industrie

La séquence qui s'ouvre avec la crise de 2007 ne reste pas sans conséquences sur l'industrie, et certains de ses pans sont plus touchés que d'autres, comme l'aéronautique. Chez Airbus, les soubresauts de l'économie mondiale viennent ajouter à une situation déjà peu confortable. Car le groupe traverse des turbulences depuis plusieurs mois. Cela se traduira par 18 mois de combat syndical. Depuis le premier vol de l'A380, le 27 avril 2005, les retards de li-



Airbus : les militants FO seront en première ligne tout au long de la bataille.

raison se sont accumulés sur cet appareil du fait de problèmes d'industrialisation, en particulier la partie câblage. Des têtes sont coupées chez EADS, mais ces déboires génèrent un surcoût du programme de 4,8 milliards d'euros, au moment où il faut dégager des moyens pour financer le programme A350. La nouvelle direction fait savoir dès septembre 2006 qu'elle prépare un plan d'économies et de restructuration baptisé Power 8. De nombreux emplois sont menacés, plusieurs sites pourraient fermer. Les détails concrets se font cependant attendre. Annoncés pour le 20 février 2007, ils sont reportés de quelques jours du fait de l'insistance du gouvernement allemand et de son représentant chez EADS, qui entendent

modifier son équilibre pour préserver les intérêts industriels outre-Rhin. En France, FO, majoritaire chez l'avionneur, s'empresse de mobiliser et resserre les liens avec son homologue allemand IG Metall. Dénonçant le jeu des actionnaires privés d'EADS qui mettent le groupe en péril, FO Métaux demande à l'État français d'augmenter sa participation au capital. Le sujet est au cœur des débats de l'assemblée générale Airbus qui rassemble les militants FO du groupe au mois de mars. Les projets de la direction sont devenus plus précis. Il s'agit à présent de supprimer 10 000 postes de travail en Europe et d'instaurer des partenariats qui, à terme, peuvent conduire à la cession des sites Airbus de Méaulte, dans la Somme, et Saint-Nazaire Ville. De l'avis de la Fédération, ils risquent surtout de mettre en péril l'existence même du groupe. La lutte syndicale se mène aussi en lien avec la Fédération Européenne de la Métallurgie (FEM), qui lance pour le 16 mars un mot d'ordre de grève de deux heures, dans tous les sites d'Airbus en Europe. Il sera très suivi.

Tandis que ses militants sont mobilisés en continu sur le terrain, la Fédération FO de la métallurgie multiplie les interventions au plus haut niveau, prenant langue avec les candidats à l'élection présidentielle, notamment celui qui deviendra président de la République, Nicolas Sarkozy, pour insister sur la nécessité de maintenir les sites de Méaulte et Saint-Nazaire au sein du groupe. Le 18 mai, le nouveau locataire de l'Élysée se rend sur le site Airbus de Toulouse pour y rencontrer les organisations syndicales, au premier rang desquelles FO Métaux, dont la délégation comprend Frédéric Homez, le secrétaire du syndicat FO Airbus Toulouse Julien Talavan et le DSC FO Airbus Jean-François Knepper. Si les engagements du candidat quant à la montée au capital de l'État sont tenus, son discours une fois devenu président laisse planer l'ambiguïté sur le devenir des sites industriels. Le 19 décembre, est présenté le projet Zephyr, qui prévoit également la vente des sites de production de Filton (Royaume-Uni), Varel, Nordenham et Laupheim (Allemagne), mais aussi ceux de Méaulte et Saint-Nazaire ville pour la France. Les établissements allemands sont censés être maintenus dans une filiale EADS et les français vendus à un repreneur extérieur, Latécoère, via une co-entreprise. Contrairement à ce qui avait été annoncé, les sites français et allemands bénéficient donc d'une gestion différente. Il en est de même pour le traitement des salariés, avec des transferts sur la base du volontariat en Allemagne et obligatoires en France.

La surprise passée, un mécontentement grandissant se fait sentir dans l'Hexagone. « Comment pourrions-nous accepter que les sites allemands soient placés dans une filiale 100% EADS tandis que les établissements français seraient cédés à des entreprises extérieures ? », s'interrogent les délégués FO. A l'appel de la Fédération, la mobilisation reprend de plus belle sur le mot d'ordre du maintien des deux sites français dans Airbus, tandis que le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly, en étroite liaison avec Frédéric Homez, plaide leur cause à l'Élysée. Au même moment, Latécoère fait état de difficultés de financement. Prise en étau, la direction d'Airbus recule début mai 2008 et –les interventions de FO ne sont pas étrangères au résultat– l'opération capote. Elle annonce même la filialisation des deux sites, sur le même modèle de ce qui a été décidé pour l'Allemagne, au grand

déplaisir du PDG Louis Gallois, qui plaidait pour la vente. Sur les sept sites mis en vente en 2007, Filton et l'usine allemande de Laupheim, rachetés en août 2008 par le tandem franco-allemand Diehl-Thales, sont les seuls à avoir trouvé preneur. Les deux usines françaises de Méaulte et Saint-Nazaire ville, ainsi que les trois sites allemands d'Ausgburg, Varel et Nordenham, seront quant à eux placés au sein de deux nouvelles filiales d'EADS, qui verront le jour en fin d'année. La filiale française, baptisée « Aerolia », spécialiste des aérostructures, doit englober quelque 2 200 salariés de Méaulte, Toulouse et Saint-Nazaire, pour un chiffre d'affaires prévisionnel d'environ 800 millions d'euros. Son équivalente allemande, baptisée « Premium Aerotech », atteindra pour sa part 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour quelque 5 000 employés. L'une et l'autre seront théoriquement traitées comme des sous-traitants autonomes, susceptibles de travailler pour d'autres avionneurs qu'Airbus. A un horizon de deux ou trois ans cependant, elles auraient également vocation à être cédées, en partie ou en totalité, à des partenaires extérieurs.

FO mènera pendant plus de 15 ans un combat pour obtenir la réintégration des aérostructures dans le groupe. Les arguments qu'elle déploiera dans son livre blanc consacrés au dossier en mars 2011, remis notamment au Premier ministre Jean-Marc Ayrault, porteront. En 2015, Aérolia fusionnera avec la Sogerma au sein de Stelia Aerospace, suivant ainsi les préconisations de l'ouvrage, mais cela ne constituera qu'une étape sur le chemin de la réintégration, qui



*Après des années de lutte acharnée,
les aérostructures réintègrent Airbus.*

interviendra finalement en 2022. Une nouvelle société, « Airbus Atlantic », est alors créée, sur les bases de Stelia Aerospace, et avec les sites de Nantes et Saint-Nazaire d'Airbus Commercial Aircraft. Ce nouvel ensemble, qui pèse 3,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires pour un effectif de 13 000 salariés dont plus de 9 000 en France, devient ainsi la première division de l'avionneur. Une victoire arrachée par un combat opiniâtre, soutenu par une vision cohérente de l'industrie aéronautique, dont la Fédération FO de la Métallurgie peut s'enorgueillir. Par la suite malheureusement, du fait de la réforme en 2013 de la gouvernance d'EADS, qui devient au passage Airbus, l'État français, dont la participation a diminué 15 à 12 %, privera les futurs gouvernements de la possibilité d'avoir un droit de veto sur les nominations des directeurs, ou de peser sur les décisions stratégiques du groupe. La Fédération ne manquera pas de déplorer la manœuvre et de constater avec une amertume perceptible la volonté politique de se retirer le plus possible du champ économique. Ainsi privée d'un allié de poids, l'organisation devra mener ses futurs combats dans un contexte encore plus compliqué.

6. Toujours les retraites

Parmi les nombreux dossiers suivis par les organisations syndicales, certains reviennent avec une désespérante régularité sur le devant de la scène, jusqu'à sembler incarner la raison d'être du combat social. La réforme des retraites est de ceux-là, tant les gouvernements paraissent déterminés depuis les années 1990 à y consacrer une nouvelle loi à chaque changement à Matignon. Le 11 janvier 2007, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) remet son rapport sur les retraites au Premier ministre. Ce rapport vise à préparer les rendez-vous de 2008 prévus par la loi Fillon de 2003. Il est destiné à revoir les différents paramètres de régimes de retraite en fonction du contexte démographique, social, économique et financier. Dans son rapport, le COR considère qu'il est important d'avoir de nouvelles ressources pour assurer l'avenir financier du système de retraites. Les comptes seraient plus dégradés que prévu. Le vieillissement de la population, l'évolution du marché de l'emploi et le succès des départs anticipés, permis par la réforme Fillon de 2003 pour les salariés ayant commencé à travailler jeunes, nécessitent d'après l'organisme de remettre à plat les modes de financement. « Ce rapport est un constat de la situation et des perspectives, rappelle FO. Il propose quelques pistes, certaines d'entre elles vont dans le bon sens, notamment lorsqu'il s'agit de poser le problème des rémunérations non soumises à cotisations. [...] D'autres pistes à elles seules ne sont pas acceptables, telles que l'allongement de la durée des cotisations. »



Dans la rue, pour défendre les retraites.

La démarche lancée en 2003 est une réforme globale qui concerne la plupart des régimes de retraite privés et publics de base, complémentaires ou supplémentaires, hors régimes spéciaux de retraite. Elle organise un processus d'ajustement par étapes du système de retraite entre 2004 et 2020. La première étape s'achève en 2008. A cette date, un rendez-vous est prévu préparant la

deuxième étape de la réforme qui se déroule entre 2009 et 2012. Le rapport du COR en donne la tonalité. Le rendez-vous qui a lieu le 27 mars 2008 la confirme. Il s'agit pour le gouvernement d'allonger la durée de cotisations. FO y oppose ses revendications, en particulier le blocage des compteurs à 40 annuités de cotisation et le retour aux 25 meilleures

années pour le calcul des pensions au lieu des 10 meilleures. La Fédération fait d'ailleurs remarquer que « de plus en plus de salariés n'auront pas suffisamment d'années de cotisations en 2008 pour avoir droit à une retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans » et pose la question : « Comment, dans ces conditions, envisager d'allonger encore cette durée quand les employeurs continuent à se séparer des salariés dits âgés et à refuser de faire avancer les négociations sur la pénibilité ? » A l'appel de FO, près de 26 000 manifestants défilent début avril dans toute la France pour la défense des retraites. Ils seront 700 000 le 22 mai. Plusieurs journées de mobilisation auront lieu jusqu'à la fin de l'année, d'autant que la loi du 1^{er} juillet s'attaque aux régimes spéciaux.

Le dossier des retraites revient sur la table en 2010. La Fédération prévient d'emblée que ce sera une année-charnière sur ce dossier. Le 14 avril 2010, le Conseil d'orientation des retraites rend un rapport soulignant l'impact de la crise financière de 2008 sur le financement du système de retraite et l'augmentation rapide du chômage qui diminue les cotisations. Éric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, confirme dans la foulée ce qui se murmurait depuis déjà plusieurs mois, à savoir qu'il prévoit de reporter l'âge légal de départ à la retraite. Le 16 mai 2010, il transmet aux partenaires sociaux un « document d'orientation » du gouvernement qui énonce que seule l'augmentation progressive de la durée d'activité peut répondre au « choc démographique ».

« Les décisions du gouvernement sont-elles justifiées ? interroge Frédéric Homez dans son édito du mensuel *FO Métaux*. Nous ne le pensons pas, car si la question du financement est incontournable pour sauvegarder et maintenir notre système de retraite par répartition, à la fois pour les générations actuelles et futures, les arguments du gouvernement restent flous et ils visent avant tout à prendre les mêmes mesures que dans d'autres pays, où elles sont d'ores et déjà entérinées. L'objectif final étant de satisfaire les marchés financiers à court terme plus que de dessiner durablement un projet de société. » L'organisation continue donc de porter ses revendications sur le sujet : une retraite à taux plein dès 60 ans ; une durée de cotisation qui n'augmente plus ; la revalorisation des retraites pour ne pas recréer des retraités pauvres ; l'élargissement de l'assiette de financement pour équilibrer nos régimes ; la prise en compte de la pénibilité pour des départs anticipés.

Un mois plus tard, le gouvernement annonce le passage de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans contre 60 ans auparavant. Les manifestations contre la réforme, qui avaient débuté en mars, s'intensifient immédiatement. Pas moins de 14 journées de mobilisation rythment l'année 2010 et à plusieurs reprises le nombre de manifestants dépasse la barre des deux millions. Mais le gouvernement joue en partie sur les divisions syndicales pour camper sur ses positions. Après la phase de concertation, FO décide de passer à la vitesse supérieure et propose une journée interprofessionnelle de grève, qui est refusée par l'intersyndicale, laquelle, dans la foulée, décide d'une journée de manifestation le 27 mai sans un appel clair à la grève. FO choisit alors d'organiser sur son seul nom une mobilisation nationale doublée d'un appel à la grève le 15 juin à Paris. La date, qui n'a pas été choisie au



Le 15 juin, FO mobilise massivement sur son seul nom.

hasard, correspond à la période durant laquelle le gouvernement doit remettre son projet de loi de réforme des retraites. La journée sera un succès, avec pas moins de 70 000 personnes défilant dans les rues de la capitale avec des drapeaux FO.

L'avant-projet de réforme des retraites présenté le lendemain par le ministre du Travail Éric Woerth confirme toutes les craintes exprimées par FO. Ce projet cherche à repousser, pour tous, l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans d'ici à 2018, à un rythme de quatre mois de cotisation supplémentaires par an à partir du 1^{er} juillet 2011. Concernant la durée de cotisation nécessaire pour toucher une retraite à taux plein, qui aura atteint 41 ans en 2012, le gouvernement souhaite qu'elle soit portée à 41 ans et trois mois à partir de 2013. La barre des 65 ans, qui correspond à l'âge auquel une pension de retraite à taux plein est garantie, sera également repoussée de deux ans, à 67 ans.

Pour faire avaler la pilule aux salariés, le gouvernement ajoute quelques mesures censées taxer les hauts revenus et les entreprises qui, tout au plus, rapporteraient 4,4 milliards d'euros, dont la moitié proviendrait de la remise en cause d'une petite partie des allègements de cotisations patronales. Sachant que le « déficit » des retraites est évalué à 32,3 milliards d'euros cette année et à 42,3 milliards en 2018, et, comme l'a expliqué le ministre lui-même, que les mesures d'âge absorberont à elles seules environ 50% des déficits d'ici à 2018. Personne n'est dupe, cette réforme a été taillée avant tout pour satisfaire les appétits des marchés financiers. Pour FO, « ce projet est non seulement injuste socialement mais aussi inefficace économiquement. Ce sont encore un fois les salariés qui devraient payer l'essentiel de la facture ». Par conséquent, l'organisation revendique le retrait pur et simple du projet tel qu'il a été présenté.

Interrompue pendant les vacances d'été, la mobilisation reprend de plus belle à la rentrée. Le projet de loi portant la réforme des retraites est présenté le 7 septembre 2010 à l'Assemblée nationale. Le même jour, près de trois millions de manifestants sont dans les rues, et autant le 23 septembre. Ils sont d'autant plus remontés que les parlementaires ont pris soin de conserver leur régime spécial, particulièrement généreux, en rejetant à une très large majorité l'amendement qui proposait de l'aligner sur le régime général. Les syndicats estiment qu'un ouvrier devra en moyenne cotiser 3,14 années pour une année de retraite contre 2,64 années avant la réforme. Les sondages qui se multiplient montrent un soutien massif de l'opinion publique. Le 19 octobre fera figure d'apothéose du mouvement, avec près de 3,5 millions de manifestants pour la défense des retraites, et une unanimité des études d'opinion, qui montrent que 7 Français sur 10 soutiennent les organisations syndicales dans ce combat. C'est pourtant à une fin de non-recevoir de la part des pouvoirs publics qu'ils se heurteront, tandis que le processus législatif s'achemine vers son terme. Le texte est adopté par l'Assemblée nationale le 27 octobre et promulgué le 10 novembre. Pour FO, le combat n'en continue pas moins, notamment sur la pénibilité. Le dossier des retraites est d'ailleurs loin d'être clos, comme le montrera l'année 2013.

Dans la foulée de la loi du 9 novembre 2010, c'est le dossier de l'avenir des régimes de retraites complémentaires qui s'ouvre. Là aussi, la Fédération se montre inquiète. « Que le projet du patronat ne permette pas d'équilibrer les régimes et qu'aucune ressource supplémentaire ne soit prévue revient à proposer que les salariés supportent seuls les efforts financiers à consentir, écrit alors la CA fédérale. Doit-on s'interroger sur l'investissement du patronat dans la gestion paritaire de l'Agirc



Près de 3,5 millions de manifestants contre la réforme le 19 octobre.

et de l'Arrco ? » Rappelant son attachement aux dispositifs de retraites complémentaires par répartition, FO Métaux demande la pérennisation de l'AGFF (Association pour la gestion du fonds de financement), l'organisme qui gère le financement des départs à la retraite entre 60 et 65 ans pour les retraites Arrco et Agirc, avec des moyens financiers adaptés. Elle revendique également l'arrêt de la baisse des taux de rendement et l'augmentation de la cotisation Agirc et Arrco de manière étalée dans le temps, en vue de régler les problèmes de fond et de ne pas sacrifier un dispositif que les salariés dans leur ensemble considèrent comme un acquis social

fondamental. Cette fois, FO parvient à se faire entendre et marque plusieurs points lors de la négociation interprofessionnelle sur le sujet. « Un certain nombre de salariés qui peuvent prétendre à une retraite à 60 ans dès le 1^{er} janvier s'inquiètent de l'avenir de l'AGFF qui permet de percevoir une retraite complémentaire à taux plein sans un abattement de 22 %. Ces salariés peuvent être rassurés, annonce Frédéric Homez dans son édito de mars 2011 : grâce à l'action de FO, l'AGFF a été reconduite par un accord interprofessionnel en date du 25 novembre 2010 pour une durée de six mois, jusqu'au 30 juin 2011, et ce dans l'attente des conséquences de la nouvelle loi et d'un éventuel accord plus large sur les retraites complémentaires. » Au final, l'intégration de l'AGFF sera prolongée jusqu'en 2018.

Qui dit nouvelle présidence dit nouvelle réforme des retraites. François Hollande en esquisse les contours lors de la conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, dans la droite ligne des recommandations du rapport Moreau publié peu auparavant. A la fin du mois d'août, le Premier ministre dévoile son projet sur la question, qui sera porté par la ministre du Travail Marisol Touraine, et confirme les craintes de FO d'un allongement de la durée de cotisation, avec un passage à 43 ans pour les générations nées en 1973. L'augmentation de la durée d'assurance pour une retraite à taux plein s'effectuerait à partir de 2020 et serait d'un trimestre par an, pour passer à 43 ans en 2035. L'impact de cet allongement ne concernerait donc pas que les générations nées en 1973, mais toucherait celles nées entre 1958 et 1973. En effet, pour les générations nées en 1958 et atteignant 62 ans en 2020, il faudrait 41 ans et trois trimestres ; pour celles nées en 1961, 42 ans ; en 1964, 42 ans et un trimestre ; en 1967, 42 ans et demi ; en 1970, 42 ans et trois trimestres ; en 1973, 43 ans. FO fait le calcul : avec une entrée sur le marché du travail à 23,5 ans en moyenne pour la jeune génération, cela se traduirait par une future retraite vers 66 ou 67 ans si rien ne bouge. La Fédération, à l'examen du texte, distribue bons et mauvais points : l'allongement de la durée à 43 ans, le report des revalorisations des pensions des retraités du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, la fiscalisation de la majoration des 10 % pour enfants sont des points négatifs. L'augmentation des cotisations (employeurs et actifs) à raison de 0,3 %, l'instauration de la pénibilité en 2015, la validation des trimestres travaillés pour les apprentis, la validation des trimestres pour les périodes d'interruption liées au congé de maternité, la baisse du taux d'incapacité de 80 à 50% pour les travailleurs handicapés, le passage de 200 heures de SMIC à 150 heures comme seuil de déclenchement pour valider des droits à la retraite sont des points positifs, dont la plupart ont été obtenus sur l'insistance de l'organisation.

Une intense campagne de communication et de sensibilisation est menée par le monde syndical durant la trêve estivale, doublée d'un appel à manifester contre le projet le 10 septembre. « Le premier ministre a pris les chaussons de M. Fillon puisqu'il prolonge ce qu'avait fait M. Fillon en 2003, à une époque où il n'était pas d'accord, juge Jean-Claude Mailly. Personne ne peut garantir que cette réforme sera "La Der des Ders", ce qui justifie qu'on appelle à mobiliser le 10 septembre. » Les Français sont plus de 360 000 à défiler, sans compter -fait nouveau, qui sera confirmé quelques années plus tard- tous ceux qui, selon leurs dires, montreront leur mécontentement lors des prochaines échéances électorales. FO prévient d'ailleurs que « le gouvernement

devrait se méfier de ce mécontentement qui ne s'exprime pas forcément que dans la rue, mais qui s'exprimera dans les urnes avec toutes les conséquences que cela pourrait engendrer ».



En octobre 2013, les retraites mobilisent à nouveau.

Après le 10 septembre, au sein de FO, il est décidé de demander le retrait de la mesure concernant l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans sans appeler à une nouvelle mobilisation, mais via une initiative nationale, avec un rassemblement devant l'Assemblée Nationale le 15 octobre, composé d'une délégation de chaque Union Départementale et Fédération FO. L'organisation décide également de s'adresser aux parlementaires et réalise, pour l'occasion, un argumen-

taire technique avec une analyse sur les principaux articles du projet de loi. L'action se porte donc sur le terrain parlementaire, mais il faut aller vite car le gouvernement a prévu de recourir à une procédure accélérée avec une seule lecture à l'Assemblée et au Sénat. Les débats commencent à l'Assemblée le 7 octobre ; il faudra attendre le 18 décembre pour son adoption définitive.

En parallèle, les augmentations de taux de cotisation, qui sont des mesures de niveau réglementaire, sont réalisées par décret. La loi est promulguée le 20 janvier 2014. Elle valide le principe de l'allongement au fil des générations de la durée d'assurance nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. Cette durée est relevée d'un trimestre tous les trois ans de 2020 à 2035 pour atteindre 172 trimestres (43 ans) pour les générations 1973 et suivantes. Comme l'a prophétisé le secrétaire général de la Confédération Jean-Claude Mailly, cette réforme des retraites ne sera pas la dernière du nom.

V. L'action internationale gagne en cohérence

Dans un environnement toujours plus mondialisé, les problématiques industrielles, dans leurs dimensions économiques, sociales et humaines ne s'arrêtent plus, depuis longtemps, aux frontières de l'Hexagone. Fortement impliquée dans la vie et l'action des fédérations syndicales internationales, FO Métaux va être un des acteurs de cette évolution. En janvier 2010, Bruxelles accueille un symposium sur l'avenir du mouvement syndical, organisé

par la Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM), dont la Fédération FO de la métallurgie est l'un des membres fondateurs. Cette rencontre, à l'initiative du secrétaire général de la FEM Peter Scherrer, accueille une centaine de représentants syndicaux issus de tous les pays européens. Elle a pour but d'échanger sur les modes d'action à mettre en œuvre pour permettre aux syndicats de construire le modèle social européen dans les années à venir.

Au fil des ans, l'action de la FEM a notamment permis la mise en place des comités d'entreprise européens, et l'heure est à l'anticipation de ce que la prise en compte de la question environnementale va bientôt imposer à l'industrie. Quelques jours plus tard se tient le premier comité de dialogue social sectoriel de la métallurgie au niveau européen, là encore avec la participation de FO Métaux. Ce comité, qui réunit les représentants des salariés, issus de la FEM, et des employeurs, issus du CEEMET, s'est donné pour mission d'encourager la négociation dans un cadre européen, et ce sans remettre en cause les prérogatives nationales. Il représente déjà l'une des composantes du modèle social permettant de négocier des accords supranationaux, notamment sur la protection des salariés. Les partenaires sociaux qui y siègent représentent les intérêts de 13 millions de salariés répartis dans 200 000 entreprises. Ils sont notamment appelés à échanger sur l'anticipation des besoins en compétences, la gestion d'une main-d'œuvre vieillissante, la compétitivité internationale, la mobilité des salariés ou encore la recherche, le développement et l'innovation. De nombreux observateurs du monde syndical voient dans ces deux rendez-vous les prémices d'un regroupement de plusieurs structures internationales.

Le congrès de la FEM, qui se tient en Allemagne en juin 2011 et coïncide avec le 40^{ème} anniversaire de l'organisation, rassemble des responsables de près de 72 organisations syndicales de 33 pays européens, et confirme cette tendance. Si ce grand rendez-vous permet de constater que les préoccupations de FO Métaux sur la défense de l'industrie et de ses emplois sont plus que partagées par ses homologues européens, il laisse aussi entrevoir l'avenir. Afin de parler avec davantage de poids, la FEM pose à cette occasion les premiers jalons officiels d'une démarche de regroupement des structures syndicales européennes avec comme objectif mi-2012. Les mois suivants voient se succéder les réunions à un rythme soutenu pour préparer la fin de la FEM, qui fusionnera en mai 2012 avec ses homologues de la chimie et du textile pour donner naissance à industriALL European Trade Union, la Fédération Européenne des Travailleurs de l'Industrie.

Plusieurs secrétaires fédéraux participent ainsi à des réunions afin de s'accorder sur les bases de la future organisation. Rien qu'au niveau français, 22 fédérations syndicales, toutes tendances confondues, ont vocation à faire partie de la nouvelle Fédération Européenne. Au sein de la Confédération FO, les secteurs concernés se concertent, et de nombreuses réunions ont ensuite lieu au sein des comités exécutifs des trois fédérations européennes appelées à fusionner. Le projet de fusion pose en effet un problème majeur pour notre organisation : la répartition des sièges pourrait bien se faire par pays et non par

organisation. Ce qui pose de nombreuses questions : quelle présence pour FO Métaux ? Siègera-t-elle à titre d'organisation syndicale ou en tant que représentant français ? Le sujet est d'autant plus brûlant qu'à l'horizon 2016, si le projet actuel va à son terme, seuls cinq sièges seront attribués à la France pour l'ensemble des fédérations syndicales françaises... La Fédération FO de la métallurgie exprime clairement ses inquiétudes et ses réserves, notamment sur la répartition par pays, à laquelle elle est opposée, et parvient à faire passer plusieurs amendements. Si l'ensemble des organisations syndicales du vieux continent ont conscience de la nécessité et des atouts de cette fusion, le projet met du temps à faire l'unanimité car grande est la crainte pour chacun de voir sa voix se diluer et la cacophonie ou le manque de démocratie entraver l'efficacité de la nouvelle structure, à un moment où sa création est ressentie comme d'autant plus nécessaire face à une austérité sans cesse plus agressive.

Le 16 mai 2012, le congrès fondateur d'IndustriALL European Trade Union se tient à Bruxelles, avec la présence d'une forte délégation FO Métaux, emmenée par son secrétaire général Frédéric Homez. Le nouvel ensemble regroupe la FEM pour la Métallurgie, l'EMCEF pour la Chimie et la FSE-THC pour le Textile, l'Habillement et le Cuir. Le congrès élit comme président Michaël Vassiliadis (ex-président de l'EMCEF) et comme secrétaire général Ulrich Eckelmann (ex-secrétaire général de la FEM) ;



La délégation FO Métaux au congrès fondateur d'IndustriALL European Trade Union.

trois vice-présidents : Renzo Ambrosetti (UNIA, Suisse), Valeria Fedeli (Filctem-CGIL, Italie) et Anders Ferbe (IF Metall, Suède) ; enfin trois secrétaires généraux adjoints : Bart Samyn (ex FEM), Sylvain Lefebvre (ex-EMCEF) et Luc Triangle (ex FSE-THC). Cette nouvelle fédération européenne sera dirigée par un comité exécutif regroupant dans un premier temps tous les affiliés, soit plus de 230 syndicats, et un comité directeur plus restreint, pour représenter près de 7 millions de travailleuses et travailleurs syndiqués. Pour FO Métaux, membre fondateur de la première Fédération Européenne de l'Industrie (Comité Métal Européen, dénommée ensuite FEM), la nouvelle Fédération IndustriALL European Trade Union doit symboliser un changement de cap pour une Europe plus sociale avec une croissance soutenue pour davantage d'emplois et une solidarité plus forte en faveur des salariés, avec une meilleure répartition des revenus et richesses en Europe.

Sur cette lancée, les syndicats des différents pays se réuniront à nouveau, sur un plan mondial cette fois, du 18 au 20 juin à Copenhague afin de créer une nouvelle fédération syndicale de l'industrie mondiale qui sera dénommée IndustriALL Global Union et rassemblera les trois fédérations internationales des mêmes secteurs : FIOM pour la métallurgie (211 organisations syndicales nationales), ICEM pour la chimie-mines-énergie (467 organisations nationales), FITTHC pour le secteur textile, cuir et habillement (264 affiliés). Cette fois, ce sont 50 millions de syndiqués qui seront représentés par ce mastodonte, qui pourrait bien incarner un contre-pouvoir face aux entreprises multinationales et inaugurer une nouvelle ère de solidarité mondiale.

« Ces regroupements aux niveaux européen et mondial devront nous permettre d'être plus forts et de peser sur les organisations patronales et les différentes instances européennes et mondiales, écrit alors Frédéric Homez. Nous veillerons à ce que les revendications et décisions prennent bien en compte les demandes des différentes organisations syndicales qui définissent leurs orientations et revendications dans leur congrès, et ce, en toute indépendance. » Les premières actions ne se font pas attendre puisque, dès le 9 octobre, IndustriALL European Trade Union organise une journée d'action européenne de l'industrie. Face à l'explosion du chômage et à une situation des salariés dans les différents pays d'Europe qui se dégrade continuellement, en raison notamment des attaques contre les droits et conditions de travail et de la mise en œuvre des plans d'austérité par les gouvernements européens sous l'impulsion de la Commission Européenne, de la Banque Centrale Européenne et du FMI, le monde syndical du vieux continent donne de la voix. FO, qui soutient l'initiative, dénonce :

« L'orientation et les tentatives de remise en cause sont toujours les mêmes, à savoir : baisse des salaires, recul de l'âge de départ en retraite et baisse des pensions, rejet du dialogue social, dénonciation des accords collectifs, remise en cause des droits des syndicats à la négociation collective, augmentation des impôts -avec un effet le plus souvent défavorable aux salariés-, baisse des allocations sociales, dégradation des services sociaux, remise en cause des services publics, augmentation du travail précaire avec la libéralisation du marché du travail, facilitation des licenciements, etc. Toutes ces mesures, prises prétendument au nom du développement de l'emploi et de l'apurement de la dette, ne font qu'aggraver continuellement la situation. De plus, la détérioration des conditions de vie et de travail est sans précédent, et on assiste à une augmentation du nombre de salariés pauvres, de chômeurs, à une précarisation de l'emploi. Toutes les économies ou presque entrent en récession. Il faut retourner à une économie réelle et abandonner la financiarisation. Les choix stratégiques de certaines entreprises conduisent souvent à affaiblir la base industrielle française et européenne. L'insuffisance de régulation économique favorise cette financiarisation au détriment des intérêts des salariés et de l'intérêt général à long terme. La politique industrielle européenne actuelle ne permet pas de faire face à la crise, ni de prendre les moyens cohérents de renforcement de nos industries. Pourtant, l'industrie demeure le fondement de l'économie européenne et de la création de richesses. Elle emploie plus de 34 millions de salariés, elle représente les trois quarts des exportations de l'Union Européenne et compte pour plus de 80 % dans les dépenses de recherche et de développement. »

Par la suite, l'importance d'une action syndicale coordonnée aux niveaux mondial et européen ne cessera de s'affirmer.



Quatrième partie - 2015 -2024

La résistance

*Le démantèlement de l'édifice social s'accélère.
Les attaques fusent de toutes parts : ravages de la représentativité,
montée en puissance de l'austérité, entreprises sacrifiées,
code du travail taillé à la hache, une gronde sociale et
des mouvements inorganisés qui finiront par atteindre
des sommets et se heurter au mutisme des pouvoirs publics...
La séquence, dont la destructrice réforme des retraites combattue
par FO aurait dû être le point d'orgue, s'achève dans la confusion
quand la Covid met le pays et le reste de la planète sous cloche.
La crise sanitaire donne hélas raison à FO en démontrant
le retard et la dépendance de l'industrie française. Elle interroge
aussi sur le bien-fondé de l'austérité alors que l'État décide
de déverser massivement des liquidités pour aider entreprises
et salariés « quoi qu'il en coûte ».*

I. Un pouvoir de plus en plus autoritaire, un dialogue social en crise

L'année 2015 commence dans la douleur avec les attentats de Paris contre le journal *Charlie Hebdo* et le magasin Hyper Cacher de la Porte de Vincennes. En novembre, ce sera le Bataclan. La Fédération FO Métaux condamne immédiatement ces actes de barbarie qui ont visé la liberté d'expression et de la presse. « Ces assassinats de journalistes et d'innocents qui se sont trouvés au mauvais endroit et au mauvais moment sont odieux et inacceptables. Il n'y aura jamais de mots assez forts pour condamner de tels actes », fait savoir le secrétariat fédéral dans une circulaire. La Fédération salue au passage l'attitude du président de la Répu-



Une terrible attaque contre la liberté d'expression.

blique et de son gouvernement, qui ont su réagir et s'adapter rapidement pour mettre fin à ces actes de terrorisme ; elle remercie également les métallos qui ont participé aux différentes manifestations en ce moment où l'unité nationale a été de mise. Cependant, elle déplore que « malheureusement, dans cet élan de soutien, de solidarité et face à ce drame, la récupération ne s'est pas fait attendre ». Et la Fédération d'expliquer : « À l'occasion de leurs vœux et conférences de presse, les responsables politiques et le Medef demandent un élan de solidarité pour une unité économique et sociale. En clair, ils nous demandent d'avaler des couleuvres, comme par exemple de brader les instances représentatives du personnel (IRP) dans le cadre de la négociation interprofessionnelle sur la modernisation du dialogue social et d'accepter, au nom du contexte économique, une politique salariale à la baisse ou au rabais. » Comme le redoutait FO Métaux, c'est en effet cet esprit qui sous-tend les échanges autour de la future loi dite Macron, qui sera adoptée en force à l'été.



*FO lors de la manifestation du 9 avril
contre l'austérité et la loi Macron.*

de « libérer les énergies », le texte, contre lequel s'élève FO Métaux, est surtout une remise en cause d'acquis, parfois même leur destruction, et permet d'essorer un peu plus les salariés. Il contient aussi les dispositions qui vont faire exploser la concurrence numérique dans les auto-écoles, où FO Métaux est bien implantée, et mettre ainsi en danger tout un secteur en plus de risquer de renchérir le coût du permis de conduire tout en abaissant la qualité de l'enseignement. Le ton du projet de loi est à ce point outrancier que dans la docile majorité parlementaire se dresse un groupe de députés, qu'on a tôt fait d'appeler « frondeurs », qui contraint le gouvernement à user d'une procédure exceptionnelle pour le faire adopter : en vertu de l'article 49-3 de la constitution, le texte sera réputé adopté sans vote, sauf si une motion de censure est déposée et adoptée à la majorité absolue.

La Commission administrative fédérale qui se réunit le 26 juin adopte une résolution dans laquelle elle s'insurge « contre un discours contradictoire [...] qui consiste à vanter les vertus

1. La « loi Macron »

Avec cette loi Macron du 6 août 2015, dite pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, on assiste à une prise de pouvoir de Bercy et de l'Inspection générale des finances sur l'ensemble de l'activité gouvernementale, comme si les préoccupations économiques et financières l'emportaient sur toutes les autres. Repos du dimanche, travail de nuit, plafonnement des indemnités prud'homales, vente de participations publiques, etc. : sous couvert

du dialogue social, voire sa modernisation, tout en le niant en passant en force au Parlement à l'aide de l'article 49-3 de la Constitution. L'engagement de la responsabilité du gouvernement pour faire passer la loi Macron, coûte que coûte, n'est pas un bon signe pour la démocratie et le dialogue social », jugent les métallos FO.

Dans son édit de juin 2015, Frédéric Homez s'inquiète d'une nouvelle attaque contre le code du travail : Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux, et Antoine Lyon-Caen, professeur de droit du travail à l'Université Paris Ouest, le trouvent « obèse » et le fustigent en publiant une déclaration des droits du travail. La réaction du président du Medef, qui confie trouver les pistes proposées « intéressantes » et méritant l'ouverture d'un débat, n'est pas pour rassurer. Quant au ministre du Travail, il a lui aussi jugé le commentaire des deux auteurs « intéressant ». « Le Medef et le gouvernement ont étrangement des points de convergence évidents », note le secrétaire général de la Fédération FO de la Métallurgie.

La fin de l'été est marquée par les Universités d'été du Medef et du Parti socialiste, aux commandes du pays. À l'examen de leurs idées, leurs déclarations et leurs objectifs, il fait peu de doute pour la Fédération qu'ils soient « dans le même combat ». Selon eux, il faut réformer plus et plus vite, mais également réaliser une refonte du marché du travail et notamment du Code du Travail. Plus fort, selon les déclarations d'un ministre à l'Université du Medef, il faut revoir les 35 heures car, dit-il, « celles et ceux qui pensaient qu'à une époque travailler moins serait bon pour l'économie se sont trompés ». D'après les journalistes présents sur place, les patrons en sont restés bouche bée, et son recadrage par le Premier ministre est de peu d'effet.

Ce même été, l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle planche sur un rapport qui préfigure ni plus ni moins la destruction du code du travail. Publié en septembre, il servira de base à la « loi Travail ». FO Métaux avait évoqué une « rentrée de tous les dangers » ; le rapport Combrexelle en est la concrétisation. Au fil des 44 propositions qui le structurent, le texte donne des pistes de changement pour modifier radicalement la hiérarchie de la négociation collective, en donnant la primauté aux accords d'entreprise, qui pourront être inférieurs en termes de garantie aux accords de branche ou interprofessionnels, voire au contrat de travail. En effet, M. Combrexelle recommande d'ouvrir de nouveaux champs à la négociation et affirme que le Code du Travail dans sa rédaction actuelle se caractérise par une grande complexité de la loi, telle qu'il serait bien difficile de déterminer, sur un sujet donné, la marge de manœuvre laissée aux négociateurs d'un accord de branche ou d'entreprise. « Ce qui est faux, s'insurge FO Métaux, car nous avons toujours trouvé dans la métallurgie, et en fonction de nos accords, la marge de manœuvre pour les entreprises et les salariés. Le but recherché et non avoué de ce rapport -qui a été demandé, rappelons-le, par le chef du gouvernement- est d'amplifier et de généraliser les accords dérogatoires qui permettent de revenir sur les droits des salariés. De plus, il propose de limiter la durée des accords d'entreprise et de branche. Pour la branche, c'est une proposition qui risque de mettre à mal les accords à durée indéterminée, ce qui permettrait, là aussi, de revenir régulièrement et au compte-gouttes sur les droits conventionnels des salariés. Et si nous tenons compte des déclarations du Premier

ministre et du président de la République, qui souhaitent faire voter une loi d'ici la fin du premier semestre 2016 pour réformer le Code du Travail, les droits des salariés qui y sont inscrits sont plus que jamais eux aussi sous perfusion. » Autrement dit, pour l'organisation, il ne faut pas s'y tromper : le rapport propose de saborder la négociation collective et le principe de faveur, qui est plus favorable aux salariés. Avec le soutien de FO Métaux, la Confédération mènera un combat exemplaire contre l'inversion de la hiérarchie des normes, dossier technique s'il en est, et parviendra à préserver l'essentiel, le fondement même de la négociation dans notre pays. Mais l'épisode sera mal vécu par les militants et laissera des traces.

Gouvernement et patronat donnent de la voix et tentent de faire passer l'intransigeance syndicale pour une posture de révolutionnaires, avec l'image de la fourche dans les mains. « Ils se trompent d'époque et oublient que la paix sociale passe par le paritarisme et les accords conventionnels, tonne Frédéric Homez. Alors que la troisième révolution industrielle, avec le numérique et la digitalisation, arrive à une vitesse qui pourrait dépasser les nécessaires évolutions technologiques, celles-ci devraient, contrairement à ce que tentent d'imposer des chefs d'entreprises, améliorer les conditions de travail en créant de pair les emplois de demain. » La Fédération conclut en prévenant qu'en cas de modification législative en lien avec ces rapports, elle mettra tout en œuvre pour continuer à apporter de réelles garanties aux salariés. Pour qui sait lire entre les lignes, les germes du combat sur la « loi travail » sont déjà présents...

Début novembre, la ministre du Travail présente les grandes lignes de la réforme du Code du Travail. Celui-ci doit être réécrit d'ici 2018 selon une architecture à trois niveaux. Le premier fixera l'ordre public social auquel il ne sera pas possible de déroger ; sur ce plan, le gouvernement cite entre autres : le Smic, la durée légale du travail et le CDI. Le deuxième indiquera les domaines ouverts à la négociation et fixera l'articulation entre les branches et l'entreprise. Le troisième regroupera les dispositions applicables en l'absence d'accord de branche ou d'entreprise. À ce stade, la hiérarchie des normes est maintenue en l'état, comme le demandait FO, qui aura cependant bien raison de rester vigilante. Quelques lignes discrètes dans la présentation annoncent également un futur chantier de grande ampleur : le gouvernement ambitionne de réduire le nombre de branches professionnelles à 200 dans les trois ans, et à terme à 100, contre 700 alors. De longues années de négociations seront nécessaires aux métallos pour atteindre l'objectif tout en gardant la main sur la barre et accoucher de la convention collective nationale de la métallurgie qui sera signée le 7 février 2022.

2. La « loi Travail »

Le gouvernement fait une nouvelle fois preuve d'autoritarisme face à la contestation qui gronde jusque dans les rangs de la majorité. Objet de l'ire des députés ? La « loi Travail », ou loi El-Khomri, qui sera promulguée le 8 août 2016 après utilisation de l'article 49-3. Dès les premiers stades du projet, l'affaire paraît mal engagée. Avec les partenaires sociaux d'abord, dont FO.

Dans la résolution qu'elle adopte fin février, la CA fédérale « appelle les pouvoirs publics à ne pas pratiquer de politique de la terre brûlée en matière sociale, au prétexte qu'une baisse structurelle du chômage en dépendrait ». Elle estime qu'une telle politique est simpliste et illusoire économiquement, en même temps que dommageable socialement. En conséquence, elle « rejette le projet de loi



Les métallos FO seront de tous les cortèges contre la loi Travail.

El Khomri qui doit être présenté en Conseil des ministres le 9 mars, qui veut réformer le code du travail, la durée du travail et la négociation collective, alors qu'aucune négociation entre partenaires sociaux n'a eu lieu ! Une nouvelle fois, le gouvernement essaie d'imposer une loi tout en prônant le dialogue social, sur un sujet crucial », considèrent les métallos FO. Avec ce projet de remise en cause, qui prévoit entre autres l'assouplissement des possibilités de licenciement économique, les salariés risquent notamment de se trouver encore davantage à la merci d'employeurs « indécents », qui disposeraient de plus de pouvoir et de facilité pour licencier. Sans compter la dénonciation de contreparties sociales, comme l'abaissement du taux de majoration des heures supplémentaires de 25 à 10 %... Frédéric Homez enfonce le clou dans son éditorial de mars listant les nombreuses mesures néfastes du projet pour les salariés. Notant que la ministre du Travail n'exclut pas l'usage du 49-3, il dénonce une « démocratie tronquée » et un gouvernement qui « se permet de remettre en cause la représentativité légitime des organisations syndicales ».

Ce même 9 mars donne le coup d'envoi de la mobilisation des syndicats et des salariés. Tout au long de l'élaboration du texte, FO manifeste tout en multipliant les réunions avec le gouvernement pour faire valoir ses positions, qui seront réaffirmées avec force fin mai au congrès fédéral de La Rochelle dans les résolutions adoptées par les délégués FO. Ce sera l'année de la plus importante contestation sociale du quinquennat. Les métallos FO participeront à près de 17 journées de mobilisation ! Face au dogmatisme et à l'obstination du gouvernement, qui finit par faire adopter la loi en tordant le bras de sa majorité parlementaire, la Confédération décide, après le 15 septembre, d'arrêter les manifestations et de s'engager sur le terrain de la défense juridique.

3. Les ordonnances travail



Les réformes du premier quinquennat Macron abîment fortement le code du travail et entraînent de nombreux reculs sociaux.

À l'été 2017, un nouveau président de la République a été élu et un nouveau gouvernement nommé, appuyé par une majorité à l'Assemblée nationale. Emmanuel Macron, son Premier ministre Edouard Philippe et la ministre du Travail Muriel Pénicaud rencontrent rapidement les organisations syndicales et patronales. Dans la foulée, une feuille de route intitulée « programme de travail : pour rénover notre modèle

social » est envoyée le 6 juin. La concertation et les échanges démarrent le 9 juin pour se poursuivre jusqu'au 21 juillet avec pas moins de 48 réunions. L'objectif est de fixer le contenu d'une loi d'habilitation qui permettra au gouvernement de légiférer par ordonnances. La liste des sujets annoncés est impressionnante : « barémisation » des indemnités prud'homales ; réduction des délais de recours pour les contentieux ; simplification du compte de pénibilité ; élargissement du champ des accords d'entreprise ; consultation des salariés et implantation syndicale ; fusion des instances représentatives du personnel ; référendum d'entreprise ; retenue à la source pour les impôts, avec un possible report ; licenciement économique dans une filiale d'un groupe international ; recours aux CDI de projet.

Si la Fédération note que des marges de négociation semblent possibles, elle prévient que sur des thèmes comme la redéfinition de l'articulation entre l'accord d'entreprise et l'accord de branche, le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif ou la fusion des instances représentatives du personnel (IRP), les désaccords sont majeurs et qu'elle défendra ses positions. À l'approche de la bataille, la Commission administrative fédérale fait savoir, par sa résolution du 16 juin 2017, qu'elle « apporte tout son soutien et sa confiance à [son] secrétaire général Jean-Claude Mailly et au bureau confédéral pour la concertation en cours, afin d'essayer de faire entendre raison au gouvernement et de faire des propositions et contrepropositions sur les réformes à venir » et prévient : « Notre organisation syndicale prendra ses responsabilités dans le cas où le gouvernement ne nous entendrait pas. » D'autant qu'il est rapidement annoncé que de nombreux autres sujets seront

soumis également à des réformes, dont : la formation professionnelle, l'apprentissage, l'Unedic, la simplification de la mise en œuvre de la pénibilité, la suppression de certaines cotisations salariales et patronales sur l'assurance chômage et la maladie qui seraient transférées sur la CSG ; autant de projets sur lesquels FO Métaux fera valoir ses positions et revendications, et qui donneront toutes lieu à des manifestations.

Au mois d'août, les réunions avec les partenaires sociaux à peine terminées, le gouvernement tente le passage en force et ce n'est pas sans peine que la Confédération FO obtient une prolongation d'un mois des discussions qui aboutiront en septembre aux ordonnances sur le code du travail. Jean-Claude Mailly parvient à empêcher l'inversion de la hiérarchie des normes que FO, farouche partisan de la négociation collective, ne pouvait accepter. FO arrache le principe d'accords types de branche pour les TPE et PME, ce qu'elle revendiquait depuis longtemps. L'organisation parvient aussi à supprimer plusieurs mesures, telles que la négociation sans syndicat dans les entreprises de 50 à 300 salariés ; une régulation des CDD au niveau de l'entreprise ; le passage du seuil de 10 à 30 salariés pour la négociation de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) sans syndicat ni représentant du personnel élu ; le renvoi de la négociation de la prévoyance de la branche à l'entreprise ; la réduction à six mois des délais de recours ; la suppression pure et simple du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) avec la mise en place d'une simple CSSCT (commission santé, sécurité et conditions de travail).

Le combat se déplace alors sur le terrain juridique. C'est entre autres le sens de la résolution de la CA fédérale de septembre, qui « demande à la Confédération de peser sur les décrets à venir et de tout mettre en œuvre pour permettre aux délégués dans les entreprises de remplir pleinement leur rôle d' élu et en s'opposant à la limitation des mandats. [...] Elle demande également à la Confédération d'utiliser tous les recours juridiques possibles pour s'opposer aux dispositions attaquant le mouvement syndical et les droits des salariés ». Pour les métallistes FO, « l'action syndicale ne passe pas simplement par la rue, elle doit se situer en priorité dans les valeurs que nous défendons au travers du réformisme, de la concertation et de la négociation, voire par des recours juridiques. C'est lorsque nous ne sommes pas entendus et que les conditions de l'unité d'action sont possibles entre les organisations syndicales que l'efficacité d'un mouvement dans la rue apparaît nécessaire ». Ils demandent également à la Confédération « d'analyser et de tirer les leçons de nos actions et manifestations de 2016 contre la loi El-Khomri et de déterminer des modes d'actions efficaces pour obtenir des résultats concrets et significatifs ». La position a beau être sans ambiguïté, la suite des événements ne sera pas aussi simple.

Dès le 12 septembre 2017, les manifestations commencent, à l'appel de la CGT. La Confédération FO et FO Métaux n'appellent pas à défiler et le font savoir. Mais un certain nombre de militants FO y vont tout de même, en ordre dispersé selon les départements. En interne, tout le monde ne joue pas le jeu et l'on apprendra plus tard que le futur successeur de Jean-Claude Mailly a orchestré la manœuvre en coulisses, prélude à la trahison du congrès de

Lille, l'année suivante. Les Métaux, de leur côté, offriront au secrétaire général de la Confédération un soutien sans faille durant cette période trouble.

Le décret d'application relatif au comité social et économique (CSE) est quant à lui publié au Journal Officiel du 30 décembre 2017, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. FO Métaux et la Confédération n'ont pas pu repousser cette fusion des instances représentatives du personnel, avec laquelle elles ont exprimé un désaccord total. L'année 2018 voit donc l'entrée en vigueur des CSE, qui doivent être mis en place avant le 1^{er} janvier 2020. La loi Rebsamen d'août 2015 ouvrait la voie en instaurant la possibilité de cette fusion, en plus de rogner les prérogatives des comités d'entreprise (CE). Les ordonnances vont plus loin en la rendant obligatoire. Concernant cette fusion des institutions représentatives du personnel (CE/DP/CHSCT), la CA Fédérale encourage ses syndicats à revendiquer et à négocier des accords de droits syndicaux afin d'augmenter les moyens des délégués, tant sur le nombre que sur les heures de délégation, et faire en sorte de ne pas limiter les mandats des élus dans la durée. Elle souligne la nécessité de prévoir lors des négociations des PAP (protocoles d'accords préélectorales) des clauses améliorant les ordonnances et les décrets concernés.



L'année 2018 connaîtra son lot de manifestations, avec à chaque fois une forte présence des métallos FO.

FO Métaux se met en ordre de bataille et fournit de nombreux conseils aux syndicats pour revendiquer et obtenir, par des accords, des moyens supplémentaires à ceux prévus par la loi en l'absence d'accord d'entreprise. La Fédération, qui mène une veille juridique active, n'a pas attendu la publication des textes définitifs pour passer le nouveau dispositif au crible, identifier ses pièges comme ses avan-

tages et se préparer à conseiller et accompagner au mieux ses adhérents dans la mise en place des CSE. Depuis le mois de septembre, FO Métaux a conçu et diffusé une dizaine de circulaires fédérales détaillant le CSE dans ses moindres aspects. *La Voix du métallurgiste* est, elle aussi, largement revenue sur le dossier et continuera de le faire dans les mois suivants, tout comme le *FO Métaux* dans sa rubrique « vos droits » et via un numéro spécial dès le mois de juin. La formation fédérale s'enrichit également d'un nouveau module consacré au

CSE, qui sera par la suite complété. La refonte du guide des élections, que les métallos connaissent bien, a été lancée et doit aboutir d'ici la fin de l'année pour tenir compte des changements induits par le CSE. Enfin, les services juridiques de la Fédération et de la Confédération, qui ont déjà fourni un abondant travail sur la question, sont pleinement mobilisés pour répondre à toutes les interrogations des responsables syndicaux.

Après la loi ratifiant les ordonnances sur la réforme du travail du 14 février 2018 et de sa validation par le Conseil constitutionnel, la CA fédérale confirme qu'elle continue son combat et que « en opposition aux ordonnances et à cette loi, FO a décidé, dans le cadre d'une stratégie judiciaire, de mener plusieurs recours, dont un sur la disposition qui limite le nombre de mandats successifs des représentants élus du personnel dans les CSE à trois dans les entreprises de plus de 300 salariés, ce que notre organisation considère comme une atteinte à la liberté syndicale ». FO Métaux négociera, malgré tout, de bons accords sur la mise en place des CSE. Ce sont les équipes de PSA Retail qui concluront en premier dans la métallurgie, et celui auquel parviendra la coordination FO Airbus dans les mois suivants deviendra une référence pour les métallos.

4. Loi « avenir professionnel »

Après le code du travail, c'est au tour de la formation professionnelle d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Si ce domaine a déjà été effleuré, c'est maintenant son financement qui va faire l'objet d'une réforme via la loi du 5 septembre 2018 sur « La liberté de choisir son avenir professionnel ». Pour FO Métaux, c'est avant tout le paritarisme qui est attaqué, cette colonne vertébrale d'un système collectif qui a fait ses preuves. La Fédération considère que, à mesure que s'enchaînent les réformes, la méthode du gouvernement montre un pouvoir politique peu respectueux des partenaires sociaux et du dialogue social.

La loi du 5 septembre 2018 sur la formation professionnelle vient chambouler un système qui fonctionnait bien, avec comme objectif de supprimer les organismes collecteurs, en l'occurrence pour la métallurgie l'OPCAIM. Ce dernier collectait auprès des entreprises les différentes taxes concernant la formation professionnelle, les entreprises lui envoyaient leurs demandes de financement d'actions de formation et l'OPCAIM payait ces actions, en fonction des règles établies. Le nouveau texte prévoit le transfert de la collecte à l'URSSAF, qui n'est pas spécialement qualifiée pour cette mission, mais dans les faits, ce sont les nouveaux OPCO (opérateurs de compétences) qui ont continué de s'en charger -avec les coûts correspondants, non prévus dans les budgets initiaux. Quatre années plus tard, la situation n'a toujours pas changé... Côté salarié, l'accès à la formation est devenu complexe, la loi mettant en place ce que de nombreux observateurs qualifient d'« usine à gaz ». Manque également un dispositif qui permettrait à un salarié dont le métier est en voie de disparition de se former à un métier plus porteur sans pour autant passer par la case Pôle Emploi. Ce n'est qu'en 2021, avec le lancement de « Transco », que la Fédération FO de la métallurgie a contribué à mettre au point, que l'erreur sera réparée.

Présentée comme un « big bang » dans le domaine de la formation et des compétences, la loi est cependant trop vite ficelée et dès 2020, le ministère de l'Action et des comptes publics s'inquiète –déjà– de la soutenabilité financière de la réforme en pointant du doigt un manque de 2,5 milliards d'euros pour boucler les budgets. En cause : le nouveau circuit financier des cotisations formation et apprentissage des entreprises dessiné par la réforme, comme le transfert des contrats d'apprentissage des régions aux nouveaux opérateurs de compétences placés sous la tutelle de France Compétences, l'autorité nationale de financement et de régulation également créée par la loi, qui doit donc répartir l'argent de la formation professionnelle –soit près de 10 milliards à compter de 2021– entre les dispositifs mutualisés que sont l'alternance, le compte personnel de formation, la formation des chômeurs, des PME, etc.

Bercy accepte de boucher le trou pour l'année suivante en échange d'une mission d'audit qui sera réalisée entre novembre 2020 et mars 2021, alors que le gouvernement tente de rendre la crise sanitaire responsable de la situation. Ses conclusions sont édifiantes. Elle préconise, pour que les dépenses de France Compétences soient à la hauteur de ses recettes, de revoir en priorité les frais de gestion des OPCO, les critères de fixation de leur dotation pour l'alternance ou encore de diminuer de 3 % par an sur quatre ans le niveau moyen de prise en charge des contrats d'apprentissage (avec un plafond de 6 000 euros, ce qui équivaut à une baisse d'un tiers, pour le supérieur). Un ballon d'essai est même lancé : imaginer un ticket modérateur sur l'utilisation du compte personnel de formation ! Au-delà de la question financière, France compétences est incitée à se renforcer dans les domaines financiers et informatiques. Les auditeurs de Bercy suggèrent aussi de revoir la gouvernance de France Compétences dans le cadre d'un dispositif interministériel sous l'autorité de Matignon pour arrêter les objectifs pluriannuels. FO prévient alors qu'après « avoir pillé les financements de la formation, il ne faudrait pas que l'État vienne prendre le volant au risque d'enterrer le paritarisme ! »

En février 2019, les partenaires sociaux se retrouvent en butte à la même logique autoritaire des pouvoirs publics lors de la tentative de réforme de l'UNEDIC, notamment du fait d'une lettre de cadrage aussi serrée que rigide. Au mois de mars, la CA fédérale se dit d'ailleurs « consternée par l'intervention et l'ingérence du gouvernement dans ces discussions à travers sa lettre de cadrage qui a fait échouer, dès le départ, la possibilité d'aboutir à un accord paritaire ». La réforme de l'assurance chômage ne s'annonce pas mieux. Pour FO Métaux, « cette réforme va conduire, pour des raisons purement budgétaires, à sanctionner davantage les demandeurs d'emploi précaires et à faire des économies sur le dos des chômeurs ! », explique alors Frédéric Homez. Un propos malheureusement prémonitoire...

À la recherche d'une alternative aux manifestations

De nombreuses journées de mobilisation syndicale émaillent l'année 2018 afin de marquer l'opposition de FO Métallurgie aux nombreuses réformes en cours qui sont autant de régressions sociales. Néanmoins, la Confédération FO et sa Fédération de la métallurgie n'appellent pas systématiquement à la mobilisation lors de ces épisodes, alors qu'une partie de l'organisation semble vouloir suivre la

CGT dans son jusqu'au-boutisme. En parallèle, le travail lancé en avril lors du mouvementé congrès confédéral de Lille se poursuit. À la tribune, Frédéric Homez avait plaidé pour la mise en place d'un groupe de travail afin d'analyser les résultats des manifestations nationales et de pouvoir réagir en fonction de leurs effets. Il s'agit de réfléchir aux moyens et initiatives innovants à mettre en place suite à un constat : les journées de manifestation trouvent de moins en moins d'échos et produisent chaque année moins de résultats, faits auxquels le mouvement des gilets jaunes est venu s'ajouter, soulignant le problème de l'attractivité syndicale et d'organisations à tort perçues comme faisant partie des institutions de la République. Si la contestation doit rester un recours, il faut trouver comment lui insuffler une nouvelle efficacité. Cependant, trouver des alternatives aux manifestations, outil de prédilection historique des organisations syndicales, n'est pas chose aisée, tant dans la pratique que parce que cela se heurte au sein même de l'organisation à certaines oppositions. Pourtant, il est plus que jamais impératif d'évoluer. Pragmatique, la Fédération souligne que « le véritable enjeu, c'est d'avoir les moyens de ses ambitions, et les dernières manifestations organisées pour combattre la loi Travail devraient nous permettre de tirer des conclusions et de définir de nouvelles modalités d'actions. Il convient d'établir une véritable stratégie de conquête et de rapport de force pour défendre les intérêts des salariés ».

5. Une conséquence majeure : le mouvement des « Gilets Jaunes »



Une nouvelle forme de contestation.

Au début de l'année 2018, des mouvements protestataires spontanés s'opposent à la réduction à 80 km/h de la vitesse sur une grande partie du réseau routier et s'inquiètent également d'une hausse du coût de la vie. Certains manifestants portent des gilets de haute visibilité de couleur jaune, sans que cet accessoire soit encore un signe de ralliement. Le mouvement est baptisé « Colère »

par ses membres, dont la plupart se retrouveront ensuite dans les rangs des Gilets jaunes. Le 29 mars, France 2 fait état d'un mouvement de protestation contre la ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Rennes, mouvement qui se fait appeler « les Gilets jaunes ». C'est la première utilisation de l'expression, qui va faire florès. Le 29 mai, une automobiliste de Seine-et-Marne, Priscillia Ludosky, lance une pétition en ligne pour réclamer une baisse des prix du carburant à la pompe. L'initiative rencontre un certain succès, atteignant 226 000 signatures le 25 octobre, puis dépassant le million fin novembre. Le 10 octobre, deux chauff-

feurs routiers de Seine-et-Marne, Éric Drouet et Bruno Lefevre, lancent sur les réseaux sociaux un appel au « blocage national contre la hausse du carburant » pour le 17 novembre, date qui marquera les premières actions de grande ampleur du mouvement et à partir de laquelle la contestation s'organise autour de blocages de routes et ronds-points et de manifestations tous les samedis.

Pour FO Métaux, les revendications de départ sur le prix des carburants et plus largement le pouvoir d'achat confirment ses analyses : le gouvernement, à force de rester, comme ses prédécesseurs, sourd aux combats et aux revendications des organisations syndicales, a pris le risque de susciter des mouvements non contrôlés et non encadrés, résultant notamment de son mépris affiché des corps intermédiaires. « La volonté du gouvernement d'écarter les organisations syndicales de leurs prérogatives et de communiquer directement avec les citoyens est de nature à conditionner ce climat délétère qui a poussé certains à manifester contre lui », déclare ainsi la CA fédérale fin mars 2019. La Fédération déplore par ailleurs que, vu la proximité de leurs revendications avec celles de FO, ils n'aient pas rejoint les rangs syndicaux. Plus largement, ce mouvement pose aussi la question de l'attractivité du syndicalisme, dont la perception dans l'opinion n'est pas toujours positive à force d'être dénigré par les pouvoirs publics.



A vouloir mettre les syndicats hors-jeu, le gouvernement se retrouve face à une violence que personne ne peut contrôler.

Ces derniers s'aperçoivent d'ailleurs rapidement de leur erreur et tentent de remettre le dialogue social et les corps intermédiaires au centre de la partie. En vain. Ils s'enfoncent avec la mise en scène d'un « grand débat » qui ne trompe personne et vire à l'opération de communication présidentielle tandis que la radicalisation du mouvement et sa violence

grandissante préoccupent les instances fédérales. « Pour notre part, et contrairement au chef de l'État, nous avons entendu et compris ce mouvement citoyen, explique le secrétaire général de FO Métaux dans ses vœux pour l'année 2019. Il exprime un mécontentement que nous partageons, lié au départ à l'augmentation des taxes sur le carburant. Il faut que ce gouvernement comprenne que taxer celles et ceux qui se rendent au travail, c'est taxer celles et ceux qui créent la richesse de notre économie et des entreprises. À cette problématique des

taxes s'ajoutent : la question des revenus insuffisants ; les pensions de retraite et indemnités de chômage insuffisantes pour pouvoir vivre dignement ; l'aberration des loyers excessifs ; la fiscalité dans sa globalité et la question centrale d'une juste redistribution des richesses ». Et Frédéric Homez de faire ce constat : « Nous avons dans ce pays plusieurs catégories, les pauvres de plus en plus pauvres, les riches de plus en plus riches, et les classes "moyennes" subissant une fiscalité de plus en plus forte et injuste qui fait peser les efforts toujours sur les mêmes. »

Après les différentes mobilisations des gilets jaunes et en réaction aux violences, le 10 décembre, les annonces du président de la République ne sont pas à la hauteur des attentes de la Fédération et ne répondent pas immédiatement à la souffrance des Françaises et des Français qui sont dans la « galère ». Pour FO, une certitude : à rester sourd aux revendications des organisations syndicales et à ignorer les attentes des gilets jaunes, le gouvernement s'enferme et prend des risques. L'Élysée tente de reprendre la main en organisant ce « grand débat » auquel tous les Français sont invités à participer via la rédaction de cahiers de doléances, et que le gouvernement présente comme un « outil consultatif de sortie de crise ». FO, qui fait valoir son indépendance politique, décide de ne pas participer à ce qui devient un monologue présidentiel « car tout était joué d'avance avec des questions déjà bien ciblées et que, selon les dires du président de la République et du gouvernement, les réformes devaient continuer sans changement de cap ! ». À l'issue de l'opération, l'Élysée annonce notamment une baisse d'impôts pour les classes moyennes et la réindexation des petites retraites.

Cette réponse, cependant, ne met pas fin au mouvement : des manifestations en régions et à Paris se poursuivent sous différentes formes les samedis suivants. Le mouvement suspend ses actions avec le premier confinement de 2020, consécutif au début de la pandémie de Covid-19, et ne reprend que sporadiquement par la suite. Au printemps 2022, alors que l'inflation dérape et que le prix des carburants bat tous les records, les observateurs de la vie sociale s'interrogent sur le silence des « gilets jaunes », redoutant qu'une des nombreuses réformes annoncées par le gouvernement ne les voie se mobiliser à nouveau et que la contestation ne se transforme en explosion sociale. Dans la métallurgie, on ne compte plus les entreprises où les salariés, souvent à l'appel de FO, se mettent en grève pour demander une revalorisation des salaires.

6. Le lancinant dossier des retraites

En 2015, le gouvernement réforme les retraites complémentaires. Il s'agit de la création d'un « régime unifié de retraite complémentaire », autrement dit la fusion de l'Agirc (régime des cadres) et de l'Arrco. Le texte prévoit entre autres la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour les générations nées à partir de 1957, d'un bonus-malus pour inciter les salariés à travailler un an de plus une fois qu'ils ont rempli les deux conditions (âge légal et durée de cotisation) nécessaires pour partir avec une retraite à taux plein. Ainsi, un salarié disposant de toutes ses annuités et qui prendra sa retraite à 62 ans, verra sa retraite complémentaire

amputée de 10 % par an pendant 3 ans, avant d'obtenir une retraite à nouveau à 100 % à 65 ans. Vent debout contre la réforme, la Confédération FO reçoit le soutien appuyé de la métallurgie, dont la CA fédérale rappelle dans sa résolution de mars 2015 que « en l'espace de 54 ans, c'est la deuxième fois seulement que FO ne donnera pas son aval à un accord sur les retraites complémentaires ! C'est aussi la première fois qu'un tel accord ouvre la porte à un report de l'âge de la retraite à taux plein. De surcroît, il ne règle pas structurellement le déséquilibre des régimes qui, rappelons-le, ne sont pas en faillite, comme on l'entend trop souvent ». FO marquera son désaccord avec force en quittant la présidence de l'Agirc-Arrco, ultime protestation contre cette réforme des retraites complémentaires. Ce combat ne sera pas le dernier, car les pouvoirs publics entendent pousser cette logique d'unification encore plus loin.

En 2017, dans son programme électoral, le futur président de la République Emmanuel Macron propose une vaste réforme des retraites visant à la mise en place d'un système universel de retraites où un euro cotisé donnerait les mêmes droits à tous les cotisants. La machine se met rapidement en marche après la prise de fonction. Le 14 septembre, pour mener à bien le chantier, Jean-Paul Delevoye est nommé haut-commissaire à la réforme des retraites auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Il est chargé de conduire la « consultation citoyenne » ainsi que la concertation avec les partenaires sociaux. S'ensuit une longue période où les échanges tiennent lieu de négociations, avant que, le 18 juillet 2019, le haut-commissaire ne remette son rapport au Premier ministre.

Dans l'intervalle, les premières pistes qui ont fuité dans la presse n'ont pas manqué d'alarmer les partenaires sociaux, au premier rang desquels FO, dont la réaction ne se fait pas attendre. Craignant que la concertation ne soit qu'un « simulacre d'écoute avec un gouvernement qui aurait déjà tout décidé », elle refuse toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, d'allonger la durée d'activité ou d'inciter à retarder l'âge de départ, au prétexte de financer la dépendance. Au passage, elle réaffirme sa détermination à défendre la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants, le code des pensions civiles et militaires de retraites. Enfin, elle rappelle son opposition à un régime universel remettant en cause les régimes particuliers, le calcul et le niveau des droits à pension sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour ceux qui en auraient les moyens. Une campagne nationale d'information est lancée dans la foulée, avec pour point d'orgue un rassemblement massif à Paris, en septembre, pour « préparer le rapport de forces interprofessionnel et, si nécessaire, la grève pour défendre les retraites et mettre en échec le projet gouvernemental ».

Comme attendu, les éléments contenus dans le rapport Delevoye, une fois connus, font bondir les syndicats. Si la position officielle du gouvernement est que tout reste à négocier, plusieurs points de la future réforme semblent déjà gravés dans le marbre. Ainsi, le futur système promet d'être par répartition et à points ; avec une entrée en vigueur en janvier 2025, la géné-

ration 1963 serait la première à voir ses pensions calculées en points ; pour calculer le montant des retraites, la notion de durée se ferait sur l'ensemble de la carrière pour tous au lieu des 25 meilleures années pour le privé et des 6 derniers mois pour le public, ce qui conduirait inévitablement à une baisse des montants des retraites ; l'âge légal resterait à 62 ans, mais des coefficients de décote inciteraient à partir plus



Face au projet de réforme, les salariés manifestent leur opposition.

tard. L'esprit général du texte apparaît clairement : les retraites sont un poids, une dette qu'il convient de réduire. Après le coup de semonce de septembre, les organisations syndicales mobilisent crescendo et la fin de l'année est placée sous le signe des grèves et des manifestations, celle du 5 décembre voyant plus d'un million de personnes défiler partout en France pour rejeter la réforme.

Face à ces succès, mais aussi affaibli par la démission le 16 décembre d'un Jean-Paul Delevoye empêtré dans des affaires de conflits d'intérêts et de cumul d'activités interdit, le gouvernement commence à reculer, proposant d'appliquer sa réforme, non plus aux générations nées en 1963, mais à celles nées en 1975. Il assure également qu'il va instaurer une règle d'or afin que la future valeur du point ne puisse pas baisser, sans plus de précisions. Le discours ne rassure ni FO ni les Français, qui continuent de se mobiliser. FO maintient la pression pour obtenir l'abandon du projet. D'autant que les sondages unanimes montrent que près des deux tiers des Français se disent inquiets lorsqu'ils pensent à la création d'un régime universel des retraites. Plus de six Français sur dix (61 %) considèrent que le président de la République devrait prendre en compte les contestations contre la réforme des retraites et la retirer. De même, l'âge pivot à 64 ans que propose le gouvernement ne passe pas : là encore, les deux tiers de la population désapprouvent la création d'un âge d'équilibre assorti d'un système de bonus-malus, que le gouvernement a retiré provisoirement le 11 janvier.

Le 30 janvier, le gouvernement lance une conférence pour l'équilibre financier du régime des retraites. La Confédération FO y défend ses revendications afin d'empêcher « le risque de pillage des fonds de réserve des retraites, notamment celui du privé ». Car les partenaires

sociaux l'ont bien compris : si les deux projets de loi présentés en Conseil des ministres du 24 janvier vont à leur terme, le gouvernement aura alors toute latitude pour changer tous les paramètres du système des retraites dans le cadre de la loi annuelle de financement. Cependant, à force de précipitation, le texte est sévèrement taclé par le Conseil d'État, qui rend un avis des plus durs sur les deux textes. Ces derniers sont pourtant présentés en première lecture à l'Assemblée nationale peu après, tandis que les manifestations continuent.

Malgré son inflexibilité, le gouvernement remballera finalement son projet, en partie face à l'opposition massive qu'il suscite, mais aussi en raison des prémices de la crise sanitaire qui va mettre le pays sous cloche dès le printemps 2020. À l'été 2021, le porte-parole du gouvernement confirme au quotidien *Les Échos* que la réforme des retraites est à nouveau sur la table, et qu'il faut s'attendre pour l'automne ou pour 2022 à des avancées sur ce dossier. Parmi les pistes évoquées, le passage de l'âge de la retraite à 64 ans, ce qui signifie une réforme paramétrique et non plus systémique. Pour autant, FO Métaux, qui a eu vent de ces projets, fait savoir avant même leur annonce officielle son désaccord. Ce n'est finalement qu'avec la réélection d'Emmanuel Macron en avril 2022 que le projet de réforme des retraites fait son retour. Pour les métallos, il est dans un premier temps annonciateur d'une rentrée sociale chargée, mais la perte de la majorité absolue à l'Assemblée nationale pour le parti présidentiel change la donne et ouvre une période d'incertitude sur le plan social.

II. Négociations nationales : des avancées malgré tout

La crispation du pouvoir sur les dossiers sociaux ne saurait dissuader une organisation réformiste de négocier avec persévérance. C'est ce qu'a continué de faire la Fédération, avec quelques résultats à la clé. Ainsi du dossier de la pénibilité au travail, au point mort depuis l'échec des négociations paritaires en février 2012 et rendues obligatoires par la réforme des retraites de 2010, qui revient sur la table avec l'élection de François Hollande à la présidence de la République. Jusque-là, aucune des cinq fédérations syndicales de salariés représentatives dans la branche n'a accepté de parapher le texte proposé par l'UIMM, qui se concentre sur la prévention, mais ne comporte aucun volet sur la réparation et la compensation. Le texte comporte pourtant des idées intéressantes, comme la mise en place de comptes épargne temps, alimentés par les salariés, avec un abondement de l'employeur, le but étant de convertir les primes liées aux tâches pénibles en congés ou en passage à un temps partiel. Une autre disposition prévoyait de réduire progressivement ces primes lorsqu'un salarié quitte un poste de travail pénible tout en restant dans l'entreprise, au lieu de les supprimer brutalement. Mais certaines de ces mesures étaient déjà prévues dans d'autres accords et aucune obligation n'était envisagée pour les employeurs. « C'est un guide d'amélioration des pratiques, pas un accord », tranche alors Frédéric Homez.

La réforme des retraites de 2014 introduit enfin le principe d'un départ anticipé en compensation de l'exposition à des facteurs de pénibilité. FO, à l'occasion de la préparation du rap-

port de Michel de Virville sur la question, a l'occasion de faire état de ses propositions et revendications. Au final, le dispositif conserve l'essentiel des dispositions antérieures, ce qui le fragilise dès l'origine. Pour les salariés pour lesquels l'exposition n'a pu être éliminée, le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) articule prévention, formation et reconversion de carrière, départ anticipé ou aménagement des fins de carrière. Cependant, de nombreuses restrictions le vident de son contenu. Le C3P ne prend pas en compte les pénibilités déjà subies, et aucune mesure de réparation des salariés déjà exposés n'est prévue, en dehors du doublement des points pour les salariés nés avant le 1^{er} juillet 1956. Les taux de cotisation des entreprises sont faibles (0,01 % pour toutes les entreprises, et si des salariés sont exposés 0,2 % pour une exposition et 0,4 % pour plusieurs) et ne financent que les premières années d'un dispositif de fait plus restrictif. Les critères d'exposition sont maintenus à 10, mais les seuils trop élevés, supérieurs à ceux du code du travail, ajoutent de la complexité et excluent de nombreux salariés du C3P. Les multi-expositions, impactant la santé de façon cumulée, ne sont pas prises en compte. Au-dessus des seuils, elles ne le sont que pour deux critères au maximum. Quant aux salariés précaires titulaires d'un contrat de moins d'un mois, ils sont tout simplement exclus du dispositif. La mesure de l'exposition est individuelle, multipliant les difficultés de recensement des expositions et les risques de sous-déclaration, là où une approche par métier et par branche serait plus pertinente.

Le compte pénibilité entre en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Il est d'abord limité à la prise en compte de quatre facteurs de pénibilité : le travail de nuit ; le travail en équipes successives alternantes ; le travail répétitif ; les activités exercées en milieu hyperbare (où la pression est supérieure à la pression atmosphérique). Il est précisé qu'au 1^{er} juillet 2016 il faudra englober l'ensemble des facteurs de pénibilité, c'est-à-dire ajouter aux précédents les postures pénibles, le bruit, les agents chimiques dangereux, les vibrations mécaniques, les températures extrêmes et les manutentions manuelles de charges. Cependant, les branches ne paraissent pas pressées de sortir ces référentiels, le patronat restant vent debout contre le compte pénibilité. Au mois de mai, le rapport Sirugue-Huot vient faire disparaître la mesure individuelle de la pénibilité, jugée trop compliquée par le patronat, qui obtient du gouvernement la promesse de voir le compte pénibilité simplifié. Résultat : à compter du 1^{er} octobre 2017, le nombre de facteurs est réduit à six et, fin août 2017, plusieurs ordonnances modifient les conditions de négociation sur le risque de pénibilité, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et un dispositif largement vidé de sa substance, ce que déplore la Fédération FO de la Métallurgie.

1. Un chantier titanesque : l'évolution du dispositif conventionnel de la métallurgie

La période, précisément l'année 2016, est surtout marquée par l'ouverture d'un chantier titanesque, une négociation qui va accaparer la Fédération pendant plusieurs années et constituer à elle seule une manière de revanche du réformisme dans ces années ô combien difficiles : le futur dispositif conventionnel de la métallurgie. On sait en effet qu'il n'existe jusque-là aucune convention collective nationale de la métallurgie, sauf pour les ingénieurs

et cadres, ainsi que pour la sidérurgie, mais seulement des conventions collectives territoriales. L'objectif est donc rien moins que la rédaction d'une convention collective nationale, qui viendrait remplacer ces 76 conventions collectives territoriales, la convention nationale des ingénieurs et cadres, celle de la sidérurgie ainsi que 25 accords nationaux, soit près de 7 000 pages de texte, qui seront finalement ramenées à un peu plus de 200.

Si les travaux commencent officiellement en 2016, une réflexion est déjà en cours depuis trois ans sur l'évolution du dispositif conventionnel (EDC) de la métallurgie. Plusieurs raisons à cela. D'abord, le fait que de nombreux textes accusent le poids des ans : les classifications datent de 1975, les rémunérations de 1978, la mensualisation de 1970 -presque un demi-siècle. Ensuite, l'obsolescence de certaines dispositions ou leur décalage par rapport au troisième millénaire : ainsi des mesures sur le service militaire, les jours de congé pour événements familiaux, la compensation pour déplacements. Il faut surtout adapter les textes aux évolutions des métiers, à la disparition de certains et l'apparition d'autres. Enfin, ce sera l'occasion d'apporter clarté et lisibilité dans un empilement de dispositions devenu trop complexe. Trois ans, c'est le temps qu'il aura fallu pour arriver à un diagnostic partagé entre l'UIMM et les organisations syndicales de la métallurgie. Après cinq séances de négociation, la Fédération FO signe donc l'accord national du 27 juin 2016 relatif à « la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la métallurgie ». Il se fixe donc pour objectif de parvenir à un nouveau dispositif conventionnel structuré, simplifié et rédigé clairement, qui apporte des garanties aux salariés et permette à la branche de maintenir son rôle de régulateur social. Au final, l'ensemble des organisations syndicales représentatives (FO, CFDT, CFE-CGC et CGT) signent cet accord, et plusieurs avenants viendront prolonger les négociations.

Si le démarrage du chantier ne doit donc rien au hasard, il a été hâté par les pouvoirs publics. En novembre 2015, le ministère du Travail, en marge des grandes lignes de la réforme du Code du travail, dévoile en effet son intention de réduire le nombre de branches professionnelles à 200 dans les trois années à venir, et à terme à 100, contre 700 alors. Au niveau de la métallurgie, la Fédération FO ne cache pas sa surprise devant la proposition de la ministre du Travail, qui -incorrigible interventionnisme de l'État- envisage d'ici la fin 2016, par le biais d'une loi, la disparition des branches « territoriales » par leur rattachement à des branches nationales. Dans l'édito du mensuel *FO Métaux* de décembre 2015, Frédéric Homez interroge : « Le ministère considère-t-il [les 76 conventions collectives territoriales] comme des branches à part entière ? Du point de vue de l'objectif chiffré du gouvernement, supprimer 76 branches permettrait de remplir la moitié de sa feuille de route. Mais avec quel sens et quelle conséquence ? La démarche suppose de considérer qu'aujourd'hui la métallurgie n'est pas une branche à part entière et de prendre le risque de réduire la négociation collective comme peau de chagrin. Ce n'est pas notre conception du développement du dialogue social. » L'intervention de la Fédération permet d'obtenir le retrait de cette mesure et, le temps des négociations, de préserver les conventions collectives territoriales. En revanche, FO Métaux considère que rien n'empêche le gou-

vernement de donner un IDCC (identifiant) unique à l'ensemble des 76 conventions collectives territoriales de la métallurgie pour mesurer la représentativité sur un plan national et laisser aux partenaires sociaux le soin de négocier les évolutions qu'ils souhaiteront apporter au futur dispositif conventionnel. Ne rien faire, ce serait laisser les pouvoirs publics manier la hache pour réduire le nombre de branches. Dans tous les cas, pour FO Métaux, cette opération devait passer obligatoirement par des consultations et un accord opérationnel de mise en place qui permette au passage de réduire le nombre de branches, tout en veillant à ne pas réduire les droits des salariés. C'est la méthode qui est finalement retenue.

S'ensuivent, dès le 9 septembre 2016, à un rythme soutenu, plus d'une centaine de réunions de négociations (une par quinzaine, et autant de réunions préparatoires) avec l'UIMM et les autres organisations syndicales, étalées sur près de six années, sans oublier de nombreuses réunions en groupes de travail paritaires. La fin des négociations, dans les derniers jours de 2021, tient même du marathon puisqu'une semaine de décembre est intégralement consacrée à la mise au point des derniers détails. Le jour de la signature, le 7 février 2022, tout le monde reconnaît avoir sous-estimé la profondeur de la tâche. Pas FO. « Lorsque l'UIMM a suggéré, au début des négociations, en septembre 2016, qu'elle espérait boucler le futur dispositif pour la fin 2017, nous avons poliment souri, se remémore alors Frédéric Homez, mais nous savions qu'il faudrait bien plus de temps pour traiter sérieusement le sujet, ce que nous avons demandé et obtenu. » De fait, plusieurs avenants auront été signés au fil des années pour repousser la fin des négociations et permettre au dialogue social d'accoucher sereinement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie. Les discussions n'auront jamais été « un long fleuve tranquille » et La Fédération FO Métaux bataille à de nombreuses reprises pour sauvegarder des acquis et des éléments qu'elle considère comme essentiels pour les métallos, comme la prime d'ancienneté ou le niveau territorial de négociation. Elle parvient également à obtenir des garanties nouvelles, notamment l'instauration d'un système de prévoyance concernant l'ensemble de la branche.



C'est sans hésitation que FO, qui a joué un rôle majeur dans les négociations, signe le nouveau dispositif conventionnel.

ciations, dans les derniers jours de 2021, tient même du marathon puisqu'une semaine de décembre est intégralement consacrée à la mise au point des derniers détails. Le jour de la signature, le 7 février 2022, tout le monde reconnaît avoir sous-estimé la profondeur de la tâche. Pas FO. « Lorsque l'UIMM a suggéré, au début des négociations, en septembre 2016, qu'elle espérait boucler le futur dispositif pour la fin 2017, nous avons poliment souri, se remémore alors Frédéric Homez, mais nous savions qu'il faudrait bien plus de temps pour traiter sérieusement le sujet, ce que nous avons demandé et obtenu. » De fait, plusieurs avenants auront été signés au fil des années pour repousser la fin des négociations et permettre au dialogue social d'accoucher sereinement de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie. Les discussions n'auront jamais été « un long fleuve tranquille » et La Fédération FO Métaux bataille à de nombreuses reprises pour sauvegarder des acquis et des éléments qu'elle considère comme essentiels pour les métallos, comme la prime d'ancienneté ou le niveau territorial de négociation. Elle parvient également à obtenir des garanties nouvelles, notamment l'instauration d'un système de prévoyance concernant l'ensemble de la branche.

Dès l'ouverture des négociations, des objectifs sont précisés pour le futur dispositif, qui doit : favoriser l'attractivité de la branche pour les salariés ; jouer un rôle de régulateur social dans

la branche ; être lisible et transparent ; définir des garanties sociales à l'échelle de la branche. Le premier thème (sur les neuf au programme) prévoit également des accords autonomes, tel l'accord sur la protection sociale ou sur la santé et la sécurité, ou encore des négociations territoriales, FO s'étant battu pour conserver ce niveau.

Une fois arrêtés les principes et l'architecture du futur dispositif, les thèmes de négociations sont successivement traités puis mis en réserve avant de permettre aux instances syndicales de se prononcer sur l'ensemble du nouveau texte. Classifications, temps de travail, santé et conditions de travail, relations individuelles de travail, emploi/formation, protection sociale, rémunérations, dialogue social en entreprise : tels sont les thèmes sur lesquels l'équipe fédérale négocie durant presque une décennie. Au terme de ces longues années de dialogue, Frédéric Homez résume bien le chemin parcouru en déclarant, le jour de la signature de la nouvelle CCNM (convention collective nationale de la métallurgie), qu'elle « montre bien que les partenaires sociaux sont parfaitement capables de négocier sans ingérence des pouvoirs publics » et ajoute, dans la plus pure tradition du syndicalisme réformiste : « Nous préférons prendre



S'approprier le texte avant son entrée en vigueur, un enjeu de taille.

notre destin en main plutôt que de nous voir imposer des réformes et des lois conçues loin du terrain par des gens qui ne le connaissent pas. » Cent vingt ans plus tôt, les pionniers de la CGT qui revendiquaient de « faire leurs affaires eux-mêmes » n'auraient pas dit mieux.

À la suite de cette signature, l'équipe fédérale effectue au printemps 2022 une tournée en régions pour expliquer les tenants et aboutissants de la CCNM sur le terrain. Elle y consacre également le 19 septembre l'édition 2022 de la Journée des USM, des responsables départementaux, de coordinateurs nationaux, des DSC, des DS spécifiques et des formateurs. Anticipant la nécessaire prise en main du nouveau système de classification, une des pierres angulaires du dispositif, la Fédération conçoit un module de formation spécifique et fournit aux équipes syndicales une documentation détaillée.

III. La défense de l'industrie, une mission encore plus difficile

Si cette négociation titanesque a accaparé la Fédération tout au long de ces années, elle n'en a pas moins continué à défendre sans relâche l'ensemble de ses positions, à commencer sur le sujet majeur de la défense de l'industrie. Or ce combat va devoir être mené, en particulier dans le secteur de l'automobile, devant un horizon soudain obscurci. L'année 2015 reste en effet celle du « Dieselgate ». Révélée en septembre par l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), l'affaire va avoir de profondes répercussions sur cette industrie.



*Une fraude qui va sceller le sort du diesel,
et même du thermique.*

Le groupe Volkswagen est accusé d'avoir utilisé de 2009 à 2015 différentes techniques visant à réduire frauduleusement la mesure des émissions polluantes (de NOx et de CO₂) de certains de ses moteurs diesel et essence lors des essais d'homologation. Près de 11 millions de véhicules sont concernés. Premier constructeur automobile mondial, le groupe allemand jouit jusqu'à d'une bonne image environnementale. La révélation de la fraude –qui va bientôt concerner d'autres constructeurs– va

entraîner l'ensemble de monde automobile dans sa chute. Rapidement, les ventes de véhicules diesel reculent. La CA fédérale s'en inquiète et, dans sa résolution d'octobre 2015, constate que « l'affaire Volkswagen nous montre une fois de plus les ravages que peuvent faire des directions d'entreprises irresponsables. Tout en condamnant une pratique inadmissible et inexcusable, la Fédération tient à apporter son soutien à tous les salariés de Volkswagen dans le monde, aujourd'hui menacés de payer la facture. Nous pensons plus particulièrement aux salariés de Volkswagen France mais pas seulement ». Pressentant les dommages collatéraux à venir, elle appelle « l'ensemble des acteurs politiques et économiques à ne pas pratiquer l'amalgame par démagogie, ni à véhiculer de fausses informations. Le procès des motorisations diesel neuves, norme dite "euro 6", est un scandale, tant elles parviennent à des performances environnementales plus qu'acceptables. Par idéologie et démagogie, la vérité n'est pas faite sur la question de la pollution atmosphérique. Pour la France, la CA fédérale demande au gouvernement de ne pas s'orienter sur des décisions qui seraient de nature à nuire aux constructeurs, équipementiers et sous-traitants français et à peser sur l'emploi dans un secteur déjà fortement touché par les réductions d'effectifs ».

Après avoir fait les beaux jours de l'industrie automobile française pendant plusieurs décennies, le diesel roule pourtant vers sa fin programmée, menaçant des dizaines de milliers d'emplois dans toute la filière auto. D'autres facteurs viennent s'ajouter, comme autant de clous dans le cercueil du diesel : le renchérissement du gasoil avec l'alignement des prix des carburants, le durcissement de la norme Euro qui impose aux véhicules des systèmes de dépollution toujours plus complexes et qui pèsent sur les coûts ; le nouveau cycle d'homologation européen WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedures), qui promet d'être beaucoup plus strict dans la mesure des émissions polluantes et auquel les constructeurs vont

avoir du mal à se conformer ; l'interdiction du diesel dans plusieurs villes européennes ; les décisions de la Commission européenne pour inciter les constructeurs à investir dans le véhicule propre et plus seulement dans l'amélioration des moteurs thermiques (dès 2021, le non-respect des 95g de CO₂ rejetés par km entraînera une amende de 95 euros par gramme supplémentaire et par véhicule, ce qui amplifiera le report vers l'essence).

Ce dernier point aura d'ailleurs une influence majeure sur les suites du « Dieselgate » et s'avérera déterminant dans le mouvement qui va enterrer le moteur thermique. Le 14 juillet 2021, la Commission européenne adoptera un ensemble de propositions visant à adapter les politiques de l'Union en matière de climat, d'énergie, d'utilisation des terres, de transport et de fiscalité pour permettre aux pays membres de réduire leurs émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. En conséquence, toutes les voitures neuves immatriculées à partir de 2035 devront être des véhicules à émissions nulles, ce qui se traduit, de facto, par la fin du moteur thermique. Ce choix politique, qui doit être ratifié d'ici le mois de juillet 2022, constitue une orientation lourde de menaces sur l'emploi en France. Une étude de l'Observatoire de la Métallurgie prévoit même que 100 000 emplois seront en cause selon les scénarios. Elle est hélas bien loin du compte.



La mort du diesel met des milliers d'emplois en danger.

Les ventes de véhicules diesel dévissent brutalement et les motorisations essence se retrouvent elles aussi dans le collimateur. Dans une sorte de frénésie, c'est la sortie du thermique et le passage au tout électrique qui sont initiés à marche forcée, sans que les maillons technologiques indispensables soient à maturité. Pour l'automobile, le bouleversement est durable et d'autant plus inquiétant qu'il demeure difficile de tracer une route claire vers le futur de cette industrie. Le 14 février 2018, une délégation FO Métaux est reçue à

Bercy. Les métallos y placent la cause de Bosch et Delphi, deux équipementiers particulièrement touchés par les conséquences du « Dieselgate ». L'importance de la filière diesel dans l'automobile fait redouter une casse sociale. Ce sont pas moins de 216 000 emplois dans l'automobile et 50 000 dans les fonderies qui sont concernés, avec près de 150 entreprises directement menacées. Au-delà de la métallurgie, en prenant en compte l'industrie de pointe qu'est la pétrochimie, entre les stations-service, les terminaux pétroliers, les raffineries et les dépôts, c'est un écosystème de près de 600 000 emplois « directs, indirects et induits » qui est en jeu.

Pour la Fédération, il est urgent de mettre en place une véritable transition industrielle à l'échelle du secteur pour permettre le maintien des emplois, faute de quoi des milliers de salariés feraient les frais de restructurations sauvages. Il faut non seulement trouver des alternatives au diesel mais aussi soutenir le « diesel propre ». FO Métaux se veut force de proposition et le sera notamment dans le cadre du Conseil national de l'Industrie. Malheureusement, la loi sur les mobilités du mois de juin durcit les objectifs d'émissions de CO₂, au risque de menacer toute la filière. Le report de l'effort industriel sur les motorisations essence apparaît rapidement comme une manœuvre désespérée, une solution de court terme, alors que la fin du thermique s'impose chaque jour davantage comme une évidence. Si les constructeurs se lancent dans l'électrification de leur gamme à marche forcée, les équipementiers restent à la peine, certains de leurs sites étant spécialisés dans la production de pièces exclusivement diesel.

FO Métaux poursuit son action au sein de toutes les instances, et notamment au CNI (Conseil National de l'Industrie) et au CSF (Comité stratégique de filière), en réclamant de la cohérence dans ces décisions qui changent trop souvent et ne permettent pas aux salariés et entreprises de la filière de s'adapter. Elle réclame ainsi un effort important sur la formation et les compétences dans les technologies futures de l'industrie automobile. En outre, la Fédération observe que la logique de mise en concurrence des sites de fabrication a conduit à de très nombreuses délocalisations. Le phénomène touche même de plus en plus la R&D, pourtant responsable d'une embauche sur deux dans l'automobile, et dont les études sérieuses démontrent qu'elle ne peut plus être séparée de la production. Sur ce dernier plan, d'ailleurs, au début des années 2000, un véhicule sur deux vendu en France était fabriqué sur le territoire français contre un sur cinq en 2017 ! La transition énergétique et l'arrivée de technologies nouvelles demain doivent être transformées en une opportunité pour inverser la tendance et localiser en France la production des véhicules les plus prisés par les Français, considère la Fédération. En ce sens, les annonces du Président de la République sur des objectifs de deux millions de véhicules fabriqués en France sont considérées avec intérêt, mais doivent se concrétiser et ne pas rester à l'état de promesses.

Sur ce point, les annonces de Renault relatives au pôle « electricity » et de Stellantis (c'est le nouveau nom du groupe Peugeot-Citroën après sa fusion avec Fiat-Chrysler en janvier 2021) sur les affectations pour les sites de Rennes couplées aux coentreprises installées sur le territoire sont encourageantes, de même que la future usine à batteries. Vigilante sur le sujet, la Fédération continue en 2019 de s'inquiéter « des risques encourus par les secteurs de l'automobile et des poids lourds, et plus particulièrement face aux normes CO₂ imposées par la commission environnement du Parlement européen à l'horizon 2025-2030 ». Elle « condamne les attaques incessantes des détracteurs du moteur thermique qui risquent de conduire à la suppression de millions d'emplois en France et en Europe » et « exige du gouvernement qu'il laisse le temps aux constructeurs, aux équipementiers, aux fonderies dédiées, et à l'ensemble des secteurs qui dépendent fortement de cette technologie, de s'adapter aux

évolutions nécessaires. Elle revendique pour le diesel, la vignette Crit Air 1, quand cette technologie répond aux mêmes critères d'émissions de CO₂ que les véhicules à essence de cette catégorie. »

Sur le long terme, et c'est son impact le plus important, cette affaire pousse au développement du véhicule électrique, ce qui a pour conséquence de déplacer 40 % de l'économie de la voiture de l'Europe vers l'Asie, alors principal fabricant de batteries. Au début des années 2020, l'« Airbus des batteries » plusieurs fois annoncé par les pouvoirs publics tarde à décoller et les constructeurs tricolores agissent de leur côté. Renault lance ainsi en 2021 un pôle électrique à Douai, dans le Nord, tandis que Stellantis appuie sur l'accélérateur pour hâter la transformation de ses usines françaises autour de l'électrique. Là où les moteurs thermiques comportent en moyenne 1 400 composants, représentant de 30 à 40 % de la valeur ajoutée d'un véhicule et mobilisant environ 30 % de la charge de R&D des constructeurs, un moteur électrique ne compte que 200 pièces, essentiellement importées d'Asie. A lui seul, cet élément illustre les défis d'une filière qui va totalement se recomposer. Les équipementiers, notamment, doivent préparer la rupture et construire une filière électrique pour ne pas devenir majoritairement acheteurs de moteurs et composants venus d'Asie. Il ne faut pas oublier non plus l'impact sur les concessions et garages, l'entretien d'un véhicule électrique demandant moins de personnel et de pièces que son équivalent thermique. Enfin, la nécessité de trouver des solutions industrielles pour la production et la distribution d'électricité constitue un autre débat qui va découler du « Dieselgate ».

1. Le « Pacte productif »



Une ambition mais peu de moyens.

En 2019, la Fédération peut se réjouir de voir l'industrie enregistrer 18 000 créations d'emplois en une année, ce qui n'était pas arrivé depuis vingt ans. Il reste néanmoins difficile de croire que l'industrie serait tirée d'affaire alors que la litane des PSE rythme le quotidien. General Electric, Whirpool, Ascoval, Vallourec, Jinjang FVM, etc. : la casse sociale est considérable et tout porte à croire que d'autres entreprises vont en faire les frais dans les mois suivants, alors que les regards sont tournés vers PAM Saint-Gobain, Thales Alenia Space et bien d'autres, au chevet desquels la Fédération se rend régulièrement.

La loi sur les mobilités, votée à l'Assemblée nationale en ce début juin, ne fait qu'accroître les difficultés, en particulier pour le secteur automobile alors en pleine crise. Elle fixe l'objectif de la neutralité carbone en 2050, conformément au « plan climat », avec une tra-

jectoire claire : -37,5 % d'émissions de CO₂ d'ici 2030 et l'interdiction aberrante de la vente de véhicules utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040. Si la transition est nécessaire, la faire en tenant compte de l'emploi des milliers de salariés de l'auto l'est tout autant.

C'est dans ce contexte que, annoncé par l'Élysée en avril, le « Pacte productif » est officiellement lancé le 19 juin 2019. Objectifs affichés : atteindre le plein emploi d'ici 2025 et accroître la part de PIB de l'industrie et l'agriculture pour atteindre 15 % en 2025 et 20 % à horizon 2030. La Fédération salue un objectif ambitieux et pose la question des moyens mis en œuvre pour l'atteindre. D'autant que, tant qu'à produire davantage, FO Métaux entend que cela se fasse sur le territoire français. Elle a d'ailleurs l'occasion d'exprimer ses positions dans une contribution aux travaux sur le sujet. Comme elle l'écrit alors,

« Il faudrait que les industriels français relocalisent les fabrications et créent davantage d'entreprises et d'emplois en France. En plus des usines du futur, du numérique, de la digitalisation et de la robotisation, il apparaît nécessaire, dans le cadre d'une étude et d'un rapport, d'anticiper, d'identifier les secteurs d'avenir, de maintenir notre avance sur les hautes technologies et de développer les nouveaux marchés. Il convient également d'implanter de nouvelles usines, de simplifier dans ce cadre les démarches administratives et d'aider ces implantations en les accompagnant aux niveaux tant national que territorial. Il faut anticiper l'industrie de demain avec la nécessité d'œuvrer sur certaines technologies et fabrications, comme celle des batteries en France pour les moteurs électriques. Cela permettra d'être moins dépendant de pays étrangers qui sont, de plus, en situation de monopole. Il est important de ne laisser aucun secteur d'activité de côté et de continuer de soutenir l'industrie car c'est elle qui crée de la richesse. Il faut également faire en sorte de continuer de rendre la France attractive, tout comme doivent l'être ses métiers et ses salaires. Il convient de maintenir les efforts budgétaires, voire de les augmenter, sur l'innovation, la recherche, le développement, les investissements et de protéger les brevets ».

Pas question, donc, de donner un blanc-seing aux pouvoirs publics. La Fédération prévient ainsi qu'elle ne cautionnera pas les éventuels allègements de charges qui se feraient au détriment du système de protection sociale et souhaite que les aides d'État soient conditionnées à l'emploi, une évidence si l'on souhaite le plein emploi. Enfin, elle lie le succès du Pacte à la mise en place d'une stratégie de « transition juste », à savoir l'adoption d'une véritable politique de développement durable pour l'industrie, particulièrement concernée par la question écologique et énergétique.

2. Un Livre blanc pour l'industrie

Comme elle le fait depuis plusieurs élections à chaque scrutin présidentiel, la Fédération FO Métaux publie un Livre Blanc pour la défense de l'industrie. L'année 2017 voit donc, en mars, la parution de l'Acte IV, intitulé « Pour la défense de l'industrie sur notre territoire ». Pour l'essentiel, les candidats et candidates à la présidence ne parlent pas, ou peu, d'industrie. Tout au plus entend-on certaines propositions sur d'éventuels allègements de charges pour les entreprises, avec de surcroît une remise en cause des 35 heures. « Si la question de l'industrie se résume à ces simples propositions, l'avenir de l'économie française risque de s'assombrir à nouveau », grince Frédéric Homez, qui juge donc de la responsabilité de la



FO, toujours force de proposition.

Fédération de faire connaître ses positions et revendications en faveur d'une industrie forte au service de l'humain et de l'emploi sur le territoire français. Il y a urgence. Voilà trop longtemps qu'une réelle stratégie industrielle de long terme fait défaut et que l'industrie et ses salariés sont balottés au gré des différents aléas politiques. La désindustrialisation et la destruction des emplois ont atteint des niveaux effrayants, suffisamment pour que la plupart des observateurs parlent de « bradage de l'industrie, de ses technologies, de ses brevets et savoir-faire », et elles doivent s'arrêter. L'ouvrage comprend trois parties : la première tient compte du contexte du quinquennat qui s'achève, avec des analyses et un bilan sur les décisions prises par les gouvernements et les revendications portées par FO Métaux qui ont été concrétisées. La deuxième porte sur l'utilité des corps intermédiaires et le dialogue social, tant décriés par certains politiques ou candidats. La troisième fait part des propositions et des revendications non abouties alors, mais dans une version enrichie, accompa-

gnée de nouvelles revendications pour l'avenir de l'industrie. Ce sont au total 26 revendications qui sont formulées, dont une capitale pour le devenir de l'industrie française : un CSIF (Comité Stratégique Industriel France) pour un État stratège en faveur des intérêts et de la défense de l'industrie française en lien avec les élus et acteurs des territoires, les capitaines de l'industrie française, les organisations syndicales et patronales et le Conseil National de l'Industrie.

3. L'enjeu écologique

Nouveau défi majeur pour l'industrie nationale, la lutte contre le réchauffement climatique est au centre de toutes les réflexions et c'est sous ce prisme que sont envisagées toutes les solutions. La Fédération FO Métaux, qui a intégré la problématique à son action et ses analyses depuis les années 1990 (la première résolution confédérale liée au sujet date de 1977), est en première ligne sur la question. C'est donc fort logiquement qu'elle participe en septembre 2015 à un événement d'importance : le sommet syndical mondial sur le climat, qui se tient à Paris sous l'égide de la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Les 250 dirigeants syndicaux venus du monde entier y approuvent trois priorités pour l'accord de Paris, qui doit être adopté par la COP 21 en fin d'année, et lancent un appel aux gouvernements à réintégrer la notion de transition juste qui a été supprimée du projet d'accord ; revoir l'ambition à la hausse avant 2020, investir dans le potentiel d'emplois et dans l'action liée au climat, et s'engager à réaliser un examen obligatoire des efforts déployés ; soutenir les personnes les plus vulnérables en tenant les promesses financières annoncées.

Quelques jours plus tard, du 29 septembre au 2 octobre, Paris accueille le XIII^{ème} congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES), qui met lui aussi l'accent sur la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité que celle-ci ne soit pas prétexte à détruire des emplois, mais plutôt à « prendre la mesure du potentiel d'emploi qu'offre l'action contre le réchauffement climatique ». La CES, en vue de la COP21, appelle l'Europe à « agir en faveur d'une transition juste vers une économie verte durable, créatrice d'emplois de qualité et donnant priorité aux investissements qui soutiennent les technologies et les infrastructures sobres en carbone ». Elle demande aussi que « des mesures soient prises pour garantir l'avenir des travailleurs qui seront affectés ».

FO participe à l'événement et y fait entendre sa voix, demandant que les travaux de la COP21 intègrent la dimension sociale de la question environnementale. Revenant sur l'ambition principale de la COP21, à savoir « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en-dessous de 2°C



*Jean-Claude Mailly (premier rang, à droite)
et les leaders syndicaux européens au congrès de la CES.*

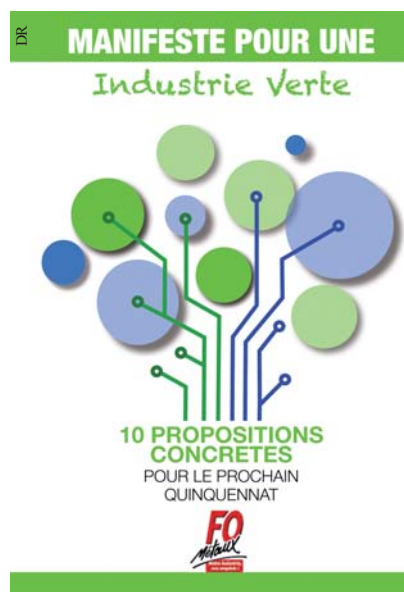
d'ici 2100 et adapter nos sociétés aux dérèglements existants », FO souligne que cela impose « de nouvelles politiques industrielles et que la Recherche & Développement publique inter-États soit ambitieuse », et ajoute : « L'objectif n'est pas de ne plus faire, mais de faire autrement. La COP21 doit s'opposer à toute logique de décroissance. » Les investissements publics sont essentiels. Sur eux pourront se greffer les investissements privés, mais en dehors de la logique partenariat public-privé, insiste encore FO.

Si l'on regarde les faits de plus près, la production industrielle représente 18 % des émissions de gaz à effet de serre et 30 % de la consommation énergétique, la production d'énergie 35 % des émissions. Autant dire que les entreprises liées à la métallurgie ont dans ce dossier un rôle à jouer. De même que les organisations syndicales. FO Métaux n'a pas attendu le sommet parisien pour se préoccuper de la question environnementale, publiant en 2010 un livre blanc sur la question, intitulé « Le développement durable ne se fera pas sans la défense de l'industrie » et démontrant, déjà, qu'il était stérile d'opposer développement industriel et respect de l'environnement.

La transition énergétique et le développement durable, ce sont d'abord des questions d'emploi. À titre d'exemple, le secteur du recyclage, qui dépend de la métallurgie, compte 26 000 emplois sur le territoire français. Comme l'explique la secrétaire fédérale en charge du secteur Nathalie Capart, « transformer les déchets en matières premières recyclées permet

d'épargner les ressources naturelles, de réaliser des économies d'énergie et de réduire les gaz à effet de serre. Les grands défis environnementaux que notre société relève doivent lui permettre de devenir demain l'un des secteurs qui comptent le plus dans le paysage économique ». Les « emplois verts » sont présents dans l'ensemble de la métallurgie au travers des produits fabriqués : moteurs d'avions plus économes, chaudières haute performance, éoliennes, panneaux solaires, moteurs de voitures reconditionnés, roulements intelligents permettant de réduire la consommation d'énergie, etc. A l'heure où la question écologique se retrouve sur le devant de la scène, la capacité à fabriquer « vert » devient un avantage compétitif décisif. Car il ne s'agit pas seulement d'équiper la France, mais d'équiper le monde... « En étant présentes sur ces marchés et en proposant des produits performants et compétitifs, les entreprises françaises peuvent et doivent se créer de nouveaux débouchés qui sont aussi synonymes d'emplois sur notre territoire », résume le secrétaire fédéral Eric Keller.

L'importance de la question se retrouve également dans la production de matières premières telles que l'acier ou l'aluminium. Comme le rappelle IndustriALL European Trade Union, une autre instance à laquelle FO participe activement, dans un avis du 6 novembre 2015 : « Une industrie de la fabrication et de la sidérurgie robuste favorise la transition vers une économie circulaire et bas carbone compétitive. Épine dorsale des industries européennes de la fabrication, l'acier est essentiel à la croissance et à la prospérité en Europe. L'acier est un matériau recyclable à l'infini, qui contribue durant son cycle de vie à une réduction significative des émissions et à des gains d'efficacité énergétique grâce à l'innovation et aux applications de produits ; il contribue ainsi à l'économie circulaire. »



Document publié lors de la présidentielle 2022.

Afin de mettre toutes ces stratégies en œuvre, une véritable politique de recherche et développement au service de la transition énergétique est primordiale, considère le Conseil National de l'Industrie (CNI) cette même année. En effet, dans une communication, le CNI a rappelé que l'industrie joue un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique par les solutions scientifiques et technologiques innovantes qu'elle développe et apporte à notre société. Mais pour être efficace et réellement générateur d'emplois, l'investissement dans la transition énergétique passe aussi par une revendication claire de FO : établir des conditions identiques de concurrence entre les pays en matière d'environnement (taxe carbone, réglementation des produits chimiques, etc.). Car si les délocalisations doivent souvent à un dumping social que l'organisation dénonce de longue date, on oublie trop souvent qu'il existe aussi un dumping environnemental conduisant à délocaliser dans des pays moins regardants sur l'impact environnemental de la pro-

duction pour économiser quelques euros. Sans oublier la facture carbone due au réacheminement des produits concernés vers la France... La lutte contre les délocalisations revêt donc désormais une dimension écologique et l'ensemble du dossier est sous-tendu par une évidence : l'avenir de l'industrie sera vert ou ne sera pas.

Poursuivant sa démarche, la Fédération publie à l'occasion de l'élection présidentielle de 2022 non pas un livre blanc mais un « *Manifeste pour une industrie verte* » articulé autour de dix propositions concrètes pour concilier environnement et développement industriel.

4. Les industries stratégiques en danger

Début 2021, la défense de l'industrie se manifeste pour la Fédération par un combat pour préserver des savoir-faire et des technologies de pointe cruciales pour l'indépendance de la France. A force de voir passer des entreprises tricolores sous pavillon étranger, avec le concours plus ou moins



*Avec l'appui de la Fédération,
l'équipe FO Photonis sauvera l'entreprise.*

actif des pouvoirs publics, l'opinion a fini par se désintéresser du sujet ou, au mieux, le considérer avec fatalisme. Veillant au grain, FO Métaux s'inquiète -et le fait savoir- du sort de plusieurs pépites technologiques menacées de rachat par des groupes étrangers, en l'occurrence le spécialiste de l'optronique Photonis, dont les technologies d'intensification de la lumière ont des applications dans la défense, le spatial ou la dissuasion nucléaire ; le groupe CNIM, présent dans les secteurs de la défense, de l'énergie et des hautes technologies ; les Chantiers de l'Atlantique, dont elle obtient en 2017 la renationalisation temporaire (devenue définitive en 2021) ; enfin Latécoère, pour lequel FO Métaux obtient en mai 2023 l'effacement de sa dette vis-à-vis de l'Etat en contrepartie d'engagements sur le maintien des emplois et des sites français. La Fédération intervient à Bercy et jusqu'à l'Élysée pour alerter sur le risque voir des compétences irremplaçables et stratégiques disparaître et de nombreux brevets tomber dans le giron d'entreprises étrangères, par exemple les systèmes de manutention des torpilles équipant les sous-marins français. Animée par la volonté d'anticiper les évolutions de l'industrie pour mieux la protéger, l'organisation sera souvent seule à mener ce combat dans les mois suivants, et il faudra toute sa force de persuasion pour faire comprendre aux pouvoirs publics la nécessité de sauvegarder ces entreprises aux savoir-faire cruciaux pour la France.

Malheureusement, la Fédération a moins de succès avec Alstom. A la mi-2014, une fuite dans la presse révèle l'intention du groupe, pourtant en bonne santé, de se séparer de sa branche énergie (70 % de son périmètre) au profit de l'américain General Electric. Les motifs avancés

pour justifier l'opération –marché de l'énergie européen durablement sous pression, montée en puissance de la concurrence asiatique, changement d'attente de la part des clients– laissent perplexes. Les méthodes de GE, qui s'est restructuré dans les années précédentes en fermant 31 sites aux Etats-Unis et en licenciant 19 000 salariés, inquiètent à bon droit les métallos en France. Après de nombreuses réunions à Bercy, FO déplore que le gouvernement décide, tout comme le Conseil d'administration d'Alstom, de donner son feu vert à la dernière offre de General Electric, tout en prévoyant une entrée de l'État au capital d'Alstom. Si FO Métaux note positivement ce dernier point, elle constate que rien ne s'oppose plus au démantèlement du groupe. Le dossier finira par devenir une affaire d'État lorsqu'il deviendra évident que le rachat de la division énergie était surtout pour GE -avec le soutien du gouvernement américain, qui n'a pas hésité à faire chanter les dirigeants d'Alstom- le moyen de mettre la main sur des savoir-faire vitaux pour l'industrie française, comme les turbines Arabelle, fleuron d'Alstom, qui équipent un tiers des centrales nucléaires du monde, dont les 56 réacteurs en activité dans l'Hexagone, les sous-marins à propulsion nucléaire français et le porte-avions Charles de Gaulle. Les salariés de Belfort, auxquels a été promis la création de 1 000 emplois qui ne verront jamais le jour, paieront le prix fort de ce mauvais tour. Ironie de l'histoire, l'affaire trouve sa conclusion en 2022, au moment où l'État français décrète que le nucléaire est redevenu une priorité. Le rachat par EDF de la partie nucléaire de General Electric, valorisée à hauteur de 1,2 milliard de dollars, soit deux fois le prix de sa vente en 2014, mais pour un périmètre plus réduit, n'en est pas moins présenté comme une victoire par l'Élysée...

Au milieu des années 2010, le concept de digitalisation connaît un succès croissant. Le développement et la diffusion de l'informatique dans toutes les strates de la société et du monde du travail promet un changement en profondeur. Comme l'email a remplacé le courrier et le e-commerce les boutiques traditionnelles, le terme désigne en fait un procédé qui vise à transformer des processus anciens, des objets, des outils ou encore des professions par le biais de technologies digitales afin de les rendre plus performants. La connexion de l'ensemble des éléments de la chaîne via Internet tient une place centrale dans ce que d'aucuns considèrent comme la quatrième révolution industrielle, dont le pendant pour la métallurgie pourrait être « l'usine 4.0 », ou « usine du futur ». Davantage de robotisation, d'impression 3D qui permet de réaliser des pièces de l'unité à la grande série pour l'industrie, de *big data*, de transmission des données, etc.

Ces changements vont inévitablement avoir un impact sur l'emploi et transformer les métiers. Un enjeu majeur pour les organisations syndicales est d'anticiper ces phénomènes au lieu de les subir et donc de pouvoir agir le plus en amont possible afin de préserver les savoir-faire et les compétences dans les secteurs d'activité industriels tout en accompagnant la création de nouveaux métiers. Au-delà, cette nouvelle révolution industrielle porte aussi en germe des évolutions de rapports entre les salariés et avec leurs représentants et leur hiérarchie. Si les pouvoirs publics s'emparent du sujet avec le rapport Mettling, du nom du DRH d'Orange, qui a dirigé sa rédaction, FO et sa Fédération des Métaux en livrent une analyse fouillée et préviennent : « Le numérique et la digitalisation doivent être au service de l'être humain, et

non l'inverse ; au cœur de l'emploi, et non contre lui. Ils doivent également être source de progrès dans la vie quotidienne et d'amélioration de la vie au travail ». FO Métaux réalise également un « guide du numérique » pour aider ses élus et les salariés. La Fédération s'inquiète enfin de ce que le projet de loi El Khomri ne prévoit que des modalités d'exercice par le salarié de son droit à la déconnexion dans l'utilisation des outils numériques en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congés, tout en laissant la main aux employeurs. « La voie du dialogue pour protéger les salariés est encore loin ! », considère Frédéric Homez.

Néanmoins, en peu de temps, le gouvernement dégage plusieurs dispositifs : les 34 plans industriels, les 9 solutions industrielles, le rapport « Innovation 2030 » et des travaux sur l'environnement qui semblent démontrer son intérêt pour « une nouvelle France industrielle ». Après avoir raté certains tournants industriels, comme dans le secteur de la téléphonie (smartphones ou encore tablettes numériques), d'où la France est absente, une nouvelle stratégie apparaît. Difficile pour la Fédération de ne pas y voir le résultat de ses actions et réflexions, tant elle a largement contribué à la mise en place des comités stratégiques de filières et au renouveau d'une politique industrielle, diffusant ses idées au travers de différentes publications, notamment ses livres blancs sur la défense de l'industrie.

L'année 2018 sera éprouvante sur le plan industriel, avec de nombreux PSE, débouchant parfois sur des fermetures d'établissements. L'arrêt du site Ford de Blanquefort, près de Bordeaux, se révèle emblématique des mauvaises manières faites à l'industrie pour des raisons financières que la direction du groupe ne cache même pas, mais aussi de l'impuissance des pouvoirs publics, quand ce n'est pas la volonté qui fait défaut. Le 13 décembre, lorsque le groupe américain présente un plan social complet pour les 850 salariés du site, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire n'a pas de mots assez durs pour qualifier le procédé, parlant de « lâcheté », de « mensonge » et de « trahison », allant jusqu'à accuser Ford d'avoir rejeté l'offre de reprise pour « faire monter son cours de Bourse ». Depuis plusieurs mois, le jeu de Ford semblait trouble, le groupe prétendant chercher un repreneur tout en prenant ouvertement ses dispositions pour fermer le site, le tout dans le cadre d'un plan de restructuration et de réduction des coûts annoncé en février. Ironie ou cynisme, Ford se permettra même d'écrire, dans le communiqué justifiant sa décision : « Nous ne croyons pas que les plans de l'acquéreur potentiel offrent le niveau de sécurité et de protection, ou limitent le risque de possibles pertes d'emplois futures, que nous souhaitons pour les salariés de Ford Aquitaine Industries ». Autrement dit, pour éviter des pertes d'emploi, mieux vaut fermer le site !



Ford, ou l'illustration des licenciements boursiers.

Dans la sidérurgie, c'est le cas de l'aciérie Vallourec qui illustre ce qui se passe quand une entreprise manque de vision industrielle. La baisse des commandes, phénomène conjoncturel pour ce fabricant de matériel pétrolier, a généré une spirale de la dette qui est, elle, devenue structurelle suite à de mauvaises décisions en matière d'investissement, des plans d'économie qui se sont traduits par une forte baisse des budgets de R&D et des cessions d'activités irremplaçables. Au plan social, sont venus s'ajouter des PSE à répétition qui n'ont débouché que sur des pertes de compétences cruciales. En cette fin d'année 2018, l'entreprise est aux abois, alors pourtant qu'elle disposait d'avantages uniques sur ses marchés. Au sein des nombreux Comités Stratégiques de Filière du CNI auxquelles elle participe, la Fédération tire à de nombreuses reprises la sonnette d'alarme, sans résultat. L'heure est au numérique, ce qui se traduit par la création d'un CSF dédié, et peu nombreux sont ceux qui se soucient de la « vieille » industrie. Nexans, Steva, Gemalto... La liste des déconvenues industrielles semble sans fin.

5. Une réflexion toujours plus poussée

Livre Blanc de l'Industrie Spatiale Acte I Les Satellites en France

Paris, le 24 juin 2014



La Fédération épaula tous ses secteurs.



Les difficultés de l'industrie n'empêchent pas la Fédération de poursuivre sa réflexion et de rester force de proposition. Le 10 septembre 2019, elle publie un nouveau livre blanc sur les satellites, qui fait suite à un premier volume rédigé en 2014, afin d'alerter les pouvoirs publics des dangers pesant sur le secteur. Avec pas moins de 16 000 emplois qui sont un bras de levier pour des centaines de milliers d'autres dans un domaine de haute technologie, à forte valeur ajoutée et d'une importance cruciale pour l'indépendance stratégique de la France, le

secteur des satellites connaît depuis quelques années des bouleversements majeurs qui nécessitent une action rapide et vigoureuse de la part de l'État. Tel est le constat et le message formulés par les métallos FO. L'ouvrage revient sur la remise en question de l'équilibre ayant longtemps prévalu entre l'Europe, la Chine, les Etats-Unis et l'Inde, que l'irruption d'acteurs privés comme Space X a ébranlé. Le constat de la Fédération est préoccupant : la compétition se déroule désormais selon de nouvelles règles et la France est en retard ! Appelant l'État à endosser de nouveau un rôle de stratège, la Fédération plaide pour la tenue d'un « Grenelle du spatial » afin de repenser l'écosystème du secteur dans sa globalité et de construire une stratégie pour les prochaines années. Le livre blanc souligne que l'action est urgente, notamment pour préserver les compétences et les emplois, pour se positionner sur de nouveaux usages et adopter enfin la logique de long terme qui fait défaut au secteur, faute de quoi la

France risque de perdre sa place au sein de l'industrie des satellites. Le livre blanc est envoyé à l'Élysée, à Matignon et aux ministères concernés par le dossier avec une conclusion en forme de message : à l'État de prendre ses responsabilités pour convoquer ce Grenelle et prendre les engagements financiers pour cette filière des satellites lors de la conférence ministérielle de l'Agence Spatiale Européenne en novembre 2019 à Séville.

Le secteur automobile n'est pas en reste, qui publie en octobre 2020 à l'occasion du congrès fédéral de Nice son livre blanc sur la filière, dont la rédaction avait été décidée en septembre 2019, lors de la conférence automobile de Saint-Saulve (Nord). Entre-temps, la crise sanitaire a paralysé le pays. Reçue à l'Élysée en mai 2020, FO Métaux a proposé des pistes pour accentuer le développement des technologies de demain pour des véhicules de plus en plus propres et pour des composants d'avenir, en particulier pour les batteries, et a souligné la nécessité du renforcement de l'électrification en misant également sur l'hydrogène. Elle a insisté sur la question des relocalisations des matières premières, des pièces et composants pour éviter les problèmes d'approvisionnement de la filière, et sur la nécessité d'assembler à nouveau les différentes catégories de voitures en France. Analyses sur l'état de cette industrie, réflexions sur les bouleversements qui l'attendent, mais aussi propositions et préconisations pour maintenir et renforcer son dynamisme et sa vitalité : l'ouvrage donne matière à réfléchir sur l'avenir de l'automobile en France.



LIVRE BLANC
DE LA FILIÈRE AUTOMOBILE

OCTOBRE 2020

DR

FO anticipe le futur de l'industrie.

Dans un autre registre, la Fédération, toujours dans son travail de réflexion et d'information, crée dans la foulée de son congrès son groupe réseaux handicap (GRH) après avoir publié un guide sur le sujet à destination des métallos, dans la lignée du guide de la trésorerie et du guide des élections sortis dans la précédente décennie.

Être trop clairvoyant, ou l'être trop tôt, peut parfois se révéler inefficace. En l'occurrence, la pénurie de semi-conducteurs électroniques que commencent à subir l'ensemble des secteurs industriels début 2021 ferait presque regretter à FO Métaux d'avoir vu juste avant tout le monde. En 2009 déjà, la Fédération publiait une analyse solidement charpentée sur l'état du secteur. Fermetures de sites au nom de la compétitivité, caractère stratégique des semi-conducteurs, risques quant à l'indépendance et la souveraineté de l'industrie nationale, menace de perte des savoir-faire, nécessité d'investir et de protéger la filière : loin de jouer les Cassandre, les métallos FO présentaient une vision claire de ce qui risquait d'arriver si rien n'était fait...

Or, en cette année 2021, c'est de TSMC, un fournisseur taiwanais, que dépend 70 % de la production de semi-composants. La forte demande en la matière, du fait de l'explosion des marchés informatiques et téléphonie pendant les confinements et du ralentissement de la demande des autres secteurs, mis en sommeil par la pandémie, cueille brutalement des fabricants alors occupés à préparer l'arrivée de la 5G. Et lorsque les industriels voient la demande repartir et se mettent en devoir de rattraper leur retard de production quelques mois plus tard, l'industrie des semi-conducteurs n'est pas en capacité de répondre à la demande. La France et l'Europe se réveillent avec la gueule de bois et tentent en urgence de muscler leurs capacités en ce domaine. Mais elles ont quasiment disparu, et construire une usine de semi-conducteurs prend en moyenne deux ans et coûte plusieurs milliards d'euros. En attendant, des sites sont mis à l'arrêt pendant des semaines, faute de disposer des semi-composants indispensables pour sortir des produits finis des chaînes, comme chez Renault ou Stellantis. A la mi-2022, les experts craignent que la pénurie, aggravée par la crise ukrainienne, ne dure jusqu'en 2023, voire 2024.

IV. Irruption de la crise sanitaire



La crise sanitaire aura de lourdes conséquences pour l'industrie et ses salariés.

En novembre 2019, un malade porteur d'un coronavirus dénommé Covid-19 est identifié à Wuhan, capitale du Hubei, une province de la Chine centrale, une des plaques tournantes du transport du pays. Depuis l'apparition du SRAS en 2003 puis du MERS en 2013, une nouvelle pandémie à coronavirus était attendue et annoncée par divers experts du domaine. Elle se propage au monde entier début 2020. Le premier patient français est hospitalisé à Bordeaux le 22 janvier. Le premier décès intervient le 25 février. Le 17 mars, le gouvernement décrète un confinement général de la population, mettant le pays à l'arrêt.

Au-delà des conséquences humaines, l'impact sur l'industrie est terrible. Les flux logistiques étant pour l'essentiel interrompus, de nombreuses entreprises connaissent des difficultés d'approvisionnement qui compromettent les activités de production. Faisant remarquer que ses appels à la relocalisation n'en sont que plus justifiés, la Fédération FO de la métallurgie s'inquiète rapidement des effets de la situation pour les salariés, qui risquent le chômage technique. La Fédération, qui s'était inquiétée des risques de pandémie depuis plusieurs se-

maines et avait écrit en ce sens à l'UIMM le 24 février, interpelle dès les premiers jours les pouvoirs publics afin de réclamer un confinement plus efficace et une meilleure définition des activités essentielles, que trop d'entreprises invoquent à tort pour maintenir leur activité et exiger la présence des salariés. Dans les entreprises, les délégués syndicaux bataillent pour négocier la mise en place de protocoles sanitaires, s'efforçant de préserver la sécurité des salariés, mais aussi d'encadrer les conditions du redémarrage de nombreuses usines.

La Fédération s'occupe ensuite de la question, centrale, des rémunérations, et plus particulièrement du chômage partiel, demandant que la prise en charge par l'État des rémunérations soit portée à hauteur de 100 % du salaire brut. Dénonçant l'absence de clarté dans les messages envoyés par le gouvernement et leur manque d'effectivité parfois constaté sur le terrain, FO Métaux rappelle que la gestion de cette crise sanitaire sans précédent doit rester une priorité absolue. « Nous demandons également à l'UIMM, patronat de la branche de la Métallurgie, d'entamer des négociations sur le dispositif de chômage partiel et sur des mesures d'urgence pouvant aider les entreprises et les salariés à traverser cette crise », déclare Frédéric Homez. FO Métaux obtient le 20 mars la publication d'une déclaration commune entre l'UIMM et trois organisations syndicales représentatives (FO, CFDT, CFE-CGC) de la métallurgie sur les modalités d'une activité industrielle dans des conditions sanitaires irréprochables.

En voici le texte.

La France est confrontée à une crise sanitaire d'une envergure exceptionnelle. Dans ce contexte, la préservation de la santé des Français est un objectif absolu. Tout doit être mis en œuvre pour enrayer l'épidémie du Covid 19. Nous, partenaires sociaux représentatifs de la branche de la Métallurgie, tenons avant tout à exprimer notre soutien à tous ceux qui sont touchés par la maladie, ainsi qu'aux équipes soignantes, aux pompiers, à la Sécurité Civile et plus largement celles et ceux qui assurent une continuité de service.

Face à cette crise sanitaire majeure, l'heure est au rassemblement. Nous affirmons d'une seule voix qu'il ne saurait y avoir d'autres priorités que celle de la santé de tous et donc des salariés de la Métallurgie et de leur famille. Dans les derniers jours, une incompréhension et une inquiétude majeure sont apparues au point de semer le trouble dans les entreprises, tant chez les salariés que chez les chefs d'entreprise. Beaucoup d'entreprises ont été contraintes de ralentir ou cesser leurs activités. En raison du contexte et de la gravité de la situation sanitaire, ces fermetures, totales ou partielles, sont compréhensibles, voire, dans un premier temps, nécessaires. Fondamentalement attachés au droit pour chaque salarié de travailler en sécurité et de préserver sa santé, il est aussi pour nous essentiel que la vie économique et sociale de la Nation, durablement impactée par cette crise sanitaire, puisse être progressivement restaurée. Il en va de l'avenir de notre pays, de notre industrie et de ses emplois.

Nous demandons que les entreprises, pour assurer une continuité ou un retour progressif à l'activité, identifient en priorité les activités vitales nécessaires à leur fonctionnement, à celles des filières utiles au pays, ainsi que celles intra-filières. En concertation avec les salariés et leurs représentants, nous demandons expressément que les entreprises adaptent scrupuleusement leur environnement de travail en mettant en place les mesures organisationnelles, collectives et individuelles qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire de tous : distances de sécurité, gestes barrières, mise à disposition

d'équipements individuels (gants, masques...), produits désinfectants, lavage des vêtements de travail, nouvelle organisation du travail... Le plan de prévention et le document unique d'évaluation des risques seront adaptés en fonction de l'évolution de la situation.

Ces dispositions, arrêtées dans le cadre d'un dialogue social adapté, sont impératives pour permettre de créer les conditions d'un retour progressif à l'activité, conformément aux dernières instructions du ministère de la Santé et du ministère de l'Intérieur autorisant les établissements industriels à fonctionner. Notre objectif est d'assurer la sécurité de tous afin de permettre à chacun de retrouver la confiance et la sérénité nécessaires pour travailler. Nous sommes également convaincus que notre industrie doit, dès que les conditions sanitaires le permettront à nouveau, retrouver un niveau d'activité satisfaisant dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens. Nous pourrions ainsi contribuer, à court terme, à la résorption des difficultés dans lesquelles notre pays se trouve. Il en va de notre responsabilité à tous.

Tandis que l'heure était à une certaine rigueur budgétaire, le gouvernement déploie de nombreux dispositifs et ouvre en grand les robinets de la dépense publique pour empêcher le naufrage collectif. La formule du président de la République restera dans les mémoires : « quoi qu'il en coûte ». Le pire est évité, mais le débat fait rage quant à savoir si la dette sera remboursée ou si un certain « argent magique » existe finalement bel et bien. Les projets de réforme, en particulier celui des retraites, sont suspendus sine die par la crise sanitaire. Le 3 avril, un accord national sur les modalités d'organisation du travail pendant la pandémie est signé. Le 14 avril, FO Métaux s'adresse à nouveau à l'UIMM pour revendiquer un dispositif plus ambitieux sur l'activité partielle et pour la relance de l'industrie.

Cet ensemble de demandes et d'analyses se retrouve en grande partie dans le texte paritaire de la métallurgie du 18 mai. Le dispositif d'activité partielle de longue durée dénommé ARME (Activité Réduite pour le Maintien de l'Emploi), instauré dans le cadre d'une ordonnance, en découle directement. Il permettra à de nombreux secteurs et aux entreprises confrontées à une réduction d'activité durable, à l'instar de l'automobile et de l'aéronautique, de réduire l'horaire de travail en contrepartie d'engagements de maintien de l'emploi et sous réserve de la conclusion d'un accord collectif d'établissement, d'entreprise ou de groupe ou d'un accord collectif de branche étendu. Il fera l'objet d'un accord dans la métallurgie en date du 30 juillet. En parallèle, un travail de réflexion est mené sur la question des relocalisations indispensables à l'approvisionnement de nos filières et au bon fonctionnement de l'industrie tricolore, dont la relance constitue une préoccupation majeure.

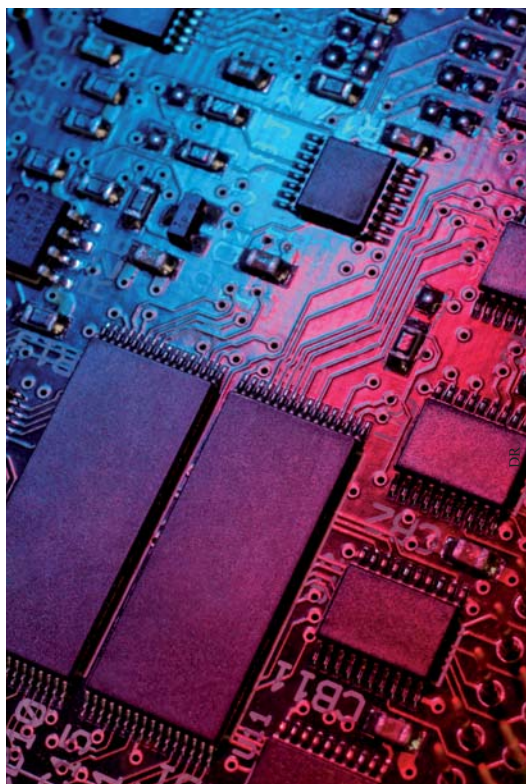
Le redémarrage se prépare également avec les pouvoirs publics. FO Métaux est à l'Élysée, représentée par son secrétaire général Frédéric Homez, le 26 mai, au chevet de l'automobile (une autre réunion y sera consacrée le 12 juillet 2021), puis le 9 juin pour l'aéronautique. Emblèmes de la mobilité, les deux secteurs, particulièrement touchés par la crise qui a mis le monde à l'arrêt, feront chacun l'objet d'un plan de relance sur mesure. L'été se poursuit par la publication, le 21 août, d'un manifeste de propositions pour la relance de l'industrie signé par FO et articulé autour de cinq grands axes et 23 mesures. L'objectif est de se faire entendre et de peser en amont pour faire inclure lesdites mesures dans le plan de relance de 100 milliards d'euros que le gouvernement doit annoncer le 3 septembre. Au-delà de la nécessité

d'une industrie forte pour une France souveraine avec un plan ambitieux qui devrait permettre de relocaliser en France des activités et produits indispensables à sa souveraineté industrielle, de localiser les futures fabrications dans l'Hexagone, la Fédération y voit aussi un moyen d'accélérer la transition écologique de l'industrie et de mener à bien la transformation de l'appareil productif, notamment en termes de digitalisation et de qualité de vie au travail. A chaque étape de la pandémie, consultée officiellement ou agissant plus discrètement, l'organisation syndicale pèse sur les décisions et parvient à influencer sur la marche des choses.

Au fil du déroulement de la crise, de confinement en confinement, la pandémie met en lumière la dépendance de la France vis-à-vis de l'étranger et les reculs de son industrie : manque de masques et de respirateurs faute de capacités de production, absence de vaccin et faiblesse de la France sur le plan de la recherche, chaînes de production à l'arrêt du fait d'un manque de composants ou de matières premières, etc. La Fédération s'abstient d'un triomphalisme qui, après tout, n'a pas lieu d'être, mais la crise du Covid confirme hélas ses analyses, connues de longue date : à l'évidence, l'industrie nationale n'a pas constitué une priorité ces dernières années.

En 2021, après plusieurs mois de confinements à répétition, de tâtonnements et d'improvisation, la sortie de crise sanitaire se dessine. À l'approche de l'été, la France se déconfiner pour la troisième fois. Selon une estimation de la Banque mondiale, la pandémie a fait perdre 8 200 milliards d'euros à l'économie, mais la reprise semble là, annoncée partout. L'aéronautique offre une bonne illustration de cette étrange crise, puisque, après avoir dégraissé de 15 000 salariés en 2020, la filière repart en fanfare, tirée par les ambitions d'Airbus de livrer encore plus d'appareils qu'avant la pandémie, et risque de ne pas arriver à suivre faute de bras, tant dans ses usines que chez ses sous-traitants qui, après avoir eux aussi taillé dans les effectifs, manquent de certaines compétences clés pour suivre la montée en cadence annoncée.

Pour la Fédération, la crise sanitaire devenue crise économique montre les limites d'une certaine mondialisation, tirée par une vision de court terme et presque toujours exclusivement financière. La CA fédérale ne dit pas autre chose en mars 2021, déclarant que « la crise sanitaire a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements d'approvisionnement nous don-



La pénurie de semi-composants qui va découler des confinements va mettre en évidence les failles de la mondialisation.

nant une fois de plus raison, et “le sauve-qui-peut” s’est invité à la table du gouvernement. Le manque de composants électroniques en est un exemple flagrant. Celui-ci touche désormais de nombreux domaines et notamment celui de l’automobile. En effet, nous assistons à l’impuissance des donneurs d’ordres qui subissent aujourd’hui les décisions d’hier -délocaliser la production des semi-conducteurs en Asie-, ce que nous avons dénoncé dès 2009 ! La question de la souveraineté française et européenne est plus que jamais d’actualité ». Après s’être nourri d’aides publiques, sans que cela soit toujours pleinement justifié, de nombreuses entreprises en profitent pour « restructurer ». Alors que la préoccupation environnementale revient au premier plan, elles sont aussi nombreuses à surfer sur la vague verte pour se délester d’une partie de leurs salariés et miser sur le tout-numérique ou... le *low cost*. Pourtant, le gouvernement semble avoir tranché : l’argent magique n’existe pas, il faudra rembourser. A nouveau, c’est au-dessus de la tête des salariés qu’est suspendue l’épée de Damoclès, tandis que le montant des dividendes bat tous les records.

Au moment où la situation s’améliore sur le front de l’emploi, fin 2021, les pouvoirs publics mettent la dernière main à une réforme repoussée pour cause de crise sanitaire : celle de l’assurance chômage, qui entre en vigueur le 1^{er} décembre. C’est l’aboutissement d’un long travail de sape. Créée en 1958, elle est jusqu’alors gérée paritairement par l’Unedic, elle indemnise les chômeurs et elle est financée par les cotisations patronales et salariales... Jusqu’à l’automne 2017. Lors de la loi de financement de sécurité sociale pour l’année 2018, et comme annoncé par le candidat Macron lors de la campagne pour la présidentielle, les cotisations salariales pour l’assurance-chômage sont en grande partie supprimées, remplacées par un impôt que tout le monde paye, la CSG, y compris celles et ceux qui n’ont plus besoin d’assurance-chômage, comme les retraités.

1. Une nouvelle pomme de discorde : l’assurance chômage

Après le code du travail, le gouvernement souhaite réformer l’assurance chômage. Le chantier social s’ouvre en octobre, en même temps que les réformes de la formation professionnelle et de l’apprentissage. Outre des craintes pour l’avenir du financement du régime, la réforme induit un changement de logique. D’un système assurantiel où l’individu s’assure personnellement contre la perte d’emploi en cotisant sur le travail, il s’agit de passer à un système universel financé en partie par l’impôt tel que, faute de cotisations, plus rien n’empêcherait que le taux de remplacement soit déconnecté de l’ancien salaire. Cela permettrait également à l’État de s’immiscer dans la gouvernance de l’assurance chômage et d’enterrer de fait le paritarisme dans ce dossier. Pour calmer les craintes, le gouvernement demande au patronat et aux organisations syndicales de prendre la réforme en main et d’entamer des négociations. Mais, en raison d’un calendrier très court et de lettres de cadrage plutôt restrictives imposés par Matignon, les discussions tournent court.

A la mi-2018, le Conseil d’État demande au gouvernement de revoir plusieurs points du projet de loi formation, apprentissage et assurance-chômage, en raison d’une rupture d’égalité

entre assurés. L'institution estime également que le projet de loi « ne présente pas des garanties suffisantes contre le risque d'arbitraire ». Le Conseil d'État engage en particulier l'exécutif « à se pencher sur la cohérence des modalités de financement des régimes avec les prestations qu'ils servent », et à tirer « toutes les conséquences de la part prise par les impositions dans le financement de la protection sociale obligatoire ». Car historiquement les prestations sociales sont liées au versement de cotisations. Le 20 février 2019, après une dixième séance de négociations entre les partenaires sociaux, les discussions échouent. Exiger une forte diminution des dépenses (3 milliards sur trois ans) et l'introduction d'un bonus-malus sur les contrats courts a réussi à braquer à la fois les syndicats de salariés et le Medef. L'État reprend donc la main et présente en juin les trois mesures phares de son projet : le durcissement des conditions d'entrée dans le régime ; les restrictions d'indemnisation pour les cadres supérieurs ; la lutte contre la *permittence* (le fait d'alterner périodes d'activité et chômage). « Il n'y a que des perdants et les premiers d'entre eux sont les demandeurs d'emploi », considère Yves Veyrier, secrétaire général de FO, qui mentionne par ailleurs une autre victime : « la négociation collective, foulée aux pieds par un exécutif bien peu respectueux des partenaires sociaux ». Le gouvernement veut aller vite. La réforme se fera donc par décrets, lesquels commencent à tomber début juillet et multiplient les mauvaises surprises.

L'Unedic publie fin septembre les chiffres de l'impact de la réforme de l'assurance chômage. Et ils sont encore pires que prévu, confirmant ce que FO redoutait : plus d'un demandeur d'emploi sur deux va être concerné par la réforme ; 9 % des demandeurs d'emploi vont être exclus du système d'indemnisation ; 12 % d'entre eux verront leur indemnisation retardée ; et 16 % verront le montant de leur allocation baisser de près de 20 % en moyenne, et pour certains jusqu'à 50 % ! Les premières dispositions de la réforme (qui concernent les conditions



Avec la réforme de l'Unedic, l'exécutif s'attaque une fois de plus au modèle social français.

d'accès à l'indemnisation, le rechargement des droits, la dégressivité des allocations pour les hauts revenus et l'ouverture des droits aux salariés démissionnaires et aux travailleurs indépendants) ont été mises en place en novembre 2019 avant d'être suspendues au mois de mars suivant en raison de l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences sur l'emploi. Le deuxième volet de la réforme, qui devait entrer en vigueur avec le changement du mode de calcul de l'allocation chômage, est repoussé au 1^{er} septembre 2020. En juillet 2020, le gouvernement décide de suspendre l'application des deux volets de la réforme jusqu'au 1^{er} janvier 2021 afin de tenir compte des conséquences économiques et sociales de l'épidémie de covid-19. Le décret du 29 juillet 2020 fixe temporairement à quatre mois, au lieu de six, la durée minimale

de travail pour ouvrir ou recharger des droits à l'allocation chômage. En novembre, le gouvernement annonce un nouveau report de la réforme au 1^{er} avril 2021. Par ailleurs, le Conseil d'État, saisi par plusieurs organisations syndicales et patronales, annule deux dispositions du décret du 26 juillet 2019 : le bonus-malus pour les entreprises et le nouveau mode de calcul de l'allocation chômage, considérant décidément que ces nouvelles règles de calcul portent « atteinte au principe d'égalité » car elles risquent de pénaliser les demandeurs d'emploi qui alternent périodes de chômage et contrats courts.

Le 22 juin 2021, nouveau tacle du Conseil d'État, qui suspend l'entrée en vigueur du nouveau mode de calcul en raison d'un contexte économique trop instable. Ce n'est donc qu'une entrée en vigueur partielle de la réforme de l'assurance-chômage qui a lieu le 1^{er} juillet 2021, avec seulement deux mesures : le bonus-malus pour les entreprises de sept secteurs et la dégressivité de l'allocation chômage pour les plus hauts revenus à compter du neuvième mois d'indemnisation. Le reste de la réforme est appliqué le 1^{er} octobre, avec notamment le nouveau mode de calcul de l'allocation chômage et, à partir du 1^{er} décembre 2021, la durée minimale de travail pour l'ouverture ou le rechargement des droits portée à six mois au cours des 24 derniers mois, la dégressivité de 30 % de l'allocation chômage pour les hauts revenus (supérieurs à 4 500 euros brut par mois) à compter du septième mois d'indemnisation. Le Conseil d'État valide définitivement l'ensemble de la réforme le 15 décembre, enterrant les arguments défendus par FO, qui n'en maintient pas moins ses analyses sur le fond quant à la nocivité du nouveau dispositif pour les chômeurs. La « fièvre réformatrice du gouvernement » n'est pas pour autant apaisée. Un an plus tard à peine, l'exécutif revient avec une nouvelle réforme de l'assurance chômage. Cette fois, l'idée est, quand la conjoncture économique est favorable, de pouvoir rendre plus restrictif le régime de l'assurance chômage. L'introduction de la « contracyclicité » devrait entraîner dans un premier temps, par son principe et ses modalités, une baisse de 25 % de la durée d'indemnisation pour tous les nouveaux demandeurs d'emploi. FO Métaux dénonce, une nouvelle fois, la casse de notre modèle social, pourtant essentiel à la paix sociale dans notre pays. La Commission exécutive confédérale de FO qui se réunit le 24 novembre 2022 condamne fermement « le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi reposant sur le postulat révoltant que le système d'assurance chômage serait trop généreux et découragerait la reprise d'emploi ».

Comme l'a écrit le secrétaire général de FO Métaux dans le dernier éditorial de l'année,

« Cette réforme marque l'arrêt définitif du caractère assurantiel de l'assurance chômage et du paritarisme. Toutes les restrictions introduites depuis 2018 à la négociation de la convention d'assurance chômage, cette modulation-réduction des droits étant la dernière en date, faussent la négociation. FO rappelle que ce n'est pas en réduisant la durée des droits et en appauvrissant les demandeurs d'emploi qu'on résoudra la problématique de pénurie de main-d'œuvre, mais bel et bien en améliorant significativement les conditions de travail des salariés, en augmentant les salaires, ainsi qu'en levant les freins périphériques à l'emploi (logement, transport, emploi du conjoint ou de la conjointe, garde d'enfants, etc.) Cette réforme est injuste car les salariés ne demandent pas à devenir des demandeurs d'emploi. »

Deux jours avant Noël, le gouvernement tente d'imposer un coup de rabet supplémentaire dans sa réforme, publiant un décret prévoyant de réduire la durée d'indemnisation de 40 % si le chômage devait passer sous les 6 %. La mesure fait l'unanimité contre elle, FO y voit un texte « scandaleux ». Les organisations syndicales sont d'autant plus mécontentes que l'Unedic vient de dresser un premier bilan de la précédente réforme de l'assurance chômage, lancée en 2019 et pleinement entrée en vigueur fin 2021. Selon l'organisme, elle s'est traduite par une baisse de 16 % en moyenne des allocations journalières pour les chômeurs concernés. Devant la bronca, la Première ministre fait machine arrière et retire le décret controversé le 3 janvier 2023. Pour autant, la réforme promet tout sauf le meilleur aux personnes en demande d'emploi. L'Unedic, encore elle, vient confirmer les sombres prévisions de notre organisation via une étude qui paraît le 24 février 2023 sur les effets de l'adaptation des règles d'assurance chômage à la conjoncture. Il y est estimé que la moitié des nouveaux allocataires (53 %) seront touchés par la réduction de 25 % de la durée d'indemnisation en vigueur depuis le 1^{er} février 2023. Le combat de notre organisation pour la justice sociale est donc loin d'être terminé...

2. Retraites : le retour de la réforme

De passage à l'Élysée début juillet, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen annonce que Bruxelles soutient le plan national de relance et de résilience (PNRR), en prenant soin de vérifier sa pertinence au regard de la stratégie européenne, c'est-à-dire que des réformes structurelles soient bien mises en place. La Fédération n'est pas dupe et son secrétaire général l'exprime avec force dans son éditorial de l'été :

« Depuis les différentes étapes du déconfinement, et en amont des élections régionales et départementales, le chef de l'État et son gouvernement tentent de remettre sur le devant de la scène des réformes injustes sur le plan social et contre-productives quant à une lutte efficace en faveur de l'emploi. Face à ce constat, nous rappelons notre opposition à la dernière réforme des retraites, passée en force avant la crise sanitaire puis mise de côté, et qui prévoit une retraite universelle à points en regroupant tous les régimes existants. Nous nous opposons à la diversion actuelle du chef de l'État et de son gouvernement, qui tentent donc de réintroduire cette réforme par un éventuel allongement de la durée de cotisation pour un départ à 64 ans. Le système universel par points ne résoudrait en rien les difficultés que les salariés peuvent rencontrer au moment de la retraite ; bien au contraire, il les aggraverait. Le problème de fond n'est pas celui de la retraite, mais bel et bien de l'emploi. C'est pourquoi, tout comme le prône la Confédération, la mère des réformes doit être celle de l'emploi. Malheureusement, le gouvernement n'en prend pas le chemin, et ce n'est pas avec le passage en force du gouvernement, avant la crise, sur la dernière réforme tant décriée de l'assurance-chômage, qui avait été elle aussi reportée et mise de côté, qu'il donnerait un emploi à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Et ce n'est pas non plus en réduisant les droits des chômeurs et des demandeurs d'emploi que tout se réglerait, notamment pour les plus jeunes qui sont souvent en situation de précarité. »

Il faudra en fin de compte attendre la campagne présidentielle de 2022 pour que le dossier des retraites fasse son grand retour à l'agenda social et promette de nouveaux affrontements pour la rentrée suivante en cas de victoire du camp présidentiel. Si Emmanuel Macron sort

de la séquence toujours à la tête du pays, il n'a cependant plus de majorité et, pour les partenaires sociaux comme pour le reste de la population, s'ouvre une période d'incertitude.

Initialement prévue pour le 15 décembre, la présentation du texte est repoussée à janvier. Les grandes lignes sont cependant rapidement connues : repousser l'âge légal de départ en retraite à 65 ans (ce sera finalement 64) et accélérer le rythme d'application de la précédente réforme des retraites, portée en 2014 par Marisol Touraine, et qui prévoit le passage à 43 années de cotisation. La méthode qui a les faveurs du gouvernement, à savoir des concertations (et non des négociations) accompagnées de la rigidité la plus totale sur les deux mesures phares de la réforme, n'a rien pour rassurer. FO réagit rapidement, faisant savoir que le système étant équilibré, rien ne justifie les projets du gouvernement. Devant l'insistance de la Première ministre à prédire que « si on ne fait rien, nous aurons plus de 100 milliards d'euros de dettes supplémentaires pour notre système de retraite dans les dix prochaines années », le secrétaire confédéral Michel Beaugas, également membre du Conseil d'orientation des retraites (COR), taille les prophéties de Matignon en pièces : « En fait, le déficit qui serait annoncé par le gouvernement entre 10 et 12 milliards par an, c'est 0,5 % du produit intérieur brut ; le produit intérieur brut français en 2021, c'est 2 500 milliards d'euros. Ça veut dire que c'est peanuts. Et surtout les aides aux entreprises, c'est 144 à 157 milliards selon que l'on compte les exonérations ou pas, c'est 9 % du PIB. Ça veut dire que les aides aux entreprises coûtent aussi cher au produit intérieur brut que les retraites. Le reste, c'est un choix de société et ce choix, le président de la République et la Première ministre ne vont pas le faire en faveur des retraités. »



Une mobilisation immédiatement massive et un refus de la réforme qui ne cessera de grandir dans la population.

Après une première journée de mobilisation réussie qui rassemble près de deux millions de Français le 19 janvier, les organisations syndicales font monter la pression. Elles appellent à une nouvelle journée le 31 janvier. À mesure que le gouvernement tente de « faire œuvre de pédagogie », l'opposition à son projet s'amplifie. En à peine une semaine, les différentes études d'opinion s'accordent pour considérer que le nombre de Français rejetant le projet est passé de 64 à 75 %. Les bourdes de communication, laissant notamment entrevoir à quel point

les femmes vont être pénalisées par la réforme, achèvent de convaincre le pays que le texte n'apportera pas davantage de justice sociale et ne réduira pas les inégalités, bien au contraire. Bien décidé à ne pas reculer, le gouvernement fait savoir qu'il envisage un recours à un article méconnu de la Constitution, le 47-1. Ce dernier précise dans quels délais un projet de loi de financement rectificatif de la sécurité sociale (PLFRSS) –précisément la modalité choisie par l'exécutif pour tenter de surmonter l'opposition à l'Assemblée nationale– peut être examiné. Ils s'avèrent particulièrement courts. Ce type de loi sert en principe à faire adopter le budget de la Sécurité sociale en fin d'année ou à le modifier rapidement si une crise inattendue surgit. À son alinéa 2, l'article 47-1 prévoit donc que : « si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée en première lecture dans le délai de vingt jours après le dépôt d'un projet, le Gouvernement saisit le Sénat qui doit statuer dans un délai de quinze jours ». Une fois passé par le Sénat, le texte doit aller en commission mixte paritaire, où sont réunis sept députés et sept sénateurs chargés de trouver un accord sur un texte final. S'ils n'y sont pas parvenus 50 jours après le dépôt du texte à l'Assemblée, l'alinéa 3 de l'article 47-1 indique que le gouvernement peut faire passer son projet de loi par ordonnance, et donc sans vote définitif du Parlement. Sur le papier, cela donne donc la possibilité à l'exécutif de faire adopter la réforme des retraites en cinquante jours, sans vote de l'Assemblée Nationale et sans recours au désormais bien connu et peu apprécié article 49-3. De nombreux constitutionnalistes voient cependant d'un mauvais œil ce qu'ils considèrent comme un dévoiement de la Constitution.

Tandis que l'intersyndicale, solidement unie, avec des métallos FO présents en nombre dans les cortèges, poursuit la mobilisation avec le soutien massif de la population, l'Élysée et Matignon tentent d'élargir la majorité parlementaire en multipliant les concessions au groupe Les Républicains, contribuant à rendre le texte encore plus illisible. Ce qui permet, en termes de communication gouvernementale, de multiplier les approximations et les contre-vérités. Celle sur la pension à 1 200 euros censée revaloriser plus de 200 000 retraites passera même à la postérité, démontée implacablement par plusieurs économistes, et contribuant probablement à renforcer l'opposition des Français à la réforme. Lors de la présentation du texte à l'Assemblée nationale, l'opposition est là aussi bruyante et bien visible et le gouvernement met à exécution ses menaces d'utiliser tous les artifices prévus par la Constitution pour raccourcir les débats dans un parcours qui ressemble de plus en plus à un passage en force.

Le 22 mars, après avoir à l'envi annoncé son désir d'éviter le 49-3, l'exécutif finit par y recourir, quelques heures avant la tenue du vote. Les oppositions déposent rapidement des motions de censure. Si celle du Rassemblement national n'a aucune chance de passer, celle déposée par les centristes de LIOT (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires) promet de réunir plus de députés. Son président de groupe, le député Charles de Courson, étrille le gouvernement, soulignant qu'à passer outre les corps intermédiaires, le peuple et le Parlement, il n'y a plus rien de démocratique dans la réforme ni dans l'action de l'exécutif. Passé un week-end d'intenses tractations, menaces et coups de menton dans les différents camps politiques, la censure n'est évitée que de neuf voix, avec le vote notable d'un tiers des effec-

tifs des Républicains. Dans la foulée, la gauche dépose une proposition de loi instaurant un référendum d'initiative partagée (RIP) sur un texte simple : « L'âge légal de départ à la retraite ne doit pas dépasser 62 ans ».

Le 14 avril, le Conseil constitutionnel valide l'essentiel de la loi, ne censurant que les dispositions comme l'index seniors ou le CDI seniors, considérés comme des « cavaliers » sociaux, c'est-à-dire des dispositions artificiellement ajoutées à un texte auquel elles ne sont pas directement liées. Il rejette également la demande de référendum d'initiative partagée déposée par l'opposition parlementaire, et en fera autant le 3 mai pour une seconde demande. Emmanuel Macron hâte la parution du texte au Journal Officiel, qui a lieu le lendemain matin. Assez ironiquement, l'agence Fitch, une des trois agences qui évaluent la solidité financière d'un État, abaisse fin avril la note de la France à « AA- », mettant en cause « l'impasse politique et les mouvements sociaux », c'est-à-dire désavouant l'Élysée qui avait mis en avant les attentes des marchés quant à sa réforme... Le dernier acte se joue le 8 juin avec la proposition de loi visant à abroger la réforme soutenue par le groupe parlementaire LIOT. En coulisses, le dossier est déjà clos : la présidence de l'Assemblée nationale, s'appuyant sur un article du règlement intérieur, a fait savoir qu'elle viderait le texte de sa substance et empêcherait ainsi un vote qui s'annonçait défavorable à la majorité présidentielle. Devant la manœuvre, le groupe LIOT renoncera finalement à sa proposition.

Au terme de la bataille, la plupart des commentateurs de la vie politique s'inquiètent ouvertement pour la santé de la démocratie dans notre pays et pointent un président de la République totalement isolé, avec pour illustration sa remontée d'une avenue des Champs-Élysées complètement déserte lors des célébrations du 8 mai (par crainte de manifestations hostiles, la foule habituelle a été tenue à distance) et un exécutif systématiquement accueilli par des concerts de casseroles à chaque sortie. Les observateurs s'interrogent aussi sur sa capacité à poursuivre son mandat. Pour les organisations syndicales, s'il n'est pas question d'avalier la pilule, les regards se tournent déjà, et avec inquiétude, vers le projet de loi sur le plein emploi que le gouvernement s'apprête à mettre sur la table, et qui pourrait fort bien annoncer de nouveaux combats à mener au plan syndical.

V. Une organisation syndicale efficace, une crise vite surmontée

Les crises et les dossiers se succèdent, mais n'empêchent pas FO et sa Fédération de la métallurgie de mener une existence riche et fertile en changements. Si, en 2015, l'organisation aborde la deuxième moitié de la décennie dans l'unité et le rassemblement, ses adhérents vont découvrir que l'histoire réserve parfois des surprises. Au mois de février, c'est la ville de Tours qui accueille le XXIII^{ème} congrès confédéral. Un temps donné partant, Jean-Claude Mailly est réélu pour un nouveau mandat. Frédéric Souillot remplace Jean-Marc Bilquez au secrétariat confédéral, assurant la place des métallos au sein de la confédération, ce que relate en détail le mensuel de la Fédération :

« Ce XXIII^{ème} congrès confédéral a également été marqué par un renouvellement partiel du bureau confédéral. Jean-Marc Bilquez, qui fut secrétaire fédéral de la Fédération FO de la métallurgie pendant 18 ans avant de rejoindre l'équipe confédérale, est en effet parti en retraite. Rendant hommage aux anciens secrétaires généraux de notre organisation Bernard Mourgues et Michel Huc, qui ont compté dans sa vie syndicale et son parcours militant, il a exprimé sa fierté de voir FO avancer et continuer de se développer. Rose Boutaric, trésorière confédérale, a elle aussi pris sa retraite après plus de 40 années de militantisme, notamment à la Fédération FO Cadres, dont elle fut secrétaire générale. Tous deux ont été salués comme il se doit par les militants et par Jean-Claude Mailly. L'équipe confédérale a donc accueilli deux nouveaux secrétaires : le métallo Frédéric Souillot qui, après avoir occupé de nombreuses fonctions syndicales, dont le mandat de DSC chez Tokheim -où il a amené FO à plus de 70 %-, était devenu secrétaire fédéral en charge de la sidérurgie en 2010. L'autre nouvelle venue est Jocelyne Marmande, secrétaire fédérale à FGTA-FO et présidente de l'ANEFA (Association Nationale Emploi Formation en Agriculture) ».

Frédéric Souillot est remplacé au sein de la Fédération par Lionel Bellotti, d'ArcelorMittal.



Le congrès fédéral de La Rochelle.

Pour FO Métaux, qui adopte le slogan « Notre industrie, nos emplois » comme nouvelle signature, l'heure est également à la préparation de son congrès. Celui-ci se tiendra à La Rochelle en mai 2016. Le secrétariat fédéral le place sous le signe de trois slogans forts : « Agir au cœur des emplois : création et maintien » ; « Agir au cœur des implantations : présence et développement » ; « Agir au cœur des cadres : dé-

fense et représentativité ». Il connaît un record d'affluence avec l'accueil de près de 900 congressistes. C'est également l'occasion pour le secteur formation de célébrer son 10 000^{ème} stagiaire et, pour la Fédération, de se féliciter de sa belle progression en termes d'adhésions, 4 000 nouveaux métallos ayant rejoint ses rangs depuis le congrès de Montpellier en 2012.

Cependant, et bien que la métallurgie représente près de la moitié des emplois industriels dans le pays, les effectifs salariés n'en connaissent pas moins une lente érosion avec presque 100 000 emplois perdus en quatre ans. La pratique contractuelle et conventionnelle reste forte : sur neuf accords nationaux dans la branche entre 2012 et 2015, FO Métaux en a signé huit ; dans le secteur des services de l'automobile, 37 ; dans la bijouterie-joaillerie-orfèvrerie, 18, tout comme chez les experts auto. FO a encore signé 9 des 10 accords dans le secteur du froid ; 23 sur 24 dans la récupération ; 25 sur 28 dans le machinisme agricole. Pour la sidérurgie enfin, trois accords au GESIM (Groupement des Entreprises Sidérurgiques et Métallurgiques) ont été paraphés par FO. Dans les territoires, les responsables d'USM ont négocié 377 accords et en ont paraphé 259.

Invité à son congrès par l'équipe fédérale, le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly étrille la loi Travail et salue la place de premier plan de la Fédération au sein de FO. Les nouvelles instances fédérales sont élues avec 100 % des voix, signe de l'unité des métallos. Adoptée à l'unanimité, la résolution générale indique les orientations à suivre pour le nouveau mandat, sous le signe de la continuité de l'action. Le texte anticipe les combats à venir et prévient que, face aux attaques envers les organisations syndicales, il conviendra de défendre la hiérarchie des normes, la pratique contractuelle et conventionnelle ainsi que les différents régimes paritaires. « Il convient donc de suivre le fil rouge de notre résolution et de traduire dans les faits les trois priorités des slogans de notre Congrès », résume Frédéric Homez, reconduit à la tête de la Fédération pour un nouveau mandat. Ce congrès est aussi un moment d'émotion avec le départ en retraite du trésorier fédéral Hervé Périer et des secrétaires fédérales Marie-Josée Millan et Brigitte Capelle.

En 2017, la contestation autour de la loi travail et des ordonnances divise quelque peu l'organisation. Il faudra encore plusieurs années avant de comprendre que la contestation en interne de Jean-Claude Mailly n'était qu'une manœuvre ourdie par son successeur déclaré, Pascal Pavageau, qui a encouragé la frange la plus contestataire de FO à ergoter sur le travail accompli par le secrétaire général. Le rideau tombera en avril 2018. Ce mois-là, c'est dans une atmosphère houleuse que s'ouvre le congrès confédéral de Lille, qui doit déterminer la succession de Jean-Claude Mailly. Les métallos y sont en nombre et assureront 47 interventions à la tribune pour défendre le secrétaire général sortant. La chasse aux mandats qui avait eu lieu avant ce qui devait être un grand rendez-vous fraternel n'est en effet pas passée inaperçue et la Fédération des Métaux, qui a senti venir le coup fourré, s'est organisée en conséquence. Une fois sur place, les pires craintes de l'équipe fédérale se réalisent. La maison FO se déchire en direct sous les yeux du pays, alors qu'elle aurait dû envoyer un message d'unité. Les métallos montent à la tribune pour exprimer leur soutien et leur respect au secrétaire général sortant. Les manigances de certaines factions et de plusieurs responsables de premier plan aboutissent à l'humiliation de Jean-Claude Mailly, dont le rapport d'activité ne récolte que 50,54% d'approbation au terme d'une campagne calomnieuse menée en interne. Ayant eu vent de la manipulation la veille au soir, l'ensemble des métallos quittent les commissions de résolution en signe de protestation, rapidement suivis par les membres de plusieurs autres fédérations. Ils l'apprendront plus tard : c'est le successeur de Jean-Claude Mailly, Pascal Pavageau, qui a une nouvelle fois téléguidé la manœuvre.

Son mandat sera de courte durée. Quelques mois après le désastreux congrès de Lille qui a vu son accession au poste de secrétaire général de FO, le *Canard Enchaîné* publie plusieurs documents qui scellent son sort. Le palmipède révèle en octobre l'existence de fichiers recensant les responsables des fédérations et unions départementales, avec des commentaires et des propos diffamatoires, voire des insultes pour certaines et certains d'entre eux, le tout à l'initiative personnelle du nouveau secrétaire général. Face au scandale, la Fédération FO de la métallurgie est la première à réagir publiquement en demandant, par la voix de son se-

crétaire général Frédéric Homez, à Pascal Pavageau de prendre ses responsabilités et de présenter sa démission si l'existence des fichiers, complètement inacceptable, était avérée.

Le méchant fichier qui flique les responsables de FO

DR

Les cadres du syndicat ont été fichés en douce et sans douleur.

« **O**RDURE », « niais », « peu courageux » ou encore « franc-maçon », « trotskiste » : tels sont les commentaires, souvent gracieux, qui accompagnent les noms de 126 responsables du syndicat Force ouvrière dans un fichier interne tombé entre les mains du « Canard ». Ce troncheuse de choc, divisé en deux parties, répertorie les patrons des fédérations professionnelles (métallurgie, bâtiment, chimistes...) et ceux des unions départementales. Mais on est loin des Pages jaunes.

Outre les photos et les numéros de portable, les fiches des intéressés contiennent des renseignements aussi précis que délicieux. L'opinion politique (le plaisir à droite », « anarchiste », « PS », l'appartenance à la franc-maçonnerie, voire l'éventuelle homosexualité sont dûment consignés. Sans oublier les deux épithètes : « bête », « mauvais », « infamable », « faux », « méritaire », et même « complètement dingue ». Plus contrairement encore, un camarade est carrément qualifié de « mafieux » et un autre de « voleur dans les portefeuilles ». Mais qui fait la police ?

Excès d'intelligence
 Plus d'un fichier a été consulté.



viens quand il est pratiqué par l'homme d'autres boîtes privées... Qu'on se rassure, les responsables syndicaux ne sont pas tous affublés de noms d'oiseaux. Mais tous, ou presque, sont jugés sur leur proximité avec Pascal Pavageau. « PP » pour les intimes. S'il était le seul candidat à la tête du syndicat, Pavageau a cru jusqu'à la dernière minute

JCM (Jean-Claude Mailly). Le fichier prépare aussi l'avenir. Certains sont déjà promis à une ascension dans l'appareil : à voir pour le faire entrer au bureau confédéral. Contrairement à d'autres : soutiens de PP, mais, trop direct et brut, il sera difficile de lui dire qu'il ne sera pas au bureau. Ailleurs, un camarade est jugé « trop intelligent pour entrer au bureau confédéral ». Il n'y a

l'union départementale des Bouches-du-Rhône, elle est - complexe (on ne sait pas tout ce qu'il y passe) ». Ils n'ont pas de fichier, là-bas ?

Fausse notes
 Contacté par « Le Canard », Pascal Pavageau reconnaît « une belle connerie », « une grosse erreur », tout en rejetant la faute sur deux collaboratrices maladroites : « Pour moi, c'était un mensonge, de l'ordre de la prise de notes, mais je n'avais jamais vu ni avalisé le résultat, qui est truffé d'erreurs, de raccourcis ». À quel point servir cette « prise de notes » qui a légèrement dérapé ? On se permettrait pour le congrès, j'avais demandé à mes collaboratrices de former deux personnes que j'envisageais de nommer, en interne, en charge de l'organisation. Mais c'était un document de travail qui ne devait pas circuler. Sans blague ?

L'affaire a de quoi remettre de l'huile sur les braises encore chaudes du dernier congrès. Car le passage de relais s'est effectué dans la douleur : Pavageau a démissionné la veille de son prédécesseur sur les ordonnances Travail, et Mailly a quitté le congrès sous les huées, au grand dam de ses proches.

Une crise rapidement résolue.

également « la gestion arbitraire du secrétaire général, tant vis-à-vis des membres du bureau confédéral que des détachés, du personnel et des formateurs ». Elle enfonce le clou en dénonçant « une méthode de gestion inacceptable, digne de l'un de ces « patrons voyous » que nous condamnons dans certaines entreprises ». Le 22 novembre, le Comité Confédéral National élit Yves Veyrier, jusqu'alors membre du Bureau confédéral, comme nouveau secrétaire général de l'organisation. Là encore, FO Métaux, en tant que leader du courant réformiste dans l'organisation, a pesé de tout son poids pour qu'émerge un candidat faisant consensus parmi les différentes tendances de FO, ce qui n'aurait pas été le cas sans son intervention, trois candidats étant initialement en lice. Elle n'aura par la suite qu'à s'en féliciter, trouvant en Yves Veyrier un soutien de poids sur tous les dossiers industriels et un défenseur acharné de la pratique contractuelle et conventionnelle. FO Métaux pressent, avec raison, qu'il saura rassembler l'organisation.

Tout au long de cet épisode, la Fédération des Métaux n'en poursuit pas moins son activité et la survenue de la pandémie génère par conséquent un surcroît notable de travail. Elle s'adapte rapidement afin que l'équipe fédérale puisse poursuivre en télétravail ses missions de défense de l'industrie et des salariés, avec l'appui de son personnel administratif. Tandis que le service juridique tourne à plein régime pour décrypter les implications et obligations juridiques de cette situation inédite, la Fédération négocie tous azimuts pour préserver l'emploi et les salariés. La branche des services de l'automobile dégaîne la première, signant un texte paritaire qui vise à protéger la santé des salariés et à mettre en place une organisation du travail adaptée, et appelant les pouvoirs publics à clarifier la question de l'activité partielle et de son indemnisation.

FO Métaux veille aussi à ce que les actionnaires participent à l'effort de guerre en renonçant à leurs dividendes et se réjouit d'être entendue par plusieurs grands groupes. Pendant ce temps, les métallos FO continuent leurs missions sur le terrain, dans des conditions souvent difficiles, sur le plan tant matériel que psychologique. Plusieurs délégués FO seront infectés par le Covid-19 en assurant leur engagement syndical et connaîtront une quarantaine éprouvante. Certains séjourneront même en soins intensifs plusieurs semaines. D'autres, comme ceux de PSA Poissy, participeront en adaptant leur outil industriel à la fabrication de respirateurs pour tenter de pallier la pénurie de ces équipements au niveau national.



Nice, un congrès au format inédit, après deux reports pour cause de crise sanitaire.

Autre conséquence imprévue : la Fédération, alors en pleine préparation du congrès fédéral censé se dérouler fin mai à Nice, reporte l'événement ainsi que l'ensemble de ses réunions et sessions de formation. Le personnel de la Fédération, comme à son habitude, ne ménage pas ses efforts aux côtés du secrétariat fédéral pour gérer la situation. L'événement sera encore repoussé une deuxième fois et c'est en octobre que 600 délégués –une belle performance malgré la crise sanitaire– se retrouvent finalement à l'Acropolis de Nice pour un congrès qui démontre, une fois en-

core, l'unité des métallos. Le rapport d'activité permet de constater la vigueur intacte de la pratique contractuelle et conventionnelle. Entre la métallurgie proprement dite, les branches rattachées et la sidérurgie, plus les conventions collectives territoriales, on dénombre un total de 544 accords négociés entre 2016 et 2019, dont 460 signés par FO. Sur ce mandat de 4 ans, la Fédération a signé pour ses branches rattachées et la branche de la métallurgie la totalité des 151 accords négociés, dont la totalité des 41 des services de l'automobile, des 19 de la Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie, des 15 des experts de l'automobile, des 16 du froid, des 22 de la Récupération, des 20 du machinisme agricole, des 2 de la sidérurgie dans le cadre du Gesim, enfin des 16 pour la métallurgie. Les représentants syndicaux dans les territoires ont en outre signé 295 accords sur les 378 négociés. Au total, pour la branche de la métallurgie, 446 accords ont été signés sur les 529 négociés, soit 84,3 %, auxquels viennent s'ajouter les résultats de la Confédération, qui a signé 14 accords interprofessionnels sur 15, soit 93,4 %. Les militants ne s'y trompent et saluent ces succès en adoptant le rapport d'activité avec 97,34 % des voix et celui de trésorerie à 100 %. Ils renouvellent également les instances à l'unanimité et adoptent la résolution générale à 94,2 %. C'est aussi un moment d'émotion avec le départ en retraite des secrétaires fédéraux Lionel Bellotti, Philippe Fraysse, Christian Lafaye et Patrice Petetin.

Quelques jours après le congrès de Nice, la Fédération rend hommage à Bernard Mourgues, décédé le 13 octobre 2020, et qui fut son secrétaire général de 1973 à 1982. Il avait commencé à militer dès son entrée dans la vie active à la Société des hauts-fourneaux de la Chiers, à Longwy. Suivant l'exemple de son père, ouvrier dans la même usine, il avait adhéré en 1946 au syndicat des Métaux de Longwy. En décembre 1947, il avait quitté la CGT, tombée sous la tutelle stalinienne, pour prendre part à la fondation du syndicat FO. Il en devint le secrétaire en 1961 et fut désigné par la suite secrétaire général de l'UL de Longwy, puis de l'UD de Meurthe-et-Moselle à Nancy. Membre de la Commission Administrative Fédérale dès 1966, il est élu secrétaire fédéral le 1^{er} janvier 1969 lors du IX^{ème} Congrès, et prend en charge le secteur de la sidérurgie. En 1972, il est nommé secrétaire général adjoint de la Fédération, avant de succéder le 5 juin 1973 à Antoine Laval au poste de secrétaire général. Il aura participé à la négociation de nombreux accords de la Métallurgie, notamment les classifications. Il aura également œuvré au niveau européen et international. « Nous lui devons beaucoup et nous garderons le souvenir d'un homme rigoureux et strict, avec un caractère très forgé et ardent défenseur de nos valeurs et de la pratique contractuelle et conventionnelle », explique son successeur Frédéric Homez. Tout au long de sa carrière, il aura été dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. »



En février 2022, à l'approche du terme d'un mandat marqué par la crise sanitaire suivie d'une vraie crise économique, Yves Veyrier, secrétaire général de la Confédération FO, annonce son intention de ne pas briguer un nouveau mandat et de faire valoir ses droits à la retraite. Soucieux de ne pas réitérer la triste expérience de Lille quatre ans plus tôt, les responsables de l'organisation, au premier rang desquels l'équipe fédérale de la métallurgie, entament les négociations en interne pour aboutir à un processus moins tumultueux. Rapidement, le courant réformiste, rallié par une partie des trotskistes, présente un candidat de consensus en la personne du métallurgiste Frédéric Souillot. Membre du bureau confédéral depuis 2015 et bon connaisseur de l'organisation, l'ancien délégué syndical central de Tokheim fait face à Christian Grolier, secrétaire général de la Fédération générale FO des fonctionnaires. Le 30 mai, lorsque s'ouvre le XXV^{ème} congrès confédéral au parc des expositions de Rouen, les participants ont néanmoins à cœur d'éviter les divisions fratricides et les interventions à la tribune, malgré quelques éclats, montrent une organisation enfin apaisée. Les intervenants ne s'y trompent d'ailleurs pas et sont unanimes à saluer le travail effectué par Yves Veyrier pour rendre à l'organisation l'unité qui fait sa force, comme l'avaient pressenti les métallos quatre ans plus tôt, lorsqu'ils avaient mis tout leur poids dans la balance pour favoriser son accession à la tête de l'organisation. L'avant-veille de la clôture du congrès, Christian Grolier jette finalement

2015 - 2024 : la résistance

l'éponge. C'est donc sans opposition que Frédéric Souillot est élu secrétaire général de la Confédération FO. Comme le montre le vote des rapports d'activité et de trésorerie, l'unité et le rassemblement sont de retour au sein de FO et le triste congrès confédéral de 2018 semble bel et bien enterré. Néanmoins, et comme le relève son prédécesseur Yves Veyrier dans son discours d'adieu, il faudra veiller à préserver cette unité retrouvée car l'horizon social est des plus chargé ; avant de parvenir à présenter un front intersyndical uni, il était crucial d'avoir réinstauré la paix au sein de la Confédération. En quittant Rouen, il peut être rassuré : la mission a été accomplie.



Au congrès de Rouen, l'unité retrouvée.

L'histoire ne s'arrête pas là...

S'il n'était guère difficile, pour un ouvrage historique sur le syndicalisme, d'en situer le début, forcément à l'aube du Second Empire, en marquer la fin relevait de la gageure, en tout cas d'un certain arbitraire. Car l'histoire ne s'arrête pas en cette fin d'année 2023 que la Fédération FO de la Métallurgie a choisie comme terme de ce livre, un terme évidemment provisoire, parce que son propre calendrier l'imposait, avec en ligne de mire un congrès 2024 qui s'annonce comme un passage de témoin.

Oui, notre dernière page en appellera d'autres, et c'est heureux : cela signifie que pour les travailleurs de l'industrie métallurgique l'histoire du réformisme continue, que les valeurs pour lesquelles ils se battent, l'indépendance, le progrès social conquis patiemment par la négociation, ont toujours, en dépit de mille difficultés, un avenir.

Cependant, par un heureux hasard, notre récit s'achève aussi sur un événement qu'il n'est pas exagéré de qualifier d'historique : le 1^{er} janvier 2024, c'est aussi l'entrée en vigueur de la convention collective nationale de la métallurgie (sauf son volet social, intervenu un an plus tôt). A FO Métaux, on a coutume de parler de la « nouvelle » convention collective. En fait, elle est d'autant plus nouvelle que jusqu'alors il n'en existait pas à l'échelle de la France entière (sauf pour les cadres et la sidérurgie) puisque était privilégié, à mesure que s'est construite l'histoire de l'industrie, le niveau territorial avec les conventions collectives territoriales.

C'est assez dire la portée de l'événement relaté à sa place dans les pages qui précèdent. Certes, il y eut d'autres combats, d'autres avancées, parfois non moins spectaculaires. Mais une telle négociation menée sur près d'une décennie sous l'impulsion, il faut le dire, de la Fédération FO de la Métallurgie, ces discussions bimensuelles avec le patronat traçant leur sillon chapitre après chapitre, traversées de moments de réelle tension mais toujours conduites avec fermeté, ce marathon conventionnel disputé dans le silence des médias et en dépit de pures calomnies émanant d'une autre organisation syndicale, le tout se soldant par un texte améliorant sur tous les plans -oui, sur tous les plans- les garanties de 1,7 million de salariés dans 42 000 établissements, c'est, avouons-le, un aboutissement de rêve pour ponctuer une aventure de près de deux siècles. Il ne faut pas non plus oublier les garanties conventionnelles que la Fédération continue de défendre et d'améliorer dans les branches rattachées à la métallurgie (experts automobiles, services de l'automobile, BJOH, machinisme agricole, récupération et froid).

L'histoire continue donc, avec une nouvelle page qui s'ouvre, d'abord sur l'application de ce texte, et sur d'autres luttes, d'autres revendications qui, on vient de le voir, n'ont pu encore être satisfaites. L'épopée du syndicalisme réformiste dans la métallurgie, avec ses réussites, ses moments de fierté, peut-être aussi de découragement, avec ses héros comme ses bataillons d'anonymes, n'est pas près de s'arrêter.

Postfaces

Postfaces

Au service de tous les salariés

Le livre que vous tenez en main, dont la lecture, je l'espère, aura suscité en vous plaisir et intérêt, démontre assez que les relations sociales ne sont pas un long fleuve tranquille. Les négociations, en particulier, connaissent tantôt des phases dynamiques, tantôt des périodes de langueur, mais se traduisent régulièrement par des accords décisifs qui restent gravés dans l'histoire du syndicalisme -et d'abord dans la mémoire de ses signataires.



À cet égard, si mon successeur et ami Frédéric Homez avec son équipe fédérale peuvent être légitimement fiers de l'accord du 7 février 2022, point d'orgue de son mandat qui, au terme d'une négociation laborieuse, a créé une convention collective nationale de la métallurgie dont les mérites apparaîtront de plus en plus manifestes, mes propres années à la tête de la Fédération restent marquées par une autre victoire qui nous a inspiré tout autant de fierté : l'accord du 28 juillet 1998 sur les 35 heures.

Les 35 heures !... Pour FO Métaux, elles furent d'abord un défi. Cédant à un travers si fréquent quelle que soit sa couleur politique, le gouvernement avait décidé de régenter par la loi un aspect essentiel de l'organisation du travail en réduisant de quatre heures, pour tous, presque tout de suite et pour ainsi dire uniformément, sa durée hebdomadaire. Faute d'avoir pu négocier d'abord, comme nous l'aurions voulu, il a fallu le faire ensuite, et dans les pires conditions : sous la menace de l'interventionnisme des pouvoirs publics et face à un patronat qui, pris de panique et irrité par cette initiative politique, voulait saisir l'occasion pour revenir sur des acquis, menaçant même, excusez du peu, de dénoncer tout l'édifice conventionnel.

Or, l'accord auquel la Fédération est parvenue après de difficiles négociations a préservé toutes les conquêtes précédentes, à commencer bien sûr par les salaires -balayant toutes les velléités de réductions des salaires ou de « modération salariale », selon l'expression alors en vogue-, tout en faisant profiter 1,8 million de métallos des nouvelles dispositions sur le temps de travail hebdomadaire. À l'époque, nous avons d'autant plus manifesté notre fierté que deux autres organisations de salariés nous critiquaient, sans s'interdire à l'occasion de nous calomnier, tandis que la ministre du Travail elle-même accueillait l'accord avec une évidente hostilité.

Ce succès de FO comme ces attaques, au fond, relèvent d'une même cause : nous avons négocié un compromis en privilégiant l'adaptation, ce qui ne plaît pas à tout le monde. Pour sauver l'essentiel, et encore une fois il l'a été, nous avons accepté d'agir sur le paramètre des heures supplémentaires -beaucoup moins d'ailleurs que ne le voulait l'UIMM. Telle est notre philosophie et notre façon de faire : ne pas rester figés sur l'existant, mais accepter de modifier certaines dispositions pourvu qu'au final les salariés y gagnent, et l'industrie avec eux.

Postfaces

Les médias caricaturent souvent l'action syndicale en fustigeant la notion d'« avantages acquis ». S'il faut entendre par là qu'on ne touche à rien, ce n'est certes pas notre façon de penser ! Ce serait se condamner à l'inefficacité en cette période où les technologies se renouvellent si vite et où, pour ne citer qu'un exemple, la part des cadres dans le salariat ne cesse de grandir.

Accepter les transformations, mais les mener à leur rythme, en fonction de la réalité du terrain que les militants connaissent mieux que les technocrates des ministères, voilà notre ligne de conduite. C'est ainsi que, dans l'industrie automobile notamment, il s'est avéré impossible de modifier tout de suite l'organisation extrêmement complexe des lignes de production pour y faire entrer du jour au lendemain, et de force, les 35 heures. Elles se sont adaptées aux nouveaux horaires, mais au fur et à mesure que la production se modifiait elle-même, par exemple à l'occasion de la sortie de nouveaux modèles. C'est ainsi que pour la première fois nous avons pu négocier l'organisation du travail dans toutes les entreprises. C'est cela aussi, l'efficacité réformiste.

À l'inverse, le ministère du Travail, arc-bouté sur l'objectif de « 50 000 emplois créés » (pourquoi d'ailleurs ce chiffre, et d'où sortait-il ?) s'est condamné à seriner dans le vide ce slogan purement idéologique, que pour notre part nous jugions impossible à valider. L'hostilité de la ministre venait en partie de là, mais s'appuyait aussi sur une tendance de fond, dont ce livre décrit bien la regrettable permanence au fil des ans : les politiques n'acceptent jamais de bonne grâce que les partenaires sociaux, selon les mots des premiers syndicalistes, « fassent leurs affaires eux-mêmes ». Or nous, décidément, persistons à considérer que c'est d'abord à nous de définir par la pratique contractuelle les conditions de travail, avant qu'une loi ne vienne après coup ratifier les accords.

C'est à cette condition que FO, notamment dans la métallurgie, apporte des « plus » aux salariés. À tous les salariés, puisque, on le sait, les bénéfices d'un accord majoritaire s'appliquent à chacun, signataire comme non-signataire, syndiqué comme non-syndiqué. En ce sens, FO est bien au service de l'ensemble des salariés. D'abord de ses propres adhérents, bien sûr, à qui elle prête son concours sous forme de services particuliers, mais finalement de tous, qui profitent à divers titres de son action quotidienne.

C'est ainsi que mes prédécesseurs ont conçu le rôle de la Fédération ; c'est ainsi que je l'ai développé en tant que secrétaire général de 1982 à 2004 ; c'est ainsi que, avec l'appui de toute l'équipe fédérale, sa mission s'est encore amplifiée sous le mandat de Frédéric, à qui, au moment de le voir quitter ses fonctions, je redis toute mon amitié et ma sincère admiration devant le travail accompli pour le développement de l'action syndicale. Et c'est à nouveau ainsi que son successeur bientôt élu au congrès d'Amiens saura, nul n'en doute, reprendre le flambeau du syndicalisme réformiste au service de tous les métallos.

Michel Huc

Secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie (1982 - 2004)

Postfaces

Une place à part dans le syndicalisme français

Frédéric Homez et moi avons été élus en 2004, lui au secrétariat général de la Fédération, moi de la Confédération. Nous avons donc eu le temps, d'abord de nous connaître, puis de nous apprécier et de partager nombre d'idées et de convictions, enfin de devenir amis, ce qui n'est pas une obligation statutaire ou syndicale !



Souvent, FO est présentée comme une « auberge espagnole » rassemblant des adhérents ne partageant pas toujours, en dehors du syndicat, les mêmes opinions politiques, philosophiques ou religieuses. C'est notre richesse, c'est aussi parfois notre difficulté quand nos débats sont influencés par ces opinions et finissent par oublier le réel.

Dans ce contexte la Fédération des métaux a toujours tenu une place importante : fermement attachée à la liberté et à l'indépendance syndicales, ce qui passe d'abord par la négociation collective, mariant étroitement convictions et réalités, à l'écoute des syndicats et adhérents, diffusant toutes les informations nécessaires et n'oubliant jamais que notre force, ce sont les implantations, leur développement et l'efficacité du collectif. Parfois contestée par d'autres structures, le comparatif des adhérents était toujours en faveur des métallos. Et ce n'est pas un hasard si elle est devenue la première fédération du privé !

Pendant 14 ans, j'ai sillonné la France de congrès en visites d'entreprises, à la demande des camarades, dont une majorité de sites métallurgiques. Ce fut parfois des dossiers délicats, là où des emplois étaient en jeu, ce qui nous a conduit, avec Frédéric, à des interventions, certaines mémorables.

FO a une place à part dans le syndicalisme français depuis 1947/48. Si celle-ci a pu être préservée, on le doit aussi à la Fédération des métaux, à ses syndicats, militants et adhérents. Une telle fidélité est à souligner.

Quelques mots plus personnels : Frédéric va, comme on dit, passer la main au secrétariat général. Je sais que vous saurez le saluer comme il se doit. Il fait partie de ces personnages dont les qualités sont précieuses : engagé, libre, intègre, déterminé, négociateur, solidaire, fidèle et amical. Il a fait le job et on peut tous en être fier, y compris moi comme adhérent de la grande Fédération FO des métaux.

Avec toutes mes amitiés,

Jean- Claude Mailly
Secrétaire général de la Confédération FO (2004-2018)

Le rôle essentiel de la Fédération FO de la métallurgie

Le présent et l'avenir se construisent sûrement et justement lorsque nous savons d'où nous venons et pouvons en être fiers. Tel est le cas de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie et de ses syndicats, et tel est l'objet de la mise à jour de son histoire avec ce deuxième volume. Je connais son histoire, mêlée à celle de la Confédération générale du travail Force Ouvrière, ayant côtoyé et débattu au sein du Comité confédéral national avec les camarades représentant la Fédération de la Métallurgie, Michel Huc puis Frédéric Homez en particulier.

Si la période du mandat de secrétaire général de la Confédération, qui m'a été confié, a été courte – 22 novembre 2018 au 3 juin 2022 – elle a particulièrement mis en avant le rôle essentiel rempli par la Fédération de la Métallurgie, dans un contexte à plusieurs titres extraordinaire et particulièrement troublé.

Ce rôle essentiel le fut pour la préservation de la Confédération elle-même. Confrontés à un congrès en avril 2018, incompris, suivi d'une crise majeure déclarée en octobre de la même année, affectant la liberté, l'indépendance et les valeurs syndicales portées depuis toujours par FO, et qui a conduit à la démission immédiate du secrétaire général élu quelques mois auparavant, la Fédération de la Métallurgie, son secrétaire général Frédéric Homez, avec d'autres, n'ont pas failli. Ils ont su réagir immédiatement et à la hauteur des enjeux pour protéger la Confédération, ses militants et responsables, pour que soient rétablis immédiatement son fonctionnement et son engagement indéfectible pour la défense de l'intérêt particulier des salariés de tous secteurs.



Ce rôle fut essentiel aussi lorsqu'il a fallu se mobiliser durant plusieurs mois pour s'opposer à un projet de « réforme » des retraites qui aurait conduit à la disparition du régime général et des régimes complémentaires issus du Conseil national de la résistance.

Ce rôle fut encore essentiel quand les travailleurs ont été confrontés à la pandémie soudaine de Covid 19. Parce qu'il a fallu dans les entreprises, au niveau national dans le cadre des conventions collectives, assurer la protection à la fois de la santé des travailleurs et de l'emploi. La Fédération a su en particulier être à l'initiative de la mise en place de l'activité partielle adaptée à cette circonstance extraordinaire. Comme elle a continué de porter la nécessité de conforter, adapter et développer l'activité industrielle et ses emplois dans le contexte des contraintes liées au dérèglement climatique.

Une nouvelle page s'ouvre pour la Fédération. Ses militants d'hier, d'aujourd'hui et demain peuvent avoir confiance.

Yves Veyrier

Secrétaire général de la Confédération FO (2018-2022)

Un modèle de dialogue social

« Notre industrie, nos emplois ! » : le slogan officiel de la Fédération FO de la métallurgie depuis plusieurs années reste plus que jamais d'actualité.

La désindustrialisation qui a emporté des centaines de milliers d'emplois semble enfin marquer le pas, nos revendications qui visent la relocalisation et la promotion d'une industrie forte, tant au niveau national que dans le cadre européen, semblent enfin trouver un écho.



Mais la réindustrialisation si présente dans les discours peine encore à se concrétiser.

Pour la Confédération FO comme pour la Fédération FO métaux, la pratique contractuelle et conventionnelle est la colonne vertébrale pour réussir ce défi de la réindustrialisation. Relocaliser, c'est possible ; investir et concilier la lutte contre le changement climatique et le développement de l'industrie, c'est possible !

Depuis toujours, les militants de la Fédération de la métallurgie n'ont pas voulu rester simples spectateurs, mais plutôt des acteurs, à travers la négociation collective qui est l'outil central pour trouver des solutions afin de préserver l'industrie, les emplois et les conditions de travail.

Le réformisme exigeant, ce n'est pas qu'une formule. Redonner la place qui est la sienne à la négociation collective, cela a toujours été mon leitmotiv, tout particulièrement depuis mon élection en tant que secrétaire général, mais également depuis mon adhésion à FO en 1994, lors de la création de mon syndicat Schlumberger à Dijon en 1995, syndicat que nous avons développé pour atteindre près de 70 % de représentativité et un taux d'adhésions supérieur à 40 %. J'ai rejoint la Fédération de la métallurgie en juin 2008 en tant que secrétaire fédéral en charge de la sidérurgie et des métaux de base. Je pense bien connaître cette fédération, notre Confédération et toutes celles et ceux qui y sont engagés, en responsabilité, et la font vivre.

Je veux dire ici mon attachement à cette Fédération, à ses militants, à sa pratique, à ses valeurs, son choix du réformisme et de l'indépendance syndicale qui a toujours fait sa force et guidé sa conduite.

La Fédération FO de la métallurgie, depuis plusieurs décennies, a contribué à établir ce qui constitue un modèle de dialogue social enviable et envié dans l'intérêt des salariés. C'est un

Postfaces

modèle pour la vitalité du syndicalisme, que les caricatures décrivent souvent comme un mouvement dépassé, ringard, déclinant et parfois même mortel.

C'est un modèle pour notre développement. Je veux saluer la détermination des militants de la métallurgie à développer l'organisation syndicale, pour progresser toujours, créer de nouvelles implantations. Cela reste notre priorité absolue, car plus on est nombreux plus on pèse dans les négociations, pour faire entendre nos exigences, contrer les mesures contraires aux intérêts des salariés et toujours obtenir de nouveaux droits.

Frédéric Souillot

Secrétaire général de la Confédération FO depuis 2022

Annexes

Annexes

Les bureaux fédéraux de 1948 à 1996

Bureau fédéral élu au premier congrès - 10 et 11 avril 1948, Paris.

Chevalme Léon, secrétaire général

Hamon André, secrétaire

Bourbonneux Paul, secrétaire

Lelièvre est également élu secrétaire adjoint pour les techniciens.

Bureau fédéral élu au II^{ème} congrès - 1, 2 et 3 avril 1950, Paris.

Chevalme Léon, secrétaire général

Bourbonneux Paul

Valery

Bouché André

Bureau fédéral élu au III^{ème} congrès - 4, 5 et 6 avril 1952, Paris

Secrétaires permanents

Delamarre Georges, secrétaire général

Bourbonneux Paul, secrétaire fédéral

Tharreau Gabriel, secrétaire fédéral

Membres du Bureau

Gouaux Fernand

Schwob René

Fauconnet Roger

Bouché André

Bureau fédéral élu au IV^{ème} congrès - 21, 22 et 23 mai 1954, Paris

Secrétaires permanents

Delamarre Georges, secrétaire général

Bourbonneux Paul, secrétaire fédéral

Tharreau Gabriel, secrétaire fédéral

Sécrétaires non permanents

Bouché André

Fauconnet Roger

Gouaux Fernand

Laval Antoine

Schwob René

Représentant des ingénieurs et cadres

Domec Roger

Paul Bourbonneux part en 1956.

Annexes

Bureau fédéral élu au V^{ème} congrès - du 30 mai au 2 juin 1957, Lille

Secrétaires permanents

Delamarre Georges, secrétaire général
Laval Antoine, secrétaire général adjoint
Tharreau Gabriel, secrétaire à la propagande

Secrétaires non permanents

Bouché André
Fauconnet Roger
Gouaux Fernand
Pambrun Raymond
Schwob René

Représentant des ingénieurs et cadres

Domec Roger

Bureau fédéral élu au VI^{ème} congrès - 26, 27, 28 et 29 mai 1960, Puteaux

Secrétaires permanents

Delamarre George, secrétaire général
Laval Antoine, secrétaire général adjoint
Petit André
Tharreau Gabriel

Secrétaires non permanents

Martin Charles
Fauconnet Roger
Pambrun Raymond
Bouché André
Gouaux Fernand
Schwob René

Bureau fédéral élu au VII^{ème} congrès - 24, 25 et 26 mai 1963, Paris (au siège de l'UNESCO)

Secrétaires permanents

Delamarre Georges, secrétaire général
Laval Antoine
Petit André
Tharreau Gabriel

Secrétaires non permanents

Bouché André
Cottrez Henri
Malnoë Paul
Martin Charles
Pambrun Raymond
Schwob René

Conseillers

Fauconnet Roger
Gouaux Fernand

Annexes

Bureau fédéral élu au VIII^{ème} congrès - 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1966, Paris (Palais de la Mutualité)

Secrétaires permanents

Laval Antoine, secrétaire général

Tharreau Gabriel

Petit André

Secrétaires non permanents

Cottrez Henri

Malnoë Paul

Pambrun Raymond

Martin Charles

Schwob René

Sutter Albert

Boisgard Paul

Bureau fédéral élu au IX^{ème} congrès - 24, 25 et 26 octobre 1969, Paris

Secrétaires permanents

Laval Antoine, secrétaire général

Boisgard Paul

Mourgues Bernard

Petit André

Secrétaires non permanents

Collette Roger

Cottrez Henri

Faure Michel

Malnoë Paul

Martin Charles

Pambrun Raymond

René Schwob siègera, coopté dans le cadre des dispositions de l'article 24 des statuts fédéraux.

Bureau fédéral élu au X^{ème} congrès - 26, 27 et 28 octobre 1972, Montrouge

Secrétaires permanents

Laval Antoine, secrétaire général

Mourgues Bernard, secrétaire général adjoint, trésorier

Boisgard Paul

Petit André

Secrétaires non permanents

Dufiet Michel

Faure Michel

Hayet Jean

Malnoë Paul

Pambrun Raymond

Previdente Michel

Rille Michel

André Petit siègera, coopté dans le cadre des dispositions de l'article 24 des statuts fédéraux.

Annexes

Bureau fédéral élu au XI^{ème} congrès - 20, 21 et 22 novembre 1975, Montrouge

Secrétaires permanents

Mourgues Bernard, secrétaire général
Boisgard Paul, secrétaire permanent
Faure Michel
Santune Robert

Secrétaires non permanents

Chiron Charles
Chollat Michel
Dufiet Michel
Hayet Jean
Huc Michel
Malnoë Paul
Rille Michel
Antoine Laval siègera, coopté dans le cadre des dispositions de l'article 23 des statuts fédéraux.

Bureau fédéral élu au XII^{ème} congrès - 28, 29 et 30 mars 1979, Montrouge

Secrétaires permanents

Mourgues Bernard, secrétaire général
Boisgard Paul, secrétaire fédéral
Faure Michel, secrétaire fédéral
Huc Michel, secrétaire fédéral
Santune Robert, secrétaire fédéral

Secrétaires non permanents

Chiron Charles
Chollat Michel
Dufiet Michel
Hayet Jean
Rille Michel
Antoine Laval siègera, coopté dans le cadre des dispositions de l'article 23 des statuts fédéraux.

Bureau fédéral élu au XIII^{ème} congrès - 20, 21 et 22 octobre 1982, Montrouge

Secrétaires permanents

Huc Michel, secrétaire général
Boisgard Paul, secrétaire fédéral
Faure Michel, secrétaire fédéral
Rille Michel, secrétaire fédéral
Santune Robert, secrétaire fédéral
Bilquez Jean-Marc secrétaire fédéral coopté (art. 24)

Secrétaires non permanents

Chollat Michel
Dufiet Michel

Annexes

Hayet Jean

Malley Henri

Masse Jean

Mourgues Bernard

Antoine Laval siègera à la Commission Administrative et au Bureau fédéral, coopté dans le cadre des dispositions de l'article 24 des statuts fédéraux.

Bureau fédéral élu au XIV^{ème} congrès - 23, 24 et 25 octobre 1985, Villeurbanne

Secrétaires permanents

Huc Michel, secrétaire général

Bilquez Jean-Marc, secrétaire fédéral

Faure Michel, secrétaire fédéral

Masson Jean-Claude, secrétaire fédéral

Rille Michel, secrétaire fédéral

Santune Robert, secrétaire fédéral

Secrétaires non permanents

Chollat Michel

Dufiet Michel

Hayet Jean

Malley Henri

Masse Jean

Mourgues Bernard, coopté (art. 24)

Bureau fédéral élu au XV^{ème} congrès - 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1989, Bordeaux

Secrétaires permanents

Huc Michel, secrétaire général

Bilquez Jean-Marc, secrétaire fédéral

Rille Michel, secrétaire fédéral

Santune Robert, secrétaire fédéral

Secrétaires non permanents

Basset Marcel

Dufiet Michel

Giraud Armand

Malley Henri

Bouvy Michel

François Pelleau, désigné par le Syndicat National des Ingénieurs et Cadres dans le cadre des dispositions de l'article 23 des Statuts Fédéraux, siègera à la Commission Administrative.

Bernard Mourgues siègera à la Commission Administrative et au Bureau fédéral, coopté dans le cadre des dispositions de l'article 24 des statuts fédéraux.

Annexes

Bureau fédéral élu au XVI^{ème} congrès - 12, 13 et 14 mai 1993, Dunkerque

Secrétaires permanents

Huc Michel, secrétaire général

Bilquez Jean-Marc, secrétaire fédéral

Bouvy Michel, secrétaire fédéral

Rille Michel, secrétaire fédéral

Secrétaires non permanents

Basset Marcel

Giraud Armand

Jouny Christian

Malley Henri

Mainguy Michel

Peikert Denise, secrétaire fédéral, cooptée

Sinibaldi Pierre, coopté

Mourgues Bernard, coopté

Annexes

Instances fédérales du XVII^{ème} Congrès (22, 23 et 24 mai 1996 – Toulouse)

CA Fédérale

Austernaud Jocelyne, Electronique, Creutzwald (57)
Basset Marcel, Mécanique, Lyon (69)
Berthault Annie, Electronique, Montluçon (03)
Bilquez Jean-Marc, Nucléaire, Paris (75)
Casteller Denis, Sidérurgie, Grandrange, Rombas (57)
Chevallier Michel, Sidérurgie, Ugine Savoie (73)
Cliquet Claude, Aéronautique, Méaulte (80)
Dallenne Serge, Automobile, Lille (59)
Daurat Jean-Claude, Electronique, Brive (19)
Gantheil Claude, Electrique, Sarre-Union (67)
Giraud Armand, Aéronautique, Marignane (13)
Homez Frédéric, Mécanique, Saint-Quentin (02)
Huc Michel, Construction navale, La Ciotat (13)
Jouny Christian, Aéronautique, Saint-Nazaire (44)
Lamane Jean, Construction électrique, Angoulême (16)
Le Guilloux Jacqueline, Automobile, Mulhouse (68)
Mainguy Michel, Sidérurgie, Basse-Indre (44)
Mazeau Jean-Claude, Aéronautique, Bordeaux (33)
Merel Lucien, Automobile, Issy-les-Moulineaux (92)
Peikert Denise, Electrique, Antibes (06)
Pilot Bernard, Automobile, Chalons (51)
Plantureux Bernard, Garage, Tours (37)
Reboullet Marc, SNIC, Villaroche (77)
Rocton Yvon, Aéronautique, Nantes (44)
Rodrigues Jean, Sidérurgie, Isbergues (62)
Seften Alain, Automobile, Sochaux (25)
Thebaud Dominique, Aéronautique, Bordeaux (33)
Therin Gérard, Construction navale, Rouen (76)
Villebrun André, Aéronautique, Toulouse (31)

Bureau fédéral

Huc Michel, secrétaire général	Basset Marcel
Bilquez Jean-Marc	Giraud Armand
Homez Frédéric	Jouny Christian
Mainguy Michel	Malley Henri
Peikert Denise	

Annexes

Instances fédérales du XVIII^{ème} Congrès (7, 8 et 9 juin 2000 – Strasbourg)

CA Fédérale

Arnoult Gérard, Electricité, Pacy-Sur-Eure (27)
Arque Yannick, Espace, Toulouse (31)
Baudin Marie-Jeanne, Automobile, Châlons-En-Champagne (51)
Berthault Annie, Electronique, Montluçon (03)
Boucherit Daniel, Electricité, Angoulême (16)
Casteller Denis, Sidérurgie, Grandrange/Rombas (57)
Chevallier Michel, Sidérurgie, Ugine/Savoie (73)
Chotard Jean-Pierre, Aéronautique, Toulouse (31)
Clariana Florent, Electricité, Amiens (80)
Cliquet Claude, Aéronautique, Méaulte (80)
Edelman Pierre, Electricité, Dijon (21)
Faucon André, Nucléaire, Marpent (21)
Fleury Joseph, Aéronautique, Nantes (44)
Fraysse Philippe, Aéronautique, Paris (75)
Giraud Armand, Aéronautique, Marignane (13)
Homez Frédéric, Mécanique, Saint-Quentin (02)
Huc Michel, Construction Navale, La Ciotat (13)
Joberton Jean-François, Mécanique, Paris (75)
Jouny Christian, Aéronautique, Saint-Nazaire (44)
Keller Eric, Mécanique, Lyon (69)
Le Guilloux Jacqueline, Automobile, Mulhouse (68)
Mainguy Michel, Sidérurgie, Basse-Indre (44)
Maligner Michel, Automobile, Limoges (87)
Maurer Thierry, Aéronautique, Molsheim (67)
Mazeau Bertrand, Garages, Rennes (35)
Mazeau Jean-Claude, Aéronautique, Bordeaux (33)
Merel Lucien, Automobile, Boulogne-Billancourt (92)
Merot Christian, Electronique, Angers (49)
Peikert Denise, Electricité, Antibes (06)
Plantureux Bernard, Garages, Tours (37)
Prost Michel, Automobile, Poissy (78)
Reboullet Marc, Aéronautique, Villaroche (77)
Seften Alain, Automobile, Sochaux (25)
Thebaud Dominique, Aéronautique, Bordeaux (33)
Therin Gérard, Construction Navale, Rouen (76)

Bureau fédéral

Secrétaires permanents

Huc Michel, secrétaire général	Clariana Florent
Homez Frédéric	Joberton Jean-François
Mainguy Michel	Peikert Denise

Secrétaires non permanents

Arnoult Gérard	Berthault Annie
Fraysse Philippe	Giraud Armand
Jouny Christian	Le Guilloux Jacqueline
Merel Lucien	Thebaud Dominique

Annexes

Instances fédérales du XIX^{ème} congrès fédéral (9, 10 et 11 juin 2004 - Paris)

La CA Fédérale

Arnoult Gérard, Électricité/électronique, Pacy-sur-Eure (27)
Arque Yannick, Espace, Toulouse (31)
Averty Christian, Mécanique, Le Mans (72)
Bauer Jean-Denis, Automobile, Mulhouse (68)
Benitah Jacques, Cadres/Aéronautique, SNICM (13)
Boucherit Daniel, Électricité/électronique, Angoulême (16)
Capart Nathalie, Équipementiers auto, Lagny-le-Sec (60)
Clariana Florent, Électricité, Amiens (80)
Cliquet Claude, Aéronautique, Méaulte (80)
Courtois Yvette, Électricité/électronique, Chasseneuil-du-Poitou (86)
Delahaie Jean-Paul, Automobile, Valenciennes (59)
Delattre Jean-Claude, Mécanique, Reims (51)
Dreno Yvonnick, Aéronautique, Saint-Nazaire (44)
Edelman Pierre, Électricité/électronique, Grenoble (38)
Frayssé Philippe, Aéronautique, Paris (75)
Homez Frédéric, Chaudronnerie, Saint-Quentin (02)
Joberton Jean-François, Mécanique, Paris (75)
Keller Éric, Mécanique, Lyon (69)
Mainguy Michel, Sidérurgie, Basse-Indre (44)
Martegoute Stéphane, Aéronautique, Saint-Médards (33)
Maurer Thierry, Aéronautique, Molsheim (67)
Mazeau Bertrand, Garages, Rennes (35)
Merot Christian, Électricité/électronique, Angers (49)
Peikert Denise, Électricité/électronique, Antibes (06)
Perier Hervé, Mécanique, Grand-Quevilly (76)
Petetin Patrice, Aéronautique, Marignane (13)
Prost Michel, Automobile, Poissy (78)
Ramirez Gérard, Sidérurgie, Fos-sur-Mer (13)
Roussel Pierre, Sidérurgie, Isbergues (62)
Seften Alain, Automobile, Sochaux (25)
Smolnik Laurent, Automobile, Guyancourt (78)
Talavan Julien, Aéronautique, Toulouse (31)
Therin Gérard, Constr. Navale, Rouen (76)
Vallois Daniel, Aéronautique, Corbeil-Essonnes (91)
Vital Christophe, Garages, Montluçon (03)

Bureau fédéral

Secrétaires permanents

Homez Frédéric, secrétaire général
Clariana Florent
Frayssé Philippe
Joberton Jean-François
Mainguy Michel
Perier Hervé
Peikert Denise
Vital Christophe

Secrétaires non permanents

Arnoult Gérard
Keller Eric
Millan-Noirault Marie-Josée
Seften Alain
Smolnik Laurent
Talavan Julien

Marie-Josée Millan Noirault, désignée par le Syndicat National des Ingénieurs & Cadres, dans le cadre des dispositions de l'article 25 des statuts fédéraux, a siégé à la Commission Administrative Fédérale.

Jean-Marc Bilquez, a siégé à la Commission Administrative Fédérale, coopté dans le cadre des dispositions de l'article 26 des statuts fédéraux.

Claude Gallot, désigné par la section fédérale des retraités et préretraités dans le cadre des dispositions de l'article 25 des statuts fédéraux, a siégé à la Commission Administrative Fédérale.

Jean-Yves Sabot, coopté par la Commission Administrative Fédérale dans le cadre des dispositions de l'article 26, a siégé à la Commission Administrative Fédérale et au Bureau Fédéral avec voix consultative en lieu et place de Christophe Vital, démissionnaire.

Annexes

Instances fédérales du XX^{ème} congrès fédéral (4, 5 et 6 juin 2008 - Marseille)

CA Fédérale

Christian Averty, Mécanique, Le Mans (72)
Nathalie Capart, Équipementiers Auto, Lagny-le-Sec (60)
Florent Clariana, Électrique/Electronique, Amiens (80)
Claude Cliquet, Aéronautique, Méaulte (80)
Florence Coppel, Aéronautique, Toulouse (31)
Philippe Darboux, Aéronautique, Paris (75)
Jean-Paul Delahaie, Automobile, Valenciennes (59)
Yvonnick Dreno, Aéronautique, Saint-Nazaire (44)
Pierre Edelman, Électrique/Electronique, Grenoble (38)
Philippe Fraysse, Aéronautique, Paris (75)
Frédéric Homez, Chaudronnerie, Saint-Quentin (02)
Éric Keller, Mécanique, Lyon (69)
Christian Lafaye, Automobile, Dompierre (03)
Gérard Lolivier, Automobile, Douai (59)
Joël Madre, Fonderie, Orléans (45)
Michel Mainguy, Sidérurgie, Basse-Indre (44)
Stéphane Martegoute, Aéronautique, Saint-Médard (33)
Thierry Maurer, Aéronautique, Molsheim (67)
Bertrand Mazeau, Garages, Rennes (35)
Marie-Josée Millan-Noirault, Electrique/Electronique, Evreux (27)
Philippe Nadaud, Electrique/Electronique, Angoulême (16)
Géraldine Nivon, Equipementiers Auto, St-Quentin-Fallavier (38)
Pascal Pavillard, Automobile, Sochaux (25)
Hervé Perier, Mécanique, Grand-Quevilly (76)
Patrice Petetin, Aéronautique, Marignane (13)
Michel Prost, Automobile, Poissy (78)
Gérard Ramirez, Sidérurgie, Fos-sur-Mer (13)
Paul Ribeiro, Métaux Non Ferreux, Issoire (63)
Jean-Yves Sabot, Equipementiers Auto, Cergy-la-Tour (58)
Patrick Schorr, Automobile, Mulhouse (68)
Laurent Smolnik, Automobile, Guyancourt (78)
Frédéric Souillot, Maintenance, Dijon (21)
Bernard Tachaires, Aéronautique, Saint-Médard (33)
Julien Talavan, Aéronautique, Toulouse (31)
Gérard Therin, Constr. Navale, Rouen (76)

Brigitte Capelle, désignée par le SNICM dans le cadre des dispositions de l'article 25 des statuts de la Fédération, siège à la Commission Administrative sur proposition de Frédéric Homez.

Annexes

Commission de contrôle

Denis Casteller, Sidérurgie, Florange (57)
André Faucon, Electrique/Electronique, Marpent (59)
Michel Fortin, Equipementiers, Paris (75)
Nadine Ruez, Automobile, Sochaux (25)
Jean-Paul Roman, Aéronautique, Marignane (13)

Commission des conflits

Titulaires

Dominique Allo, Aéronautique, Cannes (06)
Gérard Arnoult, Electrique/Electronique, Chasseneuil (86)
Annie Berthault, Electrique/Electronique, Montluçon (03)
Derry Deltenre, Electromécanique, Marpent (59)
Claude Reiss, Garages, Montbéliard (25)

Suppléants

Jean-Philippe Clairon, Mécanique, Paris (75)
Eric Peultier, Automobile, Sochaux (25)

Bureau fédéral

Membres permanents

Frédéric Homez, secrétaire général
Florent Clariana
Philippe Fraysse
Michel Mainguy
Hervé Perier
Eric Keller
Marie-Josée Millan Noirault
Jean-Yves Sabot

Membres non permanents

Nathalie Capart
Pierre Edelman
Christian Lafaye
Patrice Petetin
Laurent Smolnik
Frédéric Souillot
Julien Talavan
Cooptée : Brigitte Capelle

Annexes

Instances fédérales du XXI^{ème} congrès fédéral (6, 7 et 8 juin 2012 - Montpellier)

CA Fédérale

Barberot Daniel, Equipementier Aéro, Le Creusot (71)
Bieber Denis, Electroménager, Paris (75)
Bellotti Lionel, Sidérurgie, Basse-Indre (44)
Capart Nathalie, Equipementier Auto, Yzeure (03)
Coppel Florence, Aéronautique, Toulouse (31)
Da Cruz Emmanuel, Electricque/ElectroniqueDijon (21)
Delahaie Jean-Paul, Automobile, Valenciennes (59)
Devaux Dany, Aéronautique, Meaulte (80)
Dreno Yvonnick, Aéronautique, Saint-Nazaire (44)
Francois Michel, Automobile, Mulhouse (68)
Fraysse Philippe, Aéronautique, Paris (75)
Hauptmann Chantal, Services Automobile, Mulhouse (68)
Herranz Mariano, Automobile, Poissy (78)
Homez Frédéric, Chaudronnerie, Saint-Quentin (02)
Kammenthaler Patrick, Mécanique, Holtzheim (67)
Keller Eric, Mécanique, Lyon (69)
Lafaye Christian, Automobile, Dompierre (03)
Madre Joël, Fonderie, Orleans (45)
Martegoute Stéphane, Aéronautique, Saint Medard (33)
Martin Patrick, Poids Lourds, Bourbon Lancy (71)
Merot Christian, Electricque/Electronique, Angers (49)
Millan Marie-Josée, Electricque/Electronique, Evreux (27)
Nivon Géraldine, Equipementier Auto, Saint-Quentin Fallavier (38)
Pavillard Pascal, Automobile, Sochaux (25)
Petetin Patrice, Aéronautique, Marignane (13)
Perier Hervé, Mécanique, Grand Quevilly (76)
Pillot Philippe, Ferroviaire, Ornans (25)
Reynes Bruno, Aéronautique, Toulouse (31)
Ribeiro Paul, Métaux Non Ferreux, Issoire (63)
Sabot Jean-Yves, Services Automobile, Paris (75)
Sadou Alain, Aéronautique, Rochefort (17)
Smolnik Laurent, Automobile, Douai (59)
Souillot Frédéric, Maintenance, Heillecourt (54)
Tachaires Bernard, Aéronautique, Saint-Medard (33)
Vacher Sébastien, Sidérurgie, Ain (01)

Brigitte Capelle, désignée par le Snicm dans le cadre des dispositions de l'article 25 des statuts de la Fédération, siège à la commission administrative ainsi qu'au Bureau Fédéral sur proposition de Frédéric Homez.
Julien Talavan, est coopté conformément à l'annexe 2 et à l'article 6 des statuts fédéraux au nom des préretraités et retraités à la CA Fédérale.

Annexes

Commission de contrôle

Faucon André, Electrique/Electronique, Marpent (59)
Fortin Michel, Equipementiers, Paris (75)
Porqueddu Bernard, Sidérurgie, Florange (57)
Roman Jean-Paul, Aéronautique, Marignane (13)
Ruez Nadine, Automobile, Sochaux (25)

Commission des conflits

Titulaires

Clairon Jean-Philippe, Mécanique, Paris (75)
Deltenre Derry, Electromécanique, Marpent (59)
Mazeau Bertrand, Services Automobile, Rennes (35)
Pambouc Patrice, Electroménager, Nantes (44)
Peultier Eric, Automobile, Sochaux (25)

Suppléants

Borzic Eric, Métaux Non Ferreux, Sélestat (67)
Pontoizeau Michel, Aéronautique, Nantes (44)

Bureau fédéral

Membres permanents

Homez Frédéric, secrétaire général
Perier Hervé
Capart Nathalie
Frayssé Philippe
Keller Eric
Ribeiro Paul
Sabot Jean-Yves
Souillot Frédéric

Membres non permanents

Da Cruz Emmanuel
Lafaye Christian
Millan Marie-Josée
Petetin Patrice
Reynes Bruno
Smolnik Laurent
Cooptée : Brigitte Capelle

Annexes

Instances fédérales du XXII^{ème} congrès fédéral (25, 26 et 27 mai 2016 - La Rochelle)

CA Fédérale

Aubert Yanis, Mécanique, Rouen (76)
Barberot Daniel, Équipementier Aéro, Le Creusot (71)
Bieber Denis, Électroménager, Paris (75)
Bellotti Lionel, Sidérurgie, Basse-Indre (44)
Bocciarelli Patricia, Services Automobile, Paris (75)
Capart Nathalie, Équipementier Auto, Caligny (61)
Ciannarella Gérard, Aéronautique, Marignane (13)
Da Cruz Emmanuel, Électrique/Électronique Dijon (21)
Devaux Dany, Aéronautique, Méaulte (80)
Devy Eric, Nucléaire, Lyon (69)
Dreno Yvonnick, Aéronautique, Saint-Nazaire (44)
Frayssé Philippe, Aéronautique, Paris (75)
Herranz Mariano, Automobile, Poissy (78)
Homez Frédéric, Chaudronnerie, Saint-Quentin (02)
Keller Eric, Mécanique, Lyon (69)
Lafaye Christian, Automobile, Dompierre (03)
Lellis Aurélie, Électrique/Électronique, Evreux (27)
Madre Joël, Fonderie, Orléans (45)
Martegoute Stéphane, Aéronautique, Saint-Médard (33)
Martin Patrick, Poids Lourds, Bourbon-Lancy (71)
Merot Christian, Électrique/Électronique, Angers (49)
Nivon Géraldine, Équipementier Auto, Saint-Quentin-Fallavier (38)
Pavillard Pascal, Automobile, Sochaux (25)
Petetin Patrice, Aéronautique, Marignane (13)
Pillot Philippe, Ferroviaire, Ornans (25)
Reynes Bruno, Aéronautique, Toulouse (31)
Ribeiro Paul, Métaux Non Ferreux, Issoire (63)
Rih Mariette, Automobile, Cergy (95)
Sabot Jean-Yves, Services Automobile, Paris (75)
Sadou Alain, Aéronautique, Rochefort (17)
Schorr Déborah, Automobile, Mulhouse (68)
Simonot Evelyne, Optique/Mécanique, Créteil (94)
Smolnik Laurent, Automobile, Douai (59)
Tachaires Bernard, Aéronautique, Saint-Médard (33)
Vacher Sébastien, Sidérurgie, Bourg-En-Bresse (01)

Julien Lepape, désigné par le SNICM dans le cadre des dispositions de l'article 25 des statuts de la Fédération, siège à la CA Fédérale.

Jean-Paul Delahaie, est coopté conformément à l'annexe 2 et à son article 6 des statuts fédéraux au nom des préretraités et retraités à la CA Fédérale.

Eric Borzic et Eric Ziegler, dans le cadre du développement, ont été cooptés au titre des USM par la CA Fédérale.

Annexes

Commission de contrôle

Deltenre Derry, Électromécanique, Marpent (59)
Faivre Brigitte, Automobile, Sochaux (25)
Fortin Michel, Equipementiers Aéro, Paris (75)
Porqueddu Bernard, Sidérurgie, Florange (57)
Roman Jean-Paul, Aéronautique, Marignane (13)

Commission des conflits

Titulaires

Mazeau Bertrand, Services Automobile, Rennes (35)
Pambouc Patrice, Electroménager, Nantes (44)
Parisot Philippe, Aéronautique, Paris (75)
Peultier Eric, Automobile, Sochaux (25)
Weber Frédéric, Sidérurgie, Florange (57)

Suppléants

Pontoizeau Michel, Aéronautique, Nantes (44)
Ramos Serge, Électrique/Électronique, Toulouse (31)

Bureau fédéral

Membres permanents

Homez Frédéric, secrétaire général
Sabot Jean-Yves
Bellotti Lionel
Capart Nathalie
Frayssé Philippe
Keller Eric
Ribeiro Paul
Smolnik Laurent

Membres non permanents

Ciannarella Gérard
Da Cruz Emmanuel
Lafaye Christian
Nivon Géraldine
Petetin Patrice
Reynes Bruno

Annexes

Instances fédérales du XXIII^{ème} congrès fédéral (7, 8 et 9 octobre 2020 - Nice)

CA Fédérale

Ait Athmane Brahim, Automobile, Poissy (78)
Aubert Yanis, Mécanique, Rouen (76)
Barberot Daniel, Equipementier Aéronautique, Le Creusot (71)
Bocciarelli Patricia, Services Automobile, Paris (75)
Borzic Eric, Mécanique, Sélestat (67)
Capart Nathalie, Equipementier Automobile Blagnac (31)
Carre Stéphane, Mécanique, Aubigny (18)
Ciannarella Gérard, Aéronautique, Marignane (13)
Da Cruz Emmanuel, Electrique/Electronique, Dijon (21)
David Frédéric, Aéronautique, Saint-Nazaire (44)
Devaux Dany, Aéronautique, Méaulte (80)
Devy Eric, Nucléaire, Lyon (69)
Homez Frédéric, Chaudronnerie, Saint-Quentin (02)
Jozwiak Vincent, Ferroviaire, Valenciennes (59)
Keller Eric, Mécanique, Lyon (69)
Lacroix Aurore, Aéronautique, Rochefort (17)
Le Pape Julien, Equipementier Aéronautique, Fougères (35)
Lefebvre Olivier, Automobile, Carrières-Sous-Poissy (78)
Liard Edwin, Aéronautique, Marignane (13)
Martegoute Stéphane, Aéronautique, Saint-Médard (33)
Massines Catherine, Aéronautique, Cannes (06)
Montaudon Pierre-Louis, Mécanique, Ancenis (44)
Nivon Géraldine, Equipementier Automobile, Saint-Quentin-Fallavier (38)
Pascot Olivier, Poids Lourds, Bourbon-Lancy (71)
Peultier Eric, Automobile, Sochaux (25)
Pinto Elisabeth, Electrique/Electronique, Rueil (92)
Ribeiro Paul, Métaux Ferreux Non Ferreux, Issoire (63)
Rih Mariette, Automobile, Fouchères (89)
Rodriguez Valentin, Services Automobile, Nice (06)
Sabot Jean-Yves, Services Automobile, Paris (75)
Schorr Déborah, Automobile, Mulhouse (68)
Seigné Jean-Sébastien, Aéronautique, Toulouse (31)
Simonot Evelyne, Optique/Mécanique, Créteil (94)
Thourey David, Sidérurgie, Fos-Sur-Mer (13)
Zielinski Cédric, Ascenseurs, Paris (75)

4 membres ont été coopté-e-s par la CA Fédérale :

Bruno Reynes, au titre des cadres.
Isabelle Cadillon-Sicre, au titre de l'égalité femmes/hommes.
Laurent Bernard (USM 54) et Frédéric Libert (USM 33/40) au titre des USM.

Annexes

Commission de contrôle

Bonnaire Eric, Services Automobile, Paris (75)
Fortin Michel, Equipementier Aéronautique, Paris (75)
Porqueddu Bernard, Sidérurgie, Florange (57)
Repesse Olivier, Poids-Lourds, Lyon (69)
Revis Claudine, Aéronautique, Marignane (13)

Commission des conflits

Titulaires :

Dajas Olivier, Ascenseurs, Paris (75)
Gobert Isabelle, Mécanique, Metz (57)
Herisson Sylvain, Aéronautique, Saint-Nazaire (44)
Mazeau Bertrand, Services Automobile, Rennes (35)
Weber Frédéric, Sidérurgie, Florange (57)

Suppléants :

Chambois Sébastien, Forges Et Fonderies Non Ferreux, Issoire (63)
Ramos Serge, Électrique/Électronique, Toulouse (31)

Bureau fédéral

Membres permanents

Homez Frédéric, secrétaire général
Sabot Jean-Yves
Capart Nathalie
Keller Eric
Liard Edwin
Nivon Géraldine
Ribeiro Paul
Rodriguez Valentin

Membres non permanents

Barberot Daniel
Bocciarelli Patricia
Ciannarella Gérard
Da Cruz Emmanuel
Lefebvre Olivier
Seigné Jean-Sébastien
Reynes Bruno
Rih Mariette

Annexes

Courrier du président de la République Nicolas Sarkozy à la Fédération FO de la métallurgie le 11 février 2008.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 11 FEV. 2008

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai bien reçu votre courrier du 16 novembre dernier au sujet de la politique industrielle française et je vous en remercie. Je l'ai lu avec grand intérêt : vous savez que je persiste à croire que la France a un grand avenir industriel et que l'économie française ne prospérera pas sans son industrie.

La situation de l'industrie française est à certains égards fragile. Elle a un besoin évident de développer sa compétitivité, d'investir à nouveau avec confiance sur le territoire national, de reconquérir des parts de marché à l'exportation, de mettre sur le marché plus de produits innovants. Depuis 8 mois, le Gouvernement a agi pour l'y aider et l'y inciter.

Pour l'aider à innover, le crédit impôt recherche a été multiplié par trois. Il représente désormais 30 % des dépenses de recherche-développement des entreprises, ce qui dote la France de l'un des régimes les plus attractifs au monde.

L'Agence de l'Innovation Industrielle et Oséo ont fusionné pour former une seule grande agence de l'aide aux entreprises, disposant d'une force de frappe considérable pour aider les entreprises moyennes : 300 M€ seront consacrés en 2008 à des aides de 3 à 10 M€ particulièrement adaptées aux projets de ces entreprises.

Pour soutenir l'investissement, il faut cesser de le pénaliser par une fiscalité spécifique et très lourde : la taxe professionnelle. Nous procéderons cette année, dans le projet de loi de finances pour 2009, et dans le cadre de la révision générale des prélèvements obligatoires, à une réforme de cet impôt.

Vous soulevez la question du devenir d'un certain nombre de grandes entreprises. Je veux vous assurer que le Gouvernement suit avec une grande attention l'évolution de ces dossiers et interviendra à la mesure des moyens dont il dispose pour éviter des décisions préjudiciables l'industrie nationale.

.../...

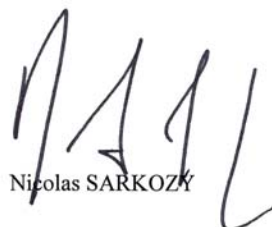
Monsieur Frédéric HOMEZ
Secrétaire général
Fédération FO de la Métallurgie
9, rue Baudoin
75013 PARIS

Annexes

Vous évoquez enfin la création d'une « banque industrielle ». Le Gouvernement soutient l'expérimentation que souhaite lancer la région Alsace d'un organisme financier régional focalisé dans l'investissement de long terme dans les PME. Par ailleurs, les nouvelles dispositions sur l'impôt de solidarité sur la fortune sont susceptibles de drainer plusieurs centaines de millions d'euros vers les fonds d'investissement de proximité, les fonds communs de placement dans l'innovation et les fonds communs de placement à risques qui sont autant de fonds dédiés aux entreprises petites et moyennes de notre pays.

Afin de recueillir vos réactions et propositions à ce sujet et approfondir ces questions, j'ai demandé à Matthieu LOUVOT, conseiller technique en charge des questions industrielles, de se tenir à votre disposition pour une réunion de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SARKOZY

Annexes

Courrier du président de la République Nicolas Sarkozy à la Fédération FO de la métallurgie le 14 décembre 2008.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le **14 DEC. 2008**

Monsieur le Secrétaire Général,

Plus d'une année s'est écoulée depuis la publication de votre « Livre Blanc pour la Défense de l'Industrie », et il me paraissait opportun de faire avec vous le bilan des principales avancées ayant été dans le sens de vos propositions.

Vous avez raison de revendiquer la mise en place d'une véritable politique industrielle pour chaque secteur, tant à échelle nationale qu'européenne, permettant de développer l'emploi ainsi que la technologie. L'idée même d'une politique industrielle est incontournable : il est juste de défendre les activités industrielles et la présence des grandes entreprises basées en France.

A échelle nationale tout d'abord, je me suis efforcé de mettre en œuvre depuis mon élection une politique de filières afin de permettre à la France d'exploiter ses atouts et de tirer le meilleur parti de ses avancées technologiques, qu'il s'agisse du nucléaire, de l'aéronautique ou du numérique. Les pouvoirs publics sont actuellement mobilisés pour assurer le maintien en France d'une industrie automobile qui subit fortement les impacts de la crise. Au-delà des réformes structurelles mises en œuvre, ce ne sont pas moins de 400 millions d'euros qui seront mobilisés pour assurer le développement de la filière des transports au travers du PREDIT. Dans ce contexte, le Gouvernement appuie d'ailleurs la demande faite par les constructeurs au niveau européen d'un plan de soutien financier permettant d'accompagner l'ensemble des acteurs de l'industrie automobile dans la conception et la fabrication de véhicules propres. La Banque européenne d'investissements pourrait être sollicitée en ce sens.

J'ai également voulu que l'Etat se donne les moyens d'investir dans les bassins industriels en difficulté. C'est ainsi qu'un fonds national de revitalisation des territoires verra le jour dans les prochaines semaines. Il aura pour objet, grâce à des prêts participatifs, d'accompagner les entreprises qui souhaitent se développer dans des bassins d'emplois touchés par les restructurations.

.../...

Monsieur Frédéric HOMEZ
Secrétaire Général
Fédération FO de la Métallurgie
9, rue Baudoin
75013 PARIS

Annexes

A l'échelle communautaire ensuite, j'ai toujours plaidé pour la mise en place d'une véritable politique industrielle européenne. Lors du dernier sommet des chefs d'Etat et de gouvernements qui s'est tenu à Bruxelles le 15 octobre dernier, la présidence française a adressé à la Commission européenne une demande visant à ce qu'elle établisse un rapport sur la stratégie industrielle. Il s'agira pour elle de dresser un tableau de la structure industrielle de l'économie communautaire, et de la positionner pour l'avenir, notamment face à la concurrence des pays émergents. La crise financière a en effet montré qu'une Europe coordonnant ses efforts au niveau des Chefs d'Etat permet d'obtenir des réponses rapides et massives aux problèmes posés.

S'agissant des délocalisations, contre lesquelles vous avez précisé qu'il fallait agir au plus vite, j'ai choisi de conduire une politique industrielle consistant à prioriser les secteurs stratégiques sur lesquels concentrer nos efforts. Le cas des chantiers navals de Saint Nazaire en est le meilleur exemple : l'accord conclu le 12 juin 2008 entre l'Etat et la société coréenne STX Shipbuilding a permis de sécuriser les intérêts stratégiques et industriels de notre pays dans AKER YARDS France puisque STX s'est engagé à maintenir sur le territoire français les compétences, la technologie et l'activité d'AKER YARDS. Il vient d'être mis en œuvre le 7 novembre dernier par l'entrée de l'Etat à hauteur de 33,3% au capital de STX France, soit un investissement de 110 millions d'euros.

Dans le même sens, vous avez insisté sur la nécessité d'alléger les charges liées aux salaires, afin que les entreprises ne cherchent pas à embaucher là où le travail est moins cher.

L'une des premières choses que j'ai faites est la défiscalisation des heures supplémentaires : il s'agit là d'une mesure bénéficiant aux salariés, mais aussi aux entreprises car 55% d'entre elles, et 76% des entreprises du secteur automobile, ont à ce jour bénéficié de ce dispositif.

J'ai ensuite voulu lancer une réforme importante : celle de la taxe professionnelle. Il est en effet urgent de réformer cet impôt, qui ne repose pas sur la réalité économique de l'entreprise et qui pénalise l'investissement productif. En effet, si nous voulons des usines en France, si nous voulons lutter contre les délocalisations, nous devons avoir une fiscalité favorable à l'industrie. C'est aussi pourquoi, dans le contexte de crise économique actuel, j'ai voulu une exonération totale de la taxe professionnelle pour tous les investissements qui seront réalisés jusqu'au 1^{er} janvier 2010.

Dans un autre registre, la suppression progressive de l'impôt forfaitaire annuel est elle aussi une importante réforme que j'ai tenu à enclencher afin d'alléger davantage les charges des entreprises et favoriser l'embauche ainsi que l'investissement.

Vous avez ensuite souligné la nécessité d'intégrer les enjeux environnementaux au développement de l'industrie.

Annexes

Conscient de leur importance, le gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif en faveur des automobiles qui s'intègrent le mieux dans la société et dans leur environnement et a instauré le « bonus-malus » écologique que vous connaissez, qui a d'ailleurs remporté un vif succès.

Mais plus généralement, j'ai la conviction que l'intégration des enjeux et des technologies de l'environnement est un levier stratégique pour la relance de la croissance en France. Elles créent des marchés nouveaux et très porteurs pour nos entreprises. Il est donc important que nos industries captent le potentiel de croissance lié à la montée de cette nouvelle économie et soient en pointe sur des enjeux qui promettent d'être mondiaux. C'est donc dans ce contexte que j'ai confié à Luc CHATEL, Secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la Consommation, et à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, la création d'un comité stratégique des éco-industries dont la mission sera d'éclairer le Gouvernement sur les grands choix structurants permettant de développer cette filière.

J'ai aussi pris note de votre volonté de voir la politique des pôles de compétitivité poursuivie et renforcée. C'est chose faite, puisqu'ils seront financés jusqu'en 2011. L'Etat injectera 1,5 milliard d'euros dans les pôles, qui ont décloisonné la circulation de l'innovation entre la recherche publique, les universités, les PME et les grands groupes.

Concernant la question essentielle du soutien à la recherche et au développement, que vous souhaitez voir davantage appuyé, la France est, depuis la réforme du crédit impôt recherche, un pays qui bénéficie d'un des dispositifs les plus efficaces en cette matière : c'est aujourd'hui un système plus simple, plus généreux et plus incitatif qui a été instauré puisque ce crédit a été triplé. L'Etat accordera 2,8 milliards d'euros au CIR pour 2008.

Vous avez aussi émis le souhait de voir l'Etat faire preuve d'un peu de « patriotisme économique » en faveur de ses entreprises. Lorsque le contexte économique le justifie, il est en effet indispensable que l'Etat puisse les soutenir. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait en annonçant, entre autres mesures de soutien en faveur des PME, la mise en place d'un fonds stratégique d'investissement le mois dernier, qui aura pour mission d'apporter des capitaux aux entreprises jugées stratégiques par l'Etat, mais aussi de soutenir les filières d'avenir en difficulté ou encore de financer l'amorçage des lourds projets industriels.

Pour ce qui est de l'emploi des seniors, j'adhère pleinement à l'idée selon laquelle il est capital de favoriser une gestion active des âges dans les entreprises et les branches par un dialogue avec les partenaires sociaux. J'ai présenté il y a quelques mois les grandes orientations et les objectifs d'une politique de relance de l'emploi des seniors. Ce plan consiste à supprimer les mises à la retraite d'office, à autoriser sans restriction le cumul emploi-retraite, et à majorer de 5% les pensions dès la première année d'allongement d'activité et les années suivantes, jusqu'à l'âge de 65 ans.

Annexes

Enfin, nous partageons l'envie de donner aux négociations collectives la place qu'elles méritent, et c'est ce que je me suis efforcé de faire depuis plus d'un an. La rénovation de la démocratie sociale est une des priorités du gouvernement, qui en a fait un des piliers de ses réformes en matière de droit du travail. Il s'agit de renforcer la légitimité et la place de la négociation collective, outil indispensable à la modernisation de notre système de relations professionnelles.

L'importance que vous accordez à la mise en place d'une formation favorisant l'évolution professionnelle fait d'ailleurs actuellement l'objet de négociations entre partenaires sociaux. J'attends en outre de la part des négociateurs des décisions ambitieuses pour la fin de l'année, concernant notamment la réorientation des moyens de formation pour les chômeurs et salariés les moins qualifiés, mais aussi en ce qui concerne l'assurance-chômage, et la GPEC (qui figure également au titre de vos priorités). De même, c'est encore une fois à travers un dialogue avec les partenaires sociaux que j'entends généraliser un dispositif s'inspirant du contrat de transition professionnelle actuellement expérimenté dans sept bassins d'emploi pour aider les licenciés économiques à se reclasser.

Pour conclure, je vous assure que la contribution de FO aux réflexions menées pour une défense efficace et un développement optimal de notre industrie a été précieuse, écoutée et entendue, comme le prouve l'ensemble des réformes que le Gouvernement a mené à bien depuis 18 mois.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SARKOZY

Annexes

Courrier du candidat à la présidence de la République François Hollande à la Fédération FO de la métallurgie le 16 avril 2012.

**FRANÇOIS
HOLLANDE**

Force ouvrière de la Métallurgie
9, rue Baudouin
75013 Paris

17 AVR 2012

Paris, le

16 AVR. 2012

Monsieur,

Vous avez souhaité attirer mon attention sur votre réflexion et votre vision de l'industrie.

J'ai bien reçu votre livre blanc intitulé «Pour la défense de l'industrie, acte 3».

Je crois pouvoir vous dire que nous partageons les constats et certaines propositions, vous me permettez de développer ma pensée sur la politique de relocalisation que je propose.

Vous connaissez mon engagement pour à la fois une industrie forte et une fiscalité juste. Trop d'entreprises ont pu bénéficier d'aides publiques sans assumer les devoirs qui leur incombent en retour. Certaines mesures fiscales aident les entreprises, toutes les entreprises, sans différencier celles qui investissent et créent de l'emploi de celles qui vont délocaliser leurs usines.

Aussi ai-je proposé un ensemble de mesures qui permettent de répondre à ce problème. Je favoriserai la production et l'emploi en France en orientant les financements, les aides publiques et les allègements fiscaux vers les entreprises qui investiront sur notre territoire, qui y localiseront leurs activités et qui seront offensives à l'exportation. À cet effet, je modulerai la fiscalité des entreprises en fonction des investissements réalisés. En parallèle, j'engagerai avec les grandes entreprises françaises un mouvement de relocalisation de leurs usines dans le cadre d'un contrat spécifique. J'instaurerai, pour les entreprises qui se délocalisent, un remboursement des aides publiques reçues. Ces mesures permettront d'assurer le redressement industriel du pays, et de manière juste.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.



François HOLLANDE

francoishollande.fr

59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr

Annexes

Bibliographie

La rédaction de cet ouvrage s'est appuyée sur l'ensemble des publications de la Fédération FO de la métallurgie (Circulaires, journaux FO Métaux, résolutions de la Commission Administrative Fédérale, rapports d'activité et résolutions des congrès fédéraux) ainsi que sur les publications de la Confédération FO (rapports d'activité, circulaires confédérales et résolutions de congrès).

Les lecteurs à la recherche d'informations plus détaillées sur l'histoire de la Fédération FO de la métallurgie se reporteront utilement aux ouvrages suivants :

■ Fédération FO de la métallurgie, *Les métallos en leur siècle, les militants de l'efficacité réformiste des premiers syndicats à l'aube de l'an 2000*, Pléiades Editions de l'air - Publications Maine-Vergniaud, 1996.

■ Fédération FO de la métallurgie, *Livre blanc pour la défense de l'industrie*, 2007.

■ Fédération FO de la métallurgie, *Le développement durable ne se fera pas sans la défense de l'industrie*, 2010.

■ Fédération FO de la métallurgie, *Livre blanc pour la défense de l'industrie - Acte III*, 2012.

■ Fédération FO de la métallurgie, *Livre blanc pour la défense de l'industrie sur notre territoire - Acte IV*, 2017.

■ Frédéric Homez, *Réduction du temps de travail – Application des accords de la branche de la métallurgie (1982, 1986, 1991, 1998/2000)*, 1998, réédition 2000.

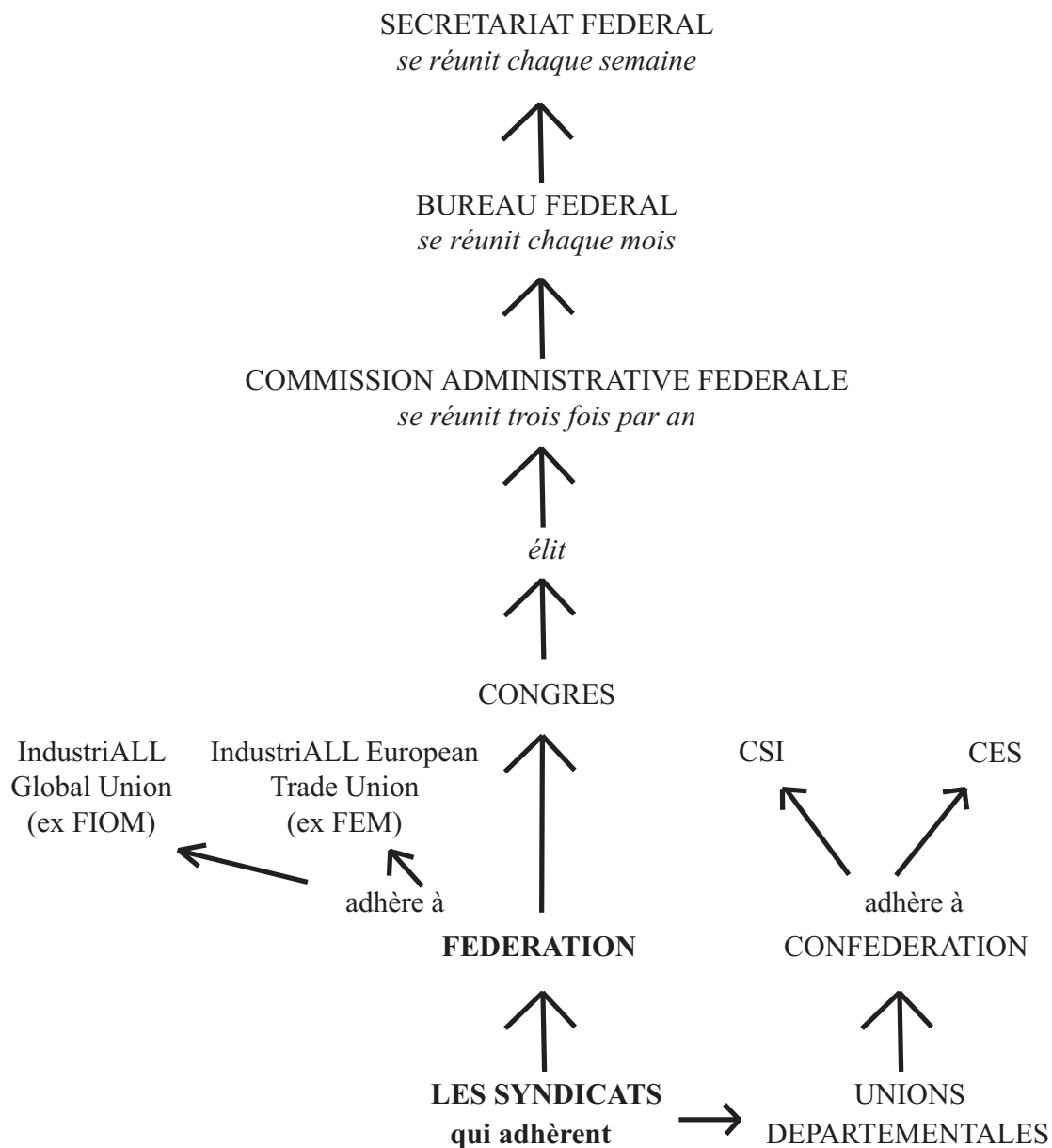
■ Michel Huc, *J'y crois dur comme fer, une autre vision du syndicalisme*, Pléiades Editions de la voûte, 2004.

■ Paul Malnoë, *De toutes mes forces*, Editions Siloë, 2001.

Bibliographie

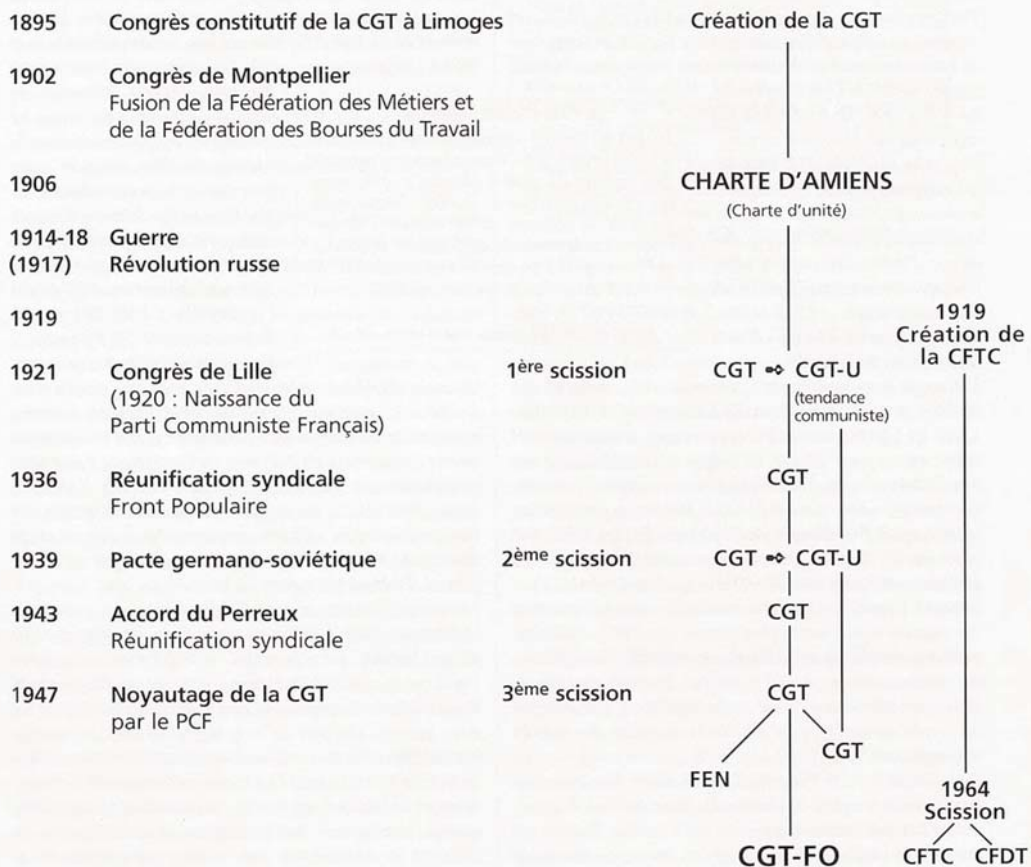
- Jean-Claude Mailly, *Qu'est-ce que FO ?*, Editions de l'Archipel, 2008.
- Jean-Yves Sabot, *La Fédération CGT-FO de la Métallurgie. Organisation, audience, syndicalisation de 1948 à 1995*, Grenoble, CERAT, 1995.
- Jean-Yves Sabot, « La Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie », in Andolfatto Dominique, Labbé Dominique, *Un demi-siècle de syndicalisme en France et dans l'Est*, Presses Universitaires de Nancy, 1998.
- Jean-Yves Sabot, « Force Ouvrière dans la métallurgie à sa création », in *La naissance de Force Ouvrière. Autour de Robert Bothereau*, sous la direction de Dreyfus Michel, Gautron Gérard et Robert Jean-Louis, 2003.

Comment est organisée la Fédération FO de la métallurgie



L'histoire du mouvement syndical en France

La CGT-Force Ouvrière continue la CGT



Émergeant dans la confusion des débats idéologiques du XIX^{ème} siècle, puis surmontant les épreuves et accès de violence du XX^{ème}, le syndicalisme de la métallurgie confirme en ce premier quart du XXI^{ème} le bien-fondé de la voie qu'il a tracée : celle du réformisme et de la négociation incarnée par FO et sa Fédération de la métallurgie.

Loin de la contestation stérile, loin des mythes du « grand soir » aux conséquences désastreuses, loin d'alignements politiques toujours décevants, ses militants font la preuve, après un siècle et demi de tâtonnements, d'échecs parfois, mais surtout de réussites et de conquêtes au profit des salariés, que seuls valent une pratique contractuelle exigeante et des accords négociés avec persévérance entre partenaires sociaux, fût-ce dans le silence des médias.

Le présent livre rend justice à ces hérauts de l'« efficacité réformiste » au sein d'une branche qui représente, il faut le savoir, la moitié des emplois industriels. Il en évoque les militants anonymes comme les dirigeants successifs, à travers une histoire qui s'étend de la Monarchie de Juillet jusqu'à nos jours, des premières revendications contre le travail aux pièces ou la semaine de 48 heures jusqu'aux débats les plus actuels sur les technologies de l'information, l'intelligence artificielle ou les enjeux environnementaux...



Prix : 18 € TTC

